

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

AGENCES DE L'EAU



Table des matières

I. Présentation générale.....	5
II. Bilan de l'activité 2017	9
1. <i>L'avancement des programmes en 2017</i>	9
2. <i>Le bilan 2017 des contrats d'objectifs</i>	18
3. <i>La situation financière des agences de l'eau</i>	22
III. Données propres à chaque agence de l'eau	27
1. <i>Agence Adour-Garonne</i>	27
2. <i>Agence Artois-Picardie</i>	38
3. <i>Agence Loire-Bretagne</i>	49
4. <i>Agence Rhin-Meuse</i>	60
5. <i>Agence Rhône-Méditerranée Corse</i>	71
6. <i>Agence Seine-Normandie</i>	82

Présentation générale

L'article L213-9-1 du code de l'environnement dispose que « l'exécution du programme pluriannuel d'intervention de l'Agence de l'eau faisant état des recettes et dépenses réalisées dans le cadre de ce programme fait l'objet d'un rapport annexé chaque année au projet de loi de finances ». Tel est l'objet du présent document.

Les six agences de l'eau sont des établissements publics de l'Etat à caractère administratif, sous la tutelle du ministre de la transition écologique et solidaire.

Elles participent au niveau d'un ou de plusieurs bassins hydrographiques à la mise en œuvre des politiques nationales de l'eau, qui s'inscrivent elles-mêmes dans les objectifs de l'Union européenne. Pour le compte de l'Etat et du Comité de bassin, leur objet est de contribuer à l'atteinte du bon état des eaux en réduisant l'impact des activités humaines par la préservation des ressources et à la satisfaction des besoins des usagers par la recherche de l'équilibre entre les ressources et les utilisations rationnelles de l'eau. Elles atteignent ces objectifs par des interventions financières, par la construction et le développement d'outils de planification et par la production et la gestion de données sur l'eau pour la connaissance, la gestion et l'évaluation. Elles contribuent également à l'aide publique au développement en finançant des actions de coopération décentralisée.

Les évolutions introduites par la Directive Cadre sur l'Eau (2000) et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (2006)

Le cadre communautaire fixé à la politique de l'eau par la directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 a conduit à une profonde évolution de l'action des agences de l'eau.

Aussi, les bassins hydrographiques qui constituent le champ de compétences des agences de l'eau ont été ajustés selon les règles fixées par la réglementation communautaire relatives aux districts hydrographiques. Pour chacun de ces bassins, un **état des lieux** des différents usages de l'eau et de leur impact sur l'état des eaux a été réalisé et adopté par les comités de bassins en fin d'année 2004, puis mis à jour en fin d'année 2013. Des réseaux de surveillance conformes aux exigences communautaires ont ensuite été déployés, en grande partie par les agences de l'eau, responsables des données relatives à la qualité de l'eau. L'année 2009 a vu enfin l'adoption des plans de gestion au titre de la directive cadre sur l'eau que sont les **schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux** (SDAGE), adoptés par les comités de bassin, qui fixent des **objectifs de qualité des eaux** et des orientations et dispositions de portée réglementaire permettant de les atteindre. Ce plan de gestion est associé à des **programmes de mesures** (PDM), arrêtés par les préfets coordonnateurs de bassin, qui listent les **actions** nécessaires à l'atteinte des objectifs. Les agences de l'eau, qui assurent le secrétariat des comités de bassin, ont largement contribué à la préparation, à la consultation et à l'adoption de ces documents stratégiques. Ainsi, en lien étroit avec les services de l'Etat, elles ont activement participé à l'élaboration des « nouveaux » SDAGE et PDM pour la période 2016-2021, adoptés par les comités de bassin fin 2015. Ces documents fixent pour chaque bassin un objectif de qualité des masses d'eau superficielles à atteindre d'ici fin 2021 ou 2027.

Par ailleurs, la politique de l'eau a été inscrite dans le champ plus large du développement durable. La loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA), qui confie aux agences de l'eau la mise en œuvre des plans de gestion, précise que les agences de l'eau favorisent la « gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques ». Les agences participent ainsi à la stratégie nationale du développement durable et au plan national d'adaptation au changement climatique, ainsi qu'à la stratégie nationale pour la biodiversité.

La réforme introduite par la directive cadre sur l'eau a donc conforté le dispositif de bassin institué en 1964 tout en le modernisant :

- la représentation des usagers et des élus a été renforcée dans les comités de bassin,
- les assiettes des redevances (qui sont en réalité des taxes fiscales) ont été harmonisées sur l'ensemble du territoire, tandis que les taux sont désormais encadrés par la loi et fixés par les conseils d'administration des agences de l'eau sur avis conforme du comité de bassin ;
- les programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau constituent l'un des principaux leviers de financement des programmes de mesures ;
- enfin l'exigence de cohérence entre les données relatives à l'état des eaux a conduit à confier à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA, intégré depuis à l'Agence française pour la biodiversité - AFB) la mise en place et la coordination technique du système d'information sur l'eau.

Pour relever les nouveaux défis de la politique de l'eau, les agences de l'eau ont réorganisé leurs structures, renforcé leur présence sur le terrain et amélioré leur coordination avec les services de police de l'eau (services déconcentrés de l'Etat ou services de l'ONEMA intégrée dans l'AFB).

Les évolutions apportées dans le cadre du « Grenelle de l'environnement »

Depuis 2009, en application de l'article L. 213-10-8 du code de l'environnement, les agences de l'eau collectent la fraction de la redevance pour pollutions diffuses pour financer les actions du volet national du plan « Ecophyto ». La loi plafonne ce reversement à 41 M€ par an. La collecte de cette redevance pour pollutions diffuses est mutualisée entre les agences (collecte par Artois-Picardie), tout comme pour les redevances pour protection du milieu aquatique (Adour-

Garonne) et pour pollution d'origine non domestique liée aux activités d'élevage (Loire-Bretagne).

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite « Grenelle II ») a quant à elle donné aux agences de l'eau la compétence de maître d'ouvrage pour les travaux d'aménagement d'obstacles sur les cours d'eau destinés à rétablir la continuité écologique (article L.211-7-1 du code de l'environnement). Elle a également confié aux agences de l'eau la mise en œuvre d'une politique foncière de sauvegarde des zones humides (article L.213-8-2 du code de l'environnement). Les agences de l'eau peuvent ainsi « acquérir ou faire acquérir des parcelles dans les zones humides à des fins de lutte contre l'artificialisation des sols et de valorisation, notamment agricole ». Enfin, l'article 161 de la loi précitée prévoit que : « L'agence de l'eau peut verser aux collectivités territoriales des incitations financières à la réduction des pertes en eau du réseau ».

Les évolutions apportées par la loi relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

L'article 29 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages élargit les missions des agences de l'eau à la connaissance, à la protection et à la préservation de la biodiversité terrestre et marine dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale et des stratégies régionales pour la biodiversité, ainsi que du milieu marin dans le cadre des plans d'actions pour le milieu marin. Ce même article pose le principe d'un élargissement, par cohérence, des redevances des agences de l'eau vers les usages portant atteintes à la biodiversité et au milieu marin. Cet élargissement vise à conforter l'action territoriale des agences de l'eau qui deviennent un interlocuteur, notamment des collectivités, pour le financement de l'ensemble des champs relatifs à la préservation des ressources naturelles. Il vise ainsi à faire bénéficier la politique publique de la biodiversité et des milieux marins du savoir-faire des agences de l'eau en termes d'instruction d'aides, d'ingénierie financière, de dialogue avec les multiples acteurs du territoire. Il permet enfin, à l'Agence française pour la biodiversité, créée par cette même loi, qui bénéficie d'une contribution financière des agences de l'eau, d'utiliser cette recette pour l'ensemble de son champ de compétence, évitant la complexité d'une séparation des comptabilités.

Le 10^e programme d'intervention des Agences de l'Eau (2013-2018)

L'article L. 213-9-1 du code de l'environnement dispose que « pour l'exercice des missions définies à l'article L. 213-8-1, le programme pluriannuel d'intervention de chaque agence de l'eau détermine les domaines et les conditions de son action et prévoit le montant des dépenses et des recettes nécessaires à sa mise en œuvre. Le Parlement définit les orientations prioritaires du programme pluriannuel d'intervention des agences de l'eau et fixe le plafond global de leurs dépenses sur la période considérée ainsi que celui des contributions des agences à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques [désormais AFB] ».

L'encadrement législatif du 10^e programme d'intervention des agences de l'eau a été opéré en ce qui concerne leurs plafonds de recettes, au travers de l'article 124 de la loi de finances initiale pour 2012. Ceci manifeste le souhait de contenir la pression fiscale liée à l'eau sur les ménages tout en donnant aux agences les moyens d'intervenir sur les politiques prioritaires.

En application du troisième alinéa de l'article L213-9-1 du code de l'environnement, l'encadrement du montant pluriannuel des *dépenses* du programme d'intervention sur la période 2013-2018 a été fixé par arrêté conjoint des ministres chargés de l'environnement et des finances du 26 février 2013, pris après avis du Comité national de l'eau.

Ainsi, les principaux éléments de cadrage des 10^e programmes fixés par la loi de finances initiale pour 2012 sont les suivants :

Plafonnement des recettes des agences sur l'ensemble du programme (2013-2018) à 13,8 Md€ (hors part de redevances pour pollutions diffuses reversée à l'ONEMA-AFB dans le cadre du plan Ecophyto et hors contribution au budget général de l'ONEMA-AFB), un excédent éventuel en fin de programme devant être reversé au budget de l'Etat, réparti entre les agences de l'eau proportionnellement au produit qu'elles ont tiré des redevances pour les années 2013 à 2018. Ce plafond se décline en plafonds annuels cumulés sur la durée du programme (2,3 milliards d'euros en 2013, 4,6 milliards d'euros en 2014, 6,9 milliards d'euros en 2015, 9,2 milliards d'euros en 2016, 11,5 milliards d'euros en 2017 et 13,8 milliards d'euros en 2018). Depuis 2016, un plafonnement annuel a été instauré en complément par le III bis de l'article 41 de la loi du 29 décembre 2015 de finances pour 2016. Ce plafond annuel, fixé à 2,3 milliards d'euros pour 2016 et 2017, découle du III de l'article 16 de la loi n° 2014-1653 du 29 décembre 2014 de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019, qui prévoyait l'instauration, à compter de 2016, d'un plafonnement annuel des impositions de toutes natures affectées à certains opérateurs de l'Etat, dont font partie les agences de l'eau.

Dans le cadre de la loi de finances pour 2018 ce plafond a été amené à 2 105 Md€, exception faite de l'année 2018, où il est maintenu à titre dérogatoire à un niveau de 2 280 M€.

Les agences de l'eau adaptent donc les taux des redevances pour l'année suivante afin de garantir le respect de ces plafonds. Ces taux sont votés par leur Conseil d'Administration après avis conforme du Comité de Bassin.

- **Dispositions sur les redevances** : élargissement des assiettes et augmentation des taux plafonds de certaines redevances afin de mieux prendre en compte les problématiques liées aux substances toxiques et aux prélèvements d'eau des usages non domestiques.

- **Augmentation de la contribution à l'ONEMA intégrée dans l'AFB en 2017**, plafonnée à 150 M€ par an, dont 30 M€ au titre de la solidarité financière entre les bassins vis-à-vis des départements et collectivités d'outre-mer, de la Nouvelle-Calédonie et de la Corse, contre 108 M€ par an au cours du 9^e programme. En application de l'article 135 de loi de finances pour 2018, les agences de l'eau contribuent au financement de l'ONCFS pour un montant de 30 à 37 M€ ainsi que de l'AFB pour un montant compris entre 240 et 260 M€, l'AFB devant reverser partie de cette contribution aux parcs nationaux, dans une fourchette comprise entre 61 et 65 M€.

Le plafond des dépenses des 10^e programmes d'intervention des agences de l'eau a, quant à lui, été porté à 13,3 Md€ sur la durée du programme (hors part de la redevance pour pollutions diffuses reversée à l'AFB dans le cadre du plan Ecophyto, hors contribution au budget général de l'AFB et hors primes). Ce plafond de dépenses est réparti par agence et par grand domaine d'intervention :

- le domaine 1 concerne les actions de connaissance, de planification et de gouvernance : acquisition des données, prospective, communication et soutien aux acteurs nationaux et internationaux de la politique de l'eau. Les dépenses propres au fonctionnement et au personnel des agences de l'eau sont rattachées à ce domaine.
- le domaine 2 concerne les mesures générales de gestion de l'eau dont l'application est invariante sur le territoire et visent à assurer la bonne application des textes français et européens, quel que soit l'état du milieu ou l'effet attendu sur le milieu. Il s'agit notamment des mesures financées au titre de la directive eaux résiduaires urbaines ou de la directive eau potable.
- le domaine 3 concerne les mesures territoriales de gestion de l'eau qui viennent compléter les mesures nationales et sont motivées par la réalisation des objectifs de la directive cadre européenne, la lutte contre les effets de la sécheresse et certaines mesures de prévention des inondations.

Par ailleurs, **les dépenses prévues dans ces domaines par chaque agence ne sont plus fongibles sans restrictions entre elles**. Les dépenses du domaine 1 peuvent alimenter le domaine 2 et le domaine 3, celles du domaine 2 peuvent alimenter le domaine 3, mais celles du domaine 3 ne peuvent être redéployées ni sur le domaine 1 ni sur le domaine 2.

Ces programmes ont été validés fin 2012 par les instances de bassins et votés par les conseils d'administration des agences. Ils marquent d'importantes évolutions dans la structure des dépenses prévisionnelles des agences de l'eau :

- La nature des actions identifiées dans les programmes de mesures a démontré la nécessaire poursuite de la montée en puissance des actions sur les deux facteurs clefs pour l'atteinte de l'objectif de bon état des eaux : actions sur les milieux aquatiques et sur la lutte contre les pollutions diffuses. Un accroissement important des aides consacrées aux milieux aquatiques et aux objectifs territoriaux de la Directive cadre sur l'eau (DCE) dans les 10^e programmes d'intervention, portant notamment sur la lutte contre les pollutions d'origine agricole et sur les milieux aquatiques et continuités écologiques, est ainsi constaté.
- A l'inverse, les dépenses liées à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement, après avoir répondu à la Directive eaux résiduaires urbaines (DERU), diminuent. Les 10^e programmes montrent une volonté de maîtrise des dépenses, la baisse des travaux d'assainissement collectif « standards » étant en partie compensée par une augmentation des travaux sur l'assainissement non collectif, ainsi que sur les bassins d'orage nécessaires pour l'amélioration de l'état des eaux.

Ces 10^e programmes ont fait l'objet d'une adaptation ou d'une révision (suivant les agences) à mi-parcours pour la période 2016-2018, approuvée à l'automne 2015, afin de réorienter les aides des agences de l'eau en fonction des objectifs des SDAGE et programmes de mesure 2016-2021, de tirer les conséquences du rapport public 2015 de la Cour des comptes et du contexte budgétaire (notamment l'impact du prélèvement sur ressources accumulées des années 2014 à 2017, voir *infra*), et s'adapter aux besoins des maîtres d'ouvrages, en particulier les collectivités, pour rester incitatifs.

Les contrats d'objectifs des agences de l'eau ont été signés du ministre en charge de l'écologie le 20 décembre 2013. Ils s'appliquent sur la période 2013-2018, coïncidant avec la mise en œuvre des 10^e programmes d'intervention, dont les orientations se déclinent en objectifs opérationnels dans ces contrats. Ces contrats d'objectifs ont également fait l'objet d'une révision à mi-parcours pour réévaluer les cibles 2016-2018.

Prélèvement sur ressources accumulées des Agences de l'Eau

L'article 48 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, ainsi que l'article 32 de la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, prévoient que les agences de l'eau contribuent à l'effort de rétablissement des comptes publics au moyen de prélèvements sur leurs ressources accumulées, sans remettre en cause les programmes de préservation et de reconquête de la biodiversité et l'objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau qu'elles mettent en œuvre. Cette contribution prend la forme d'un prélèvement de 210 millions d'euros sur ressources accumulées de ces opérateurs, soit environ 10 % de leurs recettes prévisionnelles de redevances 2014, puis d'un prélèvement annuel de 175 millions d'euros sur la période 2015-2017, soit environ 8 % de leurs recettes prévisionnelles de redevances sur cette période, au profit du budget général de l'État.

En 2018, un prélèvement a été maintenu d'un montant de 200 M€ en contrepartie du relèvement du plafond à 2,28 Mds€ lors du débat parlementaire (initialement fixé à 2,105 Mds€).

Agences de l'eau

Ces articles prévoient également que le montant de ce prélèvement est réparti chaque année entre les agences de l'eau, au prorata de leur part respective dans le produit total prévisionnel des redevances pour l'année concernée. Pour les prélèvements des années 2014, 2015, 2016 et 2017, cette répartition a été respectivement fixée par les arrêtés du 23 juin 2014, du 20 mai 2015, du 17 juin 2016 et du 13 avril 2017.

Le 11^e programme d'intervention des Agences de l'Eau (2019-2024)

Le 10^e programme d'intervention des agences de l'eau arrivant à son terme, les réflexions portant sur la nouvelle programmation 2019-2024 ont été initiées dès le second semestre de l'année 2017. Dès lors, chaque bassin a été invité à identifier les enjeux prioritaires au regard de son Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et de l'objectif de reconquête du bon état des masses d'eau tel qu'imposée par la Directive cadre sur l'eau.

Par un courrier en date du 28 novembre 2017, le ministre de la transition écologique et solidaire a fait part aux présidents des comités de bassin de ses orientations concernant les interventions des agences de l'eau pour les six années à venir, et ce, dans un cadrage budgétaire fixé par la loi de finances pour 2018 :

- > **Le climat, première priorité** : des aides conséquentes seront accordées aux économies d'eau, à la protection des zones humides ou encore au verdissement des villes ;
- > **La lutte contre l'érosion et la biodiversité** : des efforts seront déployés en faveur de la restauration de la continuité écologique et de la bonne santé des écosystèmes conformément aux objectifs définis par la stratégie nationale pour la biodiversité mais également aux enjeux portés par la directive cadre fixant une stratégie pour le milieu marin ;
- > **Prévenir les impacts de l'environnement sur la santé** : la réduction des pesticides et des rejets de micropolluants reste primordial, des incitations aux changements de pratiques, notamment via l'innovation seront proposées ;
- > **Une politique de l'eau et de l'assainissement plus solidaire** : aider les territoires qui en ont le plus besoin et réduire la fracture territoriale existante.

Parallèlement, le Conseil général de l'environnement et du développement durable et l'Inspection générale des finances furent missionnés afin de réaliser un état des lieux et émettre des propositions d'évolution de l'organisation et du fonctionnement des opérateurs de l'eau et de la biodiversité, ainsi que sur les dépenses d'intervention des agences de l'eau.

Suite au rapport de cette mission mais également de la première séquence des Assises de l'eau qui se sont déroulés au printemps 2018 et des orientations du plan biodiversité, le Ministre de la Transition écologique et solidaire a fait part aux instances des agences de l'eau de précisions opérationnelles pour l'élaboration des 11^e programmes d'intervention (courrier du 27 juillet 2018). Le recentrage des interventions pour les agences de l'eau s'articule désormais autour de deux points :

- **un recentrage des interventions sur les actions de connaissance, de planification, de gouvernance et de solidarité territoriale** vis-à-vis notamment des territoires ruraux, dans le cadre du « petit cycle de l'eau » (usages domestiques) ;
- **la poursuite des interventions en faveur de la préservation de la biodiversité et des milieux marins**, autrement dit le « grand cycle de l'eau ».

Dans un contexte budgétaire contraint à 2,105 M€ de recettes par an (soit une projection cumulée de 12,63 milliards d'euros sur la durée du 11^e programme, qui se situe à un niveau intermédiaire entre ceux des 9^e et 10^e programmes), un rééquilibrage des aides accordées par les établissements a été effectué. Par ailleurs, les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisation de collecte seront rénovées. Cette refonte devrait entre autres accompagner la suppression progressive des primes pour performance épuratoire.

Les démarches de mutualisations inter-agences

Depuis leur création les agences de l'eau se sont organisées et développées sur des périmètres hydrographiques, qui font leur particularité administrative, et qui ont vocation à rester l'échelon de définition des politiques de l'eau au niveau déconcentré. L'organisation administrative par bassin, adossée à une gouvernance décentralisée par des comités de bassin, a démontré ses vertus notamment en termes de péréquation en faveur des territoires ruraux, d'adaptation des politiques d'aides aux réalités territoriales, de partenariats et de consentement à payer. Ce mode de déclinaison de la politique de l'eau, en bonne articulation avec les prérogatives régaliennes des préfets et des services déconcentrés du Ministère de la Transition écologique et solidaire, est reconnu et bénéficie d'une forte adhésion.

Les six agences de l'eau ont aussi démontré au fil des ans leurs capacités à évoluer, à susciter de l'innovation, à gérer des plans de relance et à développer de nouveaux leviers d'intervention.

Pour autant, les agences de l'eau doivent continuer à contribuer à la maîtrise des coûts de l'administration publique, impliquant la poursuite des réductions des effectifs et la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement.

À la demande et avec l'appui de leur ministère de tutelle, les agences se sont lancées dans une démarche ambitieuse de mutualisations inter-agences. Ces mutualisations ont pour objectifs de consolider les agences et leurs instances de bassin, et de leur permettre de continuer à évoluer, en dégageant les marges de manœuvre nécessaires pour être plus performantes et efficaces sur leurs nouvelles missions.

Bilan d'activité de l'année 2017

L'année 2017 est la cinquième année d'exécution des 10^{èmes} programmes des agences de l'eau (2013-2018). Les agences de l'eau ont d'une part, consolidé les résultats d'ores et déjà atteints, et, d'autre part, poursuivi leur contribution à l'atteinte des objectifs par la mobilisation des moyens en direction de la préservation des ressources, de la gestion quantitative, de la restauration des fonctions des milieux naturels et de la réduction des pollutions, par le biais notamment d'un renforcement des actions préventives. La très bonne dynamique en matière de gestion et de restauration des milieux aquatiques demeure à souligner. Rappelons qu'au cours des trois premières années de mise en œuvre du 10^e programme, un certain ralentissement des investissements des collectivités territoriales avait été constaté, et s'était accompagné, notamment en 2015, d'une réduction conjoncturelle des aides à la lutte contre la pollution agricole et la pollution industrielle. Après une augmentation conséquente des aides attribuées en 2016 dans tous les domaines et quasiment sur l'ensemble des bassins, l'année 2017 est globalement marquée par des engagements en nette progression en matière de lutte contre la pollution agricole, ainsi qu'un niveau élevé et en hausse des interventions dans les domaines de la restauration des milieux, la gestion des eaux pluviales et l'eau potable.

Enfin, notons que les engagements en matière de gestion quantitative poursuivent leur progression d'ores et déjà bien amorcée dès 2015, sachant qu'il s'agit d'un enjeu sur lequel les agences de l'eau sont de plus en plus attendues, et mis en avant lors de la COP 21 à Paris en décembre 2015, avec la signature du Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères. Ainsi et sur l'année 2017, tous les bassins ont œuvré à définir un plan d'adaptation au changement climatique.

1. L'AVANCEMENT DES PROGRAMMES EN 2017

Dépenses - Engagements

Les **engagements** ont atteint **2,83 Mds€ en 2017** (hors reversement Ecophyto à l'Agence française pour la biodiversité - AFB et prélèvement sur les ressources accumulées au profit du budget général de l'Etat), contre 2,72 Mds€ en 2016, 2,34 Mds€ en 2015, 2,32 Mds€ en 2014 et 2,31 Mds€ en 2013. La comparaison aux prévisions initiales est délicate du fait, d'une part, des révisions-adaptations de programme réalisées entre 2015 et 2016, suivant les agences, modifiant certaines modalités d'intervention (variations de taux, octroi d'avances ou non) et du transfert de dotations entre lignes programme permettant des ajustements adaptés aux besoins dans le respect des plafonds par domaine, et d'autre part, du report intégral des sous-consommations d'une année sur l'autre ou lissées sur les années restant à couvrir du 10^{ème} programme.

Ainsi, **le taux d'exécution du 10^e programme sous plafond à fin 2017 atteint près de 82% du montant révisé voté par l'ensemble des agences**, sachant que le niveau des engagements et leur évolution sont variables selon les domaines concernés. Globalement les taux de réalisation du 10^{ème} programme à fin 2017 se répartissent de la manière suivante en fonction des domaines d'intervention concernés :

- 81,0 % en matière de « Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence »,
- 83,8 % pour les « Mesures générales de gestion de l'eau » (eau potable, assainissement),
- 80,1 % pour les « Mesures territoriales de gestion de l'eau » (lutte contre les pollutions agricoles et industrielles, gestion quantitative, restauration des milieux aquatiques).

Par bassin, le taux d'exécution des autorisations de programme à la fin de la cinquième année du 10^{ème} programme (2013-2018), hors prélèvement au profit du budget général de l'Etat, s'élève à :

- 81,0 % pour l'agence de l'eau Adour-Garonne,
- 79,9 % pour l'agence de l'eau Artois-Picardie,
- 80,5 % pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- 82,6 % pour l'agence de l'eau Rhin-Meuse,
- 82,6 % pour l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse,
- 81,5 % pour l'agence de l'eau Seine-Normandie.

De manière plus précise sur l'exécution du programme:

Les aides attribuées en matière d'installations de traitement des eaux usées domestiques, après une tendance à la baisse en fin de 9^{ème} programme (616,4 M€ en 2011 puis 480 M€ en 2012), auront connus des niveaux fluctuants sur le 10^{ème} programme avec 362,5 M€ en 2013, 450,29 M€ en 2014, 410,4 M€ en 2015, 533,97 M€ en 2016 et 504,7 M€ d'engagements en 2017 quoique globalement à la hausse entre le début et la fin du 10^{ème} programme.

Cette évolution s'explique notamment par une révision à la hausse des taux d'aides de certaines agences à mi-parcours, qui visait à regagner en incitativité vis-à-vis des maîtres d'ouvrages. Et ce, dans un contexte peu propice à l'investissement (retrait de certains co-financeurs et réforme des compétences des collectivités dans le domaine de l'eau), mais également par des modifications à venir des conditions d'éligibilité et d'octroi des aides dans le cadre des 11^{èmes} programmes.

Agences de l'eau

De même, on constate une forte hausse des engagements sur les réseaux d'assainissement, notamment pour la prise en compte du pluvial, qui atteignent 511,6 M€ en 2017 (contre 441,87 M€ en 2016 et 378,46 M€ en 2015), avec des disparités suivant les bassins. Le taux d'exécution à fin 2017, est de 82,8 % (contre 62,98 % fin 2016) pour le traitement des eaux usées domestiques et de 82,5 % (contre 64,92 % fin 2016) pour les réseaux d'assainissement.

Dans le domaine de l'eau potable, les engagements demeurent globalement conformes aux prévisions (autour de 180 M€ annuels) et se maintiennent à un niveau relativement élevé. En effet, la réalisation s'élève à 190,8 M€ en 2017, contre 175,8 M€ en 2016. Pour mémoire, les prévisions dans ce domaine sur la période du 10^{ème} programme sont nettement inférieures à celles du 9^{ème} programme (1,1 Md€ contre 1,5 Md€). Le taux d'exécution à l'échelle du programme est de 83,5 % à fin 2017.

Dans les domaines prioritaires pour l'atteinte du bon état des eaux, l'année 2017 connaît de nouveau un niveau d'engagements satisfaisant. Les principales évolutions des résultats dans ces domaines sont les suivantes :

- pour la lutte contre les pollutions agricoles, comme cela était prévu, la forte progression des aides attribuées se poursuit avec un montant de 226,9 M€ engagés en 2017 (contre 154,42 M€ en 2016 et 96,64 M€ en 2015) et reflète la reprise des dépenses dans ce domaine, amorcée dès 2015. En effet, cet accroissement considérable, dans certains bassins, traduit à la fois le rattrapage du retard pris durant la période transitoire entre l'ancien Programme de développement rural hexagonal et les nouveaux programmes de développement régionaux 2014-2020, et la mise en œuvre progressive du dispositif d'instruction et de paiement des aides consécutif à la décentralisation de la gestion des fonds européens de développement rural. Ainsi, le taux d'exécution à l'échelle du programme atteint 74,9 % fin 2017 (contre 46,95 % à fin 2016).

- pour la gestion quantitative de l'eau, les aides allouées sont en diminution avec des engagements à hauteur de 159,1 M€ en 2017 (contre 191,89 M€ en 2016), principalement du fait du niveau exceptionnel de l'année 2016 marquée par d'importants appels à projets relatifs à la lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable. Le taux d'exécution à l'échelle du programme atteint de 82,8 % fin 2017 (contre 61,95 % à fin 2016).

- sur la gestion et la restauration des milieux aquatiques, les aides engagées poursuivent leur progression et sont accompagnées de bons résultats dans le cadre des indicateurs du contrat d'objectifs. Elles s'élèvent à 275,4 M€ (contre 264,42 M€ en 2016), montant encore nettement supérieur à celui de l'année 2013 d'un niveau excellent (224 M€). Ce niveau devrait se maintenir en 2018, ce qui conduit à un taux d'exécution fin 2016 à l'échelle du programme de 81,8 % (contre 64 % fin 2016).

- pour la lutte contre les pollutions industrielles, les engagements, marqués en 2016 par une reprise de l'activité, sont en baisse en 2017, mais demeurent toutefois supérieurs au niveau de 2015. Ainsi, le montant engagé est de 100,1 M€ en 2017, contre 114,16 M€ en 2016. Le taux d'exécution à l'échelle du programme est de 84,4 % fin 2017 (contre 66,87 % fin 2016).

Les **paiements** atteignent **2,39 Mds€** hors prélèvement au profit du budget général de l'Etat de 175 M€ (contre 2,3 Mds€ en 2016, 2,33 Mds€ en 2015, 2,42 Mds€ en 2014 et 2,43 Mds€ en 2013).

En ce qui concerne le taux d'exécution des paiements relatifs au total des engagements pris sur la période 2013-2017 des 10^{èmes} programmes, il est :

- de 68,06 % (contre 66,03 % fin 2016) pour l'agence de l'eau Adour-Garonne (reste à payer de 523,67 M€),
- de 66,42 % (contre 65,14 % fin 2016) pour l'agence de l'eau Artois-Picardie (reste à payer de 315,86 M€),
- de 66,62 % (contre 64,63 % fin 2016) pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne (reste à payer de 736,38 M€),
- de 73,16 % (contre 70,82 % fin 2016) pour l'agence de l'eau Rhin-Meuse (reste à payer de 269,75 M€),
- de 67,75 % (contre 64,4 % fin 2016) pour l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (reste à payer de 1 010,98 M€),
- de 75,75 % (contre 75,36 % fin 2016) pour l'agence de l'eau Seine-Normandie (reste à payer de 1 093,56 M€).

Il en résulte un total de restes à payer d'un montant de 3,95 Mds€ sur les 13,44 Mds€ engagés sur les cinq premières années du 10^{ème} programme, soit un taux de réalisation des paiements, toutes agences confondues, à fin 2017, de 70,6 % (contre 68,94 % fin 2016).

Les restes à décaisser au titre du 9^{ème} programme, évalués à 384,34 M€ fin 2016, s'élèvent à 183,1 M€ fin 2017, et se répartissent de la manière suivante :

- 15,5 M€ (contre 43,89 M€ fin 2016) pour l'agence Adour-Garonne,
- 16,8 M€ (contre 32,02 M€ fin 2016) pour l'agence Artois-Picardie,
- 12 M€ (contre 29,05 M€ fin 2016) pour l'agence Loire-Bretagne,
- 8,2 M€ (contre 17,77 M€ fin 2016) pour l'agence Rhin-Meuse,
- 47,3 M€ (contre 95,33 M€ fin 2016) pour l'agence Rhône-Méditerranée-Corse,
- 83,3 M€ (contre 166,28 M€ fin 2016) pour l'agence Seine-Normandie.

Les tableaux 1, 2, 3 et 4 (ci-dessous) présentent la synthèse des engagements et des paiements relatifs au 10^{ème} programme, ainsi que l'état des restes à décaisser sur le programme en cours et les programmes antérieurs.

Attention :

(1) Notons que les montants des dépenses figurant dans le tableau 7 dit « équilibre financier en droits constatés » et les montants des paiements inscrits dans le tableau 2 dit « Synthèse des paiements 2013-2018 - Réalisations 2013-2017 et prévisions 2018 » peuvent faire apparaître certains écarts. En effet, du fait du changement de méthode comptable (GBCP), notamment en 2016, des « charges à payer (CAP) » doivent être rattachées à l'exercice comptable et comptabilisées dans le compte financier des établissements (Cf. charges inscrites au compte de résultat dans le tableau d'équilibre financier), mais ne figurent pas dans l'état des paiements annuels car elles ne sont pas encore payées.

TABLEAU 1 – Synthèse des engagements 2013-2018 des 6 agences de l'eau au titre des 10^{èmes} programmes pluriannuels d'intervention – Réalisations 2013-2017 et prévisions 2018 (en euros)

en EUROS	2 013		2 014		2 015		2 016		2 017	
	Subventions et Autres (*)	Avances								
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	359 211 140	397 690	370 395 232	101 321	354 314 566	16 764	361 336 382	1 762 260	358 598 938	229 929
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	26 204 971	397 690	24 602 949	101 321	23 248 785	16 764	26 203 054	136 010	27 401 786	229 929
31- Etudes générales	18 716 204	0	16 650 530	0	19 258 398	0	16 651 364	47 000	19 938 215	0
32- Connaissance environnementale	52 063 420	0	60 777 692	0	51 497 273	0	51 821 085	0	62 482 152	0
33- Action internationale	15 344 642	0	13 907 506	0	13 901 214	0	14 159 832	0	17 430 266	0
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	16 084 932	0	12 417 929	0	13 592 571	0	13 963 912	0	12 262 246	0
41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	29 090 669	0	26 801 495	0	27 097 804	0	25 971 431	0	23 730 640	0
42- Immobilisations	8 099 101	0	9 615 138	0	11 472 919	0	15 954 636	0	14 221 510	0
43- Gestion du personnel	125 392 779	0	123 146 106	0	124 019 650	0	124 103 804	0	123 939 922	0
44- Charges de régularisation	31 659 258	0	37 870 525	0	28 223 215	0	32 436 761	1 579 250	15 731 148	0
45- Charges financières	14 692 715	0	26 600 464	0	21 659 715	0	21 665 406	0	21 671 642	0
48- Dépenses courantes liées aux redevances	19 133 772	0	16 152 849	0	18 541 400	0	16 798 244	0	18 830 339	0
49- Dépenses courantes liées aux interventions	2 728 620	0	1 843 046	0	1 801 623	0	1 606 853	0	959 072	0
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	664 690 500	173 788 873	704 263 174	204 025 302	746 962 133	162 060 828	845 859 229	209 936 353	899 455 874	177 779 361
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées	270 436 609	74 051 304	327 553 372	104 344 034	313 263 585	54 829 960	385 111 543	101 045 373	375 695 571	77 971 992
HORS gestion et traitement des eaux pluviales										
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées	254 099 032	57 520 224	246 196 397	66 187 284	257 122 948	67 600 796	297 977 281	76 961 206	346 962 545	64 054 494
HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage										
Transformation des prêts en subventions	505 113	0	633 467	0	43 461	0	0	0	0	0
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	17 446 117	0	17 451 289	0	16 205 205	0	16 187 145	0	16 734 193	0
19- Divers pollution	2 244 838	0	3 689 917	0	1 608 816	0	2 720 721	0	5 024 205	0
25- Eau potable	119 958 792	42 217 345	108 738 732	33 493 984	158 718 118	39 630 071	143 862 539	31 929 774	155 039 360	35 752 875
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	605 505 188	43 123 590	582 979 797	60 568 695	613 711 447	54 599 415	847 373 827	44 331 304	904 766 051	62 954 624
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées	11 260 220	6 745 060	12 395 113	5 991 631	28 389 884	13 916 639	32 413 444	15 403 924	33 228 343	17 768 077
UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales										
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées	33 372 607	4 640 789	78 430 390	6 732 938	43 544 473	10 199 777	60 698 010	6 238 269	86 566 418	14 044 562
UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage										
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	114 678 609	27 904 367	117 107 937	41 639 721	81 310 925	12 759 544	107 297 837	6 859 923	95 558 928	4 503 465
14- Elimination des déchets	9 751 540	0	5 512 202	0	3 766 274	0	5 883 115	0	5 651 030	0
18- Lutte contre la pollution agricole	91 518 670	0	94 631 916	300 000	96 637 626	0	154 425 171	0	226 981 380	0
21- Gestion quantitative de la Ressource	82 156 359	2 036 490	77 738 642	6 523 210	116 813 584	6 718 153	176 561 857	15 334 747	134 773 797	24 377 155
23- Protection de la ressource	40 001 332	223 972	34 726 117	16 005	37 296 746	775 182	46 044 768	116 912	48 202 481	655 365
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	222 765 850	1 572 912	202 437 480	-634 911	205 951 935	10 230 119	264 049 624	377 528	273 803 675	1 606 000
Hors plafond de dépenses	501 370 352	0	651 637 541	0	623 244 445	0	580 497 049	0	600 549 364	0
17- Primes de performance épuratoire	314 802 394	0	269 518 169	0	269 646 446	0	265 827 787	0	279 763 921	0
50 - Contribution ONEMA-AFB / ONCFS	186 567 958	0	172 119 372	0	178 597 999	0	139 669 262	0	145 785 443	0
dont contribution ONEMA-AFB	145 000 000	0	130 800 000	0	137 000 000	0	139 000 000	0	145 000 000	0
dont contribution ONCFS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont reversement Ecophyto	40 878 952	0	40 880 282	0	40 875 479	0	0	0	0	0
dont EPAP	689 006	0	739 090	0	722 520	0	669 262	0	735 443	0
Prélèvement Etat	0	0	210 000 000	0	175 000 000	0	175 000 000	0	175 000 000	0
TOTAL	2 130 777 181	217 910 153	2 309 275 745	264 695 918	2 338 232 591	216 677 006	2 635 066 487	256 029 917	2 763 370 227	240 963 914

Agences de l'eau

en EUROS	2 018		Total AP du Xème programme		Total AP du Xème programme	
	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances		
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	420 521 553	2 004 157	2 224 377 811	4 512 121	2 228 889 932	
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	36 411 879	2 004 157	164 073 424	2 885 871	166 959 295	
31- Etudes générales	22 911 796	0	114 126 505	47 000	114 173 505	
32- Connaissance environnementale	68 296 386	0	346 938 009	0	346 938 009	
33- Action internationale	20 183 484	0	94 926 946	0	94 926 946	
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	18 053 002	0	86 374 651	0	86 374 651	
Dépenses courantes et autres dépenses	41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	25 569 145	0	158 261 183	0	158 261 183
	42- Immobilisations	25 732 804	0	85 096 108	0	85 096 108
	43- Gestion du personnel	125 634 489	0	746 236 749	0	746 236 749
	44- Charges de régularisation	30 497 650	0	176 418 557	1 579 250	177 997 807
	45- Charges financières	21 671 815	0	127 970 759	0	127 970 759
	48- Dépenses courantes liées aux redevances	22 969 111	0	112 425 714	0	112 425 714
	49- Dépenses courantes liées aux interventions	2 589 993	0	11 529 206	0	11 529 206
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	722 595 260	201 894 223	4 583 826 170	1 129 484 941	5 713 311 111	
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées HORS gestion et traitement des eaux pluviales	337 498 274	54 582 569	2 009 558 955	466 825 231	2 476 384 186	
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	259 662 167	80 353 267	1 662 020 370	412 677 271	2 074 697 641	
<i>Transformation des prêts en subventions</i>	0	0	1 182 041	0	1 182 041	
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	19 159 505	0	103 183 453	0	103 183 453	
19- Divers pollution	1 700 000	0	16 988 496	0	16 988 496	
25- Eau potable	104 575 314	66 958 387	790 892 855	249 982 438	1 040 875 293	
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	897 236 702	53 230 946	4 451 573 012	318 808 573	4 770 381 585	
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	57 870 047	17 456 867	175 557 051	77 282 198	252 839 250	
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	90 150 444	8 615 939	392 762 342	50 472 275	443 234 617	
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	103 194 641	9 673 528	619 148 877	103 340 548	722 489 425	
14- Elimination des déchets	7 950 647	600 000	38 514 808	600 000	39 114 808	
18- Lutte contre la pollution agricole	209 361 312	0	833 556 076	300 000	833 856 076	
21- Gestion quantitative de la Ressource	122 633 446	10 584 612	710 677 684	65 574 367	776 252 051	
23- Protection de la ressource	47 202 675	1 900 000	253 474 118	3 687 436	257 161 554	
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	258 873 491	4 400 000	1 427 882 055	17 551 748	1 445 433 803	
Hors plafond de dépenses	732 049 384	0	3 689 348 136	0	3 689 348 136	
17- Primes de performance épuratoire	250 975 112	0	1 650 533 830	0	1 650 533 830	
50 - Contribution ONEMA-AFB / ONCFS	281 074 272	0	1 103 814 306	0	1 103 814 306	
<i>dont contribution ONEMA-AFB</i>	<i>243 319 222</i>	<i>0</i>	<i>939 819 222</i>	<i>0</i>	<i>939 819 222</i>	
<i>dont contribution ONCFS</i>	<i>36 955 050</i>	<i>0</i>	<i>36 955 050</i>	<i>0</i>	<i>36 955 050</i>	
<i>dont reversement Ecophyto</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>122 634 713</i>	<i>0</i>	<i>122 634 713</i>	
<i>dont EPMP</i>	<i>800 000</i>	<i>0</i>	<i>4 405 321</i>	<i>0</i>	<i>4 405 321</i>	
Prélèvement Etat	200 000 000	0	935 000 000	0	935 000 000	
TOTAL	2 772 402 898	257 129 326	14 949 125 129	1 452 805 634	16 401 930 763	

TABLEAU 2 - Synthèse des paiements 2013-2018 des 6 agences de l'eau dans le cadre des 10^{èmes} programmes pluriannuels d'intervention - Réalisations 2013-2017 et prévisions 2018 (en euros)

<i>DEPENSES en droits constatés (en EUROS)</i>		<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>TOTAL programme</i>
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilés	510 274 371	498 433 157	443 007 122	487 529 227	454 462 518	456 299 700	2 850 006 095
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales	382 802 712	356 698 110	365 931 368	366 555 946	401 307 540	390 760 962	2 264 056 638
	13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	113 326 904	126 468 993	103 404 419	105 540 337	104 349 816	95 685 360	648 775 829
	14 Elimination des déchets	11 918 503	5 820 147	6 015 902	5 761 109	5 847 034	5 775 200	41 137 895
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	15 421 831	17 005 268	16 493 929	15 620 274	17 184 746	16 270 400	97 996 449
	17 Primes de performance épuratoire	347 796 158	316 772 887	294 547 467	267 500 495	280 193 649	250 800 000	1 757 610 656
	18 Lutte contre la pollution agricole	60 847 659	66 727 625	73 193 715	39 484 654	63 821 731	188 555 000	492 630 383
	19 Divers pollution	1 019 655	1 535 291	2 054 794	2 199 182	3 157 347	1 700 000	11 666 270
	Total Lutte contre la pollution	1 443 407 794	1 389 461 476	1 304 648 717	1 290 191 224	1 330 324 383	1 405 846 622	8 163 880 215
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource	35 741 368	62 092 791	70 069 163	77 578 947	118 480 296	115 730 000	479 692 564
	23 Protection de la ressource	28 615 117	28 067 858	31 001 705	37 431 173	37 110 667	43 613 080	205 839 599
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	140 907 876	167 406 948	195 975 615	211 586 424	220 372 733	213 808 500	1 150 058 095
	25 Eau potable	246 906 878	238 430 139	199 043 307	203 954 620	181 454 603	175 701 600	1 245 491 148
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	22 530 393	23 815 357	23 676 223	23 495 054	26 084 725	21 419 000	141 020 751
Total Gestion des milieux	474 701 631	519 813 093	519 766 012	554 046 218	583 503 022	570 272 180	3 222 102 156	
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales	17 081 767	17 017 123	14 408 708	15 296 331	15 456 826	17 659 716	96 920 470
	32 Connaissance environnementale	47 351 371	48 011 956	50 742 652	49 233 054	54 089 413	63 739 212	313 167 660
	33 Action internationale	10 915 010	11 691 490	12 435 011	13 022 629	13 916 568	16 885 000	78 865 709
	34 Information, communication, etc	15 130 057	13 817 603	15 120 635	13 358 417	11 330 383	14 675 110	83 432 206
Total Conduite et développement des politiques	90 478 205	90 538 173	92 707 007	90 910 431	94 793 191	112 959 038	572 386 045	
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	28 226 829	25 974 787	26 359 342	25 960 136	24 212 334	26 602 945	157 336 374
	42 Immobilisations	8 849 784	9 139 052	11 250 777	11 441 147	14 344 709	27 597 734	82 623 202
	43 Gestion du personnel	125 392 756	123 134 303	124 019 651	124 059 116	123 679 388	125 269 109	745 554 323
	44 Charges de régularisation	33 447 267	40 904 541	28 118 016	35 785 983	23 067 141	24 961 050	186 283 998
	45 Charges financières	14 692 715	26 609 464	21 659 715	21 665 406	21 665 406	21 666 764	127 959 472
	48 Dépenses courantes liées aux redevances	19 262 351	15 984 964	18 541 399	17 091 797	18 243 637	20 328 200	109 452 349
	49 Dépenses courantes liées aux interventions	2 758 523	2 010 931	1 801 610	1 627 858	1 240 084	2 228 602	11 667 608
Total Dépenses courantes et autres dépenses	232 630 225	243 758 044	231 750 510	237 631 443	226 452 700	248 654 404	1 420 877 325	
V. Contribution aux opérateurs	50 Contribution ONEMA-AFB/ONCFS/EPMP	186 567 958	172 119 372	178 597 999	139 669 262	145 785 443	281 074 272	1 103 814 306
	<i>dont contribution ONEMA-AFB/ONCFS</i>	<i>145 000 000</i>	<i>130 500 000</i>	<i>137 000 000</i>	<i>139 000 000</i>	<i>145 000 000</i>	<i>280 274 272</i>	<i>976 774 272</i>
	<i>dont reversement Ecophyto</i>	<i>40 878 952</i>	<i>40 880 282</i>	<i>40 875 479</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>122 634 713</i>
	<i>dont contribution EPMP</i>	<i>689 006</i>	<i>739 090</i>	<i>722 520</i>	<i>669 262</i>	<i>785 443</i>	<i>800 000</i>	<i>4 405 321</i>
Reversement Budget de l'Etat	0	210 000 000	175 000 000	175 000 000	175 000 000	200 000 000	935 000 000	
Total Contributions et Reversement Budget Etat	186 567 958	382 119 372	353 597 999	314 669 262	320 785 443	481 074 272	2 038 814 306	
55 Transformation des prêts en subventions	505 113	633 467	43 461	0	0	0	1 182 041	
TOTAL DES DEPENSES en droits constatés	2 428 290 926	2 626 323 625	2 502 513 705	2 487 448 578	2 555 858 739	2 818 806 516	15 419 242 089	

TABLEAU 3 - Synthèse des engagements et des paiements par grand domaine d'intervention des 10^{èmes} programmes d'intervention 2013-2018 au 31 décembre 2017 (en euros)

Les six Agences de l'eau	Total des dotations d'AP initiales du X ^{ème} programme (vote)	Autorisations de programme						Paiements				Restes à décaisser au 31/12/2017	
		Total des dotations d'AP actualisées du X ^{ème} programme (révisé)	Cumul des décisions nettes d'engagements des années antérieures au 31/12/2016	Décisions d'engagements de l'année 2017	Décisions de déengagements de l'année 2017	Cumul des décisions nettes d'engagements au 31/12/2017	Taux d'exécution en AP actualisées	Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2016	Paiements de l'année 2017	Cumul des paiements au 31/12/2017	% décaissé		
		0	1	2	3	4	5=(2+3+4)	6=5/1	7	8	9=(7+8)		10=9/5
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence													
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	195 580 000	169 697 107	100 911 544	28 691 454	1 059 740	128 543 258	75,75%	72 155 706	26 057 300	98 213 006	76,40%	30 330 252	
31- Etudes générales	122 970 000	133 541 163	71 323 496	20 272 394	334 181	91 261 709	68,34%	38 848 870	14 775 627	53 624 497	58,76%	37 637 212	
32- Connaissance environnementale	359 338 386	362 994 986	216 159 470	64 434 983	1 982 831	278 641 622	76,76%	179 652 493	53 488 650	233 141 143	83,67%	45 500 478	
33- Action internationale	118 439 000	101 104 270	57 313 196	17 975 483	545 217	74 743 462	73,93%	32 918 729	13 889 040	46 807 769	62,62%	27 935 692	
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	94 164 000	88 789 286	56 059 403	12 614 214	351 968	68 321 649	76,95%	45 799 416	11 445 400	57 244 817	83,79%	11 076 833	
Dépenses courantes et autres dépenses	41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	178 883 240	164 970 180	108 961 399	23 979 602	248 963	132 692 038	80,43%	106 510 106	24 128 609	130 638 715	98,45%	2 053 323
	42- Immobilisations	95 348 000	93 865 523	45 141 794	14 492 329	270 821	59 363 303	63,24%	39 783 288	14 241 639	54 024 927	91,01%	5 338 376
	43- Gestion du personnel	791 336 200	760 318 479	496 662 340	123 943 566	3 645	620 602 261	81,62%	496 739 643	123 537 365	620 277 008	99,95%	325 253
	44- Charges de régularisation - Forfaitisé au montant arbitré en RZIM d'août 2012	57 223 000	167 763 914	131 769 008	15 737 912	6 764	147 500 156	87,92%	135 757 635	17 391 625	153 149 460	103,83%	-5 649 304
	45- Charges financières	109 180 000	127 962 290	84 627 301	21 671 642	0	106 298 944		84 627 301	8 674 612	93 301 913		12 997 031
	48- Dépenses courantes liées aux redevances	111 364 000	116 587 257	70 626 265	18 852 207	21 868	89 456 604	76,73%	69 894 049	18 102 134	87 996 184	98,37%	1 460 420
	49- Dépenses courantes liées aux interventions	16 826 000	15 394 922	7 980 141	959 071	0	8 939 212	58,07%	8 144 302	1 000 616	9 144 918	102,30%	-205 706
	Total Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel	2 250 651 826	2 302 989 377	1 447 535 357	363 624 859	4 795 998	1 806 364 218	78,44%	1 310 631 739	326 732 619	1 637 564 358	90,64%	168 799 860
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau													
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées HORS gestion et traitement des eaux pluviales	3 077 500 000	2 544 829 802	1 630 635 782	465 446 465	11 778 903	2 084 303 344	81,90%	991 128 298	304 304 190	1 295 432 487	62,15%	788 870 856	
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	2 324 700 000	2 261 660 154	1 324 847 208	422 159 175	11 142 137	1 735 864 246	76,75%	696 715 356	261 002 075	957 717 431	55,17%	778 146 815	
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	131 900 000	110 003 952	67 289 757	17 832 858	1 098 666	84 023 949	76,38%	50 968 308	17 304 123	68 272 431	81,25%	15 751 518	
19- Divers pollution	3 750 000	13 724 375	10 284 291	5 034 675	10 470	15 288 496		6 752 660	3 184 350	9 937 010		5 351 487	
25- Eau potable	1 114 600 000	1 082 101 864	678 549 357	194 999 214	4 206 979	869 341 592	80,34%	353 120 788	146 673 984	499 794 772	57,49%	369 546 821	
Total Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	6 652 450 000	6 012 323 147	3 711 586 396	1 105 472 387	28 237 156	4 788 821 627	79,65%	2 098 685 409	732 468 722	2 831 154 131	59,12%	1 957 667 496	
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau													
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	68 000 000	268 854 793	126 515 915	51 380 318	383 900	177 512 334	66,03%	103 537 228	32 334 101	135 871 328	76,54%	41 641 006	
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	33 000 000	94 140 304	243 857 255	104 305 663	3 694 683	344 468 235		111 285 705	66 807 612	178 093 317		166 374 917	
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	720 060 000	768 436 337	509 558 864	106 867 605	6 805 212	609 621 256	79,33%	276 764 736	96 656 583	373 421 319	61,25%	236 199 937	
14- Elimination des déchets	64 200 000	52 573 798	24 913 131	6 489 955	838 925	30 564 161	58,14%	23 089 386	5 819 209	28 908 595	94,58%	1 655 566	
18- Lutte contre la pollution agricole	849 650 000	847 930 092	397 513 384	233 390 273	6 408 894	624 494 763	73,65%	135 300 409	62 344 632	197 645 041	31,65%	426 849 722	
21- Gestion quantitative de la Ressource	570 000 000	732 255 840	483 883 041	168 703 191	9 552 239	643 033 993	87,82%	184 664 148	114 755 300	299 419 448	46,56%	343 614 545	
23- Protection de la ressource	284 150 000	248 873 409	159 201 035	51 236 020	2 378 176	208 058 879	83,60%	77 770 523	34 179 786	111 950 309	53,81%	96 108 570	
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	1 361 300 000	1 418 108 653	906 750 638	290 926 159	15 516 485	1 182 160 311	83,36%	501 178 753	212 997 951	714 176 705	60,41%	467 983 607	
Total Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	3 950 360 000	4 451 178 626	2 852 198 263	1 013 299 184	46 578 514	3 819 913 932	86,21%	1 418 590 887	625 895 175	2 044 486 062	53,39%	1 780 427 870	
Hors plafond de dépenses													
17- Primes de performance épuratoire	1 622 400 000	1 661 003 507	1 119 794 796	279 893 849	129 928	1 399 558 717	84,26%	1 076 109 708	280 138 189	1 356 247 897	96,91%	43 310 820	
50- Contributions	875 454 000	1 206 445 065	676 954 591	145 785 443	0	822 740 034	68,20%	676 954 591	145 785 443	822 740 034	100,00%	0	
dont contribution AFB	478 254 000	625 827 330	551 500 000	145 000 000	0	696 500 000	115,02%	551 500 000	145 000 000	696 500 000	100,00%	0	
dont contribution ONCFS	0	0	0	0	0	0		0	0	0		0	
dont contribution EPMP	0	5 478 096	2 819 878	785 443	0	3 605 321		2 819 878	785 443	3 605 321	100,00%	0	
dont reversement Ecophyto	110 795 500	210 388 100	122 634 713	0	0	122 634 713	58,29%	122 634 713	0	122 634 713	100,00%	0	
Prélèvement au profit du budget général de l'Etat	0	737 332 748	560 000 000	175 000 000	0	735 000 000	99,48%	560 000 000	175 000 000	735 000 000	100,00%	0	
Total Hors plafond	2 497 854 000	3 604 781 340	2 356 749 387	600 679 293	129 928	2 957 298 752	82,04%	2 313 064 299	600 923 632	2 913 987 931	96,34%	43 310 821	
TOTAL	15 351 315 826	16 351 267 490	10 368 064 403	3 083 075 722	78 741 596	13 372 398 529	81,78%	7 136 172 335	2 286 020 148	9 422 192 483	70,46%	3 950 206 046	

TABLEAU 4 - Restes à décaisser des programmes antérieurs aux 10èmes programmes au 31 décembre 2017 (hors dépenses courantes)

en Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2017	Paiements				Restes à décaisser au 31/12/2017
		Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2016	Somme des paiements prévus au cours de l'année 2017	Somme des paiements réalisés au cours de l'année 2017	Total des paiements au 31/12/2017	
	1	2	3	4	5=2+4	6=1-5
6ème PROGRAMME:	-	-	-	-	-	-
7ème PROGRAMME:	-	-	-	-	-	-
8ème PROGRAMME:	3 682 307 397,60	3 682 083 841,60	-	95 116,00	3 682 178 957,60	128 440,00
9ème PROGRAMME:	11 770 161 627,53	11 493 330 175,14	35 918 096,58	93 865 876,87	11 587 196 052,01	182 965 575,52
TOTAL Programmes antérieurs	15 452 469 025,13	15 175 414 016,74	35 918 096,58	93 960 992,87	15 269 375 009,61	183 094 015,52

Recettes des redevances

L'année d'activité 2017 est à la cinquième année d'exercice du 10^{ème} programme des agences de l'eau (2013-2018).

Passant de 2,317 Md€ à 2,326 Md€ entre 2016 et 2017, les émissions de recettes des redevances ont connu une quasi-stabilité. Leur rendement a ainsi augmenté de 9 M€ (+0,4 %).

Le tableau 5 (page suivante) présente les montants de redevances émises entre 2009 et 2017.

Ce solde d'évolution est dû principalement :

- aux produits supplémentaires provenant de la redevance pour pollutions et collecte (+17,5 M€)
- à une baisse concomitante des recettes issues des redevances pour prélèvement (-7,2 M€).

La redevance pour pollution d'origine domestique constitue la principale ressource des agences (47,6 %). Elle s'élève à 1,1 Md€, pour l'année 2017 et connaît ainsi une très légère augmentation par rapport à 2016 (+1,1 %). Les recettes générées en 2017 par la redevance pour modernisation des réseaux de collecte d'origine domestique demeurent, quant à elles, quasiment identiques à celles de 2016 (625 M€ d'euros collectées contre 626 M€ en 2016).

Le montant total de redevances pour prélèvement sur la ressource en eau, s'élevant pour sa part à 378,7 M€, est en diminution de 7,2 M€ (-1,9 %), particulièrement en raison de la baisse de 9,6 M€ constatée sur les recettes de la redevance pour alimentation en eau potable (-3,6 %). Inversement, les produits issus de la redevance pour prélèvement payée par les industriels se sont accrus de 2,1 M€ entre 2016 et 2017.

La redevance pour pollutions diffuses voit ses recettes augmenter de 4 M€ (+14 % passant de 103,2 M€ en 2016 à 107,2 M€ en 2017, hors part de 41 M€ reversée à l'Agence française pour la biodiversité).

Les redevances « stockage en période d'étiage » ; « obstacles sur les cours d'eau » et « protection du milieu aquatique », bien que d'un montant modeste (les recettes s'élevant respectivement à 0,17 M€, 0,23 M€ et 8 M€), demeurent des leviers significatifs dans l'incitation à la recherche du maintien et de l'amélioration des mesures à engager pour protéger et aménager la continuité écologique du patrimoine commun des cours d'eau, et pour permettre d'assurer, entre autres, la protection des poissons migrateurs.

Avec une déclinaison cette fois-ci par agence, la variation des recettes 2017 de redevances se répartit ainsi :

- +24,1 M€ par rapport à 2016 pour Adour-Garonne (303,9 M€ de redevances émises pour un taux d'exécution de 105,8 %), qui résulte essentiellement d'une augmentation de la redevance pour pollution domestique (+12,3 M€) ainsi que de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte (+8,3 M€).
- +27,5 M€ pour Artois-Picardie (172,4 M€ de redevances émises pour un taux d'exécution de 115,3 %). Cette forte augmentation des recettes s'explique principalement par une programmation des émissions de redevances pour pollution de l'eau ainsi que pour modernisation des réseaux de collecte en fin d'exercice 2016 qui a produit un volume d'encaissement en 2017 beaucoup plus élevé que celui anticipé lors du budget initial.
- -13,9 M€ pour Loire-Bretagne (359,7 M€ de redevances émises pour un taux d'exécution de 103 %). Cette diminution découle d'une baisse des taux votés en 2016 de 1 centime par mètre cube applicables aux redevances pour pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte. Ces dernières voient ainsi leur rendement passer de 260 M€ en 2016 à 250 M€ en 2017. D'autres taxes aux rendements plus modestes (redevance prélèvement pour alimentation en eau potable mais également pollution industrielle) apparaissent également en léger repli.
- -7,8 M€ pour l'agence de l'eau Rhin-Meuse (157,9 M€ de redevances émises soit un taux d'exécution de 96,3 %) du fait essentiellement d'une diminution des produits issus de la redevance pour pollution domestique (-4,3 M€) ainsi que de la redevance pour prélèvement acquittée par les industriels. Cette dernière est en forte baisse suite notamment à la fermeture de deux centrales électriques (La Maxe et Blénod) mais également d'une tranche pour travaux d'entretiens du CNPE de Fessenheim.
- +12,8 M€ pour l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (soit un total de redevances émises pour l'année 2017 de 576,2 M€ et un taux d'exécution de 105,2 %) du fait d'une forte augmentation des recettes perçues par les redevances pollution d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte (+17,7 M€). Cette hausse est compensée, en partie, par la baisse du rendement de la redevance prélèvement pour alimentation en eau potable (76,3 M€ soit -4,7 M€ entre 2016 et 2017).
- -33,8 M€ pour l'agence Seine-Normandie soit un total de 757,2 M€ de redevances émises. Le taux d'exécution pour l'année 2017 est de 97,5 %.

TABLEAU 5 – Réalisations des émissions de recettes de redevances (en droits constatés) des six agences de l'eau entre 2009 et 2017

en millions d'euros	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017
Redevances pour prélèvement	329,505	305,109	346,371	355,728	340,785	379,723	360,911	385,867	378,705
<i>dont prélèvement collectivités – AEP</i>	251,311	230,206	258,61	273,639	251,399	265,133	252,822	264,892	255,311
<i>dont prélèvement agriculture – irrigation</i>	12,669	16,825	19,487	18,89	18,720	18,022	14,291	25,006	25,393
<i>dont prélèvement industries</i>	65,525	58,078	68,274	63,199	70,666	96,568	93,798	95,969	98
Redevances pour autres usages	9,965	12,277	8,577	10,1	9,070	8,933	9,058	8,712	8,441
<i>dont obstacle sur cours d'eau</i>	0,226	0,206	0,19	0,282	0,216	0,254	0,246	0,229	0,233
<i>dont protection milieu aquatique</i>	9,558	8,961	7,868	8,56	8,421	8,099	8,230	8,268	8,039
<i>dont stockage en période d'étiage</i>	0,138	0,32	0,519	1,258	0,433	0,580	0,582	0,215	0,168
<i>dont contributions volontaires</i>	0,043	2,79	0	0	0	0	0	0,000	0,000
Redevances pour pollution et collecte	1 567,859	1 428,241	1 650,739	1 837,019	1 801,733	1 889,337	1876,875	1920,303	1937,804
dont collectivités	1 432,708	1 315,811	1 526,556	1 642,745	1 644,280	1 704,510	1684,149	1722,214	1732,841
<i>Collectivités - Pollution</i>	832,537	826,155	938,25	1 012,316	1 040,399	1 078,254	1065,010	1095,624	1107,420
<i>Collectivités - Collecte</i>	579,118	469,766	571,03	616,846	598,354	623,732	618,870	626,505	625,400
<i>Collectivités - Contrevaleur</i>	21,052	19,89	17,276	13,583	5,527	2,525	0,268	0,085	0,020
dont agriculture – élevage + pollution diffuse	41,372	49,321	59,218	62,689	65,445	72,844	92,247	106,743	111,056
<i>Agriculture - Élevage</i>	ND.	2,183	4,007	3,459	3,245	3,363	3,540	3,532	3,893
<i>Agriculture - Pollutions diffuses (hors part ONEMA soit 41 M€)</i>	n.d.	46,771	55,196	59,23	62,200	69,481	88,706	103,21	107,163
dont industries	93,779	63,109	64,965	131,585	92,008	111,983	100,279	91,347	93,906
<i>Industries - Pollution</i>	n.d.	54,129	58,856	107,311	77,079	94,712	81,420	73,315	72,087
<i>Industries - Collecte</i>	n.d.	8,126	6,003	24,17	14,929	17,271	18,859	18,032	21,818
TOTAL	1 907,329	1 745,627	2 005,687	2 206,682(*)	2 156,144(*)	2 281,736(*)	2 250,429(*)	2317,512(*)	2326,429 (*)

Commentaires :

(*) Réalisé 2017 :

2 326,429 M€ de recettes, dont 2 324,950 M€ de recettes de redevances et 2,581 M€ de majoration pour paiement tardif de redevances (AEAP : 0,121 M€, AELB : 1M€, AERM : 0,476 M€, AESN : 0,984241 M€) minoré de 1,102 M€ de produits constatés d'avances par AERM.

(*) Réalisé 2016 :

2 317,512 M€ de recettes, dont 2 314,882 M€ de recettes de redevances et 2,630 € de majoration pour paiement tardif des redevances (AEAP : 0,117 M€, AELB : 0,9 M€, AESN : 1,657 M€)

(*) Réalisé 2015 :

2 250,429 M€ de recettes, dont 2 246,519 M€ de recettes de redevances et 3,785 M€ de majoration pour paiement tardif des redevances (AEAP : 0,145 M€, AELB : 1,337 M€ et AESN : 2,302 M€)

(*) Réalisé 2014 :

2 281,736 M€ de recettes, dont 2 277,993 M€ de recettes de redevances et 3,743 M€ de majoration pour paiement tardif des redevances (AEAP : 0,365 M€, AELB : 0,937 M€ et AESN : 2,440 M€)

2. LE BILAN 2017 DES CONTRATS D'OBJECTIFS

Les contrats d'objectifs et de performance entre l'État et les agences de l'eau couvrent la période 2013-2018, de manière à être synchrones avec les 10^{èmes} programmes d'intervention de celles-ci. Le document de performance, joint au budget initial, et le rapport de performance, joint au compte financier, reprennent les mêmes indicateurs et servent de support au pilotage stratégique du ministre en charge de l'environnement.

Les enjeux auxquels répondent les agences de l'eau ont été redéfinis dans leurs 10^{èmes} programmes d'intervention et traduits dans des orientations stratégiques communes aux six agences. Ils sont présentés en début du contrat d'objectifs, puis développés et déclinés dans les cinq activités qui constituent le cœur de métier des établissements. La présentation de ces activités n'a, pour des raisons de continuité et de lisibilité, pas connu d'évolutions significatives entre le contrat d'objectifs 2007-2012 et le contrat 2013-2018. Elle se décline ainsi :

- Gouvernance, planification et international : 1 indicateur ;
- Connaissance (milieux, pressions) : 4 indicateurs (dont 1 de contexte) ;
- Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention : 15 indicateurs (dont 2 de contexte) ;
- Redevances : 4 indicateurs ;
- Pilotage de l'établissement et fonctions transverses : 7 indicateurs.

Les présents contrats d'objectifs et de performance des 6 agences de l'eau dénombrent ainsi 31 indicateurs nationaux (dont 3 indicateurs de contexte, qui correspondent à des indicateurs définis et suivis au niveau national mais sans cible associée), contre 46 indicateurs pour le précédent. Ont notamment été abandonnés ou modifiés, en tant qu'indicateurs de performance, certains indicateurs de moyens (ex : « Montants annuels consacrés à la lutte contre les pollutions diffuses ») ou ratios techniques (ex : « Surface de bassin couvert par un SAGE ») qui ne reflètent qu'imparfaitement le résultat de l'action conduite par les agences, ou ne sont tout simplement plus aussi prépondérants au sein des 10^{èmes} programmes. Rappelons que ces contrats d'objectifs ont également fait l'objet d'une révision à mi-parcours pour réévaluer les cibles 2016-2018, et également préciser la définition de certains indicateurs le cas échéant.

Le bilan 2017 de chacune des agences a été réalisé en février 2018 selon les grands domaines d'intervention des agences de l'eau mentionnés à l'article L. 213-9-1 du code de l'environnement.

Gouvernance et planification

A titre liminaire, il convient de rappeler que 2010 a été la première année de mise en œuvre des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) en tant que « plan de gestion » au sens de la directive cadre sur l'eau (DCE). La mise en place des programmes de mesures (PDM) dans chaque département s'est poursuivie, en les déclinant par le biais de plans d'actions opérationnels et territoriaux (PAOT) réalisés à l'échelle départementale.

Les agences de l'eau ont ainsi été impliquées aux côtés des services de l'État et des autres établissements publics et ont accompagné le dispositif de mise en œuvre de la politique de l'eau en apportant des financements permettant la mise en œuvre des SDAGE et la mise en place des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Cette rubrique ne comprend aujourd'hui plus qu'un seul objectif, qui porte sur le respect des échéances d'actualisation du SDAGE et des PDM.

Fin 2015, après consultation du public et des partenaires institutionnels au premier semestre, chacun des 7 nouveaux SDAGE pour la période 2016-2021 a été adopté par son comité de bassin respectif puis approuvé par le préfet coordonnateur du bassin, et, en Corse, par l'Assemblée de Corse. Par ailleurs, chaque programme de mesure accompagnant le SDAGE a été arrêté par le préfet de manière concomitante, après avis favorable de son comité de bassin.

Les indicateurs liés aux SAGE ont été abandonnés en tant qu'indicateurs nationaux, leur mise en œuvre ne reflétant pas de manière satisfaisante l'ensemble des efforts de territorialisation consentis par les agences, qui peuvent se retranscrire également au travers de contrats territoriaux ou de rivière. Ils restent cependant suivis au sein de chaque bassin.

Connaissance (milieux, pressions)

Cette rubrique comprend les indicateurs de suivi liés à la mise à disposition du public des données environnementales, la mise en œuvre d'une surveillance de la qualité des eaux adaptée aux besoins des nouveaux SDAGE ou encore la bonne connaissance des prélèvements d'eau ou des rejets au milieu naturel.

De même qu'en 2016, quatre agences sur six (Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée-Corse) ont respecté l'objectif national relatif à la date de mise en ligne des données sur le portail de bassin, qui doit être inférieure au 30/09 de l'année suivant celle des données mesurées.

Le taux de stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles en bon état ou en très bon état écologique pour l'année N-2 reste un indicateur de contexte sans cible prédéfinie qui ne peut pas être agrégé.

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

Cette rubrique comprend les indicateurs de suivi des plans d'action nationaux dans le domaine de l'assainissement, de la lutte contre les pollutions ainsi que dans le domaine de la solidarité urbain-rural.

Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions diffuses et réduire ces pollutions

En ce qui concerne la protection de la ressource, les SDAGE listent les captages dont la qualité de l'eau doit être reconquise. Au sein de ces listes, ont été identifiés en 2009 les 500 captages prioritaires les plus menacés par les pollutions diffuses (captages dits « Grenelle »). Cette priorité a été réaffirmée et étendue lors de la Conférence environnementale de septembre 2013, qui vise ainsi la protection de 1000 captages prioritaires par des plans d'actions visant à garantir la qualité de l'eau et sur lesquels doit être mis en place un programme de restauration de la qualité des eaux brutes à l'échelle de l'aire d'alimentation du captage.

Dans le cadre de l'adoption des nouveaux SDAGE pour la période 2016-2021, les listes de captages prioritaires sur chaque bassin versant ont été révisées. Fin 2017, 743 captages prioritaires au titre des SDAGE ont été aidés par les agences pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un « programme d'actions » validé ou non par un arrêté préfectoral pour un objectif de 805 captages aidés sur l'année. Cette réalisation est en très légère baisse par rapport à 2016.

En ce qui concerne la lutte contre les pollutions agricoles, les données de réalisation sur les mesures agro-environnementales étaient indisponibles lors de l'élaboration du bilan 2017 du COP pour cinq agences sur six compte tenu de l'impossibilité pour l'Agence de Service de Paiement de produire les données dont elle est en charge. Cette situation fait suite aux difficultés liées à la mise en place de la chaîne d'instruction et de paiement des aides, consécutives à la décentralisation aux Régions de la gestion du fond européen agricole pour le développement rural.

Restaurer la continuité écologique et préserver les zones humides

S'agissant des aides au bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques (cours d'eau et zones humides), le rythme d'intervention se maintient à un niveau globalement constant. Plus précisément :

- 4 072 km de linéaires de berges ont fait l'objet de travaux d'entretien ou de restauration grâce à des aides des agences ce qui est au-dessous de la cible révisée à mi-programme pour 2017 (5 725 km) et de la réalisation de 2016 (4 474 km, pour une cible alors de 5 540 km). Plusieurs agences expliquent ce résultat par une réorientation vers des opérations plus lourdes et plus coûteuses (renaturation, reméandrement...) portant sur des linéaires plus courts ;
- en revanche, 821 ouvrages faisant obstacle à la continuité des cours d'eau (contre 799 en 2016 et 616 en 2015) ont été aménagés avec une aide des agences de l'eau en 2017, soit un résultat largement supérieur à la cible révisée qui s'élevait à 692 ouvrages. Les bassins Loire-Bretagne et, comme l'an passé, Rhône-Méditerranée Corse ont largement dépassé leurs objectifs en la matière ;
- 17 708 ha de zones humides ont été aidés en 2017 pour des opérations d'entretien, de restauration ou d'acquisition, résultat bien supérieur à celui de 2016 (15 311 ha) et qui dépasse largement la cible fixée à 13 880 ha. L'agence Artois-Picardie est la seule agence à marquer un recul dans ce domaine. Toutes les autres sont en progression, en particulier l'agence Rhône-Méditerranée-Corse.

Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions ponctuelles et réduire ces pollutions

Au 31 décembre 2017, des mesures restaient à prendre pour la mise en conformité avec la directive eaux résiduaires urbaines (DERU) pour 6 stations d'épurations (22 en 2015), dont 3 figurant sur la liste des 123 stations nouvellement non conformes (13 en 2014). Pour rappel, toutes les stations de la liste des 74 stations non conforme prioritaires ont désormais fait l'objet de mesures de mise en conformité.

Agences de l'eau

L'objectif fixé par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 de 1 Md € d'aides supplémentaires en faveur de travaux d'assainissement et d'eau potable des communes rurales, dispositif appelé « solidarité urbain rural » ou « SUR », a été reconduit pour les 10^{es} programmes. Ce dispositif, mis en œuvre en étroite collaboration avec les conseils départementaux, permet d'accorder aux collectivités rurales des aides complémentaires à celles relevant du dispositif général dans les domaines de l'assainissement et de l'eau potable, pour porter ces aides à un taux maximum de 80 %. Eu égard aux fortes sollicitations qui ont été constatées au cours du 9^{ème} programme sur cette ligne, les 10^{èmes} programmes renforcent les critères de sélectivité des projets, notamment au regard de leur impact sur l'amélioration de l'état des masses d'eau. En 2017, le montant des aides des agences au titre de la SUR s'élève à 310,3 M€, largement au-delà des prévisions (221,29 M€) et des réalisations 2016 (279,29 M€). Ce montant a augmenté de 62 % depuis le début du programme (191 M€ en 2013) représentant un total cumulé de près de 1 192 M€. L'objectif global du 10^{ème} programme a donc été atteint en 2017.

La réhabilitation de 16 558 installations d'assainissement non collectif a été aidée en 2017, dépassant ainsi la cible de 14 680 installations aidées. Cet indicateur en progression constante depuis 2013 reflète le dynamisme observé dans toutes les agences à l'exception de l'Artois-Picardie.

En ce qui concerne les substances dangereuses, prioritaires au titre de la DCE, 7 680 kg ont pu être éliminés en 2017 au travers des dossiers d'aides pour un objectif de 2 550 kg.

En ce qui concerne l'évolution des ventes de produits phytosanitaires (indicateur de contexte, donnée N-2 commentée en N), 45 984 998 kg ont été vendus en 2016 contre 52 804 864 kg l'année précédente (2015). Il convient de rappeler que l'année 2014 avait été marquée par un sur-achat de produits phytosanitaires en vue du stockage, en anticipation d'un élargissement des assiettes et de hausses de taux à compter de 2015. L'année 2016 marque un retour à des volumes similaires à ceux observés les années antérieures.

Enfin, en 2017, les agences ont aidé 25 contrats visant à la limitation de l'eutrophisation des eaux littorales et/ou à la bonne qualité microbiologique et/ou à la préservation des milieux littoraux (contrats de baies, de plages, de ports, de bassins versants littoraux...), pour une cible de 18. Le résultat est donc largement atteint. On observe toutefois un épuisement du « gisement » de contrats potentiels en fin de programme (56 contrats avaient été signés par an en 2014 et en 2015, 31 en 2016). Ces 25 contrats correspondent à un total de 73 M€ d'aides apportées.

Redevances et pilotage des établissements et fonctions transverses

En 2017, les agences de l'eau ont contrôlé sur pièces et sur place en moyenne 4,42 % de leurs redevables : la stabilité de ce taux (4,36 % en 2016, 4,32 % en 2015) témoigne d'une forme de maturité de ce processus.

Les agences de l'eau disposent toutes depuis 2013 :

- au plan des ressources humaines, d'un volet consacré aux risques psychosociaux dans leur document unique « hygiène et sécurité » ;
- au plan de leur contrôle interne comptable et financier, d'une cartographie des risques et d'un plan d'actions actualisés ;
- d'une démarche « qualité » en cours de suivi ou de renouvellement de certification.

Le taux de télédéclaration des redevances, hors redevance pour pollution diffuse, est 60,30 %, confirmant une bonne progression d'année en année (43,70 % en 2016, 34,37 % en 2015 et 29,03 % en 2014), du fait d'une forte incitation de la part des établissements. Cette donnée moyenne masque toutefois de forts écarts entre agences, les taux variant de 46 % (Seine-Normandie) à 89 % (Artois-Picardie). Le télépaiement n'est quant à lui pas au nombre des indicateurs nationaux du présent COP mais les agences souhaitent développer également cette pratique.

Le tableau ci-après présente la réalisation des objectifs contractualisés en matière de pilotage et de mise en œuvre des politiques d'intervention, pour une sélection d'indicateurs. En vert figurent les indicateurs de contexte.

Tableau 6 - BILAN DES CONTRATS D'OBJECTIFS 2017 DES AGENCES DE L'EAU (extraction de certains indicateurs)

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Tableau synthétique des indicateurs de suivi du Xème programme

SIX AGENCES DE L'EAU

Les prévisions 2013-2015 sont celles du contrat d'objet initial. Les prévisions 2016-2018 sont celles du contrat d'objectifs révisé.					Les réalisations sont celles des bilans annuels du contrat d'objectifs.											
Activités	Objectifs	Sous-objets	Indicateur n°	Libellé de l'indicateur	Unité	Prévisions 2013	Réalisations 2013	Prévisions 2014	Réalisations 2014	Prévisions 2015	Réalisations 2015	Prévisions 2016	Réalisations 2016	Prévisions 2017	Réalisations 2017	Prévisions 2018
Connaissance	C-3 : S'assurer de la bonne connaissance des prélèvements d'eau et des rejets polluants dans le milieu naturel	C-3-1 : S'assurer de la bonne connaissance des prélèvements d'eau	C-3-1	Ratio du nombre de points de prélèvements équipés d'instruments de mesures (directe ou indirecte) / nombre total des points de prélèvements connus	Ratio		89,72 %		90,57 %		92,23 %		94,72 %		95,14 %	
		C-3-2 : S'assurer de la bonne connaissance des rejets polluants dans le milieu naturel	C-3-2	Ratio du nombre d'établissements industriels mesurant leurs rejets polluants / nombre total d'établissements recevables de l'enceinte pollution industrielle	Ratio		13,69 %		17,85 %		19,21 %			19,51 %		20,59 %
Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention	P-1 : Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions d'origine diffuse et réduire ces pollutions P-2 : Restaurer la continuité écologique et préserver les zones humides P-3 : Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions domestiques et assimilées et réduire ces pollutions P-3 : Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions ponctuelles et réduire ces pollutions P-3 : Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions d'origine industrielle et réduire ces pollutions P-3 : Réduire et éliminer les rejets, émissions et pertes de substances dangereuses vers l'eau et les milieux aquatiques P-4 : Prévenir les eaux d'épaves et les milieux littoraux P-5 : Promouvoir une gestion quantitative durable de la ressource en eau	P-1-1 : Protéger et préserver les ressources en eau destinées à l'alimentation en eau potable	P-1-1-a	Nombre de coupes prioritaires au titre du SDAGE aides par l'agence pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un "programme d'actions" valide ou non par un arrêté préfectoral (par an)	Cumul pluriannuel	762	781	886	869	951	1 006	720	821	805	743	906
		P-2-1-a	Habitat : linéaire de cours d'eau restauré chaque année avec l'aide de l'agence	km	5 536	5 424	5 895	5 989	6 306	4 390	5 540	4 474	5 725	4 072	5 860	
		P-2-1-b	Continuité écologique totale : nombre d'ouvrages aidés au cours de l'année pour être rendus franchissables	Nbre ouvrages	420	377	502	663	807	616	612	799	662	821	757	
		P-2-1-c	Realisation d'atouts liste 2 : nombre d'atouts liste 2 aides / nombre d'atouts liste 2	Ratio		186		307		357		432		433		
		P-2-2	Superficie de zones humides ayant bénéficié d'une aide de l'agence au titre de l'entretien, restauration et acquisition	Total /ha/an	10 020	14 444	10 715	18 452	13 450	19 791	13 610	15 391	13 880	17 708	14 260	
		P-2-2	dont entretien et restauration	ha/an	6 504	12 547	9 139	16 331	11 764	15 130	11 560	12 313	11 750	13 943	12 110	
		P-2-2	dont acquisition	ha/an	1 516	1 897	1 576	2 121	1 686	2 581	2 030	2 968	2 090	3 765	2 150	
		P-3-1-a	Nombre de stations restant à mettre en conformité en fin d'année au titre de la DERU	Nbre total	75	54	48	33	28	24	21	22	7	6	2	
		P-3-1-a	Liste des "74 stations non conformes prioritaires"	Nbre	7	4	2	0	0	0	0	0	0	0	0	
		P-3-1-a	Liste des "123 stations, nouvellement non conformes"	Nbre	42	29	27	18	14	15	10	13	5	3	1	
		P-3-1-a	Liste des stations à échéance 2013	Nbre	15	13	10	8	6	2	4	2	2	0	1	
		P-3-1-a	Liste des stations à échéance 2017	Nbre	8	8	7	7	7	7	7	7	0	3	0	
		P-3-1-b	Sollicité urbain/rural	Montants aides spécifiques engagées en faveur des communes rurales (AP)	M€	194,69	191,038	194,47	195,68	196,56	215,3	221,81	279,267	221,29	390,30	220,47
		P-3-1-c	Aspiré/semencement non collectif	Nombre d'installations d'ANC réalisées et aides par l'agence dans l'année	Nbre	10 900	12 269	11 730	12 410	13 090	14 999	13 910	17 402	14 680	16 558	15 690
		P-3-2	Demande chimique en oxygène	Rapport entre la quantité annuelle (kg/an) de DCO rejetée dans le milieu par les industriels l'année N-2 et la quantité rejetée l'année N-3	Taux		92,19 %		81,19 %		87,37 %		92,47 %		97,40 %	
P-3-3-a	Substances dangereuses prioritaires	Quantité de substances dangereuses prioritaires éliminées inscrite dans les dossiers d'aides	kg/an	2 616	6 539	4 625	15 887	6 336	8 979	3 700	20 580	2 550	417 680	2 650		
P-3-3-b	Phyto total (Evolution des ventes de produits phyto-similaires) - Fourni par AEAP	Quantité de substances actives vendues par les distributeurs selon les trois catégories de substances servant de base de calcul de la redevance	Total /kg		44 790 037		46 214 137		52 804 864		45 954 990		47 786 107			
P-3-3-b	RPD max			4 874 767		5 532 016		6 346 379		15 511 341		16 825 822				
P-3-3-b	RPD médian			38 355 751		39 134 090		44 431 430		28 771 553		29 782 753				
P-3-3-b	RPD min			1 549 518		1 548 027		2 027 055		1 702 104		1 177 532				
P-4	Contrat Littoral	Nombre total de contrats aides (BV littoraux, contrats de baignade, contrats de plages, ...) visant à la limitation de l'eutrophication des eaux littorales et/ou à la bonne qualité microbiologique et/ou à la préservation des milieux littoraux	Nbre/contrat	36	31	40	56	43	56	23	31	18	25	18		
P-5	Prélèvements	Volume annuel prélevé dans le bassin par secteur d'activité (collectivités, industrie, agriculture, EDF)	Total /Mm3		34 193		32 591		32 564		32 771		32 161			
P-5	Collectivités		Mm3		5 402		5 306		5 242		5 187		5 404			
P-5	Industries hors EDF		Mm3		3 267		3 312		3 212		3 173		3 125			
P-5	EDF		Mm3		22 566		21 242		21 916		21 344		20 439			
P-5	Agriculture		Mm3		2 947		2 721		2 294		3 068		3 192			
Relevances	R-2-2 : Taux de redevables contrôlés (en nombre)	R-2-2	Nombre de redevables contrôlés sur pièces et sur place par année d'activité / Nombre de redevables par année d'activité	Taux		2,95 %		3,09 %		4,32 %		4,36 %		4,42 %		

3. LA SITUATION FINANCIÈRE DES AGENCES DE L'EAU

En préambule, compte tenu des évolutions en matière de gestion budgétaire et comptable publique (GBCP, décret du 7 novembre 2012), il est précisé qu'afin de comparer des données homogènes tout au long du 10^{ème} programme, il a été décidé de conserver une analyse en comptabilité générale comme celle réalisée sur la période 2013-2016.

Toutefois, les éléments de comptabilité budgétaire seront intégrés en intégralité dès le 11^{ème} programme afin d'adopter un raisonnement en encaissements et en décaissements, dans la mesure où désormais l'exécution des budgets est établie en flux de trésorerie et non plus en droits constatés. D'autre part, notons que certaines normes et règles comptables ainsi que le plan de comptes ont évolué au 1^{er} janvier 2016, aussi :

- les comptes de charges rattachées à chacune des enveloppes « fonctionnement », « personnel » et « interventions » du compte de résultat en droits constatés ont été modifiés, les comparaisons avec les années antérieures seront donc difficilement appréciables ;
- les dotations aux provisions / reprises sur provisions pour charges d'intervention, calculées jusqu'en 2015, annuellement en fonction des restes à payer sur les engagements pluriannuels des agences de l'eau sous forme de subventions et intégrées dans l'enveloppe « intervention » du compte de résultat, ne sont plus comptabilisées dans le cadre des dispositifs d'intervention des agences de l'eau ; aussi, le suivi de ces engagements se fait désormais « hors bilan » ;
- la part de la redevance pour pollutions diffuses reversée par chaque agence à l'ONEMA, puis à l'AFB depuis 2017, dans le cadre du plan Ecophyto, auparavant comptabilisée à la fois en charges et en produits, est désormais comptabilisée en compte de tiers et n'apparaît donc plus dans le compte de résultat ;
- le prélèvement sur ressources accumulées au profit du budget général de l'État n'est plus comptabilisé en charges dans le compte de résultat. Depuis 2016 il est déduit directement du niveau du fonds de roulement de fin d'année.

Notons que jusque fin 2015, les provisions ou reprises sur provisions pour charges d'intervention et la comptabilisation du prélèvement sur ressources accumulées en charges ont eu un impact considérable sur le résultat de l'exercice ; ainsi, ces changements de méthodes comptables biaisent la comparaison des résultats des années 2013-2015 avec ceux des années 2016-2017, en l'absence de correction.

Par ailleurs, il est nécessaire de préciser que les agences de l'eau accordent des aides sous forme d'avances qui ne consomment pas d'autorisations d'engagement en comptabilité budgétaire au titre de la GBCP, alors qu'elles constituent des aides à part entière dans le cadre du suivi extrabudgétaire des interventions du 10^{ème} programme.

L'équilibre financier se confirme en 2017 avec un **niveau global de dépenses de 2,38 Mds€**, hors amortissements et provisions, hors part de redevance pour pollutions diffuses reversée à l'AFB à hauteur de 41 M€ et hors prélèvement sur ressources accumulées au bénéfice du budget général de l'État (contre 2,31 Mds€ en 2016), inférieur à celui des recettes de 2,61 Mds€, hors reprises sur amortissements et provisions et part de redevance destinée à Ecophyto (contre 2,62 Mds€ en 2016).

Le résultat comptable 2017 cumulé des six agences constitue un bénéfice d'un montant de 273,8 M€ pour la septième année consécutive, contre un résultat 2016 de 310,8 M€. Cinq agences présentent un résultat excédentaire (hors prise en compte du prélèvement de 175 M€ sur ressources accumulées au profit du budget général de l'État) à fin 2017, comme le montre le détail des résultats de chacune des agences ci-après :

- Adour-Garonne : +20,1 M€ (+41,3 M€ en 2016), hors prélèvement État de 22,2 M€ ;
- Artois-Picardie : +60,4 M€ (+36,9 M€ en 2016), hors prélèvement État de 11,6 M€ ;
- Loire-Bretagne : +10,1 M€ (+81,3 M€ en 2016), hors prélèvement État de 27,1 M€ ;
- Rhin-Meuse : -0,3 M€ (+15,9 M€ en 2016), hors prélèvement État de 12,7 M€ ;
- Rhône-Méditerranée Corse : +73 M€ (+53 M€ en 2016), hors prélèvement État de 42,3 M€ ;
- Seine-Normandie : +110,5 M€ (+82,4 M€ en 2016), hors prélèvement État de 59,1 M€.

De plus, avec des retours d'avances (270,6 M€) inférieurs aux avances octroyées (286,3 M€), un remboursement de capital d'emprunt total à hauteur de 20 M€ (spécifique aux agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie) et des investissements propres de 15 M€, l'exercice 2017 se solde par un apport au fonds de roulement de 229,2 M€ (contre 312,7 M€ en 2016), hors prélèvement au profit du budget général de l'État de 175 M€.

Toutefois, si l'on compare l'apport au fonds de roulement 2017 à celui des années précédentes, à périmètre équivalent, il est nécessaire de déduire le prélèvement sur ressources accumulées au profit du budget général de l'État de 175 M€. Ainsi l'apport au fonds de roulement 2017 s'élève **effectivement** à 54,2 M€ (contre 137,7 M€ en 2016 et 73,6 M€ en 2015).

Ainsi, au 31 décembre 2017, la somme des fonds de roulement des agences de l'eau s'élève ainsi 823,2 M€ (contre 769 M€ fin 2016), soit environ 3,8 mois de dépenses (contre 2,3 prévu).

La trésorerie, quant à elle, s'établit à 531,6 M€, soit environ 2,5 mois de dépenses, répartis comme suit :

- agence de l'eau Adour-Garonne : 140,5 M€
- agence de l'eau Artois-Picardie : 93,9 M€
- agence de l'eau Loire-Bretagne : 35,7 M€
- agence de l'eau Rhin-Meuse : 13,1 M€
- agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse : 146,6 M€

- agence de l'eau Seine-Normandie : 101,8 M€.

Pour mémoire, la trajectoire envisagée lors de la construction des 10^{èmes} programmes a été quelque peu modifiée depuis le début de leur mise en œuvre. Elle s'explique notamment par des produits de redevances supérieurs aux prévisions, des engagements moindres sur la période 2013-2015, qui s'accroissent nettement depuis 2016, un ralentissement des paiements des aides sur certains bassins, et la contribution des agences de l'eau à l'effort de rétablissement des comptes publics au moyen de prélèvements sur ressources accumulées depuis 2014 (210 M€ en 2014, puis 175 M€ en 2015 à 2017), prévu sur la période 2015-2017, par la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 (article 32). Pour mémoire, il est réparti entre agences au prorata de leurs prévisions de produits de redevances 2017.

Rappelons que jusqu'en 2015, les restes à payer sur les engagements pluriannuels (sous forme de subventions, après application d'un taux de chute variant suivant les agences) faisaient l'objet de provisions pour charges d'interventions, inscrites au bilan pour un montant de 2 221,1 M€. Aujourd'hui, ceux-ci constituent des engagements hors bilan. Aussi, les niveaux de fonds de roulement et de trésorerie doivent être appréciés au vu de ces restes à décaisser des six agences sur les engagements relatifs aux 10^{èmes} programmes d'intervention.

Ils s'élèvent à fin 2017 à hauteur de 3,950 Mds€. Ils tiennent compte à la fois des restes à payer sur les subventions octroyées, mais également des avances restant à décaisser et du versement du solde des primes à la performance épuratoire. Aux restes à décaisser sur les 10^{es} programmes d'intervention, s'ajoutent ceux relatifs aux programmes antérieurs, d'un montant de 183 M€ à fin 2017.

Dépenses

Comme précisé supra, le montant global des dépenses décaissables 2017 (2,38 Mds€), hors prélèvement sur ressources accumulées de 175 M€ et reversement de la part de la redevance pour pollutions diffuses à l'AFB de 41 M€, apparaît relativement constant par rapport à celui de l'année 2016 (2,31 Mds€).

Pour les raisons évoquées précédemment, depuis 2016, les évolutions des dépenses par enveloppe ne peuvent être comparées rigoureusement aux réalisations des années précédentes au vu des données du tableau d'équilibre financier, compte tenu des changements de périmètre.

Globalement, à périmètre constant, les **dépenses de personnel** sont en légère baisse, passant de 124,0 M€ à 123,6 M€, du fait notamment de la diminution des effectifs, compensée en partie par les augmentations liées à la valeur du point d'indice des fonctionnaires, aux avancements du personnel contractuel et à certaines charges. Les **dépenses de fonctionnement** dites « encadrées » respectent la baisse de -15 % entre les budgets initiaux 2014 et 2017, prévue par la dernière lettre de cadrage du premier ministre, en date du 7 mai 2014, connue à ce jour (-5 % en 2015/2014, -10 % en 2016/2014 et -15 % en 2017/2014).

Concernant les **interventions**, hors contribution à l'AFB, elles augmentent de près de 80 M€ en 2017, avec des évolutions variables selon les principaux domaines d'intervention.

Ainsi, en matière de lutte contre la pollution, les paiements sont en hausse de 40,1 M€ par rapport à ceux de 2016, essentiellement du fait des versements des primes pour la performance épuratoire en augmentation de 12,7 M€ et de l'évolution des aides agricoles versées de plus de 24,3 M€, consécutive au rattrapage des engagements dans certains bassins, expliqué précédemment. Les aides destinées aux opérations d'assainissement domestique se maintiennent à un niveau élevé de 855,7 M€.

Par ailleurs, les versements des aides en faveur de la gestion des milieux poursuivent leur progression, à hauteur de 29,5 M€ de 2016 à 2017, notamment du fait de l'augmentation, d'une part, des paiements des aides relatives à la restauration des milieux aquatiques de 8,8 M€ et, d'autre part, des dépenses liées aux opérations de gestion quantitative de la ressource de 40,9 M€. Les aides relatives à l'eau potable sont, quant à elles, en baisse de 22,4 M€.

Les principaux facteurs d'évolution des dépenses d'intervention sont variables suivant les bassins concernés, en fonction notamment des modalités de versement des aides des agences et de leur niveau d'engagements dans les différents domaines depuis le début de la mise en œuvre des 10^{èmes} programmes. Précisons simplement que les aides versées sous forme d'avances ont augmenté de 13 M€ en 2017.

Les dépenses d'**investissement** propres aux agences de l'eau (hors avances remboursables au titre des interventions), d'un montant de 14,9 M€ (11,4 M€ en 2016) demeurent cette année encore relativement stables, mais nettement en dessous de la prévision de 24,2 M€. Cet écart est dû notamment au glissement calendaire de la programmation de travaux concernant les bâtiments des agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie et de développements ou acquisitions informatiques reportés en 2018. En effet, le système d'information financière lié à la mise en œuvre du décret Gestion budgétaire et comptable publique bénéficie d'une assistance à maîtrise d'ouvrage inter-agences et le choix du progiciel, acté fin 2015, a fait l'objet d'une commande groupée d'achat de licences mais pour trois des six agences, les développements nécessaires dès 2016 se sont déroulés plus lentement que prévu.

Agences de l'eau

Enfin, **les dépenses relatives au remboursement du capital** (d'un montant total de 20,5 M€), incluses dans la masse investissement, sont proches de celles de 2016 (20 M€), et conformes à la prévision.

Recettes

Les recettes globales des agences de l'eau, hors reprises sur amortissements et provisions, demeurent quasiment constantes de 2016 à 2017, soit de 2,6 Mds€. En effet, les recettes de redevances ont légèrement augmenté alors que les retours d'avances diminuent.

Les recettes issues des **redevances émises** ont progressé de 9 M€ (contre une hausse de 26,2 M€ 2015 à 2016), et sont supérieures de 54 M€ à la prévision initiale. Notons que les émissions de redevances ont augmenté dans 3 bassins (Adour-Garonne, Artois-Picardie et Rhône Méditerranée Corse), hausse quasiment compensée par une baisse dans les 3 autres bassins. Toutefois, globalement, la progression est due à l'augmentation des redevances pour pollution (collectivités, agriculture et industriels), supérieure à la baisse des redevances pour prélèvement.

Par ailleurs, les **remboursements d'avances** retrouvent leur niveau de 2015 pour atteindre 270,6 M€. Ils diminuent donc de 11 M€ de 2016 à 2017, et s'avèrent inférieurs d'environ 20 M€ à la prévision.

Effectifs

S'agissant des effectifs, les agences de l'eau participent à l'objectif global de réduction des effectifs des emplois publics, comparable à celui fourni par l'État. Les plafonds d'emplois annuels des agences de l'eau sont ainsi en baisse constante depuis l'année 2010.

Les données présentées ci-dessous correspondent à l'exécution sur la période 2013-2017. Elles tiennent compte d'un correctif technique lié à la mise à disposition de quelques agents des agences de l'eau auprès de l'ONEMA intégrée en 2017 à l'AFB.

Le plafond d'autorisations d'emplois au titre de l'année 2017 a été établi en loi de finances pour 2017 à 1 668 ETPT auxquels se sont ajoutés 5 ETPT (correctif pour agents mis à disposition de l'AFB), et le schéma d'emplois a été fixé à -38 ETP.

Evolution des effectifs sous plafond entre 2013 et 2017

Six agences de l'eau	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'Équivalent Temps Plein	1 782,4	1 745,3	1 707,9	1 670,4	1 632,9
Nombre d'Équivalent Temps Plein Travaillé (*)	1 772,58	1 741,76	1 740,6	1 706,11	1 669,74

(*) Depuis le PLF 2015, la fixation du plafond d'emplois des opérateurs de l'État en ETPT est rendue obligatoire (Cf. Circulaire 1BPB-14-3358 du 15 janvier 2014 relative au lancement de la procédure budgétaire 2014), l'année 2014 ayant servi de point de référence pour établir une correspondance entre les ETP et les ETPT. Pour rappel, l'unité ETPT est le produit de la mesure de la quotité de temps de travail par leur période d'activité sur l'année.

Le plafond d'emploi désormais exprimé en ETPT depuis 2015 tient compte d'agents mis à disposition de l'ONEMA-AFB par les agences de l'eau. Comme précisé en complément du tableau (*), il n'y a plus de plafond d'emploi en ETP à compter de 2015. Seul un schéma d'emploi est appliqué à l'atterrissage en ETP à partir de fin 2014.

Le tableau ci-après présente l'équilibre financier des six agences de l'eau à fin 2017, à partir de la somme des comptes financiers de 2012 à 2017 approuvés par leurs conseils d'administration.

TABLEAU 7 – Équilibre financier en droits constatés des 6 agences de l'eau à fin 2017 (en K€)

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2012	CF 2013	CF 2014	CF 2015	CF 2016	CF 2017	
Charges	1- Interventions	2 029 699	1 941 025	1 909 631	1 899 408	1 731 604	1 702 302	
	dont contribution à l'ONEMA - AFB	108 000	145 001	130 500	137 000	139 000	145 000	
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA - AFB	36 685	40 879	40 880	40 875	0	0	
	dont provisions pour charges (68158)	102 783	44 621	21 572	28 483	0	0	
	2- Personnel	127 506	125 394	123 120	124 015	115 167	112 526	
	3- Fonctionnement courant	95 878	82 201	299 213	251 850	179 884	263 281	
	dont amortissements et provisions (68)	22 930	20 409	22 224	22 981	24 115	21 979	
	TOTAL CHARGES	2 253 083	2 148 620	2 331 964	2 275 273	2 026 655	2 084 724	
Produits	1- Redevances	2 243 367	2 197 023	2 322 616	2 291 304	2 317 513	2 326 429	
	Redevances pour prélèvement	355 728	340 785	379 723	360 911	385 867	378 705	
	dont prélèvement collectivités – AEP	273 639	251 399	265 133	252 822	264 892	255 311	
	dont prélèvement agriculture – irrigation	18 890	18 645	18 022	14 291	25 006	25 393	
	dont prélèvement industries	63 199	70 666	96 568	93 798	95 969	98 000	
	Industries - Alimentation d'un canal	2 479	1 250	1 637	1 419	1 927	1 410	
	Industries - Refroidissement industriel	5 652	10 105	7 665	9 371	12 607	19 649	
	Industries - Hydroélectricité	7 526	15 879	35 071	31 272	27 330	28 465	
	Industries - Autres usages économiques	47 538	43 432	52 195	51 737	54 105	38 049	
	Redevances pour autres usages	10 100	9 070	8 933	9 058	8 712	8 441	
	dont obstacle sur cours d'eau	282	216	254	246	229	233	
	dont protection milieu aquatique	8 560	8 421	8 099	8 230	8 268	8 039	
	dont stockage en période d'étiage	1 258	433	580	582	215	169	
	dont contributions volontaires	0	0	0	0	0	0	
	Redevances pour pollution et collecte	1 873 704	1 842 612	1 930 217	1 917 550	1 920 303	1 937 804	
	dont collectivités	1 642 745	1 644 280	1 704 510	1 684 149	1 722 214	1 732 841	
	Collectivités - Pollution	1 012 316	1 040 399	1 078 254	1 065 010	1 095 624	1 107 420	
	Collectivités - Collecte	616 846	598 354	623 732	618 870	626 505	625 401	
	Collectivités - Contrevaieur	13 583	5 527	2 525	268	85	20	
	dont agriculture – élevage + pollution diffuse	99 374	106 324	113 724	133 122	106 743	111 057	
	Agriculture - Elevage	3 459	3 245	3 363	3 540	3 532	3 893	
	Agriculture - Pollutions diffuses	95 915	103 079	110 361	129 581	103 211	107 164	
	dont industries	131 585	92 008	111 983	100 279	91 347	93 906	
	Industries - Pollution	107 311	77 079	94 712	81 420	73 315	72 087	
	Industries - Collecte	24 170	14 929	17 271	18 859	18 032	21 819	
		2- Gestion courante	113 707	337 463	153 593	85 254	19 993	32 119
	Autres produits	113 707	337 463	153 593	85 254	19 993	32 119	
dont reprises sur provisions (78)	6 539	5 987	7 298	7 068	7 047	15 571		
dont reprises sur provisions pr charges (78158)	82 274	298 420	125 935	59 569	0	0		
	TOTAL PRODUITS	2 357 074	2 534 486	2 476 209	2 376 558	2 337 506	2 358 548	
Résultat	= Produits - charges	103 991	385 866	144 245	101 285	310 851	273 824	
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement	213 418	172 793	61 723	87 303	327 105	280 062	
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement	72 760	25 099	7 112	1 239	0	0	
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	416 620	334 472	312 408	252 709	273 336	286 340	
	Autres dépenses d'investissement	13 655	8 907	9 191	11 264	11 471	14 966	
	Remboursement Capital	48 164	11 691	22 003	19 519	20 035	20 552	
	TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	551 199	380 169	350 715	284 731	304 842	321 858	
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	279 188	273 289	268 011	270 051	281 598	270 581	
	Cessions d'immobilisations 775	1 411	143	553	89	934	194	
	Autres ressources en capital	116 173	9 688	785	937	7 906	180	
	TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	610 190	455 913	331 072	358 381	617 543	551 017	
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	58 991	75 744	-19 642	73 650	312 701	229 159	
Pour mémoire	FDR au 31/12	501 588	577 332	557 691	631 342	769 040	823 199	
	Besoin en FDR au 31/12	257 488	227 446	226 214	219 141	222 952	291 517	
	Trésorerie au 31/12	244 100	349 886	331 477	412 200	546 088	531 682	

NB : Les recettes de redevances figurant dans ce tableau représentent la totalité des titres émis chaque année par les 6 agences de l'eau, y compris les majorations pour paiements tardifs en comptabilité générale. Or, le plafond de redevances fixé à 2,3 Mds € annuels est considéré, en comptabilité budgétaire, en encaissements et calculé après déduction du montant de la contribution annuelle des agences de l'eau à l'ONEMA-AFB (ainsi que du reversement de la part de la redevance pour pollutions diffuses à l'ONEMA-AFB) et des majorations pour paiements tardifs. En 2017, le montant total des redevances encaissées en comptabilité budgétaire s'élève à 2 311,878 M€ desquels doivent être déduits 145 M€ de contribution à l'AFB, 3,29 M€ de majorations pour paiements tardifs, 0,88 M€ de contre-valeur et 4,94 M€ de reversement Ecophyto décaissé par AEAP, soit un montant de redevances sous plafond = 2 311,878-145-3,29-0,88-4,94 = 2 157,76 M€.

Données propres à chaque agence de l'eau

1. Agence de l'eau Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre en grande partie deux des nouvelles régions créées le 1^{er} janvier 2016, la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie, et plus marginalement l'Auvergne-Rhône-Alpes, soit 26 départements en tout ou partie et 6 917 communes, comptabilisant environ 7 millions d'habitants. Il forme un territoire d'une superficie de 117 650 km².

Ce bassin hydrographique est alimenté par deux châteaux d'eau naturels (Pyrénées et Massif central) dont les eaux versent toutes vers l'océan Atlantique. Il compte 120 000 km de cours d'eau dont un grand fleuve, la Garonne, et des rivières importantes : l'Adour, la Dordogne, le Lot, l'Aveyron, le Tarn et des ressources souterraines (nappe de l'éocène...), une frange littorale de près de 200 km, des lacs, étangs, mares. Il est le 3^e bassin par le nombre d'exploitations agricoles (100 000 environ).

Les prélèvements d'eau annuels s'élèvent à 7 203 millions de m³. Représentant près de 43 % des prélèvements annuels et 68 % des prélèvements en période d'étiage, l'irrigation est un usage de l'eau important sur le bassin Adour-Garonne; la surface irriguée est de l'ordre de 600 000 ha. Le maïs, en baisse ces dernières années, en représente encore les 2/3, et le reste à parts égales pour l'industrie et l'eau potable.

Le bassin Adour-Garonne est cultivé sur 50 % de sa surface. L'agriculture y est donc une activité économique majeure avec 3 millions d'hectares en culture, dont 530 000 irrigués (soit un tiers des surfaces irriguées françaises), et 250 000 ha en agriculture biologique qui ne cesse de progresser.

Le comité de bassin comporte quinze commissions qui sont destinées à l'éclairer sur certaines questions, soit territoriales (commissions locales), soit techniques (commissions techniques), soit thématiques (commissions thématiques) et le conseil d'administration sur deux commissions thématiques.

Ses objectifs sont calés sur les échéances que lui fixe notamment la directive cadre européenne sur l'eau pour l'obtention du bon état des eaux : 2015, 2021 et 2027.

Elle dispose d'outils de planification pour son bassin : un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), qui fixe pour six ans les orientations générales, les objectifs et les dispositions à mettre en oeuvre et un programme de mesures (PDM) associé à ce schéma directeur. Le tout est repris dans ses programmes pluriannuels d'interventions successifs.

Elle soutient d'autres outils compatibles avec le SDAGE tels que les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) qui, à des unités hydrographiques plus restreintes, peuvent fixer des objectifs spécifiques de qualité, d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative des ressources en eau.

Selon l'état des lieux des masses d'eau actualisé en 2013, 62 % des masses d'eau des rivières du bassin ont été identifiées comme en risque de non atteinte du bon état écologique en 2021, bien que 94 % d'entre elles devraient atteindre le bon état chimique. Actuellement, 43 % des masses d'eau de rivière sont en bon état écologique, 94 % sont en bon état chimique, et 61 % des nappes souterraines en bon état chimique (89 % en bon état quantitatif, en amélioration).

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 a identifié 4 orientations prioritaires : créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE, réduire les pollutions, améliorer la gestion quantitative, préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques.

L'objectif est d'atteindre, en 2021 : 69 % des cours d'eau en bon état écologique et 97 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), 62 % des masses d'eau côtières et de transition en bon état écologique et 90 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), et 68 % des masses d'eau souterraines en bon état chimique en 2021 (94 % en bon état quantitatif). Le coût de mise en oeuvre du programme de mesures (PDM, qui traduit les dispositions du SDAGE sur le plan opérationnel) est évalué à 3,37 Mds€, dont notamment 32 % pour l'assainissement collectif et 32 % pour la restauration des milieux aquatiques.

Face à l'urgence climatique, le comité de bassin a voté son plan d'adaptation au changement climatique le 2 juillet 2018. Le plan s'est construit en 3 étapes :

- l'état des connaissances actuelles sur ce que sera le climat demain et les conséquences envisagées sur le bassin Adour-Garonne,
- le diagnostic de vulnérabilité des territoires du bassin Adour-Garonne en 2050 au travers de 7 thématiques principales,
- le plan d'adaptation au changement climatique et la charte d'engagement.

Le siège de l'agence de l'eau Adour Garonne est à Toulouse. L'agence compte 4 autres implantations dans le bassin : Bordeaux, Brive, Rodez et Pau. Le comité de bassin a créé 7 commissions territoriales (Adour, Charente, Côtier-littoral, Dordogne, Garonne, Lot, Tarn-Aveyron).

MISE EN ŒUVRE ET RÉVISION DU 10^{ÈME} PROGRAMME D'INTERVENTION

Exécution du programme d'intervention

La réalisation du programme d'intervention en 2017 s'élève à 436,42 M€ au total, soit 407,41 M€ hors reversement au bénéfice du budget général de l'État à hauteur de 22,24 M€, et hors reversement de la part de redevance pour pollutions diffuses destinée au plan Ecophyto. Le niveau d'engagement est largement supérieur à celui des années précédentes (361,69 M€ en 2016 et 232,02 M€ en 2015), à périmètre constant, notamment du fait d'appels à projets relatifs à certaines thématiques. Notons que la comparaison aux prévisions initiales demeure délicate, compte tenu d'une part, des reports des sous exécutions d'une année en totalité sur l'année suivante, et d'autre part, du transfert de dotations entre lignes de programme permettant des ajustements. Ainsi, le taux d'exécution global du 10^{ème} programme à fin 2017 atteint 81 %, le niveau et l'évolution des engagements étant variables selon les domaines concernés.

Aussi, globalement les taux de réalisation du 10^{ème} programme à fin 2017 se répartissent de la manière suivante en fonction des domaines d'intervention ; 86,5 % en matière de « Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence », 79,9 % pour les « Mesures générales de gestion de l'eau » et 76,8 % pour les « Mesures territoriales de gestion de l'eau ».

Concernant l'assainissement domestique, l'agence a de nouveau consacré d'importants moyens aux investissements de dépollution domestique, dont près de 85 % des aides ont porté sur les masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique importante ou situées dans des zones prioritaires du SDAGE. Cet effort s'est traduit par la mise en fonctionnement de 56 stations d'épuration, totalisant une capacité épuratoire de 97 000 EH. Pour mémoire, un appel à projets pour la réduction de la pollution domestique, doté d'une enveloppe financière de 167 M€, avait été lancé en 2016 pour soutenir un nombre conséquent de projets contribuant à la reconquête du bon état des eaux. 260 projets relatifs à des systèmes d'assainissement ont été proposés, couvrant 20 % des systèmes d'assainissement et 36% des masses d'eau ciblées par l'appel à projets. Les projets retenus concernent 138 maîtres d'ouvrages pour des travaux sur plus de 150 systèmes d'assainissement touchant 132 masses d'eau du bassin. Ainsi, les aides consenties pour les travaux de mise en conformité des stations d'épuration atteignent un total de 56,8 M€ (contre 54,37 M€ en 2016) et sont réalisées à hauteur de 80 % en cette fin de cinquième année de mise en œuvre du 10^{ème} programme (contre 58,7 % fin 2016). Celles engagées pour les travaux sur les réseaux s'élèvent à 63 M€ (contre 31,6 M€ en 2016), leur taux d'exécution est alors de 77 % (48,7 % fin 2016) du total des prévisions du programme à fin 2017. Cette dynamique de la politique d'assainissement se confirme également en matière d'assainissement non collectif avec 3 059 installations financées.

En matière de lutte contre la pollution industrielle, après une hausse importante des engagements en 2016 (21,82 M€), les aides accordées en 2017, d'un montant de 12,58 M€, retrouvent un niveau proche de celui de 2015 (11,93 M€), soit un taux d'exécution de 86,8 % des prévisions du 10^{ème} programme. Les investissements aidés portent sur des masses d'eau en état dégradé (réduction de 250 tonnes annuelles de DCO) et la mise en conformité de 90 entreprises de peinture en bâtiment. Les aides allouées pour la lutte contre la pollution agricole, enjeu majeur pour la reconquête de la qualité des eaux destinées à l'alimentation sur le bassin, ont atteint 44,96 M€ en 2017 (contre 16,48 M€ en 2016). Dans le cadre d'appels à projets, 585 exploitations ont été aidées en investissement matériel dans le cadre du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles et 97 élevages pour la gestion des effluents en zone vulnérable. De plus, les dossiers instruits par les DDT(M) en 2017, reçus par l'agence, ont permis d'aider 835 exploitations au titre de la conversion à l'agriculture biologique et 116 exploitations au titre des mesures agro-environnementales et climatiques. Ces aides représentent à fin 2017, un taux de réalisation de 67,1 % du programme 2013-2018.

Dans le domaine de la ressource en eau et de la gestion des milieux aquatiques, priorité du 10^{ème} programme, après une année 2016 marquée par une mobilisation exceptionnellement importante des moyens financiers, grâce notamment à deux appels à projets de lutte contre les fuites dans les réseaux d'alimentation en eau potable d'une enveloppe de 80 M€ au total, 90 dossiers supplémentaires ont pu être aidés avec un objectif de 22,2 Mm3 économisés. Ainsi, en matière de gestion quantitative de la ressource, les engagements atteignent 43,6 M€ (contre 72,75 M€ en 2016). Le taux d'exécution atteint 87,74 % à fin 2017.

De plus, les aides attribuées pour la restauration et la gestion des milieux aquatiques et humides confirment une dynamique soutenue avec 1 000 dossiers validés et 45,2 M€ engagés en 2017 (39 M€ en 2016). Elles représentent ainsi 83,6 % de la prévision sur la durée totale du programme. En matière de continuité écologique, 132 ouvrages ont ainsi été aidés, dont 60 % effacés. Notons également le lancement d'un appel à projets relatif à la valorisation et la restauration des zones inondables. Concernant les interventions relatives à la protection de la ressource et l'eau potable, elles sont en hausse avec 39,6 M€ d'aides (26,6 M€ en 2016) et atteignent désormais un taux de réalisation de 83,8 % fin 2017.

Situation financière de l'agence

Le budget initial 2017 de l'agence s'élevait en dépenses à 303 M€ (dont 1,6 M€ de dotations aux amortissements). Il a fait l'objet de deux budgets rectificatifs portant le montant total des dépenses à 302,9 M€ (dont 1,6 M€ de dotations aux amortissements). Les dépenses réelles ont atteint 298,5 M€ (dont 1,4 M€ de dotations aux amortissements), auxquels s'ajoutent les 22,24 M€ de prélèvement sur ressources accumulées au profit du budget général de l'État. Ainsi, le budget a été exécuté en dépenses à hauteur de 98,5 % des prévisions initiales en droits constatés.

Globalement les dépenses d'interventions (subventions, avances, primes pour la performance épuratoire et dépenses liées aux interventions et aux redevances) s'élèvent à près de 259 M€ (contre 212 M€ en 2016), dont 132,62 M€ dans le domaine de la lutte contre la pollution, 104,27 M€ dans le domaine de la gestion des milieux et 19,73 M€ dans le

domaine de la conduite et le développement des politiques. Rappelons que le niveau des demandes de paiement fin 2016 avaient été plus faibles comme suite à des attributions d'aides concentrées sur les deux dernières commissions d'interventions de l'année. Ainsi, des dépenses comptabilisées en charges à payer en fin d'exercice 2016 ont été rattachées à 2017.

Les moyens dédiés à la lutte contre la pollution, notamment, sont en forte croissance (+16,7 M€) comme suite principalement à la réalisation de l'appel à projets pour la lutte contre les pollutions domestiques. De même, en matière de gestion des milieux et de la ressource en eau, les aides versées sont en hausse de 30,1 M€, principale conséquence des appels à projets lancés par l'agence sur les économies d'eau, et également de l'augmentation des aides accordées en matière de restauration des milieux aquatiques et humides. Au vu de la montée en puissance du niveau des engagements, les dépenses d'intervention (autour de 190 M€ en 2013) continuent de progresser en cette deuxième partie de mise en œuvre du 10^{ème} programme, hausse provenant essentiellement des subventions versées, les avances étant en nette régression depuis 2016, de l'ordre de 9 M€ (contre 17,6 M€ en 2015 et 23,1 M€ en 2013).

Par ailleurs, les recettes dites « encaissables » (hors reprises sur provisions) ont été réalisées à hauteur de 106,6 %. Ce taux d'exécution satisfaisant s'explique principalement par des émissions de redevances à hauteur de 304 M€, en progression de 24 M€ par rapport à 2016 et nettement supérieures aux prévisions (plus de 105 %). Cette évolution traduit la conjonction de plusieurs phénomènes, autres que la hausse des taux, notamment les effets de la loi NOTRe et la création d'EPCI à périmètre plus étendu éligibles au dispositif d'acomptes prévisionnels, et le rattrapage de facturations de concessionnaires significatifs (exploitants et syndicats). Après une année 2016 marquée par une amélioration encourageante du recouvrement amiable, avec une baisse de 20 % des procédures forcées (270 procédures par voie d'huissiers ont été engagées en 2017). Les remboursements d'avances, quant à eux, sont légèrement supérieurs aux prévisions (109,7 %), malgré la tendance inversée depuis 2016 marquée par un écart négatif entre les retours d'avances et les versements d'avances.

Ainsi, pour la septième année consécutive, le résultat est bénéficiaire (21 M€ contre 41,3 M€ en 2016). Les provisions pour charges d'interventions ne sont plus comptabilisées depuis 2016 et font l'objet d'un retraitement en engagements hors bilan. Les restes à décaisser relatifs aux engagements du 10^{ème} programme s'élèvent à 521 M€ (401,9 M€ fin 2016), dont 489 M€ en subventions en forte augmentation en 2017. Cette évolution provient essentiellement des appels à projets lancés qui ont engendré d'importants engagements en 2016 et 2017. Les décaissements sur les engagements 2016, 2017 et 2018, d'un niveau important, s'étaleront sur plusieurs exercices, et pourraient atteindre 549 M€ fin 2018.

La stratégie financière menée au sein de l'agence se traduit depuis 2011 par un haut de bilan structuré et le dégagement d'une capacité d'autofinancement, à hauteur de 21,4 M€ (contre 42,8 M€ en 2016). Le niveau de fonds de roulement de 172,4 M€ en 2017 (contre 169,6 M€ fin 2016), équivalent à 6,5 mois de dépenses décaissables, permet de couvrir les restes à payer et laisse une certaine latitude à l'agence durant la fin de mise en œuvre du 10^{ème} programme compte tenu des enjeux dans un contexte contraint. Toutefois, la couverture des restes à payer par le fonds de roulement fin 2017 diminue et passe ainsi de 39% à 33%. Le maintien d'un fonds de roulement suffisant et de recettes de redevances d'un bon niveau demeure nécessaire pour assurer la soutenabilité des paiements à venir et des futurs projets.

Rappelons également que l'agence est aujourd'hui triplement certifiée pour l'ensemble de ses activités et de ses sites, qu'elle a poursuivi, dans le cadre de son système de management de la qualité, sa politique de simplification interne dans les domaines des redevances, des modalités d'instruction des règles du programme et de la gestion documentaire, et que les commissaires aux comptes ont conclu à une certification des comptes 2017 sans réserve.

Enfin, la trésorerie diminue de 15,4 M€ en 2017, pour atteindre 140,5 M€, compte tenu de la contribution de 22,24 M€ de l'agence au prélèvement sur ressources accumulées des agences de l'eau (175 M€ en 2017) au bénéfice du budget général de l'État.

RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE DANS SES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION

Connaissance, planification, gouvernance, international

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux révisé 2016-2021 a été adopté au comité de bassin Adour-Garonne et approuvé par le Préfet coordonnateur du bassin le 1^{er} décembre 2015. Le programme de mesure l'accompagnant a été arrêté par le Préfet le même jour.

En 2017, le nombre de SAGE en cours d'élaboration ou de mise en œuvre dans le bassin reste inchangé par rapport à l'année précédente : 26. 14 SAGE sont en cours de mise en œuvre (objectif 2017 de 16 SAGE non atteints).

Pour la cinquième année consécutive, l'objectif de publication des données du programme de surveillance produites par l'agence de l'année n-1 sur le portail avant le 30 septembre de l'année a été atteint.

Environ 10 000 demandes d'informations environnementales (DIE) sont reçues par an. La majorité des données sont traitées via le portail de bassin ; environ 250 demandes ont été reçues et traitées hors portail en 2017. Ces résultats étant comparables à ceux de 2014 et de 2016. Ce portail de bassin totalise 78 000 visites en 2017 et 100 000 téléchargements de données archivées.

L'indicateur de contexte indique que 30% des stations du réseau de contrôle de surveillance en 2017 pour les eaux superficielles sont en bon état ou en très bon état écologique. Ce taux, égal à celui de 2016, est le plus bas depuis le début du 10^{ème} programme (32% en 2015).

Agences de l'eau

En matière de connaissance des prélèvements d'eau, 96,3 % des points de prélèvement connus sont équipés d'instruments de mesure directe ou indirecte : ce résultat est le meilleur depuis le début du 10^{ème} programme et dépasse sensiblement la cible annuelle.

Le taux d'établissements industriels mesurant leurs rejets polluants s'élève à 18 % en 2017, ce qui est, pour la quatrième année consécutive, supérieur à la prévision de 17 %. Tous les établissements ayant une obligation réglementaire de mise en place du suivi régulier des rejets l'ayant déployé en 2013, ce résultat s'explique par l'agrément de nouveaux sites industriels volontaires et par la réduction du nombre de sites redevables.

Enfin, 0,97 % des ressources de l'établissement ont été consacrés à des actions de solidarité internationale, en augmentation par rapport aux années précédentes et ce malgré la diminution du taux d'aide maximum de 80 % à 50 % pour les aides à certains projets dans le cadre d'une harmonisation de l'action internationale des agences. L'agence poursuit sa mission d'animation du groupe inter-agences «Relations Internationales». Les principaux chantiers ont concerné l'élaboration des orientations du 11^{ème} programme et l'élaboration de doctrines partagées.

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

S'agissant de la lutte contre les pollutions diffuses, en matière de protection des captages, 91 captages ont été retenus comme prioritaires au titre du SDAGE 2016-2021 dont 57 dit « Grenelle ». En 2017, le nombre cumulé de captages qui fait l'objet d'une aide de l'agence pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un programme d'action (validé ou non par arrêté préfectoral) s'est maintenu à 54 comme de 2014 à 2016 conformément à la cible de 54 ajustée afin de tenir compte de l'abandon prévu de 3 captages dans les Deux-Sèvres.

Par ailleurs, 53 captages (en cumul pluriannuel) répertoriés au SDAGE bénéficient d'au moins une demande de mesure agro-environnementale (MAE) aidée ou programme spécifique, ce qui est conforme à la cible pour la quatrième année consécutive. Cette cible a été ajustée à la baisse pour les années 2017 et 2018 afin de prendre en compte les délais des procédures de financement des MAE (cible 2018 ajustée de 58 captages).

Après une année 2014 conjoncturellement très faible (339 ha de mesures agro-environnementales territorialisées-MAET aidés pour un objectif de 1500 ha) en raison de la nouvelle programmation agricole et de la mise en place de la décentralisation de cette politique aux régions, la dynamique de contractualisation a repris. Du fait d'un retard de paramétrage de l'outil national dédié, les services instructeurs n'ont pu commencer à traiter qu'au début de l'année 2017 les dossiers reçus en 2015 et 2016. Le chiffre de 23 516 ha de surfaces agricoles utiles faisant l'objet de mesures agro-environnementales ou d'un programme spécifique, ayant bénéficié d'une aide de l'Agence correspond donc au résultat des années 2015 à 2017, soit environ 7 800 ha en moyenne annuelle. On peut donc considérer a posteriori que les cibles 2015, 2016 et 2017 (de respectivement, 1 500, 1 600 et 1 700 ha) sont atteintes.

S'agissant de l'amélioration de l'hydromorphologie des cours d'eau, 1 744 km de linéaire de ripisylve ont été restaurés avec une aide de l'agence. Malgré une hausse notable, ce résultat reste inférieur à la cible de 2 000 km, comme en 2015 et 2016. Toutefois, cet indicateur ne traduit pas la dynamique de diversification des travaux mis en œuvre pour répondre aux enjeux de la DCE.

En matière de restauration de la continuité écologique, 132 ouvrages ont été aidés en vue d'être rendus franchissables en 2017 (dont 60 % effacés). Parmi ces 132 ouvrages, 93 ouvrages étaient en liste 2 (43 en 2015 et 65 en 2016 - liste de cours d'eau correspondant à une obligation de restauration avant 2017 du transport des sédiments et circulation des poissons pour les propriétaires d'ouvrages). La cible 2017 a donc été atteinte, notamment du fait de l'échéance de 2017 sur les ouvrages de liste 2 ayant accéléré le dépôt de dossiers.

En 2017, ce sont 1043 ha de zones humides qui ont bénéficié de l'engagement d'une aide de l'agence, dont 662 ha pour de l'acquisition. Le résultat global est supérieur aux prévisions (300 ha dont 100 ha en acquisition). On note une progression assez nette des superficies acquises par le Conservatoire du littoral pour l'année 2017 (414 ha).

Concernant la mise aux normes vis-à-vis de la directive ERU (Eaux Résiduaire Urbaines), fin 2017, il restait à aider la mise en conformité d'1 station sur la liste des 123 stations nouvellement non conformes (Aurillac, qui sera financée en 2018). La dernière station devant être mise en conformité à échéance 2017 (Lavaur) a bien fait l'objet d'un financement.

L'agence a accordé 112,8 M€ d'aides au titre du programme solidarité urbain rural (contre 33,7 M€ en 2015 et 49,7 M€ en 2016), bien au-delà de son objectif de 54 M€ pour 2017. Cette forte progression des aides accordées est à associer aux mesures de simplification des principes d'attribution adoptées fin 2015 ainsi qu'au lancement d'appel à projets dans les domaines du petit cycle. La totalité de l'enveloppe de 240 M€ prévue sur 6 ans est donc engagée à fin 2017

Pour la quatrième année consécutive, les objectifs (2 500) sont largement atteints concernant la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif via des aides de l'agence : 3 059 réhabilitations. Ce résultat confirme l'intérêt des collectivités rurales pour ce type de solution d'assainissement.

Concernant les substances dangereuses prioritaires, l'indicateur a été modifié en 2016 pour se focaliser désormais sur la somme annuelle en kg des réductions / éliminations des flux rejetés de micro-polluants issus des activités économiques industrielles et artisanales. Sur l'objectif de 100 kg, la réduction a été de 216 kg en 2017. L'objectif a été largement atteint rattrapant la sous-exécution de l'année 2016 (21 kg sur un objectif de 100).

En ce qui concerne l'évolution des ventes de produits phytosanitaires (indicateur de contexte), il est rappelé que l'indicateur correspondant (indicateur de contexte) est estimé avec un an de décalage, en raison du délai de déclaration de la redevance pour pollution diffuse. 8 808 110 kg ont été vendus en 2016 contre 8 193 231 kg en 2015 et

9 953 277 kg en 2014. L'année 2016 marque un retour des ventes à un niveau plus proche de la moyenne des 5 dernières années, après une année 2015 caractérisée par un relatif sous-achat.

Aucun contrat aidé visant à la limitation des eaux littorales et/ou à la bonne qualité microbiologique et/ou à la préservation des milieux littoraux n'a été signé en 2017 (cible de 2). L'année 2017 a en revanche été consacrée à l'élaboration de deux dossiers communaux (Andernos, Port des Barques) et un dossier d'une entreprise de nautisme (Ile d'Oléron - La Côtinière). Ces trois dossiers devraient être financés par l'agence au cours de l'année 2018.

S'agissant de la gestion quantitative durable de la ressource en eau, il est rappelé que l'indicateur du volume d'eau prélevé annuellement sur le bassin (indicateur de contexte) est estimé avec un an de décalage, en raison du délai de déclaration de la redevance pour prélèvement : la donnée 2017 correspond donc à l'estimation du volume prélevé en 2016. Ce volume est marqué par une nette hausse entre 2015 (6 392 Mm³) et 2016 (7 203 Mm³) due pour l'essentiel à une hausse des prélèvements à vocation énergétique (5 311 Mm³ contre 4 555 Mm³ en 2015) et un maintien à un niveau élevé. L'agence de l'eau a lancé en 2017 un appel à projet relatif aux économies d'eau en agriculture, venant financer 17 projets sur 33 candidatures, pour un total de 5 M€ d'aide et un potentiel d'économies d'eau de 26 Mm³.

Enfin, 14 organismes uniques de gestion collective de l'eau en irrigation ont bénéficié en 2017 des aides de l'agence de l'eau, ce qui est conforme à la cible et identique aux années 2014 - 2016.

Fonctionnement de l'agence – Gestion interne

En matière de gestion des ressources humaines, tout comme les années précédentes, une place importante a été accordée à la mobilité interne en 2017 (75 % des recrutements ont ainsi été effectués par le biais de promotions internes ou de mobilités fonctionnelles/géographiques).

Dans la continuité des revues d'effectifs organisées en 2016 et de la cartographie des métiers, une projection de l'évolution des effectifs a été élaborée pour les années 2017-2022, avec l'objectif de recenser les évolutions des besoins et des compétences, et de les mettre en adéquation avec les départs prévisionnels. Un plan de recrutement 2017 définissant les ouvertures de postes, les modalités de recrutement (CDI, CDD, interne, externe) a été construit.

Dans le but d'harmoniser les outils GPEC des agences de l'eau (arborescence commune des emplois, référentiel de compétences commun), un groupe GPEC inter-agences piloté par l'agence s'est réuni en 2017 pour initier ce processus. L'accompagnement des agents dans le cadre du processus de sortie du dérogatoire a été important en 2017, pour une meilleure compréhension des changements induits (formation des agents de la DRH, sessions d'informations auprès des agents notamment).

La prise en compte des risques psychosociaux et de la qualité de vie au travail s'est poursuivie en 2017 afin d'adapter les postes de travail des personnels (aménagement du bureau, souris, et chaises adaptées, achat de logiciels de reconnaissance vocale). Une étude sur la mise en place du télétravail au sein de l'agence avec une période expérimentale d'un an a été lancée en 2017. En 2017, 78 % des agents ont suivi une formation (pour un objectif à 75%), en légère hausse par rapport à 2016.

À noter enfin que les trois certifications de l'agence sur les dimensions Qualité, Sécurité et Environnement de son organisation ont été renouvelées, aucune non-conformité n'ayant été relevée lors de l'audit annuel. En 2017, le système QSE a intégré les exigences des versions 2015 des normes ISO 9001 et 14001.

L'agence a poursuivi en 2017, pour la 3^e année, la mise en œuvre de son contrôle allégé en partenariat des dépenses d'intervention.

Les emplois au 31 décembre 2017 s'élèvent à 246,74 ETP (contre 249,74 ETP fin 2016) soit une diminution de 3 ETP, respectant le schéma d'emploi. Le nombre d'ETPT est en légère baisse avec 249,52 ETPT en réalisation 2017 (contre 251,6 ETPT en réalisation 2016), pour un plafond d'emplois fixé à 253 ETPT. Les dépenses de personnel de l'ordre de 18,04 M€ sont en légère hausse par rapport à 2016, du fait notamment d'une augmentation de certaines charges et contributions sociales qui suivent l'augmentation de la masse salariale.

L'agence poursuit également une politique d'achat basée sur la contractualisation et la mutualisation inter-agences (projet commun GBCP pour certaines agences, mutualisation de la liquidation et du recouvrement de certaines redevances, etc.). En 2017, ces dépenses font apparaître une baisse à hauteur de -16,6 % par rapport au budget 2014, alors que l'objectif fixé était une réduction de -15 % entre le budget initial 2014 et le budget initial 2017. L'objectif est donc largement dépassé du fait notamment d'une baisse de 29 % sur des postes de prestations relatives au fonctionnement informatique.

Toutes les actions entreprises depuis plusieurs années dans l'objectif de maintenir un fonctionnement exemplaire se sont poursuivies en 2017. La construction d'un nouveau bâtiment sur le site du siège de l'agence, achevée en décembre 2017, a permis de mettre en œuvre de nouvelles actions en faveur du développement durable (réalisation d'un bâtiment exemplaire sur le plan énergétique, et conduite du chantier avec des objectifs ambitieux dans la gestion des déchets).

Agences de l'eau

La progression de la télédéclaration reste très forte pour les redevables hors irrigants. Si le taux global a augmenté de 40 % en 2016 à 43 % en 2017, l'augmentation est plus significative hors secteur agricole puisque le taux de télédéclaration passe de 59 à 65 %.

REDEVANCES

Recette globale et part des redevances perçues

En 2017, avec 303,9 M€, les redevances représentent 99,6 % des recettes de l'agence, chiffre très légèrement inférieur à ceux de 2015 et 2016. Leur rendement a augmenté de 24,1 M€ par rapport à 2016 (+8,6 %). Cette hausse est particulièrement significative pour les redevances pollution et modernisation des réseaux de collecte (+21 M€).

Recettes des redevances pollution et collecte

Les redevances pour pollution et collecte ont augmenté de 9,6 % passant de 219,76 M€ en 2016 à 240,85 M€ en 2017. Cette augmentation est principalement due à un pic de facturation enregistré en 2017 (rattrapage de facturation de gros distributeurs) avec pour conséquence un niveau élevé d'encaissement au titre de l'année 2017 ainsi que, dans une moindre mesure, à la volonté de certains redevables d'apurer le restant à reverser à l'agence.

Le rendement de la redevance pour pollution diffuse a, quant à lui, progressé de 0,93 M€ entre 2016 et 2017. Il est ainsi passé de 16,92 M€ à 17,85 M€.

Recettes des redevances prélèvement

Les recettes de redevances pour prélèvement ont connu une légère hausse passant de 58,1 M€ en 2016 à 61,2 M€ en 2017 (+5 %). Cette évolution découle essentiellement d'une augmentation conjointe des redevances prélèvement pour « alimentation en eau potable » (+1,2 M€) et pour prélèvement industriel (+1,3 M€).

Recettes des autres redevances

La recette de la redevance pour protection du milieu aquatique s'élève à 1,721 M€ en 2017 et demeure quasiment stable (-2K€) par rapport à 2016.

Les tableaux ci-après présentent la synthèse des engagements et des paiements relatifs à son 10ème programme, l'état des restes à payer sur le programme en cours et les programmes antérieurs et sa situation financière à fin 2017.

**Autorisations de programme de l'agence Adour-Garonne au 31 décembre 2017 :
Exécutions 2013-2017 et prévisions 2018**

en EUROS	2 013		2 014		2 015		2 016		2 017	
	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	42 919 781	0	44 706 225	0	49 952 747	0	51 458 659	0	53 425 705	0
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	2 722 277	0	3 211 795	0	3 168 969	0	3 647 534	0	3 169 600	0
31- Etudes générales	2 215 860	0	4 490 976	0	4 204 366	0	6 153 615	0	4 149 974	0
32- Connaissance environnementale	9 404 629	0	10 009 148	0	13 745 256	0	13 795 664	0	16 278 505	0
33- Action internationale	2 811 652	0	1 563 780	0	2 684 171	0	1 743 269	0	2 553 760	0
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	1 416 849	0	1 804 088	0	1 864 992	0	1 817 694	0	1 601 667	0
41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	3 326 525	0	2 639 182	0	2 700 358	0	1 898 035	0	2 160 422	0
42- Immobilisations	1 169 330	0	898 066	0	1 328 863	0	2 185 855	0	2 306 622	0
43- Gestion du personnel	17 329 019	0	17 258 887	0	17 230 143	0	17 463 272	0	18 042 700	0
44- Charges de régularisation	560 000	0	560 000	0	550 000	0	1 000 000	0	1 000 000	0
45- Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
48- Dépenses courantes liées aux redevances	1 920 000	0	2 187 902	0	2 181 779	0	1 651 241	0	2 102 559	0
49- Dépenses courantes liées aux interventions	43 640	0	82 401	0	293 850	0	102 479	0	59 896	0
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	85 400 106	12 208 845	56 332 047	6 699 152	64 569 653	3 262 936	98 391 307	944 904	133 840 455	2 703 971
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées	38 397 230	6 787 043	27 041 963	781 326	27 698 905	1 388 944	53 272 617	-178 568	56 413 437	169 176
HORS gestion et traitement des eaux pluviales										
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées	20 860 330	1 720 952	17 666 397	1 053 028	16 256 228	-385 246	27 192 562	1 123 472	49 895 553	1 150 527
HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage										
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	2 795 330	0	2 885 986	0	3 282 309	0	3 286 312	0	3 120 360	0
19- Divers pollution	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
25- Eau potable	23 347 216	3 700 850	8 737 701	4 864 798	17 332 211	2 259 238	14 639 817	0	24 411 106	1 384 268
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	80 816 065	8 180 246	78 195 065	13 965 801	70 001 167	2 163 692	168 407 823	249 481	163 278 124	11 251 115
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées	536 607	0	405 125	0	425 653	0	1 106 954	0	241 000	0
UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales										
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées	669 190	0	831 359	0	1 243 993	0	3 329 931	0	11 982 432	0
UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage										
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	8 526 068	8 156 270	14 939 193	13 665 801	9 876 667	2 055 724	21 576 593	249 481	13 429 835	-853 025
14- Elimination des déchets	2 864 819	0	2 676 846	0	819 531	0	2 150 412	0	2 090 835	0
18- Lutte contre la pollution agricole	9 497 275	0	6 414 251	300 000	10 111 359	0	16 480 755	0	44 960 549	0
21- Gestion quantitative de la Ressource	19 856 522	0	16 534 224	0	8 163 362	108 065	72 750 875	0	31 513 184	12 104 140
23- Protection de la ressource	3 608 588	0	2 509 987	0	3 008 306	0	11 996 583	0	13 879 383	0
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	35 256 996	23 976	33 884 080	0	36 352 296	-97	39 015 720	0	45 180 906	0
Hors plafond de dépenses	47 289 630	0	75 744 860	0	70 176 722	0	64 223 409	0	65 152 764	0
17- Primes de performance épuratoire	27 206 730	0	29 863 287	0	30 314 626	0	30 314 626	0	30 473 979	0
50 - Contribution ONEMA-AFB / ONCFS	20 082 900	0	18 314 050	0	19 044 400	0	11 926 200	0	12 441 000	0
dont contribution ONEMA-AFB	12 194 500	0	10 975 050	0	11 754 600	0	11 926 200	0	12 441 000	0
dont contribution ONCFS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont reversement Ecophyto	7 888 400	0	7 339 000	0	7 289 800	0	0	0	0	0
Prélèvement Etat	0	0	27 567 523	0	20 817 696	0	21 982 583	0	22 237 785	0
TOTAL	256 425 582	20 389 091	254 978 197	20 664 953	254 700 289	5 426 628	382 481 199	1 194 385	415 697 048	13 955 086

en EUROS	2 018		Total AP du Xème programme		Total AP du Xème programme
	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	63 587 185	0	306 050 303	0	306 050 303
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	3 754 971	0	19 675 146	0	19 675 146
31- Etudes générales	5 438 165	0	26 652 956	0	26 652 956
32- Connaissance environnementale	18 000 142	0	81 233 343	0	81 233 343
33- Action internationale	2 910 934	0	14 267 566	0	14 267 566
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	2 159 191	0	10 664 481	0	10 664 481
41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	3 032 152	0	15 756 674	0	15 756 674
42- Immobilisations	4 649 258	0	12 537 994	0	12 537 994
43- Gestion du personnel	19 087 250	0	106 411 272	0	106 411 272
44- Charges de régularisation	755 000	0	4 425 000	0	4 425 000
45- Charges financières	0	0	0	0	0
48- Dépenses courantes liées aux redevances	3 419 018	0	13 462 500	0	13 462 500
49- Dépenses courantes liées aux interventions	381 104	0	963 370	0	963 370
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	60 810 732	11 750 375	499 344 300	37 570 183	536 914 483
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées	32 050 778	4 058 643	234 874 930	13 006 564	247 881 494
HORS gestion et traitement des eaux pluviales					
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées	17 068 432	1 576 000	148 939 501	6 238 733	155 178 234
HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage					
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	3 254 370	0	18 624 667	0	18 624 667
19- Divers pollution	0	0	0	0	0
25- Eau potable	8 437 152	6 115 732	96 905 202	18 324 886	115 230 088
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	140 524 521	9 253 025	701 222 765	45 063 360	746 286 124
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées	4 303 321	0	7 018 660	0	7 018 660
UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales					
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées	7 454 524	6 900 000	25 511 429	6 900 000	32 411 429
UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage					
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	11 542 072	2 353 025	79 890 428	25 627 276	105 517 704
14- Elimination des déchets	3 100 647	0	13 703 090	0	13 703 090
18- Lutte contre la pollution agricole	42 920 473	0	130 384 662	300 000	130 684 662
21- Gestion quantitative de la Ressource	22 507 009	0	171 325 176	12 212 205	183 537 381
23- Protection de la ressource	11 581 003	0	46 583 850	0	46 583 850
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	37 115 472	0	226 805 470	23 879	226 829 349
Hors plafond de dépenses	91 533 795	0	414 121 180	0	414 121 180
17- Primes de performance épuratoire	29 272 896	0	177 446 144	0	177 446 144
50 - Contribution ONEMA-AFB / ONCFS	36 333 673	0	118 142 223	0	118 142 223
dont contribution ONEMA-AFB	31 542 963	0	90 834 313	0	90 834 313
dont contribution ONCFS	4 790 710	0	4 790 710	0	4 790 710
dont reversement Ecophyto	0	0	22 517 200	0	22 517 200
Prélèvement Etat	25 927 226	0	118 532 813	0	118 532 813
TOTAL	356 456 233	21 003 400	1 920 738 547	82 633 543	2 003 372 090

**Paiements de l'agence de l'eau Adour-Garonne au 31 décembre 2017 :
Exécutions 2013-2017 et prévisions 2018**

DEPENSES en droits constatés (en EUROS)		2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL programme
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilés	51 509 878	48 414 820	41 144 348	40 394 976	38 291 313	53 552 000	273 307 333
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales	29 131 548	27 516 618	25 886 647	20 340 027	31 938 612	46 469 000	181 282 451
	13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	10 449 335	14 360 539	14 769 412	13 069 865	17 502 553	12 275 500	82 427 203
	14 Elimination des déchets	1 828 052	1 807 712	2 126 910	2 037 500	2 075 075	2 500 000	12 375 250
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	1 537 691	3 024 472	3 132 096	3 020 021	3 728 133	3 500 000	17 942 414
	17 Primes de performance épuratoire	27 204 662	29 865 355	30 355 598	30 646 992	30 176 673	29 100 000	177 349 280
	18 Lutte contre la pollution agricole	7 132 637	6 790 596	7 246 840	6 456 781	8 908 171	36 021 000	72 556 026
	19 Divers pollution	0	0	0	0	0	0	0
	Total Lutte contre la pollution	128 793 803	131 780 112	124 661 851	115 966 162	132 620 530	183 417 500	817 239 957
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource	4 487 622	8 982 056	10 061 113	9 733 736	33 471 814	20 311 000	87 047 342
	23 Protection de la ressource	3 341 153	3 030 623	2 233 882	4 262 098	5 665 595	8 880 000	27 413 351
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	18 084 400	25 624 555	35 210 094	32 935 903	39 401 762	31 253 000	182 509 715
	25 Eau potable	21 958 287	19 717 915	22 312 910	24 728 144	22 261 126	22 278 000	133 256 381
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	1 944 044	2 983 994	3 025 217	2 537 557	3 471 892	2 920 000	16 882 704
Total Gestion des milieux	49 815 506	60 339 144	72 843 216	74 197 439	104 272 189	85 642 000	447 109 494	
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales	3 546 382	2 993 813	3 785 920	3 748 329	4 419 720	4 737 000	23 231 163
	32 Connaissance environnementale	9 109 795	9 176 380	12 946 964	10 754 749	12 014 776	16 113 990	70 116 654
	33 Action internationale	2 190 808	1 633 140	2 021 729	2 071 500	2 103 007	2 036 000	12 056 184
	34 Information, communication, etc	1 549 050	2 490 239	3 178 394	2 825 623	1 189 980	1 950 000	13 183 285
Total Conduite et développement des politiques	16 396 035	16 293 571	21 933 006	19 400 200	19 727 483	24 836 990	118 587 286	
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	2 949 066	2 650 984	2 700 358	2 353 188	2 366 567	2 961 800	15 981 963
	42 Immobilisations	1 169 330	898 066	1 328 862	2 377 406	4 028 368	4 288 300	14 090 333
	43 Gestion du personnel	17 329 019	17 247 085	17 230 143	17 496 930	18 049 950	19 080 000	106 433 127
	44 Charges de régularisation	3 213 922	3 936 703	1 521 317	1 527 238	1 251 408	1 400 000	12 850 588
	45 Charges financières	0	0	0	0	0	0	0
	48 Dépenses courantes liées aux redevances	2 048 580	2 020 017	2 181 779	2 285 634	2 226 204	2 580 000	13 342 213
	49 Dépenses courantes liées aux interventions	292 519	250 286	293 849	335 367	75 034	255 000	1 502 055
Total Dépenses courantes et autres dépenses	27 002 436	27 003 142	25 256 308	26 375 763	27 997 530	30 565 100	164 200 279	
V. Contribution aux opérateurs	50 Contribution ONEMA-AFB/ONCFS	20 082 900	18 314 050	19 044 400	11 926 200	12 441 000	36 333 673	118 142 223
	dont contribution ONEMA-AFB/ONCFS	12 194 500	10 975 050	11 754 600	11 926 200	12 441 000	36 333 673	95 625 023
	dont reversement Ecophyto	7 888 400	7 339 000	7 289 800	0	0	0	22 517 200
Reversement Budget de l'Etat	0	27 567 523	20 817 696	21 982 583	22 237 785	25 927 226	118 532 813	
Total Contributions et Reversement Budget Etat	20 082 900	45 881 573	39 862 096	33 908 783	34 678 785	62 260 899	236 675 036	
TOTAL DES DEPENSES en droits constatés	242 090 680	281 297 543	284 556 477	269 848 347	319 296 516	386 722 489	1 783 812 052	

Situation annuelle des engagements et des paiements du 10^{ème} programme 2013-2018 de l'agence de l'eau Adour-Garonne au 31 décembre 2017

Agence de l'eau Adour-Garonne	Total des dotations d'AP initiales du X ^{ème} programme (voté)	Autorisations de programme					Paiements				Restes à décaisser au 31/12/2017		
		Total des dotations d'AP actualisées du X ^{ème} programme (révisé)	Cumul des décisions nettes d'engagements des années antérieures au 31/12/2016	Décisions d'engagements de l'année 2017	Décisions de déagements de l'année 2017	Cumul des décisions nettes d'engagements au 31/12/2017	Taux d'exécution en AP actualisées	Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2016	Paiements de l'année 2017	Cumul des paiements au 31/12/2017		% décaissé	
		0	1	2	3	4	5=(2+3+4)	6=5/1	7	8		9=(7+8)	10=9/5
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence													
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	16 900 000	19 250 000	12 750 575	3 560 713	391 114	15 920 174	82,70%	8 563 307	3 422 298	11 985 605	75,29%	3 934 569	
31- Etudes générales	25 000 000	34 400 000	17 064 817	4 263 840	113 866	21 214 790	61,67%	8 251 986	4 311 494	12 563 480	59,22%	8 651 310	
32- Connaissance environnementale	58 000 000	74 100 000	46 954 696	16 537 163	258 659	63 233 201	85,33%	38 328 064	12 014 776	50 342 840	79,61%	12 890 361	
33- Action internationale	18 000 000	14 475 432	8 802 872	2 840 853	287 093	11 356 632	78,45%	5 973 390	2 080 957	8 054 347	70,92%	3 302 285	
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	12 000 000	11 520 937	6 903 623	1 623 575	21 909	8 505 289	73,82%	6 151 717	1 304 815	7 456 532	87,67%	1 048 757	
Dépenses courantes et autres dépenses	41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	20 590 000	18 255 367	10 564 100	2 160 422	0	12 724 522	69,70%	10 653 596	2 366 567	13 020 163	102,32%	-295 641
	42- Immobilisations	16 210 000	16 088 396	5 582 114	2 306 621	0	7 888 735	49,03%	5 773 665	4 028 368	9 802 033	124,25%	-1 913 298
	43- Gestion du personnel	122 810 000	108 610 106	69 281 322	18 042 700	0	87 324 022	80,40%	69 303 177	18 049 990	87 353 127	100,03%	-29 105
	44- Charges de régularisation - Forfaitisé au montant arbitré en RIM d'août 2012	3 410 000	4 670 000	2 670 000	1 000 000	0	3 670 000	78,59%	7 408 023	1 251 408	8 659 431	235,95%	-4 989 431
	45- Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	48- Dépenses courantes liées aux redevances	11 950 000	13 772 902	7 940 923	2 102 559	0	10 043 482	72,92%	8 536 009	2 226 204	10 762 213	107,16%	-718 731
	49- Dépenses courantes liées aux interventions	3 330 000	3 713 041	522 370	59 895	0	582 265	15,68%	1 172 021	75 034	1 247 055	214,17%	-664 790
Total Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel	308 200 000	318 856 182	189 037 413	54 498 541	1 072 642	242 463 113	76,04%	170 114 955	51 181 871	221 246 825	91,25%	21 216 287	
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau													
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées HORS gestion et traitement des eaux pluviales	332 900 000	290 871 524	155 189 460	60 601 112	4 018 500	211 772 072	72,81%	84 106 008	34 124 861	118 230 869	55,83%	93 541 203	
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	229 700 000	180 889 348	85 487 722	52 601 330	1 555 252	136 533 801	75,48%	41 629 154	26 114 811	67 743 965	49,62%	68 789 837	
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	27 400 000	17 881 316	12 249 937	3 641 851	521 492	15 370 296	86,93%	8 839 767	3 727 544	12 567 311	81,76%	2 802 985	
19- Divers pollution	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
25- Eau potable	209 800 000	164 505 566	74 881 831	26 306 684	511 311	100 677 204	61,20%	37 552 491	19 658 158	57 210 650	56,83%	43 466 554	
Total Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	799 800 000	653 947 754	327 808 950	149 150 978	6 606 555	464 353 373	71,01%	172 127 420	83 625 374	255 752 794	55,06%	208 600 579	
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau													
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	0	12 431 172	2 474 339	266 923	25 924	2 715 338	21,84%	1 926 482	627 829	2 554 311	94,07%	161 027	
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	0	13 132 908	6 074 473	12 015 077	32 646	18 056 904	137,49%	5 482 659	4 176 603	9 659 262	53,49%	8 397 642	
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	99 200 000	106 097 333	79 045 797	14 017 518	1 440 709	91 622 606	86,36%	32 271 785	13 834 354	46 106 139	50,32%	45 516 467	
14- Elimination des déchets	21 800 000	17 291 665	8 511 608	2 925 623	834 789	10 602 442	61,32%	7 083 991	2 075 075	9 129 065	86,10%	1 473 377	
18- Lutte contre la pollution agricole	90 000 000	117 761 526	42 803 640	47 041 823	2 081 275	87 764 188	74,53%	15 707 753	8 804 373	24 512 126	27,93%	63 252 063	
21- Gestion quantitative de la Ressource	105 100 000	118 011 245	117 413 048	49 957 907	6 340 583	161 030 372	136,45%	36 272 037	33 796 191	70 068 228	43,51%	90 962 143	
23- Protection de la ressource	30 300 000	28 768 575	21 123 464	14 110 488	231 106	35 002 846	121,67%	6 636 017	4 766 105	11 402 922	32,58%	23 599 924	
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	179 900 000	202 982 551	144 532 971	52 079 432	6 898 526	189 713 876	93,48%	92 351 668	37 479 491	129 831 159	68,44%	59 882 717	
Total Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	526 300 000	616 446 974	421 979 340	192 414 791	17 885 557	596 508 574	96,77%	197 703 192	105 560 022	303 263 214	50,84%	293 245 360	
Hors plafond de dépenses													
17- Primes de performance épuration	185 000 000	178 070 017	117 699 269	30 473 979	0	148 173 248	83,21%	117 391 589	30 176 673	147 568 262	99,59%	604 986	
50- Contributions	112 800 000	121 951 550	69 367 550	12 441 000	0	81 808 550	67,08%	69 367 550	12 441 000	81 808 550	100,00%	0	
dont contribution AFB	0	73 924 150	46 893 350	12 441 000	0	59 291 350	80,21%	46 893 350	12 441 000	59 291 350	100,00%	0	
dont contribution ONCFS													
dont contribution EPMP													
dont reversement Ecophyto	38 795 500	48 027 400	22 517 200	0	0	22 517 200	46,88%	22 517 200	0	22 517 200	100,00%	0	
Prélèvement au profit du budget général de l'Etat		90 027 523	70 367 802	22 237 785		92 605 587	102,86%	70 367 802	22 237 785	92 605 587	100,00%	0	
Total Hors plafond	297 800 000	390 049 090	257 454 621	65 152 764	0	322 587 385	82,70%	257 125 941	64 855 458	321 982 399	99,81%	604 986	
TOTAL	1 932 100 000	1 979 300 000	1 196 260 324	455 216 873	25 564 753	1 625 912 445	82,15%	797 072 507	305 172 725	1 102 245 232	67,79%	523 667 213	

NB « Restes à décaisser négatifs » : Jusqu'en 2016, sur les lignes 41, 42, 43, 48 et 49, en comptes exécutés, le montant des décisions d'engagements (AP) correspondait au montant des paiements (mandats). Or, avec l'introduction des AE et de la notion des EJ, afin de prendre en compte le changement de méthode comptable lié à la notion GBCP à partir de 2016, des écarts ont été constatés en raison d'engagements qui ont pu être effectués sans tenir compte de la pluriannualité du programme. D'autre part, ces écarts peuvent également provenir des charges à payer, ce qui est le cas par exemple pour la L43.

État des paiements des programmes antérieurs au 10^{ème} programme de l'agence Adour-Garonne au 31 décembre 2017 (hors dépenses courantes)

en Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2017	Paiements				Restes à décaisser au 31/12/2017
		Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2016	Somme des paiements prévus au cours de l'année 2017	Somme des paiements réalisés au cours de l'année 2017	Total des paiements au 31/12/2017	
	1	2	3	4	5=2+4	6=1-5
6ème PROGRAMME:	-	-			-	-
7ème PROGRAMME:	-	-			-	-
8ème PROGRAMME:	-	-			-	-
9ème PROGRAMME:	1 204 644 925,00	1 171 282 833,36		17 862 202,00	1 189 145 035,36	15 499 889,64
TOTAL Programmes	1 204 644 925,00	1 171 282 833,36	-	17 862 202,00	1 189 145 035,36	15 499 889,64

Équilibre financier en droits constatés de l'agence Adour-Garonne en 2017

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2012	CF 2013	CF 2014	CF 2015	CF 2016	CF 2017
Charges	1- Interventions	227 886	225 933	212 403	223 965	191 113	262 119
	dont contribution à l'ONEMA - AFB	9 080	12 195	10 975	11 755	11 926	12 441
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA - AFB	7 060	7 888	7 339	7 290	0	0
	dont provisions pour charges (68158)	44 412	29 751	0	0	0	0
	2- Personnel	17 865	17 329	17 247	17 230	15 970	16 645
	3- Fonctionnement courant	6 296	6 036	35 498	25 894	31 880	6 425
	dont amortissements et provisions (68)	1 482	1 554	1 604	1 473	1 572	1 401
TOTAL CHARGES	252 047	249 298	265 148	267 089	238 964	285 188	
Produits	1- Redevances	259 713	265 963	277 577	264 182	279 819	303 938
	Redevances pour prélèvement	51 961	48 408	57 108	40 236	58 102	61 230
	dont prélèvement collectivités – AEP	35 047	31 938	35 275	21 737	37 964	39 153
	dont prélèvement agriculture – irrigation	6 922	9 061	6 819	4 538	7 398	8 050
	dont prélèvement industries	9 992	7 409	15 014	13 960	12 740	14 027
	Industries - Alimentation d'un canal	27	20	23	36	41	36
	Industries - Refroidissement industriel	0	0	0	0	0	0
	Industries - Hydroélectricité	3 401	3 565	7 895	7 458	6 036	7 073
	Industries - Autres usages économiques	6 564	3 824	7 096	6 467	6 663	6 918
	Redevances pour autres usages	2 598	2 218	2 317	2 094	1 947	1 856
	dont obstacle sur cours d'eau	19	19	24	22	22	22
	dont protection milieu aquatique	1 821	1 792	1 746	1 719	1 723	1 721
	dont stockage en période d'étiage	758	407	547	353	202	113
	dont contributions volontaires	0	0	0	0	0	0
	Redevances pour pollution et collecte	205 154	215 337	218 152	221 853	219 769	240 853
	dont collectivités	178 464	189 798	188 996	189 984	194 260	214 895
	Collectivités - Pollution	118 186	127 050	125 859	125 661	128 532	140 884
	Collectivités - Collecte	60 278	62 748	63 137	64 323	65 728	74 011
	Collectivités - Contrevaleur	0	0	0	0	0	0
	dont agriculture – élevage + pollution diffuse	19 012	19 839	20 110	23 494	17 078	18 058
	Agriculture - Elevage	286	161	173	184	158	208
	Agriculture - Pollutions diffuses	18 726	19 678	19 937	23 311	16 920	17 850
	dont industries	7 678	5 700	9 046	8 374	8 431	7 900
	Industries - Pollution	6 974	4 905	8 209	7 643	7 634	7 123
	Industries - Collecte	704	795	837	731	797	777
	2- Gestion courante	1 999	1 108	20 992	21 733	466	1 343
	Autres produits	1 999	1 108	20 992	21 733	466	1 343
dont reprises sur provisions (78)	411	97	3 348	471	30	56	
dont reprises sur provisions pr charges (78158)	0	0	16 612	20 159	0	0	
TOTAL PRODUITS	261 712	267 071	298 569	285 915	280 285	305 281	
Résultat	= Produits - charges	9 665	17 773	33 421	18 826	41 321	20 093
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement	55 120	49 135	15 042		42 863	21 405
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement				298		
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	24 306	23 125	16 856	17 648	8 098	9 243
	Autres dépenses d'investissement	2 431	1 168	898	1 329	2 376	4 028
	Remboursement Capital	23 164	0	0	0	0	0
	TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	49 901	24 293	17 754	19 275	10 474	13 272
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	22 030	21 756	18 281	18 333	16 481	16 722
	Cessions d'immobilisations 775	28	41	23	4	0	32
	Autres ressources en capital	86	102	59	63	9	69
	TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	77 264	71 034	33 405	18 399	59 353	38 229
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	27 363	46 741	15 651	-876	48 878	24 957
Pour mémoire	FDR au 31/12	81 255	127 996	143 647	142 772	169 668	172 388
	Besoin en FDR au 31/12	19 213	18 847	11 700	15 217	13 723	31 855
	Trésorerie au 31/12	62 042	109 149	131 947	127 556	155 945	140 533

2. Agence de l'eau Artois-Picardie

Le bassin Artois-Picardie est le plus petit par la superficie, 20 000 km², soit 3,6 % du territoire national et également par le linéaire de cours d'eau (8 000 km). Il couvre l'ensemble des départements du Nord, du Pas de Calais, et partiellement les départements de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise. Il s'étend sur deux districts hydrographiques, qui, de plus, sont internationaux, l'Escaut et la Meuse. Le bassin Artois-Picardie a une densité de population deux fois plus importante que la moyenne nationale (4,8 millions d'habitants soit près de 238 hab/km²), qui entraîne une forte pression sur la ressource en eau. Fortement marqué par les activités humaines, il porte encore la mémoire de son lourd passé industriel. Les prélèvements d'eau annuels s'élèvent à 533 millions de m³

C'est un bassin particulier, avec des reliefs d'amplitude modérée et des cours d'eau à faibles débits. Il comporte de nombreux canaux et cours d'eau canalisés. Le territoire offre aussi une grande diversité de paysages naturels qui renferment de précieuses richesses biologiques. Ainsi les dunes du littoral, les coteaux calcaires, et les marais hébergent de nombreuses espèces animales et végétales qu'il faut protéger.

Le bassin comporte 2474 communes avec 25 % de population rurale et 75 % de population urbaine.

Le bassin est ainsi intégralement classé comme zone sensible à l'eutrophisation au titre de la directive eaux résiduaires urbaines (ERU) et quasi intégralement classé en zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole au titre de la directive nitrates.

Selon l'état des lieux des masses d'eau actualisé en 2013, 21 % des masses d'eau des rivières et 33 % des masses d'eaux côtières du bassin ont été identifiées comme en risque de non atteinte du bon état en 2021 (sans les molécules ubiquistes). Actuellement, 19 % des masses d'eau superficielles (littorales incluses) sont en bon état ou potentiel écologique, 81 % sont en bon état chimique (sans molécules ubiquistes), et 34 % des nappes souterraines en bon état chimique (94 % en bon état quantitatif).

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 a identifié 5 grandes orientations : maintenir et améliorer la biodiversité des milieux aquatiques, garantir une eau potable en qualité et quantité suffisante, s'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations, protéger le milieu marin, mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau.

L'objectif est d'atteindre, en 2021 : 33 % des masses d'eau superficielles (littorales incluses) en bon état écologique et 81 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), et 34 % des masses d'eau souterraines en bon état chimique en 2021 (94 % en bon état quantitatif). Le SDAGE vise également, d'ici 2027, un objectif de 100 % des masses d'eau souterraines en bon état, 82 % des masses d'eau superficielles en bon état ou potentiel écologique et 100 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes).

Le coût de mise en œuvre du programme de mesures (PDM, qui traduit les dispositions du SDAGE sur le plan opérationnel) est évalué à 2,2 Mds €. Ce coût se répartit à 55 % pour l'assainissement, 26 % pour l'agriculture, 5 % pour la pollution industrielle, 7 % M€ pour les milieux aquatiques et 17 % pour la protection de la ressource en eau potable (aires d'alimentation de captages).

Le Comité de bassin s'appuie sur 3 commissions permanentes et le Conseil d'administration s'appuie sur 2 commissions permanentes.

En 2017, le comité de bassin a validé son plan d'adaptation au changement climatique. L'agence qui s'était déjà fortement investie au travers de la réalisation d'un document intitulé « regards croisés sur l'eau et le changement climatique » a souhaité faire de ce plan un outil pour renforcer l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans ses interventions en faveur de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité en cohérence avec le SDAGE 2016-2021 validé en décembre 2015. Ainsi, ce plan se veut être un guide pour l'orientation de la politique d'intervention de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. Pour cela, il fait l'inventaire des actions que l'agence de l'eau a déjà mises en place actuellement en matière de lutte contre les effets du changement climatique, et propose des réflexions, des actions et des orientations pour le prochain programme d'intervention.

Le siège de l'agence de l'eau est à Douai. L'agence comporte deux autres implantations à Boulogne et à Amiens.

MISE EN ŒUVRE ET RÉVISION DU 10^{ÈME} PROGRAMME D'INTERVENTION

Exécution du programme d'intervention

Le montant des engagements de l'année 2017 s'élève à 221,63 M€ (contre 198,44 M€ en 2016), soit un total de 205,1 M€ (contre 183,3 M€ en 2016), hors reversement au budget général de l'État et hors part de la redevance pour pollutions diffuses destinée au plan Ecophyto, ce qui confirme une progression constante depuis 2015. Rappelons que la comparaison aux prévisions initiales demeure délicate, compte tenu d'une part, des reports des sous-exécutions des années passées sur l'année suivante, et d'autre part, du transfert de dotations entre lignes-programme permettant des ajustements en fonction des sollicitations des maîtres d'ouvrages tout en respectant le plafond de dépenses des domaines encadrées. Le taux d'exécution global du 10^{ème} programme à fin 2017 atteint pratiquement 79,9 %, sachant que le niveau des engagements et leur évolution sont variables selon les domaines concernés.

Aussi, globalement les taux de réalisation du 10^{ème} programme à fin 2017 se répartissent de la manière suivante en fonction des domaines d'intervention : 79,95 % en matière de « Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence », 80,62 % pour les « Mesures générales de gestion de l'eau » et 80,52 % pour les « Mesures territoriales de gestion de l'eau ».

Les engagements spécifiques aux interventions, dont les primes de performance épuratoire à hauteur de 25 M€ et la contribution à l'AFB de 10,72 M€, ont atteint 178,9 M€ (contre 157 M€ en 2016 et 144,4 M€ en 2015).

La mise en œuvre des priorités du programme est largement respectée, avec des engagements dans le domaine spécifique aux mesures territoriales de gestion de l'eau à hauteur de 77,7 M€, soit 14 M€ de plus qu'en 2016 (63,65 M€), du fait principalement des aides accordées à la gestion et au traitement des eaux pluviales.

En matière d'assainissement domestique, les aides consenties pour les travaux de mise aux normes des stations d'épuration poursuivent leur progression avec 31,6 M€ (contre 26,31 M€ en 2016), pour atteindre un taux d'exécution de 79,76 % du programme fin 2017. Les aides engagées pour les travaux sur les réseaux d'assainissement s'élèvent à près de 40 M€ (contre 32,83 M€ fin 2016), soit en cinq ans, une réalisation à hauteur de 81,8 % du programme. Dans le secteur industriel, les interventions à hauteur de 11,8 M€, montant légèrement inférieur à celui de 2016 (12,9 M€), toutefois maintenu depuis 2015, représentent fin 2017, un taux de 82,18 % d'exécution du programme.

Les aides allouées dans le domaine de la lutte contre la pollution d'origine agricole s'élèvent à 11,6 M€, niveau équivalent à celui de 2016 (11,9 M€), et supérieur aux montants annuels engagés sur la période 2013-2015. Elles atteignent ainsi 73,4% (52,11 % fin 2016) de la totalité du programme en cette fin de cinquième année de mise en œuvre.

Dans le domaine de la ressource en eau et de la gestion des milieux aquatiques, priorité du 10^{ème} programme, comme en 2016, des moyens financiers relativement conséquents ont été mobilisés. Ainsi, les aides en matière de restauration et gestion des milieux aquatiques s'élèvent à 17,2 M€ (contre 14,7 M€ en 2016), soit une nouvelle augmentation en 2017 confirmant la montée en puissance amorcée en début du programme. Elles atteignent ainsi 82,4 % des dotations totales de la période 2013-2018 à fin 2017. De plus, l'année 2017 est la deuxième année où l'agence consacre un montant de dotations en matière de gestion quantitative de la ressource important, soit au total 12,4 M€, qui porte le taux de réalisation à 85 % du total du programme à fin 2017. Des transferts de lignes-programme ont dû être effectués afin d'ajuster les moyens sur cette thématique afin de répondre à l'appel à projet relatif à la réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable lancé en 2016.

Enfin, les engagements en faveur de l'eau potable sont en hausse avec 11,68 M€ d'aides attribuées, contre 7,27 M€ en 2016, soit au total 78,72 % des prévisions sur 6 ans à fin 2017. Par ailleurs, les primes de performance épuratoire sont en augmentation de 4,5 M€, dispositif renforcé pour les 2 dernières années du 10^{ème} programme d'intervention conformément à la volonté de l'agence de soutenir les efforts d'assainissement réalisés sur le bassin Artois-Picardie.

Situation financière de l'agence

Le budget 2017 de l'agence a été exécuté à 79,1 % de la prévision initiale en dépenses, soit à hauteur de 157,7 M€ (contre 157,5 M€ en 2016 et 191,3 M€ en 2015), hors prélèvement sur ressources accumulées au profit du budget général de l'État et hors reversement de la part de redevance pour pollutions diffuses à l'AFB. Aucun budget rectificatif n'a été voté en 2017.

Des écarts entre les prévisions et réalisations des dépenses d'intervention, ainsi qu'une diminution de celles-ci depuis 2015, et ce malgré des engagements en progression depuis la deuxième année de mise en œuvre du 10^{ème} programme, sont constatés principalement en matière de subventions. Le niveau de consommation s'explique par une baisse des dotations de l'État aux collectivités territoriales qui entraîne un décalage ou un allongement des délais de réalisation des ouvrages, la mise en attente des travaux et donc des paiements. En effet, des avenants doivent être réalisés suite à la mise en œuvre de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.

Les aides versées (subventions et avances) sont à un niveau équivalent à celui de 2016, soit de l'ordre de 119 M€, mais inférieures de plus de 10 % à celles de 2015. Cette évolution est particulièrement marquée en matière d'assainissement domestique et assimilé, pour les raisons évoquées supra, avec des paiements à hauteur de 56,8 M€ (contre 59 M€ en 2016 et 74,3 M€ en 2015). Après une hausse importante des versements d'aides dans le domaine industriel en 2016, à hauteur de 16 M€, celles-ci s'élèvent à 10 M€ en 2017. Dans le domaine de la lutte contre la pollution agricole, des retards de paiement liés à la mise en place de nouveaux dispositifs d'aides avaient été constatés, et demeurent en 2017, malgré une légère reprise des versements à hauteur de 4,5 M€, contre 2,8 M€ en 2017. Après l'inversion de la tendance à la baisse en 2016 des avances versées de 2013 à 2015, comme suite à la modification des modalités de paiement des aides relatives au financement des ouvrages d'épuration publics et privés, de la gestion des eaux pluviales, des réseaux d'assainissement, de la gestion quantitative et de l'eau potable, celles-ci passent de 38,4 M€ à 34,8 M€. Cette évolution est similaire à celle constatée pour les subventions du fait du ralentissement du rythme des paiements.

Les recettes globales atteignent 214,9 M€, contre 195,6 M€ en 2016, et sont nettement supérieures aux prévisions de 186,8 M€. Ces écarts sont dus principalement aux émissions de redevances, à hauteur de 172,45 M€, contre 149,58 M€

prévus et 144,97 M€ réalisés en 2016. En effet, concernant les redevances pour pollution de l'eau et modernisation des réseaux de collecte, la programmation des émissions pour les différents usagers, en fin d'exercice 2016, a eu aussi des conséquences sur les encaissements plus importantes que prévu. Ce dépassement des recettes prévisionnelles est également lié à la stratégie mise en œuvre par l'agence courant 2017 d'instruire et d'émettre selon un calendrier permettant d'encaisser sur le même exercice budgétaire. Les retours d'avances, quant à eux, sont en légère baisse soit 39,9 M€, contre soit 44,5 M€ en 2016 et 34,3 M€ prévus.

Par ailleurs, dès 2014, l'agence a effectué un remboursement partiel anticipé de son emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations (contracté en 2012 à hauteur de 40 M€ sur une durée de 8 ans) et renégocié ses annuités de remboursement avec une entrée en amortissement immédiate. Ainsi, elle peut le rembourser intégralement en décembre 2018 et dégager des marges de manœuvre sur la deuxième partie du 10^{ème} programme. En 2017, elle a procédé au remboursement des cinquième et sixième échéances, soit un total de 7,6 M€.

Le résultat de l'exercice 2017 s'élève à 60,8 M€ (contre 36,9 M€ en 2016). Fin 2017, l'agence dispose donc d'une capacité d'autofinancement de 60,9 M€. Avec un apport au fonds de roulement de 57,7 M€, qui s'explique par les recettes budgétaires et non budgétaires nettement supérieures aux dépenses, son fonds de roulement s'établit à 111,99 M (contre 65,8 M€ en 2016), après prélèvement au profit du budget général de l'État à hauteur de 11,58 M€, soit environ 8 mois de dépenses, du fait principalement d'une sous-consommation des crédits d'intervention en 2017 comme évoqué supra et des recettes de redevances particulièrement élevées en 2017. La trésorerie, quant à elle, bénéficie d'un abondement de 31,3 M€ et s'élève alors à 93,9 M€ fin 2017 (62,6 M€ fin 2016). Toutefois, ces montants sont à considérer au regard des restes à décaisser, tous programmes confondus, à venir. En effet, le ralentissement des investissements des maîtres d'ouvrage d'une part, générant à la fois des demandes de prolongation et un ralentissement des demandes de paiements, et la montée en puissance progressive des engagements, inhérents à la construction du 10^{ème} programme, d'autre part, entraînent mécaniquement une augmentation des paiements en fin de programme. Ainsi, les restes à payer sur subventions et à décaisser sur avances atteignent 326,53 M€ (contre 282,08 M€ fin 2016), dont 310,21 M€ portent sur le 10^{ème} programme. Ils se répartissent en 207,68 M€ à payer sur subventions et 118,85 M€ à décaisser sur avances.

RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE DANS SES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION

Connaissance, planification, gouvernance, international

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux révisé 2016-2021 a été adopté au comité de bassin Artois-Picardie le 16 octobre 2015 et approuvé par le Préfet coordonnateur du bassin le 23 novembre 2015. Le programme de mesure l'accompagnant a été arrêté par le Préfet à la même date.

Depuis 2015, la totalité de la surface du bassin Artois-Picardie est couverte par une démarche de SAGE. Les 15 SAGE du territoire sont soit en phase d'élaboration (6), soit en phase de mise en œuvre (9), légèrement inférieur à la cible (11). Ce dernier résultat s'explique principalement par le contexte de la réforme des compétences des collectivités (GEMAPI) et la formation des exécutifs départementaux et régionaux suite aux élections tenues en 2015.

L'agence a mis en ligne sur le portail de bassin les données du programme de surveillance qu'elle produit le 23 mars 2017 soit six mois plus tôt que l'échéance prévue. Pour la cinquième année consécutive, la quasi-totalité des demandes simples d'information concernant des données environnementales ont été traitées dans un délai d'un mois (résultat de 99 % pour une cible 90 %).

L'indicateur de contexte concernant les stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles en bon état ou en très bon état écologique est, comme en 2016, de 24,2 et représentant le deuxième meilleur niveau depuis 2013.

En matière de connaissance des prélèvements d'eau, 99,72 % des points de prélèvement connus sont équipés d'instruments de mesure directe ou indirecte, dépassant la cible (94,95 %) pour la cinquième année consécutive et représentant ainsi le meilleur niveau depuis 2013.

En 2017, le taux d'établissements industriels ayant recours au suivi régulier des rejets est de 23,36 % pour un objectif de 14,09 %. Ce résultat, le meilleur depuis le début du programme, s'explique notamment par la baisse du nombre d'établissements redevables et la hausse du nombre d'établissements redevables qui mesurent leurs rejets polluants.

En matière d'aide publique au développement, l'agence est en 2017 au-dessus de son objectif de bassin qui était de 1,41 M€ dans le cadre de la coopération internationale, avec 1,52 M€ consacrés à cette politique, et atteint le meilleur résultat depuis le début du programme. L'agence a accordé ainsi 1,234 M€ d'aides financières au titre de la coopération décentralisée pour la réalisation, au sein de 15 pays différents situés sur 3 continents, de 32 dossiers qui permettront à 161 000 personnes de bénéficier d'un accès à l'assainissement et à 192 000 personnes de bénéficier d'un accès à l'eau.

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

S'agissant de la lutte contre les pollutions diffuses, en matière de protection des captages, 60 captages ont été retenus comme prioritaires au titre du SDAGE 2016-2021, contre 109 au titre du SDAGE précédent. 60 de ces captages

prioritaires ont fait l'objet d'une aide de l'agence pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un programme d'action (validé ou non par arrêté préfectoral). L'objectif 2017, abaissé à 56 dans le cadre de la révision de mi-programme, a donc été atteint.

Pour 57 des captages répertoriés au SDAGE, sur une cible de 72, au moins une demande de mesure agro-environnementale et climatique découlant du programme d'action a été aidée. Pour ce deuxième indicateur, l'objectif n'a pas été révisé à mi-programme après redéfinition du terme de « captage prioritaire ». Avec 57 réalisations à fin 2017, il ne reste en réalité que 3 captages « SDAGE » qui n'ont pas encore fait l'objet d'une demande de MAE ou d'un programme spécifique découlant du programme d'actions.

À ce jour, aucune donnée n'a pu être fournie par les services instructeurs et en charge du paiement concernant les surfaces agricoles utiles faisant l'objet à compter de 2017 de MAE ou d'un programme spécifique ayant bénéficié d'une aide de l'agence. L'indicateur ne peut être renseigné pour les années 2015 à 2017.

Concernant les milieux aquatiques, les aides à la restauration ont concerné 114 km de cours d'eau (contre 97 en 2016, 40 en 2015, 465 en 2014, 136 km en 2013 et 82 km en 2012), pour une cible 2017 de 120 km. Cet indicateur se caractérise par une forte variabilité due au caractère pluriannuel des programmations techniques. L'essentiel des actions ont ainsi été comptabilisées en 2013 et 2014 (notamment le dossier « Plan Somme »), permettant de dépasser nettement l'objectif cumulé sur les 5 dernières années (852 km de linéaire de cours d'eau restauré, pour un objectif cumulé de 470 km).

En matière de continuité écologique, 29 ouvrages ont été rendus franchissables en 2017 pour un objectif fixé à 22 ouvrages, portant à 190 le nombre d'ouvrages aidés depuis le début du programme.

Sur ces 29 ouvrages, 24 se trouvaient sur des cours d'eau dits de liste 2 (sur les 255 ouvrages « liste 2 » du bassin, liste de cours d'eau correspondant à une obligation de restauration avant 2017 du transport des sédiments et circulation des poissons pour les propriétaires d'ouvrages). L'objectif 2017 de 20 ouvrages « liste 2 » aidés dans l'année a donc été dépassé.

En matière de préservation des zones humides, 4 298 ha de zones humides ont bénéficié en 2017 d'un financement de l'agence (5 183 en 2016). 4 257 ha ont été l'objet d'entretien ou de restauration (4 944 ha en 2016) ; 41 ha ont fait l'objet d'une aide à l'acquisition par une personne publique (239 ha en 2016). Ces résultats sont nettement au-dessus des objectifs (4 060 ha dont 140 pour l'acquisition) qui ont pourtant été révisés à la hausse à mi-programme pour tenir compte du renforcement des aides de l'agence dans ce domaine.

Concernant la mise aux normes vis-à-vis de la directive ERU, les données des services de police de l'eau ne sont pas disponibles à ce stade pour estimer le nombre de stations restant à mettre en conformité. L'agence indique cependant que sur les 6 stations encore recensées fin 2016, toutes ont bénéficié d'une aide de l'Agence pour leur mise en conformité qui est prévu au plus tard pour 2019.

En matière de solidarité avec les communes rurales, 6,83 M€ d'aides (9,13 M€ en 2016) ont été engagées en faveur des communes rurales pour un objectif de 11 M€. La non atteinte de l'objectif s'explique par les nouvelles modalités d'aides adoptées en juin 2016 concernant l'assainissement non collectif, qui ne prévoient plus de dispositions spécifiques à destination des communes rurales mais qui généralise la bonification du taux d'aide à l'ensemble des projets.

Pour la deuxième année consécutive, l'objectif concernant la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif via des aides de l'agence de l'eau dans l'année n'est pas atteint : 666 dispositifs réhabilités sur un objectif de 1080 soit un taux de réalisation de 62 %. Toutefois, la forte dynamique de début de programme permet à ce jour à l'agence d'être à un taux d'atteinte de 94 % de l'objectif en cumul pluriannuel : 3 660 dispositifs aidés depuis 2013 pour un objectif de 3 910.

Concernant la réduction des substances toxiques, 1 044 kg de substances dangereuses prioritaires ont été éliminés via les dossiers d'aide de 2017 (2 071 kg en 2016). Pour la quatrième année consécutive, ce résultat est encore largement supérieur à l'objectif (50 kg). A noter que cet indicateur a fait l'objet d'une révision à mi-programme (voir agence de l'eau Adour-Garonne) mais les nouvelles modalités de calcul n'ont pas encore été mises en application pour l'évaluation 2017. C'est pourquoi, afin de rester cohérent, la réalisation 2017 doit être analysée au regard de l'ancien objectif (1 200 kg) qui est atteint à 87 %.

En ce qui concerne l'évolution des ventes de produits phytosanitaires, il est rappelé que l'indicateur correspondant (indicateur de contexte) est estimé avec un an de décalage, en raison du délai de déclaration de la redevance pour pollution diffuse. 4 647 466 kg ont été vendus en 2016, contre 3 710 600 kg en 2015, 6 098 734 kg en 2014, 4 191 703 kg en 2013 et 3 429 662 kg en 2012.

En matière de contrats aidés littoraux, le seul contrat prévu pour le 10^{ème} programme (contrat de baie de la Canche) a été signé en 2013. Aucun nouveau contrat n'a donc été signé en 2017, conformément à la prévision.

S'agissant de la gestion quantitative durable de la ressource en eau, en raison du délai de déclaration de la redevance pour prélèvement, les données définitives de volumes d'eau prélevés sur le bassin par secteur d'activité ne sont pas disponibles pour l'année 2016.

S'agissant de la gestion quantitative durable de la ressource en eau, il est rappelé que l'indicateur du volume d'eau prélevé annuellement sur le bassin (indicateur de contexte) est estimé avec un an de décalage, en raison du délai de déclaration de la redevance pour prélèvement : la donnée 2017 correspond donc à l'estimation du volume prélevé en 2016. Ce volume est marqué par une stabilité notable depuis 2013 : 533 Mm³ en 2016, contre 543 Mm³ en 2015, 540 en 2014 et 516 en 2013.

Fonctionnement de l'agence – Gestion interne

Concernant la politique de ressources humaines, l'agence dispose d'un plan d'actions opérationnel pour les risques psychosociaux depuis 2013. Elle a lancé une enquête sur les risques psycho-sociaux (RPS) et a depuis mis en place des formations à la prévention des RPS afin de prévenir les risques dans les équipes, de les gérer et de mettre en œuvre des bonnes pratiques. En 2017, afin d'affiner son plan d'actions engagé en 2015, l'Agence a travaillé sur la mise en place d'une nouvelle approche des RPS, basée sur la méthode « Gollac ».

Par ailleurs, l'agence s'était engagée à maintenir un effort dans la politique de mobilité interne, avec un taux de mobilité, hors réorganisation interne, décroissant progressivement, mais demeurant toutefois supérieur ou égal à 15 % fin 2018. Sur la période 2016-2018, l'indicateur a été élargi et les cibles revues afin d'intégrer les réorganisations internes désormais indispensables pour optimiser l'adéquation missions-moyens dans un contexte de réduction d'effectifs. Suite à ces réorganisations internes, on constate que 58 % des agents en CDI ont moins de 6 ans d'ancienneté sur leur poste à la fin 2017.

Les agents de l'établissement ont bénéficié de 610 jours de formation en 2017, pour une cible à 650 jours. Cependant les jours de formations initiales effectuées par les apprentis ne sont pas comptabilisés. En les comptabilisant, le chiffre serait supérieur, car de 931 jours.

À noter enfin que les trois certifications de l'agence sur les dimensions Qualité, Santé/Sécurité et Environnement de son organisation ont été renouvelées.

En matière de contrôle interne comptable et financier, le bilan 2016 du contrôle hiérarchisé de la dépense et les évolutions envisagées ont été présentés au conseil d'administration en juin 2017. L'agent comptable et l'agence se sont accordés sur un plan de contrôle et les modalités de suivi de contrôle interne comptable et financier, validé par la DGFIP. L'agence est actuellement en cours de changement de logiciel comptable, dans le cadre du passage en mode GBCP (gestion budgétaire et comptable publique), et vise à basculer dans ce système en 2018. Ce futur système comptable permettra de poursuivre la démarche de dématérialisation.

En 2017, le plafond d'emploi fixé à 158,6 ETPT a été respecté. De plus, les effectifs à fin 2017 atteignent 155 ETP (contre 157,70 ETP fin 2016), respectant le schéma d'emploi fixé à -2,6 ETP. La masse salariale s'élève à 11,72 M€, montant en très légère hausse par rapport à celui de 2016 (11,56 M€), la diminution des effectifs étant partiellement compensée par l'augmentation de la valeur du point d'indice et la hausse de certaines cotisations, des avancements du personnel ou du glissement vieillesse technique positif. Il est à souligner que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a engagé plusieurs démarches durant l'année 2017 afin s'adapter à la baisse programmée des effectifs (schéma d'adaptation interne nécessitant une réorganisation, lancement d'une étude sur la mutualisation avec les autres Agences, arrêt des stations de mesures).

Enfin, conformément aux objectifs de maîtrise des dépenses publiques, l'agence réduit ses dépenses de fonctionnement dites « encadrées » depuis 2010. Le compte financier 2017 fait apparaître une baisse des dépenses de fonctionnement encadrées de 14,09 % par rapport à 2016 et 11,68 % par rapport à 2015 (1,89 M€ en 2017 contre 2,20 M€ en 2016 et 2,14 M€ en 2015). Le montant total des dépenses encadrées respecte le plafond fixé lors de l'élaboration du budget initial 2017 (2,30 M€).

Les principales variations par rapport à 2016 sont liées essentiellement à la baisse des consommations des fournitures, ainsi que des crédits de paiements relatifs à des prestations extérieures diverses (baisse consécutive aux paiements importants réalisés en 2016 pour la démarche de prévention des risques psychosociaux, de l'étude relative au renouvellement du matériel de reprographie, du stockage et de la sauvegarde des données informatiques de l'établissement et du système de visioconférence). Une baisse liée au paiement exceptionnel réalisé en 2016 pour les avis d'imposition des taxes d'habitation pour les années 2014 et 2015 est également constatée.

Le taux de télédéclaration a connu une forte progression en 2017. Désormais, près de 9 formulaires sur 10 sont télédéclarés.

REDEVANCES

Recette globale et part des redevances perçues

Le produit total des redevances perçues par l'Agence Artois-Picardie a progressé de 27,4 M€ (+18,9 %) en 2017 par rapport à 2016 et s'élève désormais à 172,4 M€.

La forte augmentation constatée pour l'année 2017 résulte d'émissions de redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte effectuées en fin d'année 2016 qui ont généré une hausse des volumes encaissés au titre de ces deux redevances pour l'exercice budgétaire 2017. L'augmentation des recettes observée est à intégrer dans une stratégie globale de l'agence qui souhaite instruire et émettre selon un calendrier permettant d'encaisser sur le même exercice budgétaire.

Il est à noter que l'agence de l'eau Artois-Picardie perçoit la redevance pour pollutions diffuses pour le compte des cinq autres agences de l'eau et reverse sa part à chaque agence.

Recettes des redevances pour pollution et collecte

Les redevances de pollution et de collecte ont fortement augmenté, passant de 123,21 M€ en 2016 à 155,68 M€ en 2017. Cette hausse se décompose de la manière suivante : +14,6 M€ (soit 83M€) pour la redevance pollution domestique, +10,7 M€ (soit 49,6 M€) pour la redevance modernisation des réseaux de collecte et +4,9 M€ (soit 12,9 M€) pour la redevance pour pollution diffuse par rapport à 2016. La hausse de la redevance pour pollution diffuse est liée à l'augmentation importante d'achats de produits phytopharmaceutique pour faire face à la pression maladie.

Recettes des redevances prélèvement

Les recettes de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau sont en diminution et s'élèvent en 2017 à 16,25 M€ contre 21,24 M€ en 2016 (-23,5%). La baisse constatée concerne tant la redevance pour prélèvement à des fins d'alimentation en eau potable (-4,6 M€ par rapport à 2016) que la redevance pour prélèvement industriel (-1,1 M€). Elle résulte essentiellement de la suppression des acomptes décidée pour l'exercice budgétaire 2017. Néanmoins, le recul observé au global est, en partie, compensé par la hausse du rendement de la redevance de prélèvement pour irrigation (+750 K€ en 2017 par rapport à 2016).

Recettes des autres redevances

Les recettes de la redevance pour protection du milieu aquatique, qui représentent la quasi-totalité des redevances pour autres usages perçues par l'agence Artois-Picardie, sont en légère baisse de -7K€ en 2017 par rapport à 2016. Elles s'élèvent ainsi à 398 K€.

Les tableaux ci-après présentent la synthèse des engagements et des paiements relatifs à son 10^{ème} programme, l'état des restes à payer sur le programme en cours et les programmes antérieurs et sa situation financière à fin 2017.

Autorisations de programme de l'agence Artois-Picardie au 31 décembre 2017
Exécutions 2013-2017 et prévisions 2018

en EUROS	2 013		2 014		2 015		2 016		2 017	
	Subventions et Autres (*)	Avances								
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	23 610 953	0	35 104 489	0	29 988 015	0	30 871 138	0	31 071 432	0
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	729 706		579 568		622 560		1 286 679		335 146	
31- Etudes générales	118 107		200 537		276 082		46 576		481 364	
32- Connaissance environnementale	1 309 293		1 985 239		1 293 265		1 526 101		1 963 151	
33- Action internationale	995 275		1 042 979		940 103		1 351 599		1 520 830	
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	427 680		392 883		317 360		361 586		607 581	
41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	2 386 562		2 098 238		2 140 977		2 211 043		1 917 439	
42- Immobilisations	451 324		397 648		810 388		511 213		614 637	
43- Gestion du personnel	11 748 808		11 956 448		11 746 145		11 713 974		11 719 972	
44- Charges de régularisation - Forfaitisé au montant arbitré en RIM d'août 2012	1 631 600		1 631 600		1 631 600		1 631 600		1 631 600	
45- Charges financières	1 065 538		12 915 700		7 965 951		7 971 642		7 971 642	
48- Dépenses courantes liées aux redevances	2 037 927		2 180 072		2 076 681		2 128 973		2 134 053	
49- Dépenses courantes liées aux interventions	709 133		127 575		166 903		130 153		174 017	
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	41 070 854	23 357 218	42 245 398	24 513 709	39 707 388	26 619 674	36 666 838	22 823 811	42 318 407	18 285 748
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées										
HORS gestion et traitement des eaux pluviales	8 078 907	7 468 047	10 080 080	9 482 708	9 414 192	9 089 605	10 360 120	8 250 173	6 420 026	2 446 609
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées										
HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	21 394 617	15 558 421	19 382 034	14 971 511	18 733 769	17 530 069	17 988 957	14 180 617	23 731 513	15 389 138
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	1 082 342	0	960 630	0	1 025 715	0	934 631	0	936 157	0
19- Divers pollution	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
25- Eau potable	10 514 988	330 750	11 822 655	59 490	10 533 711	0	7 383 131	-106 978	11 230 712	450 000
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	26 972 732	13 955 099	24 006 760	10 247 711	25 077 407	12 227 615	41 513 497	22 136 581	53 576 025	24 134 681
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées										
UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	3 493 850	5 343 124	2 900 844	3 759 613	1 837 270	2 850 627	3 511 065	4 192 920	13 178 375	9 599 872
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées										
UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	806 828	1 298 168	124 858	194 875	1 635 634	2 563 728	283 902	376 771	332 866	540 666
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	3 585 193	7 313 807	2 920 402	6 293 223	4 384 018	6 813 260	6 087 976	6 859 659	6 376 995	5 388 538
14- Elimination des déchets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18- Lutte contre la pollution agricole	6 196 409	0	4 355 915	0	5 584 900	0	11 882 167	0	11 638 083	0
21- Gestion quantitative de la Ressource	1 192 305	0	50 018	0	31 502	0	3 758 589	10 707 230	3 495 348	8 605 605
23- Protection de la ressource	1 118 498	0	1 653 847	0	1 238 100	0	1 218 505	0	1 343 641	0
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	10 579 448	0	12 000 876	0	10 365 982	0	14 771 293	0	17 210 718	0
Hors plafond de dépenses	31 293 992	0	36 983 630	0	53 479 611	0	41 744 278	0	47 303 020	0
17- Primes de performance épuratoire	17 985 992	0	10 722 563	0	27 150 873	0	19 518 440	0	25 000 316	0
50 - Contribution ONEMA-AFB / ONCFS	13 307 600	0	13 213 400	0	15 159 100	0	10 272 100	0	10 715 500	0
dont contribution ONEMA-AFB	10 208 000	0	9 187 200	0	10 124 300	0	10 272 100	0	10 715 500	0
dont contribution ONCFS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont reversement Ecophyto	3 099 600	0	4 026 200	0	5 034 800	0	0	0	0	0
Prélèvement Etat	0	0	13 047 667	0	11 169 638	0	11 953 738	0	11 587 204	0
TOTAL	122 948 130	37 312 317	138 340 278	34 761 420	148 252 421	38 847 290	150 795 752	44 460 392	174 268 885	42 420 428

en EUROS	2 018		Total AP du Xème programme		Total AP du Xème programme
	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	37 772 802	0	188 418 829	0	188 418 829
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	1 272 756		4 822 414	0	4 822 414
31- Etudes générales	852 334		1 975 000	0	1 975 000
32- Connaissance environnementale	2 807 179		10 884 228	0	10 884 228
33- Action internationale	2 159 214		8 010 000	0	8 010 000
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	1 215 590		3 322 680	0	3 322 680
41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	2 300 000		13 054 260	0	13 054 260
42- Immobilisations	2 363 650		5 148 861	0	5 148 861
43- Gestion du personnel	12 000 000		70 485 348	0	70 485 348
44- Charges de régularisation - Forfaitisé au montant arbitré en RIM d'août 2012	1 631 600		9 789 600	0	9 789 600
45- Charges financières	7 971 815		45 862 290	0	45 862 290
48- Dépenses courantes liées aux redevances	2 617 833		13 175 539	0	13 175 539
49- Dépenses courantes liées aux interventions	580 830		1 888 611	0	1 888 611
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	50 809 252	25 402 171	252 818 137	140 502 331	393 320 468
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées					
HORS gestion et traitement des eaux pluviales	11 973 260	7 323 926	56 326 584	44 061 068	100 387 652
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées					
HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	26 388 345	14 977 267	127 619 234	92 607 023	220 226 257
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	1 429 777	0	6 369 252	0	6 369 252
19- Divers pollution	0	0	0	0	0
25- Eau potable	11 017 870	3 100 978	62 503 067	3 834 240	66 337 307
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	46 466 987	14 944 973	217 613 409	97 646 661	315 260 069
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées					
UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	8 690 251	5 456 867	33 611 655	31 203 023	64 814 678
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées					
UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	155 494	115 939	3 339 582	5 090 147	8 429 729
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	5 826 329	6 320 503	29 180 913	38 988 990	68 169 904
14- Elimination des déchets	0	0	0	0	0
18- Lutte contre la pollution agricole	14 375 434	0	54 032 908	0	54 032 908
21- Gestion quantitative de la Ressource	1 830 563	3 051 665	10 358 325	22 364 500	32 722 825
23- Protection de la ressource	1 722 854	0	8 295 445	0	8 295 445
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	13 866 064	0	78 794 580	0	78 794 580
Hors plafond de dépenses	56 899 971	0	267 704 102	0	267 704 102
17- Primes de performance épuratoire	25 002 216	0	125 380 400	0	125 380 400
50 - Contribution ONEMA-AFB / ONCFS	18 614 614	0	81 282 314	0	81 282 314
dont contribution ONEMA-AFB	16 160 218	0	66 667 318	0	66 667 318
dont contribution ONCFS	2 454 396	0	2 454 396	0	2 454 396
dont reversement Ecophyto	0	0	12 160 600	0	12 160 600
Prélèvement Etat	13 283 141	0	61 041 388	0	61 041 388
TOTAL	191 949 012	40 347 144	926 554 477	238 148 991	1 164 703 468

Paiements de l'agence Artois-Picardie au 31 décembre 2017
Exécutions 2013-2017 et prévisions 2018

DEPENSES en droits constatés (en EUROS)		2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL programme
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilés	48 841 489	30 431 835	30 546 727	23 322 718	25 097 946	28 544 000	186 784 716
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales	35 878 864	42 755 548	43 753 283	35 683 158	31 784 908	31 160 000	221 015 760
	13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	12 360 301	11 659 979	7 251 960	16 369 805	10 344 927	10 300 000	68 286 971
	14 Elimination des déchets	239 816	0	0	0	0	0	239 816
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	789 536	1 181 103	1 002 510	863 083	801 459	1 143 000	5 780 690
	17 Primes de performance épuratoire	18 021 282	10 766 159	27 179 444	19 585 544	25 182 868	25 000 000	125 735 297
	18 Lutte contre la pollution agricole	5 856 862	6 906 399	7 027 360	2 800 193	4 487 428	9 282 000	36 360 243
	19 Divers pollution	0	0	0	0	0	0	0
	Total Lutte contre la pollution	121 988 150	103 701 024	116 761 284	98 624 500	97 699 536	105 429 000	644 203 493
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource	0	68 097	246 133	433 186	2 738 321	1 513 000	4 998 737
	23 Protection de la ressource	1 356 172	1 135 859	973 580	1 173 406	972 051	1 052 000	6 663 068
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	7 616 202	7 677 654	9 771 002	8 887 698	8 861 338	11 853 000	54 666 895
	25 Eau potable	9 450 807	14 225 592	7 603 928	8 554 891	6 184 372	7 246 000	53 265 590
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	645 536	693 112	411 464	506 966	731 706	698 000	3 686 785
Total Gestion des milieux	19 068 718	23 800 314	19 006 108	19 556 147	19 487 789	22 362 000	123 281 075	
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales	268 011	41 049	107 180	94 462	106 002	400 000	1 016 705
	32 Connaissance environnementale	1 082 013	2 347 361	1 067 156	1 723 181	1 133 473	3 013 000	10 366 183
	33 Action internationale	650 070	959 766	763 767	697 001	1 226 495	1 723 000	6 020 099
	34 Information, communication , etc	438 818	443 819	311 546	307 042	191 974	1 134 000	2 827 199
Total Conduite et développement des politiques	2 438 912	3 791 995	2 249 648	2 821 686	2 657 945	6 270 000	20 230 186	
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	2 386 562	2 098 238	2 140 977	2 211 043	2 289 462	2 442 650	13 568 932
	42 Immobilisations	451 324	397 648	810 388	511 213	614 637	1 533 000	4 318 210
	43 Gestion du personnel	11 748 808	11 556 448	11 746 145	11 713 974	11 719 972	11 994 400	70 479 748
	44 Charges de régularisation	1 163 331	1 288 913	554 994	1 776 725	843 482	650 000	6 277 446
	45 Charges financières	1 065 538	12 915 700	7 965 951	7 971 642	7 971 642	7 973 000	45 863 475
	48 Dépenses courantes liées aux redevances	2 037 927	2 180 072	2 076 681	2 128 973	2 134 053	2 367 000	12 924 706
	49 Dépenses courantes liées aux interventions	709 133	127 575	166 903	130 153	174 017	223 000	1 530 781
Total Dépenses courantes et autres dépenses	19 562 624	30 564 595	25 462 040	26 443 724	25 747 266	27 183 050	154 963 299	
V. Contribution aux opérateurs	50 Contribution ONEMA-AFB/ONCFS	13 307 600	13 213 400	15 159 100	10 272 100	10 715 500	18 614 614	81 282 314
	dont contribution ONEMA-AFB/ONCFS	10 208 000	9 187 200	10 124 300	10 272 100	10 715 500	18 614 614	69 121 714
	dont reversement Ecophyto	3 099 600	4 026 200	5 034 800	0	0	0	12 160 600
Reversement Budget de l'Etat	0	13 047 667	11 169 638	11 953 738	11 587 204	13 283 141	61 041 388	
Total Contributions et Reversement Budget Etat	13 307 600	26 261 067	26 328 738	22 225 838	22 302 704	31 897 755	142 323 702	
TOTAL DES DEPENSES en droits constatés	176 366 004	188 118 995	189 807 817	169 671 895	167 895 239	193 141 805	1 085 001 754	

Situation annuelle des engagements et des paiements du 10^{ème} programme 2013-2018 de l'agence de l'eau Artois-Picardie au 31 décembre 2017

Agence de l'eau Artois-Picardie	Autorisations de programme						Paiements				Restes à décaisser au 31/12/2017		
	Total des dotations d'AP initiales du X ^{ème} programme (voté)	Total des dotations d'AP actualisées du X ^{ème} programme (révisé)	Cumul des décisions nettes d'engagements des années antérieures au 31/12/2016	Décisions d'engagements de l'année 2017	Décisions de déagements de l'année 2017	Cumul des décisions nettes d'engagements au 31/12/2017	Taux d'exécution en AP actualisées	Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2016	Paiements de l'année 2017	Cumul des paiements au 31/12/2017		% décaissé	
	0	1	2	3	4	5=(2+3)+4	6=5/1	7	8	9=(7+8)		10=9/5	11=5-9
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence													
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	4 300 000	4 822 414	3 214 512	385 453	50 307	3 849 658	73,61%	1 101 930	731 706	1 833 636	51,66%	1 716 022	
31- Etudes générales	1 180 000	1 975 000	641 302	481 364	0	1 122 666	56,84%	354 798	106 002	460 800	41,05%	661 866	
32- Connaissance environnementale	11 680 000	10 884 220	6 113 898	1 966 743	3 592	8 077 049	74,21%	5 158 070	1 133 473	6 291 543	77,89%	1 785 505	
33- Action internationale	7 650 000	8 010 000	4 329 956	1 536 333	15 503	5 850 786	73,04%	2 409 726	1 226 495	3 636 222	62,15%	2 214 564	
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	4 800 000	3 322 680	1 499 509	609 957	1 976	2 107 090	63,42%	1 203 215	191 174	1 394 389	66,18%	712 701	
Dépenses courantes et autres dépenses	41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	15 934 000	13 084 260	8 836 820	1 917 439	0	10 754 260	82,38%	8 836 820	1 917 439	10 754 260	100,00%	0
	42- Immobilisations	3 500 000	5 148 861	2 170 574	614 637	0	2 785 210	54,09%	2 170 574	614 637	2 785 210	100,00%	0
	43- Gestion du personnel	69 533 000	70 485 348	46 765 376	11 719 972	0	58 485 348	82,98%	46 765 376	11 719 972	58 485 348	100,00%	0
	44- Charges de régularisation - Forfaitisé au montant arbitré en RLM d'août 2012	9 775 000	9 789 600	6 526 400	1 631 600	0	8 158 000	83,33%	4 783 964	843 482	5 627 446	68,98%	2 530 554
	45- Charges financières	33 580 000	45 862 290	29 918 832	7 971 642	0	37 890 475	82,62%	29 918 832	7 971 642	37 890 475	100,00%	0
	48- Dépenses courantes liées aux redevances	18 270 000	13 175 539	8 423 653	2 134 053	0	10 557 706	80,13%	8 423 653	2 134 053	10 557 706	100,00%	0
49- Dépenses courantes liées aux interventions	5 996 000	1 888 611	1 133 764	174 017	0	1 307 781	69,25%	1 133 764	174 017	1 307 781	100,00%	0	
Total Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel	186 190 000	188 418 829	119 574 596	31 142 810	71 378	150 646 028	79,95%	112 260 722	28 764 094	141 024 816	93,61%	9 621 212	
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau													
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées HORS gestion et traitement des eaux pluviales	108 500 000	100 387 652	72 223 831	10 021 130	1 154 495	81 090 466	80,78%	30 015 231	12 419 093	42 434 323	52,33%	38 656 143	
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	232 500 000	220 226 257	139 739 994	41 476 837	2 356 186	178 860 645	81,22%	69 313 144	26 244 681	95 557 825	53,43%	83 302 820	
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	7 500 000	6 369 252	4 003 318	969 157	33 000	4 939 475	77,55%	2 871 804	799 279	3 671 082	74,32%	1 268 393	
19- Divers pollution	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
25- Eau potable	78 700 000	66 337 307	40 537 747	12 225 771	545 059	52 218 459	78,72%	23 335 429	5 623 028	28 958 457	55,46%	23 260 002	
Total Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	427 200 000	393 320 468	256 504 890	64 692 895	4 088 759	317 109 045	80,62%	125 535 608	45 086 080	170 621 688	53,81%	146 487 957	
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau													
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	62 000 000	64 814 678	27 889 314	23 020 615	242 368	50 667 560	78,17%	12 284 895	4 890 179	17 175 074	33,90%	33 492 486	
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	0	8 429 729	7 284 765	937 508	63 976	8 158 296	96,78%	1 998 754	1 102 542	3 101 295	38,01%	5 057 001	
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	67 560 000	68 169 904	44 257 539	14 272 809	2 507 276	56 023 072	82,18%	19 088 857	10 214 033	29 302 890	52,31%	26 720 182	
14- Elimination des déchets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
18- Lutte contre la pollution agricole	41 350 000	54 032 908	28 019 391	11 818 434	180 351	39 657 474	73,40%	6 115 973	3 188 627	9 304 600	23,46%	30 352 874	
21- Gestion quantitative de la Ressource	0	32 722 825	15 739 644	12 145 033	44 079	27 840 598	85,08%	747 416	2 738 321	3 485 737	12,52%	24 354 861	
23- Protection de la ressource	9 550 000	8 295 445	5 228 950	1 493 735	150 094	6 572 591	79,23%	1 787 665	881 215	2 668 880	40,61%	3 903 712	
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	70 000 000	78 794 580	47 717 799	17 718 099	507 381	64 928 517	82,40%	20 661 374	8 391 562	29 052 936	44,75%	35 875 581	
Total Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	250 460 000	315 260 069	176 137 403	81 406 282	3 695 526	253 848 109	80,52%	62 684 955	31 406 477	94 091 412	37,07%	159 756 697	
Hors plafond de dépenses													
17- Primes de performance épuration	104 000 000	125 380 400	75 377 868	25 130 244	129 928	100 378 184	80,06%	75 370 586	25 007 598	100 378 184	100,00%	0	
50- Contributions	62 142 000	93 183 200	51 952 200	10 715 500	0	62 667 700	67,25%	51 952 200	10 715 500	62 667 700	100,00%	0	
dont contribution AFB	62 142 000	66 753 600	39 791 600	10 715 500	0	50 507 100	75,64%	39 791 600	10 715 500	50 507 100	100,00%	0	
dont contribution ONCFS													
dont contribution EPMP													
dont reversement Ecophyto	0	23 975 600	12 160 600	0	0	12 160 600	50,72%	12 160 600	0	12 160 600	100,00%	0	
Prélèvement au profit du budget général de l'Etat	0	60 999 043	36 171 043	11 587 204	0	47 758 247	78,29%	36 171 043	11 587 204	47 758 247	100,00%	0	
Total Hors plafond	166 142 000	279 562 643	163 501 111	47 492 948	129 928	210 804 131	75,40%	163 493 829	47 310 302	210 804 131	100,00%	0	
TOTAL	1 030 000 000	1 176 562 009	715 717 999	224 674 884	7 985 571	932 407 312	79,25%	463 975 094	152 566 953	616 542 047	66,12%	315 865 265	

État des paiements des programmes antérieurs au 10^{ème} programme de l'agence Artois-Picardie au 31 décembre 2017 (hors dépenses courantes)

en Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2017	Paiements				Restes à décaisser au 31/12/2017
		Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2016	Somme des paiements prévus au cours de l'année 2017	Somme des paiements réalisés au cours de l'année 2017	Total des paiements au 31/12/2017	
	1	2	3	4	5=2+4	6=1-5
6ème PROGRAMME:	-	-			-	-
7ème PROGRAMME:	-	-			-	-
8ème PROGRAMME:	446 734 651,60	446 719 036,60		-	446 719 036,60	15 615,00
9ème PROGRAMME:	931 635 237,93	901 685 305,30	8 053 096,58	13 121 784,77	914 807 090,07	16 828 147,86
TOTAL Programmes	1 378 369 889,53	1 348 404 341,90	8 053 096,58	13 121 784,77	1 361 526 126,67	16 843 762,86

Équilibre financier en droits constatés de l'agence Artois-Picardie en 2017

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2012	CF 2013	CF 2014	CF 2015	CF 2016	CF 2017
Charges	1- Interventions	146 973	109 625	111 609	120 391	94 729	82 451
	<i>dont contribution à l'ONEMA - AFB</i>	7 600	10 208	9 187	10 124	10 272	10 716
	<i>dont reversement Ecophyto à l'ONEMA - AFB</i>	3 503	3 100	4 026	5 035	0	0
	<i>dont provisions pour charges (68158)</i>	0	0	0	0	0	0
	2- Personnel	11 561	11 749	11 556	11 746	10 552	10 482
	3- Fonctionnement courant	5 738	5 448	17 595	15 350	5 969	21 614
	<i>dont amortissements et provisions (68)</i>	1 353	1 316	1 160	1 485	1 074	1 006
	TOTAL CHARGES	164 272	126 822	140 760	147 487	111 250	114 547
Produits	1- Redevances	137 822	141 210	152 316	150 252	144 974	172 452
	Redevances pour prélèvement	19 136	20 659	20 676	21 146	21 245	16 250
	<i>dont prélèvement collectivités – AEP</i>	16 513	16 601	17 321	17 566	17 542	12 890
	<i>dont prélèvement agriculture – irrigation</i>	301	314	323	339	373	1 131
	<i>dont prélèvement industries</i>	2 322	3 744	3 032	3 242	3 330	2 229
	<i>Industries - Alimentation d'un canal</i>	17	17	20	20	22	23
	<i>Industries - Refroidissement industriel</i>	5	11	7	3	4	10
	<i>Industries - Hydroélectricité</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Industries - Autres usages économiques</i>	2 300	3 716	3 005	3 218	3 305	2 196
	Redevances pour autres usages	460	434	406	420	407	400
	<i>dont obstacle sur cours d'eau</i>	2	1	1	1	1	1
	<i>dont protection milieu aquatique</i>	458	433	405	418	405	398
	<i>dont stockage en période d'étiage</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>dont contributions volontaires</i>	0	0	0	0	0	0
	Redevances pour pollution et collecte	118 225	119 937	130 869	128 541	123 206	155 681
	<i>dont collectivités</i>	96 969	99 732	109 302	103 371	107 392	132 681
	<i>Collectivités - Pollution</i>	60 655	62 633	70 073	64 121	68 461	83 029
	<i>Collectivités - Collecte</i>	36 254	37 079	39 229	39 250	38 931	49 652
	<i>Collectivités - Contrevaieur</i>	60	0	0	0	0	0
	<i>dont agriculture</i>	9 324	8 105	10 957	16 077	8 167	13 154
	<i>Agriculture - Elevage</i>	178	151	170	197	181	251
	<i>Agriculture - Pollutions diffuses</i>	9 146	7 954	10 787	15 880	7 986	12 903
	<i>dont industries</i>	11 932	12 100	10 610	9 092	7 647	9 847
	<i>Industries - Pollution</i>	10 087	10 439	9 100	7 529	5 966	6 676
	<i>Industries - Collecte</i>	1 779	1 661	1 510	1 564	1 681	3 170
	2- Gestion courante	44 056	18 448	17 263	2 465	3 196	2 478
	Autres produits	44 056	18 448	17 263	2 465	3 196	2 478
<i>dont reprises sur provisions (78)</i>	581	698	423	135	806	459	
<i>dont reprises sur provisions pr charges (78158)</i>	40 497	15 577	14 790	130	0	0	
	TOTAL PRODUITS	181 878	159 658	169 579	152 717	148 170	174 931
Résultat	= Produits - charges	17 606	32 836	28 819	5 230	36 920	60 384
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement		17 887	14 763	6 446	37 182	60 912
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement	22 454					
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	64 858	50 366	38 072	35 789	38 338	34 853
	Autres dépenses d'investissement	714	508	447	821	542	699
	Remboursement Capital	0	0	10 000	7 195	7 382	7 606
	TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	88 026	50 874	48 519	43 806	46 262	43 158
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	29 868	32 090	37 211	43 068	44 536	39 972
	Cessions d'immobilisations 775	400	4	4	3	27	42
	Autres ressources en capital	40 050	33	22	48	0	0
	TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	70 318	50 014	52 000	49 566	81 745	100 926
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	-17 708	-860	3 481	5 760	35 484	57 768
Pour mémoire	FDR au 31/12	33 901	33 041	36 522	42 282	65 812	111 992
	Besoin en FDR au 31/12	15 894	13 774	14 830	3 581	3 215	18 062
	Trésorerie au 31/12	18 007	19 267	21 692	38 701	62 598	93 930

3. Agence de l'eau Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne est le plus étendu (155 000 km²) et également celui dont le linéaire de cours d'eau (135 000 km) et le linéaire côtier (2 600 km) sont les plus importants. Il compte près de la moitié des exploitations agricoles du pays. C'est en effet un territoire un territoire à l'empreinte rurale marquée avec une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante. En revanche, sa densité de population est faible (13 millions d'habitants, soit moins de 83 hab / km²). Les prélèvements d'eau annuels s'élèvent à 3 027 millions de m³.

Selon l'état des lieux des masses d'eau actualisé en 2013, 73 % des masses d'eau de rivières et 31 % des nappes du bassin ont été identifiées comme en risque de non atteinte du bon état en 2021. Actuellement, 31 % des masses d'eau superficielles du bassin sont en bon état ou potentiel écologique, et 62 % des nappes souterraines en bon état chimique (89 % en bon état quantitatif).

L'objectif est d'atteindre, en 2021 : 60 % des cours d'eau en bon état écologique, et 75 % des masses d'eau souterraines en bon état chimique (100 % en bon état quantitatif). A côté de la lutte contre les macro-polluants, l'amélioration de la morphologie des cours d'eau et la lutte contre les pollutions diffuses agricoles sont identifiées par le SDAGE 2016-2021 comme les principaux leviers pour atteindre les objectifs.

Le coût de mise en œuvre du programme de mesures 2016-2021 (PDM, qui traduit les dispositions du SDAGE sur le plan opérationnel) est évalué à 2,78 Mds €, dont 22 % pour la réduction des pollutions agricoles, et 34 % pour la restauration de la morphologie des cours d'eau, 32 % pour l'assainissement, 7 % pour l'amélioration de la gestion quantitative, 3 % pour la réduction des pollutions industrielles.

Le comité de bassin s'appuie sur 6 commissions thématiques et 6 commissions territoriales quant au conseil d'administration il s'appuie sur 4 commissions.

En 2017, le comité de bassin a rédigé un plan d'adaptation au changement climatique, dans une démarche de co-construction qui a duré 2 ans et s'est finalisé en avril 2018. L'objectif de ce plan est d'inviter à l'action, sans être un document réglementaire qui s'imposerait aux acteurs du bassin. Il recense 112 « leviers d'adaptation », qui sont autant d'actions qu'il est possible de mettre en place dès maintenant. Certaines actions sont d'ailleurs déjà déployées dans le bassin, car elles ont des bénéfices multiples... dont l'adaptation au changement climatique.

Le siège de l'agence de l'eau est à Orléans, et l'agence a cinq autres implantations au Mans, à Clermont-Ferrand, à Nantes, à Saint-Benoît (Poitiers) et à Ploufragan (Saint-Brieuc). Le comité de bassin a constitué six commissions territoriales (Allier-Loire amont, Loire moyenne, Mayenne-Sarthe-Loir, Loire-aval et côtiers vendéens, Vilaine et côtiers bretons, Vienne et Creuse).

MISE EN ŒUVRE ET REVISION DU 10^{ÈME} PROGRAMME D'INTERVENTION

Exécution du programme d'intervention

Le niveau total des engagements de l'agence en 2017 s'élève à 538,9 M€ (hors reversement au budget général de l'Etat à hauteur de 27 M€ et hors part de la redevance pour pollutions diffuses destinée au plan Ecophyto), contre 434,1 M€ en 2016, soit une progression importante (+24%). Rappelons que la comparaison aux prévisions initiales demeure délicate, compte tenu d'une part, des reports des sous-exécutions d'une année sur la suivante, et d'autre part, du transfert de dotations entre lignes du programme permettant des ajustements en fonction des sollicitations des maîtres d'ouvrages tout en respectant le plafond de dépenses encadrées par domaine. Soulignons ici qu'après une année 2016 marquée par une nette reprise des aides, l'année 2017 poursuit la même dynamique, avec un niveau d'engagements considérable, encore supérieur au précédent. Cette évolution a conduit l'agence à augmenter ses autorisations d'engagements en cours d'année par un budget rectificatif, consommer l'intégralité de ses prévisions et reporter certains dossiers sur 2018. Ainsi, le taux global d'exécution du 10^{ème} programme fin 2017 atteint pratiquement 80,5 %, sachant que le niveau des engagements et leur évolution sont variables selon les domaines concernés.

Globalement les taux de réalisation du 10^{ème} programme à fin 2017 se répartissent de la manière suivante en fonction des domaines d'intervention : 79,4 % en matière de « Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence », 80,7 % pour les « Mesures générales de gestion de l'eau » et 82,4 % pour les « Mesures territoriales de gestion de l'eau ».

Les aides attribuées relatives à la mise en conformité des stations d'épuration s'élèvent à 81,9 M€, contre 94,68 M€ en 2016, soit au total 77,7 % des dotations du 10^{ème} programme consommées à fin 2017, tandis que celles en faveur des réseaux d'assainissement des collectivités sont en nette progression avec 103,4 M€, contre 88,71 M€ en 2016, soit 85,3% réalisés en cinq ans sur le total des prévisions 2013-2018. Notons que ce fort dynamisme des engagements fait suite à la révision du 10^{ème} programme en matière d'assainissement domestique, en particulier sur les systèmes d'assainissement prioritaires qui bénéficient de taux incitatifs ayant engendré une augmentation du nombre de projets accompagnés par l'agence. Les collectivités ont notamment réalisé un effort considérable pour s'engager sur des projets consécutivement à leurs missions d'auto-surveillance des réseaux d'assainissement.

Agences de l'eau

De même, les aides relatives à la lutte contre la pollution industrielle apparaissent, quant à elles, en augmentation en 2017, avec des engagements à hauteur de 27,9 M€, contre 20,69 M€ en 2016. L'accroissement du nombre de projets constaté en 2016 se poursuit, en raison des aides incitatives développant une dynamique locale et une forte croissance des restructurations de l'industrie agro-alimentaire, notamment dans le cadre de l'optimisation des coûts (re-concentration des sites) et des réductions des rejets. Ainsi, les dotations prévues au 10^{ème} programme sur cette thématique ont été consommées à hauteur de 91,2 % en cinq ans.

Par ailleurs, les aides octroyées en matière de lutte contre la pollution agricole, d'un total de 86,7 M€, contre 13,2 M€ en 2016, sont ici en forte hausse. En effet, les dossiers « Mesures Agro Environnementales et Climatiques-MAEC » de la campagne 2016 et « Ecophyto 2 » reportés fin 2016 ont été engagés en 2017, et les dotations prévues en 2017, grâce au rattrapage du retard pris dans l'élaboration des conventions-cadre 2014-2020 tripartite entre l'agence de l'eau, l'Agence de services et de paiement et chaque région, et de la communication tardive par les gouvernances régionales du plan Ecophyto de la répartition souhaitée entre investissements agro-environnementaux et conversion à l'agriculture biologique. Le taux de consommation à fin 2017 est de 77,6 % (37,5 % fin 2016) des dotations prévues sur 6 ans.

La forte montée en puissance des aides octroyées pour la restauration et la gestion des milieux aquatiques, prévue sur la période 2016-2018, se confirme avec 56,6 M€ engagée, contre 53 M€ en 2016. Cette dynamique a été favorisée par la hausse des taux d'aide et l'engagement des reports de 2016. À fin 2016, les dotations consommées représentent ainsi 78,8 % des prévisions totales 2013-2018. De plus, les aides relatives à la gestion quantitative de la ressource bénéficient d'une croissance élevée en 2017 pour atteindre un montant de 38,3 M€ engagés (24,5 M€ en 2016), du fait notamment de l'appel à projets 2016-2017 relatif aux fuites dans les réseaux d'alimentation en eau potable. La demande en gestion patrimoniale d'eau potable toujours soutenue est toutefois en baisse et certains projets concernant la réalisation de tranches de travaux de réserves de substitution sont décalés sur 2018. Ces engagements représentent ainsi 77,6 % du total des 6 années du programme et devraient encore progresser sur la dernière année du 10^{ème} programme.

Enfin, les engagements demeurent importants dans le domaine de l'eau potable, même s'il ne s'agit pas d'un axe prioritaire des interventions de l'agence qui opère une plus grande sélectivité dans ce domaine depuis le début du 10^{ème} programme. Ils s'élèvent à 33,4 M€ (contre 33,1 M€ en 2016), soit, à fin 2016, 85,4 % des dotations prévues sur la durée du programme. Une augmentation des aides sous forme d'avances est constatée et s'explique par des projets conséquents d'interconnexion et d'usines d'eau potable. Par ailleurs, on observe une dynamique du volet subventions aux collectivités rurales.

Situation financière de l'agence

Le budget initial 2017 de l'agence, voté à hauteur de 369,7 M€ en dépenses, a été exécuté à 104,8 % (387,4 M€). Cette comparaison est toutefois à nuancer du fait des deux budgets rectificatifs votés en cours d'année, afin d'ajuster à la hausse le montant des autorisations d'engagement, comme évoqué précédemment, ainsi que celui des subventions versées et des recettes de redevances. Rappelons qu'en application de la gestion budgétaire et comptable, le budget en de l'enveloppe « interventions » a dû être augmenté de 97 M€ en autorisations d'engagement et de 26 M€ en crédits de paiement en cours d'exercice, compte tenu du niveau d'engagements particulièrement élevé encore en cette cinquième année de mise en œuvre du 10^{ème} programme (Cf. supra).

Globalement, les paiements relatifs aux interventions (hors contribution à l'AFB, reversement Ecophyto et prélèvement destiné au budget général de l'État), incluant subventions et avances, sont largement au-dessus de ceux de 2016, et s'élèvent à 324,6 M€ (contre 281 M€ en 2016, soit un niveau supérieur à celui de 2014 de 321,3 M€ considéré jusqu'alors comme exceptionnel. Relevons que le dynamisme des engagements réalisés en matière d'assainissement domestique (stations et réseaux) depuis 2016, commence à produire un effet sur l'évolution des versements qui sont en hausse pour la première fois, après un déclin observé depuis 2013. Ils s'élèvent ainsi à hauteur de 139 M€ (contre 109,7 M en 2016) De même, les versements d'aides en faveur de la lutte contre les pollutions industrielles augmentent de 11,4 M€, et celles relatives à la lutte contre les pollutions agricoles de 2 M€. Rappelons que le niveau particulièrement faible des versements des aides agricoles provenait des difficultés rencontrées pour engager les campagnes 2015 et 2016 des MAEC (Cf. supra), et également que l'intégralité des sommes versées en 2017 n'apparaît pas en comptabilité générale. Aussi, 26,8 M€ relatifs aux versements d'acomptes pour les campagnes 2015 et 2016 sont de simples écritures de trésorerie qui n'ont pas d'impact sur le fonds de roulement et ne diminuent pas le montant des restes à payer en fin d'année. Les paiements relatifs aux aides attribuées en matière de gestion des milieux demeurent stables, malgré une baisse de 20 M€ des versements concernant l'eau potable et une hausse de 18 M€ des aides versées pour la gestion quantitative et la restauration des milieux aquatiques, évolution conforme à celle des engagements dans ces domaines.

Notons que les avances demeurent en baisse depuis 2013, et s'élèvent à 33 M€ en 2017, contre 45,1 M€ en 2016.

Globalement, les recettes dites « encaissables », d'un montant total de 389,2 M€ (hors reprises sur provisions), sont en légère baisse (2,6%) par rapport à celles de 2016 (399,8 M€). Elles sont supérieures aux prévisions (376,3 M€). Elles sont principalement constituées des produits de redevances d'un montant de 359,7 M€ (349,1 M€ prévus), contre 373,6 M€ en 2016. La diminution des émissions de redevances en 2017 est imputable à la baisse des taux sur les redevances pollution et collecte domestiques votée en 2015 lors de la révision du 10^e programme et qui a été appliquée pour la première fois sur l'année d'assiette 2016. Par ailleurs, les retours d'avances passent de 24,5 M€ en 2016 à 27,4 M€ en 2017 et poursuivent leur progression, comme suite à l'importance des aides octroyées sous forme d'avances

en fin de 9^{ème} programme.

Le résultat 2017, excédentaire pour la huitième année consécutive, s'élève à 10,1 M€, contre 81,3 M€ fin 2016. L'agence dispose d'une capacité d'autofinancement de 14 M€ (84,5 M€ fin 2016), qui, complétée des retours d'avances, permet de financer largement la totalité de ses interventions versées sous forme d'avances et de ses investissements propres. Aussi, l'exercice se solde par un apport au fonds de roulement de 6 M€ (61,3 M€ en 2016), auquel il faut enlever le prélèvement au profit du budget général de l'État, d'un montant de 27 M€ en 2017. Le niveau du fonds de roulement s'établit alors à 95,8 M€ (contre 116,8 M€ fin 2016), soit 2,8 mois de dépenses. À noter que cette variation du fonds de roulement de -21 M€ en 2017 porterait la prévision du fonds de roulement fin 2018 à 88 M€ au lieu des 17 M€ prévus lors de la révision du 10^{ème} programme en raison de la faiblesse des engagements les trois premières années du 10^{ème} programme. La trésorerie, quant à elle, atteint 35,7 M€ fin 2017.

Ces niveaux de fonds de roulement et trésorerie sont à analyser au regard des restes à décaisser sur les engagements pris par l'agence. Pour mémoire, le montant de la provision pour charges d'intervention inscrite au bilan fin 2015, correspondant aux restes à payer sur les engagements sous forme de subventions, après application d'un taux de chute de 10 %, s'élevait à 373,64 M€. À fin 2017, les restes à payer représentent un total de 646,32 M€, dont 644 M€ (509 M€ en 2016) sur les subventions. Ceux-ci témoignent du dynamisme de l'exercice écoulé et du fort niveau d'engagement des subventions en 2016 et 2017. De plus, ce montant de 644 M€ peut être abaissé de 27 M€ du fait des règles de comptabilisation relatives aux acomptes versés à l'ASP, et de 62 M€ approximativement si l'on applique les 10 % de désengagement statistiquement observé. Les engagements sous forme d'avances, quant à eux, restent à verser s'élèvent à 1,79 M€ au titre du 9^{ème} programme et 39,89 M€ au titre du 10^{ème} programme, soit 41,68 M€ au total (59 M€ en 2016). Aussi, le niveau du fonds de roulement permet de couvrir une partie de ces restes à payer et demeure nécessaire pour faire face à la poursuite de la montée en puissance des paiements à venir sur les engagements pris par l'agence durant la deuxième moitié du 10^{ème} programme.

RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE DANS SES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION

Connaissance, planification, gouvernance, international

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux révisé 2016-2021 a été adopté au comité de bassin Loire-Bretagne le 4 novembre et approuvé par le Préfet coordonnateur du bassin le 18 novembre 2015. Le programme de mesure l'accompagnant a été arrêté par le Préfet à la même date.

Avec plus de 82 % du territoire déjà couvert par un SAGE, en léger recul par rapport à l'année précédente, le bassin est parmi les plus avancés, en raison d'une politique de planification démarrée très tôt et d'un investissement particulier en ce domaine. Le bassin est couvert par 55 démarches de SAGE ; 4 ayant été approuvées par arrêté préfectoral en 2017, 43 SAGE au total sont approuvés, soit légèrement au-dessous de l'objectif 2017 (49).

43 contrats territoriaux ont été validés en 2017, en deçà de la cible fixée à 49. Ainsi, 173 contrats ont été validés depuis le début du programme.

Les données du programme de surveillance produites par l'agence en 2016 ont été mises en ligne sur le portail de bassin avant le 30 septembre 2017, en conformité avec les objectifs. Pour la troisième année consécutive, 100 % des demandes simples d'information concernant des données environnementales ont été traitées dans un délai d'un mois. Dorénavant, l'agence reçoit moins de demandes d'envoi de publications puisqu'elles sont téléchargeables sur le site de l'agence (958 demandes en 2017).

L'indicateur de contexte indique que 22 % des stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles sont en bon état ou en très bon état écologique. Le changement de règles de l'arrêté du 27 juillet 2015 a induit une baisse artificielle d'environ 3 points de bon état. Hormis cet artefact de calcul, le pourcentage de station en bon état et plus reste stable depuis 2013.

En matière de connaissance des prélèvements d'eau, 98,42 % des points de prélèvement connus sont équipés d'instruments de mesure directe ou indirecte. Ce résultat est très légèrement supérieur au résultat de l'année précédente et surtout correspond au maximum que l'agence estime atteignable techniquement.

En 2017, le nombre d'établissements au ayant recours au suivi régulier des rejets a augmenté de 11 mais, dans le même temps, le nombre de redevables a diminué de 59, portant le pourcentage d'établissements ayant recours au suivi régulier des rejets de 19,37 % en 2016 à 21,56 % en 2017.

En consacrant 0,97 % des redevances perçues à des actions de financement international, l'agence a atteint son taux maximum depuis le début du programme. Trois millions d'euros d'aides à l'action internationale ont été engagés au titre de l'année 2017 et bénéficient à 360 798 habitants. Ce résultat est un succès pour la politique menée par l'agence et confirme le dynamisme des porteurs de projet (organisations non gouvernementales et collectivités) du bassin Loire-Bretagne.

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

S'agissant de la lutte contre les pollutions diffuses, en matière de protection des captages, 210 captages ont été retenus comme prioritaires au titre du SDAGE 2016-2021, contre 137 au titre du SDAGE précédent. En 2017, 153 ont fait l'objet d'une aide de l'agence pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un programme d'action (validé ou non par arrêté préfectoral). Comme en 2015 et 2016, ce résultat est supérieur à la prévision (150).

Pour les mêmes raisons que les autres agences (retard de paramétrage du logiciel d'instruction), et à défaut de transmission des données par l'Agence de Service et de Paiement, l'agence de l'eau n'est pas encore en mesure de déterminer le nombre de captages pour lesquels une demande de MAE découlant du programme d'action a été aidée, ni de renseigner les résultats en matière de surfaces agricoles utiles faisant l'objet de mesures agro-environnementale ou de conversion à l'agriculture biologique ayant bénéficié d'une aide.

Le montant alloué par l'agence au plan Algues Vertes pour les pollutions d'origine agricole s'est élevé en 2017 à 0,43 M€, ce qui est inférieur à la cible (3 M€). Un deuxième plan Algues vertes a débuté en 2017 pour 5 ans. L'année 2017 a permis la finalisation des programmes d'action qui ont été validés par le comité régional de suivi du 5 juillet 2017. La fin d'année 2017 a été mise à profit pour finaliser les contrats sur les territoires. Néanmoins la gouvernance des programmes locaux sur deux territoires restait à préciser, induisant un retard dans la mise en place des actions. L'agence de l'eau n'a pas pu engager les 2,5 M€ prévus au titre de 2017 sur les problématiques des pollutions d'origine agricole et des milieux le plan algues vertes (hors PDRB et assainissement), car une seule charte a été signée en 2017. La signature des 7 autres chartes est attendue début 2018 pour engager les crédits.

En termes d'amélioration de l'hydromorphologie, 1 367 km de cours d'eau ont été restaurés en 2017 avec une aide de l'agence (1 746 km en 2016), en-dessous de la cible (2 500 km). L'année 2017 confirme à nouveau la diminution régulière du linéaire de cours d'eau restauré annuellement, s'expliquant par la réorientation vers des opérations plus lourdes et plus coûteuses (renaturation, reméandrement...) portant sur des linéaires plus courts.

En matière de restauration de la continuité écologique, 280 ouvrages ont été aidés en vue d'être rendus franchissables en 2017 pour un objectif de 250. L'objectif sur cet indicateur a été révisé à mi-programme pour tenir compte des résultats obtenus entre 2013 et 2015. La tendance à la hausse observée les 4 années précédentes se confirme en 2017.

Sur ces 228 ouvrages, 112 se trouvaient sur des cours d'eau dits de « liste 2 » (sur les 6 500 ouvrages « liste 2 » du bassin soumis à obligation de restauration avant 2017 du transport des sédiments et circulation des poissons pour les propriétaires d'ouvrages). L'objectif 2017 de 125 ouvrage « liste 2 » aidés dans l'année n'a donc été atteint qu'à 90 %.

En 2017, ce sont 6 093 ha de zones humides qui ont bénéficié de l'engagement d'une aide de l'agence pour un objectif de 4 700 ha, dont 5 163 ha pour de l'entretien ou de la restauration (objectif de 4 200 ha), et 930 ha pour de l'acquisition (objectif de 500 ha). Les objectifs sont donc largement atteints notamment grâce à un nouvel outil mis en place (la convention de gestion durable pour les zones humides acquises avec l'aide de l'agence) mais également grâce aux modalités d'aides incitatives, à une stratégie foncière, et à une animation locale et foncière, via des partenariats avec les conservatoires d'espaces naturels et du littoral.

Concernant la mise aux normes des stations d'épuration vis-à-vis de la directive ERU, les objectifs sont pratiquement atteints : il ne reste fin 2017 plus que 1 station dont il faut aider à la mise en conformité au-delà de l'échéance de 2017, pour une prévision de 0. Les financements proposés par l'agence de l'eau pour ce type de travaux (60 % de subvention), la mise en œuvre d'une dégressivité des aides et les échanges réguliers avec la collectivité restante n'ont pas permis d'engager des travaux sur l'agglomération d'assainissement de Saint Gilles Croix de Vie en 2017.

Concernant la Solidarité Urbain Rural en 2017, 75,6 M€ d'aides ont été engagées en faveur des communes rurales, 71,8 M€ pour les travaux et équipements d'épuration, de réseaux d'assainissement et d'eau potable, 3,8 M€ pour l'assistance technique par les SATESE, sur l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et l'eau potable. Ce montant global reste proche de celui de l'année 2016 (83 M€) et est largement au-delà de l'objectif fixé à 46,5 M€.

S'agissant de la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif, les aides de l'agence ont continué leur progression par rapport à 2014 avec 4 357 installations réhabilitées et aidées en 2017 (3 518 en 2016, 2 590 en 2015, 2 250 en 2014) permettant de dépasser l'objectif de 3 500 installations. Là encore, les objectifs de fin de programme ont été ajustés aux dynamiques observées sur les 3 premières années.

S'agissant des substances dangereuses prioritaires, 1 068 kg ont été éliminés via les dossiers d'aide de 2017. Ce résultat est à nouveau nettement supérieur à la cible de 800 kg/an fixée pour 2017. Le dépassement de cette cible résulte pour une bonne part d'un dossier important permettant de réduire à lui seul 360 kg/an de chrome hexavalent. L'indicateur a été révisé à mi-programme pour homogénéiser les pratiques entre agences et prendre en compte les listes les plus à jour de polluants à considérer.

En ce qui concerne l'évolution des ventes de produits phytosanitaires, il est rappelé que l'indicateur correspondant (indicateur de contexte) est estimé avec un an de décalage, en raison du délai de déclaration de la redevance pour pollution diffuse. 12 492 235 kg ont été vendus en 2016 contre 12 635 202 kg en 2015, 13 927 993 kg en 2014, 12 249 805 kg en 2013 et 12 282 487 kg en 2012. Le bassin Loire-Bretagne a donc connu, comme les autres agences mais dans des proportions moindres, une période de sur-achat de produits phytosanitaires en 2014 en anticipation de l'élargissement de l'assiette et une hausse des taux de redevances pour pollutions diffuses de certaines substances. L'année 2016 est proche de la moyenne sur les 5 dernières années.

Le nombre de contrats aidés visant à la limitation des pollutions des eaux littorales et/ou à la bonne qualité

microbiologique et/ou à la préservation des milieux littoraux s'élève à 18 (objectif de 15 contrats) pour un montant total de 43,4 M€, avec en particulier la signature d'accords de programmation sur les usages sensibles baignades/pêche à pied/conchyliculture, ainsi que le renouvellement en 2017 des 8 contrats territoriaux du plan gouvernemental algues vertes II. La vigilance des professionnels de la conchyliculture sur les sujets en lien avec la qualité de l'eau contribue à la dynamique de contractualisation entre les collectivités et l'agence, même si un ralentissement est désormais logiquement observé, l'essentiel des contrats ayant été conclu en début de programme.

S'agissant de la gestion quantitative durable de la ressource en eau, il est rappelé que l'indicateur du volume d'eau prélevé annuellement sur le bassin (indicateur de contexte) est estimé avec un an de décalage, en raison du délai de déclaration de la redevance pour prélèvement : la donnée 2017 correspond donc à l'estimation du volume prélevé en 2016. Ce volume est resté globalement stable entre 2015 et 2016 avec 3 027 Mm³ prélevés au lieu de 3 113 Mm³ en 2015. Cette baisse s'explique notamment par la baisse des prélèvements agricoles (- 8 %) après une année 2015 marquée par des conditions climatiques sèches.

Fonctionnement de l'agence – Gestion interne

En matière de ressources humaines, l'agence continue à viser un taux de féminisation des emplois d'encadrement de 40 %. En 2017, deux postes supplémentaires de chefs de service, sont occupés par des femmes. Le taux de représentation féminine passe ainsi de 39 % l'an dernier à 43,59 % en 2017. Ce taux est le plus élevé depuis 5 ans.

L'agence poursuit sa démarche d'insertion des personnes ayant la reconnaissance de travailleurs handicapés, avec un taux de 6 % en 2017 contre 4,5 % en 2016. L'objectif des 6 % réglementaire est atteint, permettant à l'agence de s'exonérer de sa contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées. L'agence a renouvelé en 2017 la campagne de sensibilisation sur ce sujet à l'initiative des membres du groupe handicap qui s'est réuni trois fois dans l'année.

L'agence se montre également volontariste en matière d'apprentissage de jeunes disposant de peu d'expérience : 8 apprentis ont été accueillis en 2016, et 7 nouveaux apprentis à la rentrée 2017. Au total, 15 jeunes ont effectué leur apprentissage à l'agence cette année.

La prévention des risques psychosociaux (RPS) est une préoccupation importante de l'agence. Le plan de formation « prévention des risques psychosociaux (RPS) » initié en 2015 s'est poursuivi en 2017 avec l'organisation de formations dont 6 encadrants ont bénéficié. Suite au plan de formation sur la conduite du changement, l'agence s'est engagée dans une démarche de concertation avec l'ensemble de son personnel afin de construire son projet d'établissement 2017-2019. De plus, le tableau de bord de suivi des RPS a permis cette année encore la production d'un volet spécifique dans le document unique.

L'agence a obtenu le renouvellement de sa certification ISO9001 en juin 2016. L'audit de suivi de 2017, s'est basé sur la nouvelle version de la norme de 2015. Concernant les dispositifs de contrôle interne budgétaire et comptable, le plan d'actions (46 actions sur 7 processus), s'appuyant sur les risques identifiés dans la cartographie des risques, est majoritairement réalisé malgré l'identification de 6 nouveaux risques : 63 % des actions sont menées à terme, 32,6% sont en cours et 4,3% restent à mener. Cette démarche a également été valorisée dans le cadre d'une convention de contrôle allégé en partenariat entre l'ordonnateur et le comptable signée en décembre 2015. Au titre de 2017, pour 131 mandats contrôlés, le taux d'erreurs patrimoniales s'établit à 0,76 % contre 1,59 % en 2016.

En 2017, le plafond d'emploi de 312,1 ETPT (contre 317,6 ETPT en 2016) a été consommé à hauteur de 311,73 ETPT. Ce plafond comprend un poste à temps plein mis à disposition depuis 2014 auprès de l'ONEMA intégrée dans l'AFB en 2017. L'effectif de l'agence s'élève à 306,8 ETP (contre 313,4 ETP fin 2016) et respecte ainsi le schéma d'emploi de -6,5 ETP. La masse salariale pour 2017 diminue de 1,2 % par rapport à l'an dernier (23,26 M€ cette année, contre 23,55 M€ en 2016). En effet, malgré la baisse des effectifs de 1,85 %, ce phénomène s'explique par la hausse de la valeur du point de la fonction publique, de l'augmentation de certains taux de cotisations, de la hausse de certaines dépenses d'action sociale, ainsi qu'une augmentation des salaires et charges du personnel apprenti.

L'agence de l'eau a réalisé son budget de fonctionnement contraint à hauteur de 95 % en 2017. Ces dépenses dites « encadrées » sont en diminution de 18,4 % (pour un objectif initial de -15 %) par rapport au budget 2014 (soit 3,33 M€ contre 4,08 M€). En effet, l'agence a dégagé des économies sensibles sur les dépenses liées aux déplacements par le développement des visioconférences (impact sur les frais de déplacement, le carburant), sur les fournitures administratives, la gestion documentaire, les dépenses de communication interne et les assurances. L'agence a également adhéré à un marché mutualisé avec la Direction des Achats de l'État pour l'eau et l'électricité (- 20 % en moyenne sur le coût du Kw). On peut néanmoins noter que la forte réduction des frais de fonctionnement résulte pour partie de factures de chauffage peu élevées dues aux variations climatiques conjoncturelles.

L'agence mène également de nombreuses actions dans le cadre du projet d'établissement pour faire partager par l'ensemble de ses agents un fonctionnement écoresponsable. Les actions suivantes ont été mises en œuvre : une sensibilisation du personnel à l'écologie et la biodiversité avec des fauchages tardifs et un bilan biodiversité des espaces verts, la mise en place d'un dispositif de covoiturage et la promotion du déplacement à deux roues, le développement du télétravail. En parallèle, l'usage de la visio-individuelle se développe. On observe un taux d'occupation des salles visioconférence en augmentation de plus de 20 % sur 2017.

Au cours de l'année 2017, 73 % des redevables de l'agence ont utilisé le portail (pour un objectif fixé à 35 %), en progression de 35 points par rapport à 2016. La décision prise par la direction générale de dématérialiser en deux ans

(2017-2018) l'intégralité des formulaires de déclaration a accéléré la montée en puissance de l'usage de la plateforme de télé-services.

REDEVANCES

Recette globale et part des redevances perçues

Le montant des recettes des redevances au titre de l'année d'activité 2017 s'élève à près de 359,7 M€, en baisse de 3,8 % par rapport à 2016.

47 % des sommes perçues proviennent de la redevance pour pollution domestique ; 22,6 % de la redevance collecte domestique ; 9,7 % de la redevance sur les prélèvements des collectivités et 8,2 % de la redevance pour pollutions diffuses.

Recettes des redevances pollution et collecte

Les redevances de pollution et de collecte, tant domestiques que non domestiques, s'élèvent à 292 M€ pour 2017 et sont en diminution de 4,3 % par rapport à 2016 (304,8 M€).

Les redevances pour pollution et collecte d'origine domestique sont passées de 260,44 M€ en 2016 à 250,82 M€ (-3,7%). Cette diminution globale inclut la redevance pour pollution domestique dont les recettes baissent de 5 M€ par rapport à 2016, la redevance pour modernisation des réseaux de collecte (diminution de 4,5 M€ par rapport à 2016 soit 81,5 M€ en 2017) ainsi que la redevance pour pollution industrielle (-1,5M€ entre 2016 et 2017).

La baisse du rendement des redevances pollution et collecte est consécutive à une diminution des taux applicables (notamment -4,2 % pour la pollution domestique et -5,2 % pour la modernisation des réseaux de collecte) aux trois redevances citées ci-dessus.

Recettes des redevances prélèvement

Les recettes des redevances prélèvement s'élèvent au total à 64,3 M€ en 2017 et apparaissent en repli de 1,1 M€ par rapport en 2016.

Cette diminution résulte principalement de la baisse du produit de la redevance prélèvement pour alimentation en eau potable qui passe de 35,74 M€ en 2016 à 34,87 M€ en 2017 (-2,5 %).

Le produit de la redevance pour irrigation diminue également de 783 K€ entre 2016 et 2017.

Inversement, la redevance pour prélèvement acquittée par les industriels augmente de 2,7 % entre 2016 et 2017 (22,5 M€ en 2017 contre 21,89 M€ en 2016).

Recettes des autres redevances

Le produit de la redevance pour pollutions diffuses, assise sur les ventes de l'année précédente, est en augmentation de 6,1 % passant de 28,5 M€ en 2016 à 26,8 M€ en 2017.

Enfin, la redevance pour pollution des activités d'élevage connaît une légère progression de 3,2 % par rapport à 2016 qui est consécutive à un élargissement de l'assiette de la redevance ainsi qu'à la hausse des majorations appliquées en cas de retard de déclarations.

Les tableaux ci-après présentent la synthèse des engagements et des paiements relatifs à son 10^{ème} programme, l'état des restes à payer sur le programme en cours et les programmes antérieurs et sa situation financière à fin 2017.

**Autorisations de programme de l'agence Loire-Bretagne au 31 décembre 2017 :
Exécutions 2013-2017 et prévisions 2018**

en EUROS	2 013		2 014		2 015		2 016		2 017	
	Subventions et Autres (*)	Avances								
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	69 654 655	397 690	65 475 578	101 321	67 715 680	16 764	66 514 170	136 010	71 105 037	229 929
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	11 647 086	397 690	12 363 304	101 321	10 582 961	16 764	13 551 021	136 010	15 583 597	229 929
31- Etudes générales	1 898 383		1 216 190		2 242 509		897 511		814 919	
32- Connaissance environnementale	12 095 351		11 678 160		11 029 604		11 825 318		13 672 087	
33- Action internationale	1 990 192		1 996 019		2 094 877		2 444 832		2 999 559	
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	3 116 022		2 727 612		2 398 820		2 096 839		2 199 410	
41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	3 951 405		3 823 701		3 676 740		3 516 360		3 897 677	
42- Immobilisations	2 829 340		2 428 945		3 239 843		2 700 700		3 266 485	
43- Gestion du personnel	22 958 842		23 045 506		23 431 068		23 542 295		23 264 161	
44- Charges de régularisation - Forfaitisé au montant arbitré en RIM août 2012	4 024 066		1 725 784		3 790 626		1 063 100		623 000	
45- Charges financières										
48- Dépenses courantes liées aux redevances	4 893 532		4 283 455		4 988 707		4 754 360		4 551 441	
49- Dépenses courantes liées aux interventions	290 436		186 902		239 927		121 834		232 702	
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	101 972 106	45 391 557	99 379 558	47 245 594	94 978 235	20 870 551	162 517 189	34 389 706	165 376 745	18 195 709
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées	40 572 427	19 905 595	45 783 832	16 633 719	43 688 449	8 121 878	80 076 770	13 410 472	75 259 275	4 563 362
HORS gestion et traitement des eaux pluviales										
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées	41 653 270	4 438 256	36 877 200	8 666 003	30 566 824	-76 310	59 357 771	3 501 112	60 533 000	562 079
HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage										
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	5 420 543	0	4 167 398	0	3 591 872	0	4 726 038	0	4 633 510	0
19- Divers pollution	1 645 458	0	1 537 917	0	1 608 816	0	2 720 721	0	4 632 464	0
25- Eau potable	12 680 410	21 047 706	11 013 212	21 945 871	15 522 275	12 824 983	15 635 889	17 478 122	20 318 495	13 070 268
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	124 898 320	3 342 621	109 253 104	2 152 555	142 270 577	3 439 309	146 754 144	3 244 289	260 966 634	1 454 615
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées		550 918	0	746 915	0	955 197	0	1 198 301	0	2 095 858
UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales										30 280
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées		3 342 621	10 910 086	2 152 555	15 625 515	3 439 309	22 755 026	3 094 289	41 784 264	507 283
UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage										
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	32 609 788	0	17 994 606	0	27 388 485	0	20 541 214	150 000	27 954 061	0
14- Elimination des déchets	2 392 534	0	2 231 969	0	2 530 270	0	2 931 848	0	2 902 596	0
18- Lutte contre la pollution agricole	22 186 450	0	13 339 019	0	31 668 594	0	13 255 036	0	86 718 004	0
21- Gestion quantitative de la Ressource	16 555 777	0	18 769 821	0	25 520 615	0	24 482 799	0	37 421 711	917 052
23- Protection de la ressource	7 155 692	0	7 067 763	0	5 763 511	0	8 803 355	0	5 466 316	0
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	32 667 867	0	38 192 925	0	32 818 389	0	53 086 566	0	56 623 823	0
Hors plafond de dépenses	33 920 806	0	64 694 381	0	59 142 748	0	48 989 356	0	48 608 317	0
17- Primes de performance épuratoire		0	0	0	0	0	0	0	0	0
50 - Contribution ONEMA-AFB / ONCFS	33 920 806	0	31 347 990	0	31 133 520	0	20 587 962	0	21 563 943	0
dont contribution ONEMA-AFB	21 924 000	0	19 731 600	0	19 632 100	0	19 918 700	0	20 778 500	0
dont contribution ONCFS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont reversement Ecophyto	11 307 800	0	10 877 300	0	10 778 900	0	0	0	0	0
dont EPMP	689 006	0	739 000	0	722 520	0	669 262	0	785 443	0
Prélèvement Etat		0	33 346 391	0	28 009 228	0	28 401 394	0	27 044 374	0
TOTAL	330 445 887	49 131 868	338 802 621	49 499 470	364 107 240	24 326 624	424 774 858	37 770 005	546 056 734	19 880 253

en EUROS	2 018		Total AP du Xème programme		Total AP du Xème programme
	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	86 464 576	2 004 157	426 929 696	2 885 871	429 815 567
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	20 053 152	2 004 157	83 781 120	2 885 871	86 666 991
31- Etudes générales	2 295 377		9 364 889	0	9 364 889
32- Connaissance environnementale	16 591 726		76 852 246	0	76 852 246
33- Action internationale	3 501 336		15 026 815	0	15 026 815
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	5 411 751		17 950 454	0	17 950 454
41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	3 465 323		22 331 205	0	22 331 205
42- Immobilisations	3 643 515		18 108 828	0	18 108 828
43- Gestion du personnel	23 700 839		139 942 711	0	139 942 711
44- Charges de régularisation - Forfaitisé au montant arbitré en RIM août 2012	945 000		12 171 576	0	12 171 576
45- Charges financières			0	0	0
48- Dépenses courantes liées aux redevances	6 169 259		29 640 754	0	29 640 754
49- Dépenses courantes liées aux interventions	687 298		1 759 099	0	1 759 099
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	173 010 276	15 541 677	797 234 110	181 634 795	978 868 905
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées		100 425 237	385 805 989	62 635 026	448 441 016
HORS gestion et traitement des eaux pluviales					
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées		54 505 390	283 493 455	17 091 140	300 584 595
HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage					
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau		4 331 358	26 870 718	0	26 870 718
19- Divers pollution		1 600 000	13 745 375	0	13 745 375
25- Eau potable		12 148 292	15 541 677	101 908 628	189 227 201
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	170 506 413	32 948	954 649 192	13 666 337	968 315 529
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées		1 176 476	6 723 664	30 280	6 753 944
UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales					
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées		7 880 426	109 734 610	12 536 057	122 270 667
UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage					
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles		12 211 240	138 699 395	150 000	138 849 395
14- Elimination des déchets		2 200 000	15 189 218	0	15 189 218
18- Lutte contre la pollution agricole		48 217 405	215 384 509	0	215 384 509
21- Gestion quantitative de la Ressource		35 724 874	32 948	950 000	159 425 597
23- Protection de la ressource		5 616 817	39 573 455	0	39 573 455
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques		57 479 175	270 868 745	0	270 868 745
Hors plafond de dépenses	77 276 036	0	332 631 644	0	332 631 644
17- Primes de performance épuratoire		0	0	0	0
50 - Contribution ONEMA-AFB / ONCFS		45 429 218	183 983 439	0	183 983 439
dont contribution ONEMA-AFB		38 744 714	140 729 614	0	140 729 614
dont contribution ONCFS		5 884 504	5 884 504	0	5 884 504
dont reversement Ecophyto		0	32 964 000	0	32 964 000
dont EPMP		800 000	4 405 321	0	4 405 321
Prélèvement Etat		31 846 818	148 648 205	0	148 648 205
TOTAL	507 257 302	17 578 781	2 511 444 642	198 187 003	2 709 631 645

**Paiements de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 31 décembre 2017 :
Exécutions 2013-2017 et prévisions 2018**

<i>DEPENSES en droits constatés (en EUROS)</i>		<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>TOTAL programme</i>
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilés	76 984 461	72 730 689	61 563 301	60 567 461	75 433 780	67 800 000	415 079 692
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales	60 375 153	55 088 404	51 686 457	49 191 770	63 614 738	50 600 000	330 556 521
	13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	12 845 534	20 685 500	19 594 345	16 841 673	28 216 581	10 500 000	108 683 632
	14 Elimination des déchets	2 392 534	2 231 969	2 530 270	2 931 847	2 898 238	2 200 000	15 184 859
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	4 414 285	4 112 200	4 353 715	4 621 894	4 484 825	3 600 000	25 586 920
	17 Primes de performance épuratoire	0	0	0	0	0	0	0
	18 Lutte contre la pollution agricole	9 800 646	23 553 069	20 996 147	8 776 015	10 749 443	59 590 000	133 465 321
19 Divers pollution	420 275	933 233	1 487 732	1 660 477	2 815 712	1 600 000	8 917 429	
Total Lutte contre la pollution		167 232 887	179 335 064	162 211 967	144 591 138	188 213 318	195 890 000	1 037 474 374
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource	3 992 172	9 567 075	15 111 189	16 968 668	23 962 079	26 400 000	96 001 182
	23 Protection de la ressource	5 454 369	4 875 756	6 449 973	6 164 649	7 180 520	6 900 000	37 025 268
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	23 916 119	28 842 423	31 127 012	31 963 928	43 081 850	28 000 000	186 931 333
	25 Eau potable	62 936 481	71 658 896	47 324 923	51 130 943	30 882 107	27 200 000	291 133 350
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	8 765 688	10 362 458	11 234 062	11 992 085	13 657 119	8 034 000	64 045 412
Total Gestion des milieux		105 064 830	125 306 608	111 247 160	118 220 273	118 763 675	96 534 000	675 136 546
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales	1 512 917	1 207 167	1 520 979	1 930 074	973 895	1 468 000	8 613 033
	32 Connaissance environnementale	10 617 305	11 520 874	11 288 465	11 864 092	11 685 587	14 594 200	71 570 523
	33 Action internationale	1 692 996	1 449 808	1 846 578	2 258 570	2 917 079	3 500 000	13 665 030
	34 Information, communication, etc	2 868 973	2 497 748	2 566 304	2 186 867	2 060 619	2 775 400	14 955 911
Total Conduite et développement des politiques		16 692 191	16 675 596	17 222 326	18 239 603	17 637 181	22 337 600	108 804 497
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	3 951 405	3 823 701	3 676 649	3 516 360	3 378 150	3 542 000	21 888 264
	42 Immobilisations	2 829 340	2 428 945	3 239 843	2 700 700	2 386 308	3 490 000	17 075 136
	43 Gestion du personnel	22 958 842	23 045 506	23 431 068	23 346 298	23 122 032	23 355 000	139 258 746
	44 Charges de régularisation	4 024 066	1 725 784	3 790 715	2 263 456	3 129 508	945 000	15 878 529
	45 Charges financières	0	0	0	0	0	0	0
	48 Dépenses courantes liées aux redevances	4 893 532	4 283 455	4 988 707	4 754 360	4 551 441	4 818 200	28 289 695
	49 Dépenses courantes liées aux interventions	290 436	186 902	239 927	121 834	151 913	586 800	1 577 812
Total Dépenses courantes et autres dépenses		38 947 621	35 494 293	39 366 909	36 703 007	36 719 351	36 737 000	223 968 181
V. Contribution aux opérateurs	50 Contribution ONEMA-AFB/ONCFS/EPMP	33 920 806	31 347 990	31 133 520	20 587 962	21 563 943	45 429 218	183 983 439
	dont contribution ONEMA-AFB/ONCFS	21 924 000	19 731 600	19 632 100	19 918 700	20 778 500	44 629 218	146 614 118
	dont reversement Ecophyto	11 307 800	10 877 300	10 778 900	0	0	0	32 964 000
	dont contribution EPMP	689 006	739 090	722 520	669 262	785 443	800 000	4 405 321
Reversement Budget de l'Etat		0	33 346 391	28 009 228	28 401 394	27 044 374	31 846 818	148 648 205
Total Contributions et Reversement Budget Etat		33 920 806	64 694 381	59 142 748	48 989 356	48 608 317	77 276 036	332 631 644
TOTAL DES DEPENSES en droits constatés		361 858 335	421 505 942	389 191 109	366 743 378	409 941 842	428 774 636	2 378 015 242

Situation annuelle des engagements et des paiements du 10^{ème} programme 2013-2018 de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 31 décembre 2017

Agence de l'eau Loire-Bretagne	Total des dotations d'AP initiales du X ^{ème} programme (vote)	Autorisations de programme						Paiements				Restes à décaisser au 31/12/2017	
		Total des dotations d'AP actualisées du X ^{ème} programme (révisé)	Cumul des décisions nettes d'engagements des années antérieures au 31/12/2016	Décisions d'engagements de l'année 2017	Décisions de déengagements de l'année 2017	Cumul des décisions nettes d'engagements au 31/12/2017	Taux d'exécution en AP actualisées	Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2016	Paiements de l'année 2017	Cumul des paiements au 31/12/2017	% décaissé		
		0	1	2	3	4	5=(2+3+4)	6=5/1	7	8	9=(7+8)		10=9/6
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence													
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	75 500 000	82 160 400	48 796 156	15 813 526	0	64 609 682	78,64%	36 073 181	13 811 259	49 884 441	77,21%	14 725 242	
31- Etudes générales	16 200 000	18 895 680	6 254 594	814 919	0	7 069 512	37,41%	3 540 247	1 089 569	4 599 816	65,07%	2 469 696	
32- Connaissance environnementale	74 400 000	83 693 511	46 588 433	13 672 087	0	60 260 520	72,00%	42 255 309	11 750 078	54 005 387	89,62%	6 255 132	
33- Action internationale	16 500 000	15 092 834	8 525 920	2 999 559	0	11 525 479	76,36%	5 729 217	2 933 137	8 662 354	75,16%	2 863 125	
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	19 000 000	19 855 117	10 339 293	2 199 410	0	12 538 703	63,15%	9 030 303	2 062 833	11 093 137	88,47%	1 445 567	
Dépenses courantes et autres dépenses	41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	24 005 000	23 025 845	14 968 205	3 897 677	0	18 865 882	81,93%	14 968 205	3 378 150	18 346 354	97,25%	519 528
	42- Immobilisations	19 500 000	18 399 628	11 198 828	3 266 485	0	14 465 313	78,62%	11 198 828	2 386 308	13 585 136	93,92%	880 177
	43- Gestion du personnel	139 381 000	139 395 415	92 977 711	23 264 161	0	116 241 872	83,39%	92 977 711	22 980 009	115 957 719	99,76%	284 152
	44- Charges de régularisation - Forfaitisé au montant arbitré en RLM d'août 2012	3 738 000	11 859 576	10 603 576	623 000	0	11 226 576	94,66%	11 803 932	3 129 508	14 933 439	133,02%	-3 706 963
	45- Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	49- Dépenses courantes liées aux interventions	1 800 000	1 882 265	839 099	232 702	0	1 071 800	56,94%	839 099	151 913	991 012	92,46%	80 789
Total Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel	451 968 000	446 995 565	270 011 867	71 394 967	0	341 346 854	76,36%	247 336 086	68 194 204	315 530 290	92,44%	25 816 544	
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau													
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées HORS gestion et traitement des eaux pluviales	512 600 000	481 906 017	268 193 142	79 822 637	0	348 015 779	72,22%	138 825 171	75 166 753	213 991 924	61,49%	134 023 855	
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	338 400 000	304 280 729	184 984 126	61 230 859	135 280	246 079 205	80,87%	89 061 486	43 986 172	133 047 658	54,07%	113 031 547	
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	26 000 000	28 360 719	17 905 850	4 633 510	0	22 539 360	79,47%	14 411 068	4 668 761	19 079 829	84,85%	3 459 530	
19- Divers pollution	1 000 000	9 872 375	7 512 911	4 632 464	0	12 145 375	121,45%	4 445 454	2 842 715	7 288 169	72,88%	4 857 207	
25- Eau potable	167 400 000	191 587 200	128 148 468	33 388 764	0	161 537 232	96,50%	78 605 369	23 933 727	102 539 096	63,46%	59 018 136	
Total Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	1 045 400 000	1 016 007 039	606 744 497	189 707 734	135 280	790 516 951	77,79%	325 348 547	150 578 129	475 926 676	60,22%	314 390 275	
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau													
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	6 000 000	5 908 943	3 451 330	2 126 138	0	5 577 468	94,39%	813 595	921 010	1 734 606	31,10%	3 842 862	
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	33 000 000	72 577 667	72 098 695	42 291 547	0	114 390 242	157,61%	32 089 165	19 623 968	51 713 132	45,21%	62 677 110	
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	123 000 000	136 954 395	98 684 094	27 954 061	0	126 638 155	92,47%	52 399 258	26 637 736	79 036 994	62,41%	47 601 161	
14- Elimination des déchets	12 000 000	13 999 218	10 086 622	2 902 596	0	12 989 218	92,79%	10 086 621	2 898 238	12 984 859	99,97%	4 359	
18- Lutte contre la pollution agricole	222 500 000	217 399 378	80 449 099	86 718 746	742	167 167 103	76,89%	35 226 595	10 777 909	46 004 504	27,52%	121 162 599	
21- Gestion quantitative de la Ressource	114 000 000	166 525 597	85 329 011	38 338 763	0	123 667 775	74,26%	39 193 960	23 937 065	63 131 025	51,05%	60 536 750	
23- Protection de la ressource	45 000 000	44 223 455	28 490 321	5 466 316	0	33 956 638	76,78%	12 786 281	6 515 715	19 301 996	56,84%	14 654 642	
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	285 000 000	256 408 744	156 765 746	56 844 955	221 132	213 389 570	83,22%	84 477 205	43 211 326	127 688 531	59,84%	85 701 039	
Total Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	840 500 000	915 997 597	555 554 918	262 645 123	221 874	797 776 167	87,28%	267 072 679	134 522 947	401 595 646	50,94%	396 180 521	
Hors plafond de dépenses													
17- Primes de performance épuratoire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
50- Contributions	138 312 000	206 212 796	116 990 278	21 563 943	0	138 554 221	67,19%	116 990 278	21 563 943	138 554 221	100,00%	0	
dont contribution AFB	66 312 000	130 549 600	81 206 400	20 778 500	0	101 984 900	78,12%	81 206 400	20 778 500	101 984 900	100,00%	0	
dont contribution ONCFS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
dont contribution EPMP	0	5 478 096	2 819 878	785 443	0	3 605 321	65,81%	2 819 878	785 443	3 605 321	100,00%	0	
dont reversement Ecophyto	72 000 000	70 185 100	32 984 000	0	0	32 984 000	46,97%	32 984 000	0	32 984 000	100,00%	0	
Prélèvement au profit du budget général de l'Etat	0	117 376 391	89 757 013	27 044 374	0	116 801 387	99,51%	89 757 013	27 044 374	116 801 387	100,00%	0	
Total Hors plafond	138 312 000	323 589 187	206 747 291	48 608 317	0	255 355 609	78,91%	206 747 291	48 608 317	255 355 608	100,00%	0	
TOTAL	2 455 780 000	2 700 589 187	1 618 858 574	566 294 141	357 154	2 184 795 561	80,90%	1 046 504 603	401 903 617	1 448 408 221	66,29%	736 387 341	

État des paiements des programmes antérieurs au 10^{ème} programme de l'agence Loire-Bretagne au 31 décembre 2017 (hors dépenses courantes)

en Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2017	Paiements				Restes à décaisser au 31/12/2017
		Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2016	Somme des paiements prévus au cours de l'année 2017	Somme des paiements réalisés au cours de l'année 2017	Total des paiements au 31/12/2017	
	1	2	3	4	5=2+4	6=1-5
6ème PROGRAMME:	-	-			-	-
7ème PROGRAMME:	-	-			-	-
8ème PROGRAMME:	-	-			-	-
9ème PROGRAMME:	1 630 112 662,54	1 607 010 703,04		11 077 719,34	1 618 088 422,38	12 024 240,16
TOTAL Programmes	1 630 112 662,5400	1 607 010 703,04	-	11 077 719,34	1 618 088 422,38	12 024 240,16

Équilibre financier en droits constatés de l'agence Loire-Bretagne en 2017

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2012	CF 2013	CF 2014	CF 2015	CF 2016	CF 2017
Charges	1- Interventions	259 052	263 690	284 500	293 542	261 519	283 611
	dont contribution à l'ONEMA - AFB	16 330	21 924	19 732	19 632	19 919	20 779
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA - AFB	-	11 308	10 877	10 779	-	-
	dont provisions pour charges (68158)	-	14 870	-	15 588	-	-
	2- Personnel	23 226	22 959	23 046	23 431	23 346	20 982
	3- Fonctionnement courant	14 849	13 582	43 785	39 908	9 714	47 394
	dont amortissements et provisions (68)	5 078	4 569	4 532	4 432	3 934	4 286
TOTAL CHARGES	297 127	300 231	351 331	356 882	294 579	351 988	
Produits	1- Redevances	353 248	375 066	367 871	364 257	373 599	359 738
	Redevances pour prélèvement	60 629	60 875	61 517	60 272	65 417	64 361
	dont prélèvement collectivités – AEP	35 358	36 244	35 925	35 573	35 744	34 870
	dont prélèvement agriculture – irrigation	6 538	4 862	5 361	3 723	7 773	6 990
	dont prélèvement industries	18 733	19 769	20 231	20 976	21 899	22 501
	Industries - Alimentation d'un canal	18	18	16	20	26	27
	Industries - Refroidissement industriel	2 010	2 252	2 265	1 524	1 279	1 237
	Industries - Hydroélectricité	228	417	623	662	454	647
	Industries - Autres usages économiques	16 477	17 082	17 327	18 771	20 141	20 590
	Redevances pour autres usages	2 512	2 459	2 375	2 399	2 416	2 357
	dont obstacle sur cours d'eau	32	33	32	31	33	29
	dont protection milieu aquatique	2 480	2 422	2 341	2 368	2 383	2 328
	dont stockage en période d'étiage	-	4	2	-	-	-
	dont contributions volontaires	-	-	-	-	-	-
	Redevances pour pollution et collecte	290 107	311 732	303 042	300 249	304 857	292 020
	dont collectivités	255 393	266 695	256 974	250 907	260 443	250 820
	Collectivités - Pollution	171 551	179 061	173 170	167 786	174 315	169 270
	Collectivités - Collecte	83 425	87 290	83 565	82 895	86 042	81 530
	Collectivités - Contrevaleur	417	344	239	226	85	20
	dont agriculture – élevage + pollution diffuse	20 441	30 925	31 555	36 665	31 149	29 480
	Agriculture - Elevage	2 391	2 425	2 427	2 553	2 594	2 680
	Agriculture - Pollutions diffuses	18 050	28 500	29 128	34 111	28 555	26 800
	dont industries	14 273	14 112	14 513	12 677	13 265	11 720
	Industries - Pollution	11 889	11 736	11 939	10 242	10 809	8 940
	Industries - Collecte	2 384	2 376	2 574	2 435	2 456	2 780
	2- Gestion courante	7 687	3 590	26 554	3 697	2 322	2 393
	Autres produits	7 687	3 590	26 554	3 697	2 322	2 393
dont reprises sur provisions (78)	1 468	2 129	211	104	653	360	
dont reprises sur provisions pr charges (78158)	3 713	-	23 377	-	-	-	
TOTAL PRODUITS	360 935	378 656	394 425	367 954	375 921	362 131	
Résultat	= Produits - charges	63 808	78 425	43 094	11 073	81 342	10 143
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement	63 977	96 760	23 946	30 975	84 575	14 037
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement						-
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	72 363	79 284	72 640	49 089	45 155	33 060
	Autres dépenses d'investissement	2 819	2 831	2 429	3 240	2 701	2 384
	Remboursement Capital	25 000	-	-	-	-	-
TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	100 182	82 115	75 069	52 329	47 856	35 444	
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	17 271	15 193	15 967	20 643	24 547	27 394
	Cessions d'immobilisations 775	840	12	449	14	49	34
	Autres ressources en capital	196	154	91	34	-	-
TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	82 284	112 119	40 453	51 665	109 170	41 465	
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	- 17 898	30 004	- 34 616	- 664	61 314	6 021
Pour mémoire	FDR au 31/12	89 230	119 234	84 619	83 955	116 866	95 842
	Besoin en FDR au 31/12	51 536	45 865	45 240	47 871	38 783	60 157
	Trésorerie au 31/12	37 694	73 369	39 379	36 084	78 083	35 685

4. Agence de l'eau Rhin-Meuse

Le bassin Rhin Meuse est le plus petit par la population (4,2 millions d'habitants) mais présente un linéaire de cours d'eau important (20 000 km) pour une superficie de 31 400 km² (6 % du territoire national). Il comprend deux districts hydrographiques internationaux (Meuse et Rhin), il est sans façade littorale. Les prélèvements d'eau annuels s'élèvent à 3 171 millions de m³.

Sa zone de compétence couvre 1 région et 8 départements (Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle, Meurthe-et-Moselle dans leur totalité ; Ardennes, Haute-Marne, Meuse, Vosges en partie).

Selon l'état des lieux des masses d'eau actualisé en 2013, 89 % des masses d'eau des rivières et 67 % des masses d'eau souterraines du bassin du Rhin ont été identifiées comme en risque de non atteinte du bon état en 2021. Actuellement, 16 % des masses d'eau superficielles sont en bon état écologique, 67 % sont en bon état chimique (sans les HAP), et 56 % des nappes souterraines en bon état chimique (93 % en bon état quantitatif).

S'agissant du district Meuse, cet état des lieux diagnostique que 88 % des masses d'eau des rivières et 82 % des masses d'eau souterraines du bassin du Rhin ont été identifiées comme en risque de non atteinte du bon état en 2021. Actuellement, 33 % des masses d'eau superficielles sont en bon état écologique, 63 % sont en bon état chimique (sans les HAP), et 64 % des nappes souterraines en bon état chimique (100 % en bon état quantitatif).

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 de chacun des districts Rhin et Meuse a identifié 6 thèmes prioritaires autour des questions de lutte contre la pollution, de santé, de biodiversité, de rareté de l'eau, de la prise en compte de l'eau dans l'aménagement du territoire, en termes de gouvernance.

Pour le district Rhin, l'objectif est d'atteindre, en 2021 : 41 % des cours d'eau en bon état écologique et 87 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), et 67 % des masses d'eau souterraines en bon état chimique en 2021 (100 % en bon état quantitatif).

Pour le district Meuse, l'objectif est d'atteindre, en 2021 : 54 % des cours d'eau en bon état écologique et 92 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), et 73 % des masses d'eau souterraines en bon état chimique en 2021 (100 % en bon état quantitatif).

Le coût prévisionnel global du programme de mesures (PDM, qui traduit les dispositions du SDAGE sur le plan opérationnel) pour la période 2016-2021 pour le district du Rhin est de l'ordre de 1.5 milliards d'euros dont 14 % pour les milieux aquatiques, 53 % pour l'assainissement, 9 % pour industrie et l'artisanat, 19 % pour l'agriculture, 1 % pour le domaine ressources, 1 % pour les pollutions diffuses hors agriculture et 3 % pour la gouvernance. Le coût des mesures pour le district de la Meuse sur la même période est quant à lui de 265 millions d'euros dont 19 % pour les milieux aquatiques, 39 % pour l'assainissement, 4 % pour les industries et l'artisanat, 31 % pour l'agriculture, 2 % pour le domaine ressource, 1 % pour les pollutions diffuses hors agriculture et 3 % pour la gouvernance.

L'élaboration du plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique pour les ressources en eau a été un fil rouge pour le Comité de bassin tout au long de l'année 2017. Partagé dans un cadre participatif pluridisciplinaire, et après mise en consultation, le plan a été adopté à l'unanimité par le Comité de bassin le 23 février 2018. En réponse aux vulnérabilités des territoires identifiées notamment à partir des résultats d'une étude socio-économique, le plan propose des solutions concrètes et fédératrices pour l'ensemble des acteurs de terrain au titre du volet "eau". L'ambition est de conforter les plans climats air-énergie territoriaux développés par les collectivités et d'éclairer les objectifs du schéma d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) porté par la Région Grand Est.

Le comité de bassin Rhin-Meuse a mis en place, en son sein, des commissions spécialisées et territorialisées pour préparer ses travaux et élargir la concertation au plus près des territoires. Par délégation du conseil d'administration, c'est la commission des aides financières composée des administrateurs qui délibère sur l'attribution des aides financières accordées aux personnes publiques et privées. La commission des programmes, commission mixte du conseil d'administration et du comité de bassin, est chargée, quant à elle, de faire des propositions sur la préparation ou la révision du programme pluriannuel d'activité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Le siège de l'agence de l'eau Rhin Meuse est près de Metz.

MISE EN ŒUVRE ET RÉVISION DU 10^{ÈME} PROGRAMME D'INTERVENTION

Exécution du programme d'intervention

L'agence de l'eau a réalisé des engagements à hauteur de 187,38 M€ (hors reversement au budget général de l'État de 12,7 M€ et hors reversement de la part de la redevance pour pollutions diffuses à l'AFB) au cours de l'année 2017 (contre 189,1 M€ en 2016), soit un total de 941,98 M€ sur les cinq premières années du 10^{ème} programme. Le taux de réalisation s'élève ainsi à 82,6 % sur la totalité des dotations prévues sur la période 2013-2018. Bien que le montant des engagements annuels soit relativement stable depuis 2013, il demeure soutenu, avec des variations de niveau et d'évolution suivant les domaines concernés. Ainsi, les taux d'exécution du 10^{ème} programme à fin 2017 se répartissent de la manière suivante en fonction des domaines d'intervention : 84,2 % en matière de « Connaissance, planification,

gouvernance, fonctionnement, personnel agence », 85,8 % pour les « Mesures générales de gestion de l'eau » et 80,4 % pour les « Mesures territoriales de gestion de l'eau ».

Notons que l'exercice 2017 a été marqué par une forte mobilisation des maîtres d'ouvrage sur l'offre politique de l'agence. Cette dynamique des engagements montre l'impact favorable de la révision des dispositions du programme sur la mobilisation des maîtres d'ouvrage. Aussi, pour y répondre, des dotations ont dû être augmentées en cours d'exercice et des mouvements entre domaines et entre destinations effectués pour ajuster au mieux les autorisations d'engagement aux besoins, à savoir -14 % du domaine 1, +18 % du domaine 2 et +16 % du domaine 3. Ces évolutions ont fait l'objet d'une adaptation de programme, et se sont traduites par un budget rectificatif, afin d'optimiser le taux d'exécution des engagements. Aussi, la comparaison aux prévisions initiales demeure délicate, compte tenu à la fois des reports des sous-exécutions d'une année sur la suivante, et de ces transferts de dotations entre lignes-programme dans le respect du plafond de dépenses encadrées par domaine.

Les engagements relatifs à l'assainissement des collectivités se sont élevés à 63,7 M€ en 2017, contre 56 M€ en 2016. En effet, les aides octroyées pour les installations de traitement des eaux usées domestiques progressent légèrement pour atteindre 22,6 M€ (20,77 M€ en 2016), elles représentent ainsi 81,7 % du total du programme à fin 2017. Celles destinées aux travaux sur les réseaux d'assainissement augmentent également avec 41,2 M€ engagés, contre 35,22 M€ en 2016, soit un taux d'exécution de 84,5 % de la totalité des prévisions 2013-2018. A souligner la hausse spécifique aux interventions en matière de gestion des eaux pluviales qui passent de 3,3 M€ à 8 M€.

Les aides attribuées en faveur de la lutte contre la pollution industrielle, relativement stables, s'élèvent à 6,7 M€ (contre 5,86 M€ en 2016), après avoir connu un niveau exceptionnel en 2014 à hauteur de 24,3 M€, du fait de l'anticipation par les industriels de la baisse des taux d'aides à compter de 2015 consécutive à l'évolution des règles européennes d'encadrement des aides d'État au secteur économique. Un projet d'ampleur a été retiré lors de la dernière commission des aides, ce qui explique la sous-exécution des prévisions. Fin 2017, le taux de réalisation atteint 83,7% des dotations prévues sur 6 ans. Les aides accordées pour les travaux de lutte contre la pollution agricole sont, quant à elles, en diminution (11,65 M€ contre 21,65 M€ en 2016), et représentent 81,7% du total des dotations du 10^{ème} programme à fin 2017. Le montant mobilisé auprès de l'ASP a en effet été inférieur à celui initialement envisagé.

Dans le domaine de la restauration des milieux aquatiques, la progression annuelle des engagements prévue dans la construction du 10^{ème} programme se poursuit, avec une réalisation de plus de 100 % des prévisions de 2017, à hauteur de 25,1 M€ (contre 20,16 M€ en 2016), proche du niveau exceptionnel de 2015 (27,21 M€ engagés) dû à un important projet de passe à poissons sur le barrage rhénan de Gerstheim. Ainsi, fin 2017, le taux d'exécution des prévisions sur 6 ans atteint 78,9 %. Concernant la gestion quantitative de la ressource, les aides progressent depuis le début de la mise en œuvre du 10^{ème} programme et leur taux de réalisation à fin 2017 est de 84,26%.

Les interventions en matière d'eau potable, en baisse de 2011 à 2013, après une importante augmentation en 2015 (29,61 M€), sont de 12,2 M€ en 2017, soit au niveau de l'objectif de 12 M€ annuels prévus sur toute la période du 10^{ème} programme ; elles atteignent ainsi d'ores et déjà 89,8 % du total prévu sur 2013-2018.

Situation financière de l'agence

Le budget initial 2017 de l'agence, établi à hauteur de 175,3 M€ (hors dotations aux amortissements et aux provisions) en dépenses, a été réalisé à 96,3 %, soit à hauteur de 168,87 M€. Il a fait l'objet de trois budgets rectificatifs en cours d'année pour adapter les autorisations d'engagements comme précisé supra, et ajuster les recettes de redevances ainsi que les dépenses de fonctionnement, d'intervention et d'investissement.

L'année 2017 est marquée par une demande soutenue de paiements, résultat de la forte mobilisation des maîtres d'ouvrages constatée pour les engagements. Rappelons que des plans d'actions et une nouvelle organisation ont été mis en place pour éviter des flux de demandes de paiements en fin d'exercice, comme cela fut le cas en 2016. Aussi, les services de l'agence ont établi des dialogues de gestion avec les bénéficiaires qui avaient un « reste à payer » supérieur à 800 k€, sensibilisé les maîtres d'ouvrage au risque de caducité des aides et examiné la mise en paiement des acomptes pour les aides les plus anciennes. Ces mesures ont permis de dénouer des opérations parfois anciennes et complexes, et de fluidifier les paiements. Les crédits d'intervention ont ainsi été exécutés à plus de 99 % des prévisions.

Globalement, le niveau des dépenses de 2017 est supérieur à celui de 2016. Les aides payées, qui constituent la majorité des dépenses, sont en progression de près de 4 M€ en 2017, malgré une baisse de près de 3 M€ des avances versées. Toutefois, les versements varient en fonction des domaines d'intervention concernés. Ainsi, les paiements en faveur de la lutte contre la pollution sont en baisse de 5,2 M€. Cette évolution se traduit par une légère diminution des versements d'aides relatifs à l'assainissement domestique ou assimilé, d'environ 3,5 M€, malgré la reprise de la dynamique d'investissement des collectivités locales depuis 2016, après un certain attentisme observé en 2015 dû à l'impact de la réorganisation de l'intercommunalité (loi NOTRe, GEMAPI, etc.). Les versements des aides agricoles progressent de 3 M€, ils sont liés en partie aux retards pris dans le domaine agricole pour la finalisation du dispositif administratif et informatique relatif à leur paiement par l'Agence de Service et de Paiement. Le ralentissement de l'activité économique constaté en 2015 se poursuit et se manifeste, cette année encore, par une diminution des aides versées aux industriels de 3,1 M€, conséquence de la faiblesse des engagements dans ce domaine depuis 2015. Les paiements liés aux opérations de gestion des milieux, quant à eux, augmentent de 7,4 M€, du fait de la croissance des aides versées en matière de restauration des milieux aquatiques (+8,6 M€), qui dépassent le niveau exceptionnel de

2015, comme suite aux engagements expliqués précédemment. De plus, la baisse des paiements relatifs aux opérations d'eau potable est conforme à l'évolution des aides attribuées dans ce domaine.

Les dépenses d'investissement propres à l'agence sont en deçà des prévisions, mais progressent du fait du démarrage de l'opération de réaménagement des locaux en 2017. Toutefois, des crédits de paiement ont été déprogrammés et reportés sur 2018, année au cours de laquelle les dernières tranches de rénovation des bâtiments devraient avoir lieu.

Les recettes, globalement stables de 2011 à 2013, en baisse en 2014, puis de nouveau en hausse en 2015, diminuent depuis 2016 pour s'établir à 169 M€ en 2017 (176 M€ en 2016 et 189,4 M€ en 2015). Elles ont été réalisées à 95,8 % des prévisions. Cette évolution provient uniquement des produits issus des redevances en baisse de 7,8 M€, soit 157,9 M€ (165,8 M€ en 2016). En effet, cette diminution provient notamment de la redevance de prélèvement industrie, suite à la fermeture de centrales électriques et d'une tranche pour travaux d'entretien du CNPE de Fessenheim, et des reports de liquidation des émissions des redevances collectivités sur 2018. Les retours d'avances sont d'un montant équivalent à ceux de 2016, soit 9,4 M€.

Les réalisations exposées ci-dessus conduisent à un résultat déficitaire de 0,32 M€ (contre un bénéfice de 15,9 M€ en 2016). La situation financière de l'agence s'était rééquilibrée depuis 2015 avec une capacité d'autofinancement de 16,5 M€ en 2016, et de 0,89 M€ en 2017, permettant ainsi de couvrir non seulement les investissements propres de l'agence mais aussi les versements d'avances. L'équilibre financier de l'agence fin 2017 est marqué par un prélèvement sur le fonds de roulement de 0,35 M€ (apport de 14 M€ en 2016), auquel s'ajoute le prélèvement sur ressources accumulées au profit du budget général de l'État, d'un montant de 12,7 M€ pour Rhin-Meuse. Aussi, le niveau du fonds de roulement atteint 33,4 M€ (contre 46,8 M€ en 2016), soit 2,2 mois de dépenses. Cette baisse du fonds de roulement de 2016 à 2017 traduit des recettes inférieures aux dépenses compte tenu notamment du reversement au budget de l'État. La trésorerie s'établit alors à 13,1 M€ (contre 37,7 M€ en 2016), soit une diminution de 24,6 M€, provenant en partie du décalage entre les encaissements et les décaissements d'avances dans le cadre de conventions de mandats.

Pour mémoire, la provision pour charges d'intervention (correspondant aux aides sous forme de subventions restant à payer sur les engagements pris par l'agence, après application d'un taux de chute appliqué de 7 %), inscrite au bilan, s'élevait à 195 M€ fin 2015. Fin 2016, les restes à décaisser sur les engagements hors bilan pris par l'agence s'élevaient à 230 M€. Aussi, les niveaux de fonds de roulement et de trésorerie doivent être rapprochés de ce montant, qui atteint 242,72 M€ pour les restes à payer sur les aides octroyées sous forme de subventions (contre 223,8 M€ fin 2016), auxquels s'ajoutent les restes à décaisser sur les aides accordées sous forme d'avances et les marchés pluriannuels. Cette augmentation des restes à décaisser doit toutefois être corrigée des crédits de paiement en attente de mobilisation, pour lesquels l'agence a d'ores et déjà payé 7,5 M€ dans le cadre des conventions de mandats. Enfin, l'agence est extrêmement vigilante sur leur évolution et elle les maîtrise via des mesures engagées dès 2018, notamment le projet de gel d'autorisations d'engagement dans le cadre du budget initial et le cas échéant, la mise en œuvre de plans d'actions volontaires relatifs aux annulations réductions.

RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE DANS SES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION

Connaissance, planification, gouvernance, international

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux révisé 2016-2021 a été adopté au comité de bassin Rhin-Meuse le 13 octobre 2015 et approuvé par le Préfet coordonnateur du bassin le 30 novembre 2015. Le programme de mesure l'accompagnant a été arrêté à la même date.

De manière comparable avec celui couvrant la période précédente, le Programme de Mesures 2016-2021 prévoit l'investissement de 1,7 Md€, soit 68 € par habitant.

Il est à noter que l'agence Rhin-Meuse pilote le développement national de l'outil OSMOSE qui vise à suivre les plans d'actions opérationnels territorialisés déclinant concrètement ces programmes de mesures.

L'objectif de 6 SAGE approuvés en 2017 est atteint. Le SAGE bassin houiller a été approuvé en octobre 2017. L'élaboration du SAGE Rupt de Mad Esch Trey a démarré en 2017. La CLE a été installée en juin 2017, sur ce territoire où l'enjeu de préservation de la qualité de l'eau, notamment en lien avec l'alimentation en eau de l'agglomération messine, est prépondérant.

En matière de connaissance, les données du programme de surveillance produites par l'agence en 2016 ont à nouveau été mises en ligne sur le portail de bassin au premier trimestre 2017 contrairement à un objectif au 30 septembre 2016. Ce résultat est dû à des difficultés imprévisibles génératrices d'un retard important (notamment défauts de prestataires et déficience imprévue d'effectifs). Par ailleurs, 93,25 % des demandes d'information concernant des données environnementales ont été traitées dans un délai d'un mois en 2017 : ce résultat est légèrement inférieur par rapport à l'année précédente.

En matière de connaissance des prélèvements d'eau, 93 % des points de prélèvement connus sont équipés d'instruments de mesure directe ou indirecte. Ce résultat est en très légère progression par rapport à l'année précédente (91,1 %) et s'explique notamment par la fructueuse coopération avec la profession agricole.

En 2017, le taux d'établissements industriels ayant recours au suivi régulier des rejets polluants est de 18 % (contre 17 % en 2016) pour un objectif non atteint de 27 %.

En ce qui concerne les actions de solidarité menées en 2017 par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, ce sont 28 dossiers qui ont fait l'objet d'une aide pour un montant de 1, 287M€. Ce montant représente 0,82 % du budget de l'Agence en léger recul par rapport aux années passées.

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

On compte 331 captages dégradés par des problématiques de pollutions diffuses agricoles sur le bassin Rhin-Meuse dont 135 sont désignés comme prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement ou de la Conférence Environnementale. S'agissant de la lutte contre les pollutions diffuses, en matière de protection des captages, 55 font l'objet d'une aide de l'agence pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un programme d'action (validé ou non par arrêté préfectoral). Ce résultat est en dessous de l'objectif de 81 fixé pour 2017.

65 des captages répertoriés au SDAGE ont fait l'objet d'une demande de mesure agro-environnementale et climatique ayant donné lieu à une aide depuis 2013. La cible 2017 a donc été atteinte. La forte diminution de l'indicateur entre 2015 et 2016 (de 86 à 58) s'explique par l'arrivée à échéance de plusieurs programmes agri-environnementaux.

Pour les mêmes raisons que d'autres agences (retard de paramétrage du logiciel d'instruction), et à défaut de transmission des données par l'Agence de Service et de Paiement, l'agence de l'eau n'est pas encore en mesure de déterminer les résultats en matière de surfaces agricoles utiles faisant l'objet de mesures agro-environnementale ou de conversion à l'agriculture biologique ayant bénéficié d'une aide.

S'agissant de la restauration des milieux aquatiques, 195 km de cours d'eau ont été restaurés en 2017 avec une aide de l'agence (contre 365 km en 2016) ce qui est nettement inférieur à la cible (375 km). Il est à souligner que l'agence, faisant le constat d'une réorientation vers des opérations plus lourdes et plus coûteuses (renaturation, reméandrement...) portant sur des linéaires plus courts, a révisé les objectifs à la baisse à mi-programme.

En matière de restauration de la continuité écologique, 77 ouvrages ont fait l'objet d'une intervention financière en 2017 afin de devenir franchissables, pour une cible fixée à 70. Les objectifs du 10^{ème} Programme sont dépassés avec 364 ouvrages équipés ou effacés pour un objectif de 250 sur la période 2013 à 2017.

Sur ces 77 ouvrages, 32 se trouvaient sur des cours d'eau dits de « liste 2 » (liste des cours d'eau soumis à obligation de restauration avant 2017 du transport des sédiments et circulation des poissons pour les propriétaires d'ouvrages). L'objectif 2017 de 35 ouvrages « liste 2 » aidés dans l'année a donc été atteint à 90 %, mais l'agence souligne qu'à l'échelle du bassin, plusieurs milliers d'ouvrages nécessitent encore un aménagement dans des délais courts (avant fin 2022).

En 2017, ce sont 227 ha de zones humides qui ont bénéficié de l'engagement d'une aide de l'agence pour être restaurées (contre 175 ha en 2016) et 341 ha (245 ha en 2016) pour de l'acquisition, soit un total de 568 ha aidés. Malgré une augmentation des surfaces aidées, la cible globale de 720 ha n'est atteinte qu'à 79 %, principalement du fait de la faible dynamique des acquisitions suite au désengagement des co-financeurs historiques (conseils départementaux et régionaux). Les discussions visant à remobiliser les partenaires associatifs ont toutefois permis de relancer la dynamique d'acquisition et de revenir à des niveaux proches de ceux de la fin du 9^{ème} programme.

Contrairement au rapportage à zéro de l'an passé, l'indicateur présente 2 non-conformités « équipement » enregistrée au 31/12/2017 au titre de l'année de référence 2016 et restant à aider (stations d'épuration de La Bresse-Cornimont et de Urschenheim). Ces évolutions s'expliquent par le déclassement automatique de ces 2 ouvrages résultant d'une situation sur 3 années d'affilée en non-conformité « performance ». Pour la deuxième, une aide pour études préalables et frais de maîtrise d'œuvre a été votée en juin 2018.

Concernant la Solidarité Urbain-Rural (SUR), 14,57 M€ d'aides ont été engagées en faveur des communes rurales, montant inférieur à celui de 2016 (16,06 M€). Comme les années précédentes, l'agence reste légèrement en deçà de son objectif en 2017 (16,79 M€). A noter qu'au total 50,5 M€ ont été attribués en 2017 par l'agence en assainissement et eau potable à des communes rurales, dans le cadre du dispositif SUR ou en dehors de ce dernier.

En matière de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif via des aides de l'agence de l'eau, l'année 2017 est marquée par une baisse notable de l'indicateur puisque 1 234 stations ont été réhabilitées contre 1 516 en 2016, soit un résultat inférieur à la cible (1 500). Cette inflexion peut s'expliquer par la « suspension » momentanée du dispositif d'aide à l'assainissement non collectif sous maîtrise d'ouvrage privée qui s'est imposée sur le premier semestre 2017 pour permettre la mise en conformité réglementaire et la simplification des documents juridiques encadrant les programmes de partenariat utilisés jusqu'à lors par l'agence de l'eau. Pour autant, il faut souligner que sur les 5 premières années du 10^{ème} Programme, les objectifs ambitieux ont été tenus avec plus de 4 200 installations réhabilitées pour un objectif global de 4 000 réhabilitations sur ces 5 années.

490 kg de substances dangereuses prioritaires ont été éliminés via les dossiers d'aide en 2017. La cible 2017 (400 kg) a donc été atteinte principalement du fait des réductions de substances des activités artisanales (433 kg).

En ce qui concerne l'évolution des ventes de produits phytosanitaires (indicateur de contexte), il est rappelé que l'indicateur correspondant (indicateur de contexte) est estimé avec un an de décalage, en raison du délai de déclaration de la redevance pour pollution diffuse. 1 864 259 kg ont été vendus en 2016, contre 1 809 563 kg en 2016, 1 901 620 kg en 2014, 1 762 690 kg en 2013 et 1 861 706 kg en 2012.

S'agissant de la gestion quantitative durable de la ressource en eau, il est rappelé que l'indicateur du volume d'eau prélevé annuellement sur le bassin (indicateur de contexte) est estimé avec un an de décalage, en raison du délai de déclaration de la redevance pour prélèvement : la donnée 2017 correspond donc à l'estimation du volume prélevé en 2016. Ce volume prélevé est inférieur de 23 % à celui de 2015. L'essentiel de cette baisse est à attribuer au secteur de la production électrique et s'explique par la fermeture de centrales thermiques et d'une tranche de Fessenheim en 2016.

Fonctionnement de l'agence – Gestion interne

En matière de gestion des ressources humaines, depuis 2007, l'agence de l'eau est engagée dans une démarche de prévention des risques psychosociaux (RPS). Cette démarche a été enrichie en 2017 par la mise en place d'une démarche de médiation mise en œuvre en sus des dispositifs existants. L'Agence dispose également d'une boîte à outils qui permet de cadrer la problématique en mobilisant une chaîne d'acteurs tant internes qu'externe. Le dispositif de mobilité a permis de tenir les objectifs notamment en raison de mouvements et d'opportunités qui ont pu se concrétiser en 2017, dans le cadre de l'adaptation de l'organisation. Ce taux de mobilité a permis à l'Agence de pourvoir ses postes dans le cadre de son schéma d'emploi.

Compte tenu de la maturité des dispositifs déployés par l'agence pour assurer la maîtrise de ses activités et de la baisse des effectifs, il a été décidé de mettre un terme à la démarche de certification ISO 9001.

En matière de contrôle interne, l'année 2017 s'est caractérisée par la poursuite de la mise à jour des analyses de risques et des plans d'actions. Les rapports annuels de plan et bilan de contrôle ont été présentés en conseil d'administration.

Le plafond d'emploi fixé à 183 ETPT pour 2017 a été consommé à 98,93 %, avec une moyenne annuelle de 181,05 ETPT. Ce plafond comprend un poste à temps plein mis à disposition depuis 2015 auprès de l'ONEMA intégrée dans l'AFB en 2017. Ce taux d'exécution s'explique notamment par la reconnaissance tardive de congés longue maladie, de départs imprévus et donc non anticipés en fin d'année, ainsi que de délais de recrutement qui se sont accumulés en 2017 du fait de la difficulté de recruter certains profils.

Le schéma d'emploi était fixé à -4,1 ETP. La réalisation en ETP s'est élevée à 177,5 ETP fin 2017, contre 180,6 ETP fin 2016.

Les dépenses de personnel diminuent en 2017 de 1,9 % par rapport à 2016, alors que le coût salarial par ETPT ne croît légèrement que de 0,4 %, en dépit de la hausse de 0,6 % de la valeur du point de la fonction publique.

Les dépenses de fonctionnement soumises à l'objectif de réduction de 15 % entre le budget initial 2014 (2,852 M€) et celui de 2017 (2,424 M€), s'élèvent fin 2017 à 2,136 M€ en AE et 2,243 M€ en CP. Pour respecter cet objectif, les efforts de l'agence se sont portés sur la rationalisation et l'externalisation de diverses prestations comme les dépenses de nettoyage et de gardiennage des locaux ainsi que certaines prestations de maintenance logicielle du parc informatique. Par ailleurs, les coûts relatifs aux frais de déplacement des agents sont également restés stables par rapport à l'exercice 2016.

Les quantités de CO₂ rejeté par la consommation énergétique des bâtiments ont diminué de plus de 4 % en un an, en s'établissant à 222,6 tonnes de CO₂. Elles restent proches de l'objectif fixé à 220 tonnes de CO₂. En 2017, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse a démarré un vaste chantier de réaménagement de ses locaux, dont l'un des principaux objectifs est la réduction de ses consommations énergétiques. Les émissions de CO₂ liées aux déplacements professionnels ont connu une diminution de 24 % en un an. Cela s'explique par une réduction du nombre de kilomètres parcourus en véhicules de service (-120 000 km), un renouvellement du parc automobile privilégiant les véhicules essence et électrique au diesel, ainsi qu'une baisse des déplacements en train (-6 %).

Le taux de télédéclaration a connu une progression en 2017, pour atteindre 65 % (pour un objectif de 47 %). Cette augmentation du taux de télédéclarants est la conséquence d'un travail permanent d'amélioration de la plateforme informatique dédiée. A partir de 2016, une diminution progressive du nombre de formulaires papiers envoyés a permis d'améliorer cet indicateur.

REDEVANCES

Recette globale et part des redevances perçues

Les recettes perçues en 2017 par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse s'élèvent à 157,48 M€ contre 163,98 M€ en 2016 (baisse de 4 %). 45 % des sommes perçues proviennent de la redevance pour pollution domestique, 28 % de la redevance pour collecte domestique et 17 % des redevances de prélèvement.

Recettes des redevances pollution et collecte

Les redevances de pollution et de collecte d'origine domestique ont diminué de 5,7 % entre 2016 et 2017. Les redevances pour pollution sont ainsi passées de 73,82 M€ à 71,13 M€ et les redevances pour collecte de 48,62 M€ à 44,32 M€.

Les recettes de redevances pour pollution et collecte d'origine non domestique sont demeurées strictement identiques entre 2016 et 2017 (10,5 M€).

Le produit de la redevance pour pollutions diffuses, assise sur les ventes de l'année précédente, baisse de 0,8 % passant de 4,07 M€ en 2016 à 4,04 M€ en 2017.

Recettes des redevances prélèvement

Le montant issu des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau baisse légèrement en passant de 27,8 M€ en 2016 à 26,7 M€ en 2017 (-3,6%). Cette évolution découle d'une baisse du rendement de la redevance prélèvement pour alimentation en eau potable (-1M€). Elle s'explique par une diminution des émissions de prélèvement des collectivités qui donne lieu à des reports de liquidation sur l'exercice budgétaire 2018.

Recettes des autres redevances

La redevance pour protection du milieu aquatique s'élève à 714 k€, en recul de 23 k€ par rapport à 2016. La redevance pour obstacles sur les cours d'eau est très faible sur le bassin.

Les tableaux ci-après présentent la synthèse des engagements et des paiements relatifs à son 10^{ème} programme, l'état des restes à payer sur le programme en cours et les programmes antérieurs et sa situation financière à fin 2017.

**Autorisations de programme de l'agence Rhin-Meuse au 31 décembre 2017 :
Exécutions 2013-2017 et prévisions 2018**

en EUROS	2 013		2 014		2 015		2 016		2 017	
	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	31 616 439	0	36 004 586	0	26 251 381	0	29 465 190	1 626 250	28 626 838	0
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	446 820	0	455 150	0	543 200	0	218 036	0	260 307	0
31- Etudes générales	204 984	0	499 931	0	495 636	0	566 252	47 000	758 433	0
32- Connaissance environnementale	6 234 849	0	12 310 560	0	1 491 005	0	694 660	0	5 231 437	0
33- Action internationale	1 282 420	0	1 515 698	0	1 598 300	0	1 538 850	0	1 287 300	0
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	3 252 642	0	906 596	0	1 065 238	0	3 293 110	0	899 949	0
41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	3 268 395	0	3 341 757	0	3 702 727	0	3 168 228	0	2 481 284	0
42- Immobilisations	405 272	0	1 314 885	0	1 266 689	0	4 664 894	0	1 411 437	0
43- Gestion du personnel	14 302 770	0	13 568 797	0	13 497 156	0	13 695 024	0	13 674 441	0
44- Charges de régularisation	574 356	0	6 155 037	0	1 380 103	0	93 856	1 579 250	1 291 051	0
45- Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
48- Dépenses courantes liées aux redevances	981 441	0	1 021 800	0	875 140	0	1 000 000	0	1 302 434	0
49- Dépenses courantes liées aux interventions	662 530	0	454 375	0	336 186	0	532 280	0	28 764	0
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	76 373 470	694 010	65 865 935	1 309 360	66 623 539	9 623 700	71 218 902	0	65 997 074	4 996 152
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées	22 103 406	0	13 864 994	0	16 238 809	0	20 469 915	0	20 116 428	1 174 020
HORS gestion et traitement des eaux pluviales										
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées	42 969 578	694 010	31 555 112	1 309 360	27 427 545	0	32 235 929	0	34 409 375	0
HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage										
Transformation des prêts en subventions	505 113	0	633 467	0	43 461	0	0	0	0	0
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	2 908 942	0	3 235 813	0	2 924 901	0	2 474 695	0	2 661 142	0
19- Divers pollution	599 380	0	2 152 000	0	0	0	0	0	391 741	0
25- Eau potable	7 287 051	0	14 424 549	0	19 988 822	9 623 700	16 038 363	0	8 418 388	3 822 132
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	42 631 451	6 349 210	47 115 184	13 503 940	46 539 132	12 519 095	57 989 713	1 019 668	59 422 713	1 774 742
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées	0	0	0	0	0	0	302 232	0	537 426	782 450
UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales										
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées	0	0	0	0	0	0	2 786 825	196 000	6 744 029	0
UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage										
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	7 987 004	5 895 710	11 044 829	13 251 540	2 485 589	3 228 491	5 858 453	0	6 698 948	0
14- Elimination des déchets	1 137 692	0	855 147	0	353 181	0	602 661	0	503 328	0
18- Lutte contre la pollution agricole	16 432 847	0	15 575 782	0	18 579 041	0	21 652 148	0	11 655 494	0
21- Gestion quantitative de la Ressource	1 252 692	453 500	3 403 241	252 400	3 388 197	850 104	4 073 252	823 668	4 585 989	992 292
23- Protection de la ressource	1 995 289	0	1 739 361	0	2 963 176	0	2 558 801	0	3 592 071	0
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	13 825 927	0	14 796 824	0	18 769 948	8 440 500	20 155 341	0	25 104 528	0
Hors plafond de dépenses	31 412 835	0	44 022 537	0	42 492 969	0	40 989 971	0	39 270 301	0
17- Primes de performance épuratoire	20 999 935	0	18 256 500	0	18 666 015	0	19 465 206	0	17 896 687	0
50 - Contribution ONEMA-AFB / ONCFS	10 412 900	0	9 297 400	0	9 730 100	0	8 312 200	0	8 671 000	0
dont contribution ONEMA-AFB	8 613 000	0	7 751 700	0	8 192 600	0	8 312 200	0	8 671 000	0
dont contribution ONCFS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont reversement Ecophyto	1 799 900	0	1 545 700	0	1 537 500	0	0	0	0	0
Prélèvement Etat	0	0	16 468 637	0	14 096 854	0	13 212 565	0	12 702 614	0
TOTAL	182 034 195	7 043 220	193 008 242	14 813 300	181 907 020	22 142 795	199 663 776	2 645 918	193 316 927	6 770 894

en EUROS	2 018		Total AP du Xème programme		Total AP du Xème programme
	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	28 740 990	0	180 705 423	1 626 250	182 331 673
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	280 000	0	2 203 513	0	2 203 513
31- Etudes générales	476 920	0	3 002 157	47 000	3 049 157
32- Connaissance environnementale	4 777 240	0	30 739 751	0	30 739 751
33- Action internationale	1 600 000	0	8 822 568	0	8 822 568
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	995 470	0	10 413 005	0	10 413 005
41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	2 775 560	0	18 737 912	0	18 737 912
42- Immobilisations	1 570 000	0	10 633 178	0	10 633 178
43- Gestion du personnel	13 767 400	0	82 505 588	0	82 505 588
44- Charges de régularisation	750 000	0	4 704 403	1 579 250	6 283 653
45- Charges financières	0	0	0	0	0
48- Dépenses courantes liées aux redevances	1 650 000	0	6 830 814	0	6 830 814
49- Dépenses courantes liées aux interventions	98 400	0	2 112 535	0	2 112 535
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	54 987 000	5 100 000	401 065 920	21 723 222	422 789 142
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées	18 300 000	500 000	111 093 552	1 674 020	112 767 572
HORS gestion et traitement des eaux pluviales					
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées	27 200 000	2 300 000	195 797 540	4 303 370	200 100 910
HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage					
Transformation des prêts en subventions	0	0	1 182 041	0	1 182 041
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	2 687 000	0	16 892 494	0	16 892 494
19- Divers pollution	100 000	0	3 243 121	0	3 243 121
25- Eau potable	6 700 000	2 300 000	72 857 174	15 745 832	88 603 006
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	62 000 000	8 500 000	315 698 193	43 666 655	359 364 848
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées	1 000 000	1 600 000	1 839 658	2 382 450	4 222 108
UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales					
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées	2 000 000	1 600 000	11 530 854	1 796 000	13 326 854
UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage					
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	10 000 000	1 000 000	44 074 823	23 375 741	67 450 564
14- Elimination des déchets	50 000	600 000	3 202 009	600 000	3 802 009
18- Lutte contre la pollution agricole	18 800 000	0	102 695 312	0	102 695 312
21- Gestion quantitative de la Ressource	2 350 000	1 400 000	19 053 371	4 771 964	23 825 335
23- Protection de la ressource	2 500 000	600 000	15 349 599	600 000	15 949 599
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	25 300 000	1 700 000	117 952 567	10 140 500	128 093 067
Hors plafond de dépenses	52 611 744	0	250 800 357	0	250 800 357
17- Primes de performance épuratoire	17 500 000	0	112 784 343	0	112 784 343
50 - Contribution ONEMA-AFB / ONCFS	20 490 205	0	66 913 805	0	66 913 805
dont contribution ONEMA-AFB	17 788 507	0	59 329 007	0	59 329 007
dont contribution ONCFS	2 701 698	0	2 701 698	0	2 701 698
dont reversement Ecophyto	0	0	4 883 100	0	4 883 100
Prélèvement Etat	14 621 539	0	71 102 209	0	71 102 209
TOTAL	198 339 734	13 600 000	1 148 269 893	67 016 127	1 215 286 021

**Paiements de l'agence de l'eau Rhin-Meuse au 31 décembre 2017 :
Exécutions 2013-2017 et prévisions 2018**

DEPENSES en droits constatés (en EUROS)		2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL programme
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilés	16 423 606	21 861 250	12 073 746	18 673 484	17 806 465	16 145 700	102 984 251
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales	47 067 653	41 002 561	29 243 355	33 834 875	31 258 671	26 839 300	209 246 415
	13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	19 575 732	18 320 427	12 596 115	8 956 506	5 844 595	7 561 860	72 855 235
	14 Elimination des déchets	1 617 352	714 590	518 376	611 705	473 136	475 200	4 410 359
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	2 251 966	3 186 766	2 381 670	2 432 803	2 668 257	1 637 400	14 558 862
	17 Primes de performance épuratoire	20 999 935	18 220 076	18 666 015	19 476 570	17 895 487	17 500 000	112 758 083
	18 Lutte contre la pollution agricole	10 486 746	9 723 462	8 285 319	6 890 430	9 898 010	12 339 000	57 622 967
	19 Divers pollution	599 380	602 059	567 062	538 705	341 635	100 000	2 748 841
Total Lutte contre la pollution		119 022 370	113 631 190	84 331 657	91 415 078	86 186 256	82 598 460	577 185 012
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource	1 538 269	2 069 905	1 360 096	3 404 872	5 225 375	4 361 000	17 959 518
	23 Protection de la ressource	3 097 222	1 658 765	2 025 061	2 025 875	2 694 980	2 315 080	13 816 984
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	13 848 255	15 623 425	19 547 194	13 013 566	21 614 674	18 006 500	101 653 613
	25 Eau potable	9 450 305	9 254 568	16 076 932	17 874 307	14 135 860	8 686 600	75 478 573
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	275 504	352 535	371 750	337 390	355 347	396 000	2 088 526
Total Gestion des milieux		28 209 555	28 959 198	39 381 034	36 656 010	44 026 237	33 765 180	210 997 213
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales	73 687	386 638	582 639	454 544	482 415	1 044 266	3 024 189
	32 Connaissance environnementale	5 927 114	2 795 039	3 892 440	3 208 037	5 382 567	5 055 022	26 260 219
	33 Action internationale	1 070 398	1 163 908	1 416 975	1 479 875	1 090 476	1 520 000	7 741 632
	34 Information, communication, etc	1 261 026	1 591 526	1 699 890	1 435 553	1 510 100	1 141 000	8 639 095
Total Conduite et développement des politiques		8 332 225	5 937 111	7 591 945	6 578 009	8 465 558	8 760 288	45 665 136
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	2 781 974	2 503 247	2 964 356	2 926 465	2 555 848	2 825 360	16 557 250
	42 Immobilisations	1 155 955	838 799	1 044 548	977 908	2 281 680	4 568 792	10 867 682
	43 Gestion du personnel	14 302 747	13 568 797	13 497 156	13 721 340	13 660 348	13 767 400	82 517 787
	44 Charges de régularisation	469 986	615 037	1 380 103	1 673 106	1 808 368	1 450 000	7 396 600
	45 Charges financières	0	0	0	0	0	0	0
	48 Dépenses courantes liées aux redevances	981 441	1 021 800	875 140	986 461	1 132 985	1 650 000	6 647 826
	49 Dépenses courantes liées aux interventions	443 555	454 375	336 174	235 434	28 764	69 600	1 567 902
Total Dépenses courantes et autres dépenses		20 135 658	19 002 054	20 097 476	20 520 714	21 467 993	24 331 152	125 555 047
V. Contribution aux opérateurs	50 Contribution ONEMA-AFB/ONCFS	10 412 900	9 297 400	9 730 100	8 312 200	8 671 000	20 490 205	66 913 805
	dont contribution ONEMA-AFB/ONCFS	8 613 000	7 751 700	8 192 600	8 312 200	8 671 000	20 490 205	62 030 705
	dont reversement Ecophyto	1 799 900	1 545 700	1 537 500	0	0	0	4 883 100
Reversement Budget de l'Etat		0	16 468 637	14 096 854	13 212 565	12 702 614	14 621 539	71 102 209
Total Contributions et Reversement Budget Etat		10 412 900	25 766 037	23 826 954	21 524 765	21 373 614	35 111 744	138 016 014
55 Transformation des prêts en subventions		505 113	633 467	43 461	0	0	0	1 182 041
TOTAL DES DEPENSES en droits constatés		186 617 821	193 929 058	175 272 527	176 694 576	181 519 657	184 566 824	1 098 600 463

Situation annuelle des engagements et des paiements du 10^{ème} programme 2013-2018 de l'agence de l'eau Rhin-Meuse au 31 décembre 2017

Agence de l'eau Rhin-Meuse	Total des dotations d'AP initiales du X ^{ème} programme (voté)	Autorisations de programme					Paiements				Restes à décaisser au 31/12/2017		
		Total des dotations d'AP actualisées du X ^{ème} programme (révisé)	Cumul des décisions nettes d'engagements des années antérieures au 31/12/2016	Décisions d'engagements de l'année 2017	Décisions de déengagements de l'année 2017	Cumul des décisions nettes d'engagements au 31/12/2017	Taux d'exécution en AP actualisées	Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2016	Paiements de l'année 2017	Cumul des paiements au 31/12/2017		% décaissé	
		0	1	2	3	4	5=(2+3+4)	6=5/1	7	8		9=7+8	10=9/5
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence													
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	2 880 000	2 880 000	1 663 206	260 307	0	1 923 513	66,79%	1 035 130	355 347	1 390 477	72,29%	533 036	
31- Etudes générales	9 190 000	11 000 000	1 813 804	758 657	224	2 572 237	23,38%	1 246 875	464 359	1 711 233	66,53%	861 004	
32- Connaissance environnementale	32 858 386	41 996 570	20 731 074	6 129 971	898 534	25 962 511	61,82%	16 028 258	5 382 567	21 410 825	82,47%	4 551 686	
33- Action internationale	9 289 000	9 198 118	5 935 268	1 287 300	0	7 222 568	78,52%	3 823 068	1 074 721	4 897 789	67,81%	2 324 779	
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	10 764 000	10 670 000	8 517 586	937 619	37 670	9 417 535	88,26%	5 488 709	1 510 100	6 998 809	74,32%	2 418 726	
Dépenses courantes et autres dépenses	41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	18 454 240	19 949 242	13 481 068	2 730 247	249 963	15 962 352	80,01%	11 164 963	2 555 848	13 720 811	85,96%	2 241 541
	42- Immobilisations	9 338 000	11 589 000	7 651 741	1 682 258	270 821	9 063 178	78,21%	3 119 738	2 281 680	5 401 418	59,60%	3 661 760
	43- Gestion du personnel	89 912 200	82 708 367	58 063 747	13 678 086	3 645	68 738 188	83,11%	58 090 039	13 660 348	68 750 387	100,02%	-12 199
	44- Charges de régularisation - Forfaitisés au montant arbitré en RIM d'août 2012	11 700 000	5 039 393	4 242 602	1 297 815	6 764	5 533 653	109,81%	4 138 232	1 291 051	5 429 283	98,11%	104 370
	45- Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	48- Dépenses courantes liées aux redevances	0	4 366 381	3 878 380	1 324 302	21 868	5 180 814	118,65%	2 878 380	1 132 985	4 011 365	77,43%	1 169 449
49- Dépenses courantes liées aux interventions	0	1 500 091	1 985 371	28 764	0	2 014 135	134,27%	1 499 637	28 764	1 528 401	75,88%	488 734	
Total Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel	194 885 826	200 897 162	124 963 847	30 115 925	1 488 468	153 890 684	76,45%	105 518 029	29 737 770	135 255 799	88,06%	18 839 885	
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau													
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées HORS gestion et traitement des eaux pluviales	104 400 000	112 168 401	72 677 125	21 296 799	6 351	93 967 573	83,77%	41 816 851	16 980 006	58 796 857	62,57%	35 170 716	
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	214 400 000	197 269 060	137 373 576	34 443 236	33 861	171 782 951	87,08%	80 642 411	26 308 215	106 950 626	62,26%	64 832 325	
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	20 000 000	19 196 099	11 544 352	2 731 186	70 044	14 205 494	74,00%	9 888 735	2 668 257	12 556 992	88,40%	1 648 502	
19- Divers pollution	2 750 000	3 852 000	2 751 380	402 211	10 470	3 143 121	81,60%	2 307 206	341 635	2 648 841	84,27%	494 280	
25- Eau potable	71 000 000	80 129 852	67 362 486	12 256 435	15 915	79 603 006	99,34%	38 051 100	13 671 948	51 723 048	64,98%	27 879 958	
Total Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	412 550 000	412 615 412	291 708 919	71 129 867	136 641	362 702 145	87,90%	172 706 803	59 970 062	232 676 864	64,15%	130 025 781	
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau													
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	0	0	302 232	1 319 876	0	1 622 108		66 084	205 225	271 309	16,73%	1 350 799	
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	0	0	2 982 825	6 755 022	10 993	9 726 854		5 478 337	3 699 455	9 177 792	94,36%	549 062	
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	42 000 000	90 493 820	49 751 616	6 719 200	20 252	56 450 564	62,38%	37 576 390	5 771 197	43 347 587	76,79%	13 102 977	
14- Elimination des déchets	10 400 000	9 892 839	2 648 681	504 329	1 001	3 152 009	31,84%	2 637 774	473 136	3 110 910	98,70%	41 099	
18- Lutte contre la pollution agricole	90 000 000	101 173 097	72 239 818	11 700 245	44 751	83 895 312	82,92%	29 983 117	9 873 305	39 856 422	47,31%	44 038 890	
21- Gestion quantitative de la Ressource	14 100 000	20 626 827	14 497 054	5 588 199	9 918	20 075 335	97,33%	4 664 427	5 051 079	9 715 506	48,41%	10 357 829	
23- Protection de la ressource	18 500 000	16 134 650	9 256 628	3 616 664	23 693	12 849 599	79,64%	3 736 043	2 386 496	6 122 538	47,65%	6 727 061	
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	115 000 000	127 177 891	75 988 539	25 204 696	100 168	101 093 067	79,49%	37 075 631	18 803 137	55 878 768	55,27%	45 214 299	
Total Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	290 000 000	365 499 124	227 667 393	61 408 231	210 776	288 864 848	79,03%	121 219 803	46 265 030	167 484 832	57,96%	121 382 016	
Hors plafond de dépenses													
17- Primes de performance épuratoire	113 000 000	115 200 000	77 387 636	17 896 687	0	95 284 343	82,71%	77 387 636	17 895 487	95 283 143	100,00%	1 200	
50- Contributions	0	120 381 537	37 752 600	8 671 000	0	46 423 600	38,56%	37 752 600	8 671 000	46 423 600	100,00%	0	
dont contribution AFB			32 869 500	8 671 000		41 540 500		32 869 500	8 671 000	41 540 500	100,00%	0	
dont contribution ONCFS						0				0		0	
dont contribution EPMP						0				0		0	
dont reversement Ecophyto			4 883 100	0		4 883 100		4 883 100	0	4 883 100	100,00%	0	
Prélèvement au profit du budget général de l'Etat			43 778 056	12 702 614	0	56 480 670		43 778 056	12 702 614	56 480 670	100,00%	0	
Total Hors plafond	113 000 000	235 581 537	158 918 312	39 270 301	0	198 188 613	84,13%	158 918 312	39 269 101	198 187 413	100,00%	1 200	
TOTAL	1 009 935 826	1 214 593 235	803 258 471	201 923 724	1 835 905	1 003 346 290	82,61%	558 357 446	175 239 962	733 597 408	73,12%	269 748 882	

État des paiements des programmes antérieurs au 10^{ème} programme de l'agence Rhin-Meuse au 31 décembre 2017 (hors dépenses courantes)

en Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2017	Paiements				Restes à décaisser au 31/12/2017
		Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2016	Somme des paiements prévus au cours de l'année 2017	Somme des paiements réalisés au cours de l'année 2017	Total des paiements au 31/12/2017	
	1	2	3	4	5=2+4	6=1-5
6ème PROGRAMME:	-	-		-	-	-
7ème PROGRAMME:	-	-		-	-	-
8ème PROGRAMME:	-	-		-	-	-
9ème PROGRAMME:	940 927 330,31	927 010 000,00		5 762 378,29	932 772 378,29	8 154 952,02
TOTAL Programmes	940 927 330,31	927 010 000,00	-	5 762 378,29	932 772 378,29	8 154 952,02

Équilibre financier en droits constatés de l'agence Rhin-Meuse en 2017

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2012	CF 2013	CF 2014	CF 2015	CF 2016	CF 2017
Charges	1- Interventions	164 887	152 956	147 476	137 152	132 203	123 580
	dont contribution à l'ONEMA - AFB	6 420	8 613	7 752	8 193	8 312	8 671
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA - AFB	1 578	1 800	1 546	1 538	-	-
	dont provisions pour charges (68158)	-	-	-	12 895	-	-
	2- Personnel	14 446	14 303	13 555	13 493	12 448	12 289
	3- Fonctionnement courant	12 496	5 137	22 001	19 926	6 903	23 932
	dont amortissements et provisions (68)	1 802	1 886	2 400	1 480	1 431	1 729
TOTAL CHARGES	191 829	172 396	183 032	170 571	151 554	159 800	
Produits	1- Redevances	178 003	178 591	172 357	177 917	165 759	157 957
	Redevances pour prélèvement	25 735	26 863	27 601	27 790	28 027	26 706
	dont prélèvement collectivités – AEP	16 631	16 584	16 850	17 010	16 811	15 860
	dont prélèvement agriculture – irrigation	148	133	455	312	547	418
	dont prélèvement industries	8 956	10 146	10 296	10 469	10 670	10 428
	Industries - Alimentation d'un canal	86	239	309	329	300	-
	Industries - Refroidissement industriel	2 951	-	-	-	-	-
	Industries - Hydroélectricité	1 025	1 383	1 573	1 515	1 360	-
	Industries - Autres usages économiques	4 890	8 524	8 415	8 624	9 010	-
	Redevances pour autres usages	752	739	700	733	737	714
	dont obstacle sur cours d'eau	-	3	1	1	1	1
	dont protection milieu aquatique	752	736	699	732	737	714
	dont stockage en période d'étiage	-	-	-	-	-	-
	dont contributions volontaires	-	-	-	-	-	-
	Redevances pour pollution et collecte	151 516	150 989	144 057	149 395	137 053	130 061
	dont collectivités	133 109	136 936	129 386	133 333	122 440	115 502
	Collectivités - Pollution	80 169	84 227	78 514	79 901	73 819	71 133
	Collectivités - Collecte	52 108	52 572	50 872	53 432	48 622	44 369
	Collectivités - Contrevaieur	832	137	-	-	-	-
	dont agriculture – élevage + pollution diffuse	4 202	4 581	4 363	4 921	4 121	4 043
	Agriculture - Elevage	48	46	60	60	53	-
	Agriculture - Pollutions diffuses	4 154	4 535	4 303	4 861	4 069	4 043
	dont industries	14 205	9 472	10 307	11 140	10 491	10 516
	Industries - Pollution	12 531	7 989	8 545	8 533	8 373	8 200
	Industries - Collecte	1 659	1 483	1 763	2 607	2 118	2 316
	2- Gestion courante	7 507	48 117	33 833	1 861	1 685	1 526
	Autres produits	7 507	48 117	33 833	1 861	1 685	1 526
dont reprises sur provisions (78)	1 606	706	438	1 063	831	489	
dont reprises sur provisions pr charges (78158)	4 820	46 450	32 213	-	-	-	
TOTAL PRODUITS	185 510	226 708	206 190	179 779	167 444	159 484	
Résultat	= Produits - charges	- 6 319	54 312	23 159	9 208	15 890	- 317
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement	-	9 011	-	22 514	16 478	886
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement	11 048	-	7 112	-	-	-
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	6 214	14 952	12 459	18 033	10 975	7 926
	Autres dépenses d'investissement	1 075	1 156	839	1 045	970	2 820
	Remboursement Capital	-	-	-	-	-	-
	TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	18 337	16 108	20 410	19 077	11 945	10 746
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	14 235	13 533	11 760	10 591	9 407	9 466
	Cessions d'immobilisations 775	105	31	20	6	12	37
	Autres ressources en capital	339	245	119	122	55	-
	TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	14 679	22 820	11 899	33 234	25 952	10 390
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	- 3 658	6 712	- 8 510	14 157	14 007	- 356
Pour mémoire	FDR au 31/12	33 689	40 401	31 891	46 047	46 841	33 783
	Besoin en FDR au 31/12	6 089	11 362	8 777	9 150	9 092	20 656
	Trésorerie au 31/12	27 600	29 039	23 114	36 897	37 749	13 127

5. Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse

L'agence réalise ses missions sur les deux bassins Rhône-Méditerranée et Corse.

Le bassin Rhône-Méditerranée est le deuxième plus important du territoire français, par la superficie (130 000 km²) et par la population (15 millions d'habitants, jusqu'à +50 % en période touristique) ; il compte 152 000 km de linéaire de cours d'eau et 1 000 km de côtes.

Selon l'état des lieux des masses d'eau actualisé en 2013, 52 % des masses d'eau superficielles sont en bon état écologique, 98 % sont en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), et 85 % des nappes souterraines en bon état chimique (91 % en bon état quantitatif).

Outre la question de la lutte contre les pollutions (classiques, substances dangereuses, diffuses agricoles), le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin de Corse met notamment l'accent sur l'anticipation du changement climatique (assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau) et la restauration des écosystèmes aquatiques. L'objectif est d'atteindre, en 2021 : 66 % des cours d'eau en bon état écologique et 98,5 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), et 85 % des masses d'eau souterraines en bon état chimique (98,7 % en bon état quantitatif).

Le coût de mise en œuvre du programme de mesures 2016-2021 pour le bassin Rhône-Méditerranée est évalué à 2,6 Mds€ dont 53 % pour la réduction des pollutions ponctuelles (assainissement collectif et industriel), 18 % pour l'amélioration des milieux aquatiques (hydromorphologie), 8 % pour la prévention des pollutions diffuses agricoles et 16 % pour l'amélioration de la gestion quantitative.

Le bassin de Corse s'étend sur 8 700 km² pour 300 000 habitants (et jusqu'à 2,5 millions en période touristique) ; il compte 3 000 km de linéaire de cours d'eau et 1 000 km de côtes. Le programme exceptionnel d'investissement en Corse (PEI), couvrant les années 2002-2018, prévoit que certaines subventions de l'agence de l'eau soient complétées par une subvention de l'Agence française pour la biodiversité au titre de la solidarité inter-bassins.

Selon l'état des lieux des masses d'eau actualisé en 2013, 87 % des masses d'eau superficielles sont en bon état écologique, 97 % sont en bon état chimique, et 100 % des nappes souterraines en bon état chimique (93 % en bon état quantitatif).

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin de Corse met notamment l'accent sur l'anticipation du changement climatique (assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau) et la restauration des écosystèmes aquatiques. L'objectif est d'atteindre, en 2021 : 97 % des cours d'eau en bon état écologique et 97 % en bon état chimique, et 100 % des masses d'eau souterraines en bon global.

Le coût de mise en œuvre du programme de mesures 2016-2021 pour le bassin de Corse est évalué à 79,3 M€ dont 69 % pour la réduction des pollutions ponctuelles (assainissement collectif et industriel), 13 % pour l'amélioration des milieux aquatiques (hydromorphologie), 6 % pour la prévention des pollutions diffuses agricoles et autant pour l'amélioration de la gestion quantitative.

Le bassin Rhône-Méditerranée-Corse est particulièrement sensible aux premiers effets du changement climatique : moins de neige, une eau plus rare et aléatoire, des rivières plus basses en été. Ainsi, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a été pionnière en France en adoptant en 2014 un plan de Bassin d'adaptation au changement climatique. Avec ce plan, l'agence de l'eau s'est associée à l'État et aux 5 régions de son territoire pour proposer 48 mesures et 29 actions phares, pour 5 enjeux: disponibilité en eau, bilan hydrique des sols, biodiversité, niveau trophique des eaux, enneigement (détail des mesures dans le document du plan de bassin).

Des cartes des vulnérabilités du bassin ont été établies. Ces dernières montrent que tous les territoires sont vulnérables, mais de façon inégale.

Le siège de l'agence de l'eau est à Lyon, et l'agence dispose d'implantations également à Besançon, Marseille et Montpellier.

MISE EN ŒUVRE ET RÉVISION DU 10^{ÈME} PROGRAMME D'INTERVENTION

Exécution du programme d'intervention

Le niveau des engagements annuels de l'agence, en cette cinquième année de mise en œuvre du 10^{ème} programme d'intervention, demeure satisfaisant. En progression constante depuis 2013, il se stabilise en 2017 à hauteur de 630,9 M€ (hors reversement au budget général de l'État de 42,3 M€, et hors part de redevance pour pollutions diffuses destinée à Ecophyto), contre 637,9 M€ en 2016 et 580,2 M€. Aussi, à l'issue des cinq premières années de sa mise en œuvre, le programme a globalement été réalisé à hauteur de 82,63%, sachant que la construction du 10^{ème} programme prévoyait une croissance régulière des dotations de certains domaines sur la période 2015-2018. Toutefois, les réalisations varient suivant les thématiques concernées et font suite à une révision de programme effectuée en juin 2016 afin de réajuster les prévisions en fonction des besoins sur certains domaines et des modalités d'intervention. Aussi, la comparaison aux prévisions initiales demeure délicate, compte tenu à la fois des reports des sous-exécutions d'une

Agences de l'eau

année sur la suivante, et des transferts de dotations entre lignes-programme dans le respect du plafond de dépenses encadrées par domaine.

Ainsi, les taux d'exécution du 10^{ème} programme à fin 2017 se répartissent de la manière suivante en fonction des domaines d'intervention : 80,2 % en matière de « Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence », 87,3 % pour les « Mesures générales de gestion de l'eau » et 80,7 % pour les « Mesures territoriales de gestion de l'eau ». Notons qu'en 2017, les interventions sous forme de subventions ont été consommées à 99 %.

Les aides allouées à l'assainissement domestique sont de nouveau en nette progression (+20 M€). D'une part, après un déclin de 2010 à 2015, celles destinées aux installations de traitement des eaux usées atteignent 60,7 M€ (contre 59,26 M€ en 2016) et représentent 81,35 % du total du 10^{ème} programme sur 6 ans. Ces aides sont désormais majoritairement allouées aux petites collectivités, les efforts importants sur les grosses collectivités ayant été effectués. D'autre part, celles consacrées aux réseaux d'assainissement s'élèvent à 102 M€, contre 83,47 M€ en 2016, et le taux de réalisation à fin 2017 atteint ainsi 85,3 % des prévisions 2013-2018. En effet, de nombreux projets de mise en conformité de réseaux de collecte, notamment pour la prise en compte de la pollution pluviale, et de mise en conformité « équipement » de toutes tailles de stations d'épuration, ont été financés.

De plus, comme en 2016, l'appel à projet qui visait les sites de production présentant un niveau d'activité supérieur au seuil prévu par la directive 2010/75 CE relative aux émissions industrielles (IED) a permis d'augmenter le nombre de dossiers aidés sans atteindre les objectifs fixés. Ainsi, les aides attribuées en faveur de la lutte contre la pollution industrielle sont de 15,83 M€, contre 19,76 M€ en 2016. Aussi, le taux de réalisation du programme sur 6 ans atteint 83,9 % à fin 2016. La tendance à la hausse observée en 2016 en matière de lutte contre la pollution agricole se confirme, avec des aides à hauteur de 42,74 M€, contre 41,82 M€ en 2016, et un taux de consommation 2017 de 99 %. Cette évolution traduit le fort développement des aides aux mesures agro-environnementales, le dispositif d'articulation avec les PDRR étant désormais opérationnel, comme cela était prévu sur les trois dernières années du programme avec des engagements de l'ordre de 41 M€ en moyenne annuelle. Le taux de consommation des dotations du 10^{ème} programme atteint ainsi 77,3 % fin 2016 (contre 50 % fin 2016).

Par ailleurs, le dynamisme des opérations de gestion et restauration des milieux, poursuivi depuis 2012, se maintient malgré une légère baisse des aides attribuées à hauteur de 80,7 M€ (contre 86,96 M€ en 2016). L'année 2016 avait été exceptionnelle comme suite au succès de l'appel à projet GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) auprès des collectivités. Notons cependant que les engagements spécifiques aux zones humides sont en augmentation (18,8 M€ en 2017 contre 11,1 € en 2016). Les dotations du 10^{ème} programme, prévues à la hausse chaque année sur la période 2013-2018, ont ainsi été consommées à fin 2017 à hauteur de 82,7 %. Les engagements relatifs à la gestion quantitative à hauteur de 52,55 M€ (contre 70,92 M€ en 2016), sont en baisse, mais demeurent relativement importants, avec des aides aux économies d'eau, principalement sur l'amélioration des rendements pour les réseaux d'alimentation en eau potable (75 % des engagements), et une augmentation considérable de la part des économies d'eau en secteur agricole. Le taux d'exécution des prévisions 2013-2018 atteint ainsi 84,07% fin 2017.

Notons également une consommation soutenue dans le domaine de l'alimentation en eau potable depuis 2013, essentiellement due à des projets relevant de la solidarité urbain-rural, qui se traduit par des aides attribuées à hauteur de 48,9 M€ (45 M€ en 2016) portant le taux de réalisation du total de la ligne à 84,9 % fin 2017.

Situation financière de l'agence

Le budget initial 2017 de l'agence a été adopté à hauteur de 579,5 M€ en dépenses (hors dotations aux amortissements et aux provisions). Il a fait l'objet d'un budget rectificatif, afin d'ajuster à la hausse les produits de redevances et à la baisse les crédits d'intervention. Il a été exécuté à 91 % de la prévision initiale, avec un total de dépenses de 527,1 M€ (hors dotations aux amortissements et aux provisions), soit un niveau proche de celui de 2016 qui s'élevait à 524,1 M€.

En effet, les dépenses d'intervention (dont la contribution à l'AFB à hauteur de 36,7 M€ et les primes de performance épuratoire de 101 M€), inférieures aux prévisions, sont en augmentation par rapport à celles de 2016, puisqu'elles s'élèvent à 478,5 M€ (contre 458,3 M€ en 2016). Les décaissements relatifs aux aides sous forme de subventions (hors primes) atteignent un niveau record de 307,9 M€, supérieur à celui de 2016 (304,1 M€), niveau exceptionnel résultant des engagements importants constatés sur les dernières années du 10^{ème} programme. Ainsi, les aides et primes versées aux maîtres d'ouvrages publics et privés s'élèvent à 408,8 M€ au total, contre 409,2 M€ en 2016. Les versements d'avances d'un montant de 25 M€ (14,2 M€ en 2016), quant à eux, augmentent de 10,8 M€, montant supérieur aux prévisions initiales. En effet, des avances remboursables importantes ont été engagées en 2017 en lieu et place de subventions. Le rythme soutenu des aides versées est cependant inférieur aux prévisions. Ce phénomène s'explique à la fois par une nouvelle modalité de paiement dans le cadre des conventions de mandat à mi-année, concernant un nombre important de projets (en assainissement, assainissement non collectif, agriculture eau potable), et une sous-consommation des collectivités dans le domaine de l'assainissement et de l'eau potable, du fait d'un ralentissement des paiements faisant suite à des retards d'exécution des travaux ou des engagements de l'agence sur des projets moins aboutis qui déclencheront des paiements plus tardifs.

Ainsi, les paiements varient en fonction des domaines d'intervention concernés. En matière de lutte contre la pollution, les versements sont relativement stables de 2016 à 2017. Les aides payées aux collectivités s'élèvent à 133,7 M€

(130,6 M€ en 2016), alors que celles versées aux industriels et aux agriculteurs demeurent respectivement à hauteur de 14,5 M€ et 6,1 M€. Les paiements relatifs aux aides octroyées dans le domaine de la gestion des milieux s'établissent à 162,2 M€ (contre 153 M€ en 2016) et sont en constante augmentation pour la restauration des milieux aquatiques (+5 M€), à l'image du dynamisme observé sur cette politique au niveau des engagements. Les paiements relatifs à la protection de la ressource et l'eau potable et la gestion quantitative, d'un montant total de 98,8 M€ (94,7 M€ en 2016) restent inférieur aux prévisions, malgré les engagements considérables sur les économies d'eau, du fait notamment de projets innovants peu avancés.

Les recettes encaissables, supérieures aux prévisions (573,9 M€), sont en augmentation, et s'élèvent à 612,3 M€ (contre 601,5 M€ en 2016), du fait principalement de la hausse des produits de redevances. En effet, les recettes de redevances, en hausse de 2009 à 2014, s'étaient stabilisées en 2015, et croissent considérablement depuis 2016 pour atteindre 575,2 M€ (562,4 M€ en 2016). Cette hausse est due principalement à la redevance pour pollution et collecte domestique, qui malgré une baisse des taux, est collectée aux trois quarts par des acomptes, alors que dans le même temps, les volumes facturés ont légèrement cru et que les montants soumis à acomptes ont augmenté dans un objectif de collecter au plus près de la réalité les redevances perçues par les gestionnaires des services publics d'eau et d'assainissement. La baisse des remboursements d'avances observée depuis plusieurs années se poursuit (de l'ordre de 2 M€ par an de 2011 à 2015), du fait de la baisse des aides octroyées sous forme d'avances depuis 2010. Leur diminution est effectivement de 3,5 M€ en 2017 avec 33,2 M€ de retours d'avances.

Notons que les opérations relatives aux aides apportées par l'agence dans le cadre du PEI Corse sont désormais comptabilisées en comptes de tiers et n'impactent plus le résultat de l'agence.

Avec un résultat de 73 M€, l'agence dispose d'une capacité d'autofinancement de 79 M€, lui permettant largement de faire face à ses investissements propres et également de dégager un apport au fonds de roulement de 85,2 M€, grâce également aux retours d'avances supérieurs aux avances versées. Toutefois, cet apport au fonds de roulement doit être diminué du prélèvement au profit du budget général de l'État d'un montant de 42,3 M€ en 2017 (sur les 175 M€ prélevés sur l'ensemble des 6 agences de l'eau). Ainsi, en cette cinquième année de mise en œuvre du 10^{ème} programme, la situation financière de l'agence se caractérise par un niveau de fonds de roulement de 233,6 M€ (contre 190,8 M€ en 2016), soit 4,9 mois de dépenses. Le niveau du fonds de roulement devrait cependant, notamment suite à la révision du 10^{ème} programme, atteindre environ 1,5 mois de dépenses fin 2018. Aussi, la trésorerie s'établit à 146,6 M€ fin 2017.

Ces niveaux de fonds de roulement et de trésorerie doivent s'apprécier au regard des restes à payer sur les engagements pris par l'agence. Pour mémoire, la provision pour charges d'intervention (calculée sur la base des subventions restant à payer après application d'un taux de chute de 13,8 % en 2015), comptabilisée jusqu'alors au bilan, était de 539,7 M€ à fin 2015. A fin 2017, les restes à décaisser sur les engagements hors bilan s'élèvent à hauteur de 909 M€ (contre 767,2 M€ fin 2016). Ils se répartissent comme suit : 902,7 M€ sur subventions, 6,3 M€ sur avances. L'augmentation des restes à payer s'inscrit dans la volonté d'un fort engagement du programme en cette fin de cinquième année et traduit également le décalage des consommations de crédits de paiement d'intervention pour les raisons évoquées supra. Elle a été aggravée par la prise en compte des avances sur conventions de mandat non budgétaires.

RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE DANS SES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION

Connaissance, planification, gouvernance, international

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux révisé 2016-2021 a été adopté au comité de bassin Corse le 14 septembre 2015 et approuvé par l'Assemblée de Corse le 17 septembre 2015. Le programme de mesure l'accompagnant a été arrêté par le Préfet le 4 décembre 2015.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux révisé 2016-2021 Rhône-Méditerranée a quant à lui été adopté au comité de bassin le 20 novembre 2015 et approuvé par le Préfet coordonnateur du bassin le 3 décembre 2015. Le programme de mesure l'accompagnant a été arrêté par le Préfet à la même date.

Trois SAGE supplémentaires ont été approuvés en 2017, ce qui amène au total à 21 SAGE approuvés et mis en œuvre. La cible de 21 SAGE définie en 2017 a été réévalué à 26 pour l'année 2017.

En matière de connaissance, les bassins Rhône-Méditerranée et Corse se caractérisent par un bon niveau d'auto surveillance des rejets industriels : 17,78 % des établissements industriels mesurent leurs rejets polluants parmi ceux redevables de la redevance pollution industrielle, soit une progression de presque un point par rapport à l'année précédente et, pour la troisième année consécutive, au-dessus de la cible (12,7 %).

Les données du programme de surveillance produites par l'agence en 2015 ont été mises en ligne sur le portail de bassin le 7 septembre 2017, soit un peu avant l'objectif arrêté (30 septembre n+1) et ce comme depuis la mise en œuvre du 10^e programme. 98 % des demandes d'information concernant des données environnementales ont été traitées dans un délai d'un mois, en légère baisse par rapport à 2016 où 100 % avaient été atteints.

L'indicateur de contexte indique que 33 % des stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles sont en bon état ou en très bon état écologique, ratio en augmentation par rapports aux deux années précédentes mais

en deçà des premières années du programme.

En matière de connaissance des prélèvements d'eau, l'agence indique que 88 % des points de prélèvement connus sont équipés d'instruments de mesure directe ou indirecte. Ce résultat est stable par rapport à 2016.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse reste en 2017 le principal bailleur de l'action extérieure des collectivités territoriales dans le domaine de l'eau, en phase avec l'Objectif du Développement Durable n°6, ciblé sur l'accès à l'eau et à l'assainissement pour les populations. Elle a même atteint de nouveaux records d'investissements en 2017 : plus de 5 M€ d'aides ont été versés pour soutenir 83 projets de coopération décentralisée. Un montant encore jamais atteint qui correspond à la mobilisation intégrale de son enveloppe « 1 % Oudin » dans le cadre de son 10^{ème} programme.

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

S'agissant de la lutte contre les pollutions diffuses, en matière de protection des captages, 269 captages ont été retenus comme prioritaires au titre du SDAGE 2016-2021 contre 210 dans le SDAGE précédent. En 2017, 175 font l'objet d'une aide de l'agence pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un programme d'action (validé ou non par arrêté préfectoral), contre 165 en 2016. La cible de 184 captages est donc atteinte à 95 %. La progression par rapport à 2016 (165 captages aidés) est modeste, ce qui s'explique principalement par le nombre moindre de plans d'actions à engager sur les anciens captages et par un retard d'engagement global de quelques mois par rapport aux prévisions.

Pour les mêmes raisons que les autres agences (retard de paramétrage du logiciel d'instruction), et à défaut de transmission des données par l'Agence de Service et de Paiement, l'agence de l'eau n'est pas encore en mesure de déterminer le nombre de captages pour lesquels une demande de MAE découlant du programme d'action a été aidée, ni de renseigner les résultats en matière de surfaces agricoles utiles faisant l'objet de mesures agro-environnementale ou de conversion à l'agriculture biologique ayant bénéficié d'une aide.

Le montant des aides engagées concernant l'eau potable s'élève à 63,5 M€ en 2017. Ce montant est en hausse par rapport à l'année 2016 et permet d'atteindre la cible de 54 M€. Cette évolution est à attribuer à une augmentation des aides accordées pour la protection réglementaire des captages notamment pour les procédures (probablement en lien avec l'arrêt des aides pour ce type de dossier en juin 2018), et enfin, en matière d'alimentation en eau potable, à la hausse des aides pour la mise en place d'une gestion durable des services.

S'agissant de la restauration des milieux aquatiques, 108 km de cours d'eau ont été restaurés en 2017 avec une aide de l'agence (contre 106 km en 2016) pour un total de 11,5 M€ d'aide pour 25,8 M€ de travaux. Les actions engagées correspondent à des opérations de reconquête « d'espaces de bon fonctionnement », de reconnexion entre le lit mineur et les zones humides alluviales, de création d'un nouveau lit, de reméandrage, de remobilisation de matériaux sédimentaires dans le cadre de plans de gestion, de diversification du lit mineur.

En matière de restauration de la continuité écologique, 204 ouvrages ont fait l'objet d'une intervention financière en 2017 afin de devenir franchissables. La cible fixée à 100 ouvrages est donc nettement dépassée pour la quatrième année consécutive. Ce résultat est à attribuer à la dynamique du nombre d'effacements portés par les collectivités et syndicats de bassins versants, ces opérations étant moins onéreuses que les équipements en ouvrages de franchissement. Au total sur la durée du programme 688 ouvrages ont été rendus franchissables avec une aide de l'agence.

Sur ces 204 ouvrages, 106 se trouvaient sur des cours d'eau dits de « liste 2 » (liste des cours d'eau soumis à obligation de restauration avant 2018 du transport des sédiments et circulation des poissons pour les propriétaires d'ouvrages). L'objectif 2017 de 55 ouvrages « liste 2 » aidés dans l'année a donc été largement dépassé.

S'agissant de la superficie de zones humides restaurées au moyen d'aides de l'agence, 3 163 ha ont bénéficié d'une aide de l'agence. La cible 2017 de 1 660 ha a donc été atteinte. 1 027 ha ont été aidés au titre de leur entretien ou restauration et 736 ha au titre de leur acquisition : c'est ce deuxième volet qui permet d'atteindre l'objectif annuel global.

Concernant la mise aux normes vis-à-vis de la directive ERU, les objectifs fixés de 2016 à 2018 ont été révisés à la hausse à mi-programme. L'objectif était, pour 2017, de 3 stations d'épuration restant à mettre en conformité en fin d'année au regard de la liste des 123 stations nouvellement non conformes. Cet objectif a été dépassé puisque seules 2 stations restent à mettre en conformité. Sur les 5 encore comptabilisées en 2016, 2 ont fait l'objet d'une aide (Châteauneuf de Grasse (06), et Septème (38)) et une troisième a été déclarée conforme sans avoir à réaliser de travaux (Culoz (01)).

Dans le domaine de la solidarité urbain-rural, 44,3 M€ d'aides ont été engagées en faveur des communes rurales, en légère baisse par rapport à 2016 (57,1 M€). L'objectif 2017 n'a donc pas été atteint. 83 % de l'enveloppe est consacré à la réhabilitation des ouvrages vétustes (contre 66 % en 2016), 66 % pour les aides sur l'alimentation en eau potable (29,4 M€) et 34 % pour l'assainissement (15,3 M€). Le taux de consommation de l'enveloppe 10^{ème} programme est ainsi de 78,9 % sur la période 2013-2017.

Les objectifs sont dépassés concernant la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif via des aides de l'agence (4 542 réhabilitations pour un objectif de 2 800).

2 364 kg de substances dangereuses prioritaires ont été éliminés via les dossiers d'aide en 2017. La cible de 1 100 kg est donc largement dépassée, en particulier grâce à la substitution dans 54 pressings du procédé perchloréthylène (chiffre néanmoins en baisse par rapport à 2016). A noter en complément qu'une aide accordée à la mise en place d'un

traitement complémentaire de neutralisation au CO₂ des effluents rejetés en mer par l'industriel ALTEO Gardanne (13) permettra de réduire de 410 tonnes le flux d'aluminium rejeté.

En ce qui concerne l'évolution des ventes de produits phytosanitaires (indicateur de contexte), il est rappelé que l'indicateur correspondant (indicateur de contexte) est estimé avec un an de décalage, en raison du délai de déclaration de la redevance pour pollution diffuse. 6 538 117 kg ont été vendus en 2016 contre 6 738 437 kg en 2015, 7 147 493 kg en 2014, 7 105 715 kg en 2013 et 6 572 054 kg en 2012.

Quatre contrats littoraux visant à la limitation de l'eutrophisation des eaux littorales et la préservation de ces milieux ont été signés en 2017 (Contrat étang de Erre phase 2, Contrat de bassin versant de l'étang de Canet Saint Nazaire, Contrat de baie des Iles d'Or et Contrat de baie rade de Toulon), pour un objectif fixé à un, portant à 13 le nombre de contrats signés depuis le début du programme. Le total des aides versées dans le cadre de ces contrats s'élève à 17,6 M€.

S'agissant de la gestion quantitative durable de la ressource en eau, il est rappelé que l'indicateur du volume d'eau prélevé annuellement sur le bassin (indicateur de contexte) est estimé avec un an de décalage, en raison du délai de déclaration de la redevance pour prélèvement : la donnée 2017 correspond donc à l'estimation du volume prélevé en 2016. Le volume prélevé reste relativement stable en 2016 (15 586 Mm³ contre 16 034 Mm³ en 2015 et 15 608 Mm³ en 2014).

Fonctionnement de l'agence – Gestion interne

En matière de gestion des ressources humaines, la prévention des RPS a continué à être une priorité en 2017 pour accompagner au mieux les agents. Le comité RPS s'est réuni 3 fois, a investi des démarches de réflexion sur le « travail haché » (salle de silence, gestion messagerie électronique, etc.). Une note sur le harcèlement a été élaborée par le comité, validée par le CHSCT et diffusée. Une démarche de sensibilisation a été élaborée avec le comité sur les addictions et sera lancée en 2018.

L'agence a atteint ses objectifs en termes de taux de mobilité interne puisque 12,6 % des agents présents en fin d'année en avaient bénéficié, taux de mobilité particulièrement élevé en 2017 du fait de la réorganisation de la délégation de Marseille qui a suscité 25 mobilités effectives (hors réorganisation de la délégation de Marseille, ce sont 20 mobilités internes qui ont été réalisées en 2017, représentant un taux de mobilité de 5,6 %).

L'agence a vu renouveler sa double certification Qualité et Environnement avec 21 points forts notables relevés dans les rapports. En matière de contrôle interne comptable, la totalité des cartographies et plan d'action a été réalisée et présentée au CA.

Le plafond d'emploi, fixé à 350 ETPT, a été consommé à 100%, avec une moyenne annuelle de 350,02 ETPT en 2017. Le schéma d'emploi s'établissait à -8,8 ETP. La réalisation s'élève à 340,7 ETP au 31 décembre pour un atterrissage attendu de 340,6 ETP (contre 349,4 ETP fin 2016), léger dépassement lié à l'attribution d'un temps partiel thérapeutique pour un agent, connu en toute fin d'année, sans possibilité de l'anticiper. La masse salariale s'élève à 26,13 M€ en 2017, montant en très légère hausse par rapport à celui de 2016 (26,34 M€). La diminution des effectifs est partiellement compensée par l'augmentation de la valeur du point d'indice, la mise en place du protocole PPCR, le glissement vieillesse technicité (GVT) positif, ou d'autres dispositifs comme l'indemnité kilométrique vélo. Par ailleurs, les départs à la retraite d'agents relevant des catégories d'emplois les plus élevées ou les recrutements d'apprentis (1 ETPT recruté pour 3 postes ouverts) ont été inférieurs aux prévisions.

Le budget de fonctionnement sous contrainte de l'agence a été exécuté à hauteur de 85 % (contre 91 % en 2016). L'agence a respecté l'objectif de diminution des dépenses de fonctionnement de 15 % entre le budget initial 2014 et le budget initial 2017. S'établissant à 5,66 M€, ces dépenses sont inférieures aux prévisions 2017 (6,64 M€) et en baisse de 0,6 M€ par rapport à 2016 (6,3 M€). Cette baisse s'explique notamment par la baisse des loyers payés par l'agence ainsi que des dépenses concernant la maintenance des bâtiments par rapport à 2016. Les dépenses de taxes locales (taxe foncière et taxe d'habitation) sont en diminution par rapport à 2016, durant laquelle des rappels 2015 avaient été payés pour la délégation de Lyon. Les dépenses pour les frais postaux et de télécommunications sont en baisse de 10 % entre 2016 et 2017. Les frais d'annonces et insertions ont diminué de par rapport à 2016, notamment du fait de la mutualisation des achats. Les frais de déplacement diminuent de 2,6 %, notamment du fait du développement des visio-conférences. Les dépenses de maintenance pour l'informatique ont également légèrement diminué par rapport à 2016, de même que les frais de réseaux et télécommunications.

En 2017, 68 % des dossiers redevances ont été télédéclarés, soit une progression par rapport à 2015 de 17 points qui montre une progression de la dynamique de télédéclaration. Les redevances déclarées par les collectivités (pollution et prélèvement) ont un taux de télédéclaration supérieur à 75 % et les redevances déclarées par les industriels approchent les 70%.

REDEVANCES

Recette globale et part des redevances perçues

Le produit des redevances 2017 s'élève pour l'agence Rhône-Méditerranée-Corse à 576,2 M€ et connaît une augmentation de 2,3 % par rapport à 2015. Les recettes perçues sont réparties à hauteur de 78,6 % pour les redevances de pollution et collecte, 21 % pour les redevances de prélèvement et 0,4 % pour les redevances pour autres usages.

Recettes des redevances de pollution et de collecte

La recette issue des redevances de pollution et de collecte a progressé de 4,4 % entre 2015 et 2016, passant de 437,69 M€ à 453,03 M€.

Entre 2016 et 2017, les redevances pour pollution et collecte d'origine domestique ont augmenté de 4,4 % et s'élèvent à 418,2 M€. Cette hausse du produit des redevances pour pollution et collecte d'origine domestique résulte d'une légère augmentation des volumes facturés en 2017 ainsi que des montants soumis à acomptes. Le produit de la redevance pour pollution d'origine domestique connaît une évolution de +5,3 % entre 2016 et 2017, passant de 271,79 M€ à 286,27 M€. Les contributions des acteurs industriels reculent très légèrement entre 2016 et 2017 (-1 M€).

Recettes des redevances pour prélèvement

Les recettes des redevances pour prélèvement diminuent de 1,2 %, passant de 122,45 M€ en 2016 à 121,06 M€ en 2017. Cette évolution peut être expliquée par une diminution de la redevance pour l'usage « alimentation en eau potable » (-4,7 M€ entre 2016 et 2017) découlant d'une baisse des taux moyens applicables consécutive à la suppression de la zone Durance ainsi que de la révision des zonages Prélèvements suite à l'adoption d'un nouveau SDAGE. Ce recul est compensé par la progression des redevances industrielles « Refroidissement » et « autres usages économiques » qui augmentent de 1,6 M€ soit 9,7 % entre 2016 et 2017.

Recettes des autres redevances

Entre 2016 et 2017, le montant des recettes de la redevance pour pollutions diffuses, assise sur les ventes de l'année précédente, a baissé de 8,9 % passant de 15,32 M€ à 13,96 M€. Cette diminution observée résulte de la hausse des taux des arrêtés « substances » votés en 2013 et 2014 qui a entraîné un phénomène de sur-achat en 2014 en vue du stockage du fait des augmentations à venir.

Les tableaux ci-après présentent la synthèse des engagements et des paiements relatifs à son 10^{ème} programme, l'état des restes à payer sur le programme en cours et les programmes antérieurs et sa situation financière à fin 2017.

Autorisations de programme de l'agence Rhône-Méditerranée Corse au 31 décembre 2017 : Exécutions 2013-2017 et prévisions 2018

en EUROS	2 013		2 014		2 015		2 016		2 017	
	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	76 161 757	0	71 222 347	0	77 132 128	0	81 590 027	0	75 234 771	0
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	5 390 379	0	5 254 730	0	4 945 076	0	4 078 938	0	4 658 802	0
31- Etudes générales	7 739 179	0	6 735 822	0	6 196 454	0	3 309 029	0	6 140 409	0
32- Connaissance environnementale	10 830 221	0	11 510 095	0	10 732 721	0	9 798 598	0	12 321 149	0
33- Action internationale	3 978 196	0	4 373 678	0	3 912 033	0	4 393 979	0	4 957 564	0
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	3 988 352	0	2 483 567	0	3 588 680	0	2 807 525	0	2 981 577	0
41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	7 045 947	0	6 417 976	0	6 412 378	0	6 329 471	0	4 285 475	0
42- Immobilisations	1 075 667	0	1 330 477	0	2 612 696	0	2 043 726	0	1 870 691	0
43- Gestion du personnel	26 500 531	0	25 763 844	0	26 060 054	0	26 278 050	0	26 137 763	0
44- Charges de régularisation - Forfaitisé au montant arbitré en RIM d'août 2012	4 165 292	0	3 121 838	0	7 193 739	0	18 290 516	0	6 317 911	0
45- Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
48- Dépenses courantes liées aux redevances	4 897 778	0	3 673 260	0	4 872 443	0	3 658 659	0	5 221 572	0
49- Dépenses courantes liées aux interventions	550 214	0	557 060	0	605 855	0	511 536	0	341 858	0
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	133 914 420	1 172 685	144 063 466	1 406 659	140 667 395	4 912 744	146 006 538	10 278 714	164 384 363	11 727 107
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées	55 615 448	732 685	53 042 138	1 355 859	49 802 883	3 257 976	49 682 845	9 574 633	53 797 946	6 883 644
HORS gestion et traitement des eaux pluviales										
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées	44 453 984	0	46 316 060	0	36 724 844	0	49 352 042	0	63 295 211	0
HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage										
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	3 012 395	0	3 690 059	0	3 217 087	0	2 661 181	0	3 252 627	0
19- Divers pollution	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
25- Eau potable	30 832 593	440 000	41 015 209	50 800	50 922 582	1 654 768	44 310 470	704 081	44 038 579	4 843 463
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	179 190 998	158 090	205 639 193	9 986 725	206 117 039	11 113 815	255 810 396	6 352 993	225 005 819	16 825 724
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales										
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées	21 117 295	0	66 564 087	4 385 508	25 039 331	4 196 740	31 542 326	2 571 209	25 722 827	12 996 614
UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage										
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	31 884 027	0	28 051 987	0	11 859 993	0	19 764 317	0	15 829 048	0
14- Elimination des déchets	1 790 076	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18- Lutte contre la pollution agricole	19 243 564	0	6 777 384	0	20 933 364	0	41 818 376	0	42 741 993	0
21- Gestion quantitative de la Ressource	37 265 453	158 090	35 591 706	5 601 217	74 407 347	5 996 172	67 329 929	3 592 949	50 784 017	1 760 218
23- Protection de la ressource	14 497 316	0	11 382 195	0	11 680 787	0	8 882 590	0	10 715 600	601 692
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	53 393 268	0	57 271 834	0	62 196 217	920 903	86 772 858	188 835	79 211 434	1 467 200
Hors plafond de dépenses	146 173 913	0	180 187 882	0	187 433 895	0	179 241 422	0	180 128 288	0
17- Primes de performance épuratoire	105 488 513	0	93 849 419	0	105 499 018	0	102 694 140	0	101 021 137	0
50 - Contribution ONEMA-AFB / ONCFS	40 685 400	0	37 507 571	0	39 782 100	0	35 250 400	0	36 772 000	0
dont contribution ONEMA-AFB	34 785 500	0	31 306 950	0	34 743 200	0	35 250 400	0	36 772 000	0
dont contribution ONCFS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont reversement Ecophyto	5 899 900	0	6 200 621	0	5 038 900	0	0	0	0	0
Prélèvement Etat	0	0	48 830 892	0	42 152 777	0	41 296 882	0	42 335 151	0
TOTAL	535 441 087	1 330 775	601 112 887	11 393 384	611 350 457	16 026 559	662 648 382	16 631 707	644 753 241	28 552 831

en EUROS	2 018		Total AP du Xème programme		Total AP du Xème programme
	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	94 156 000	0	475 497 029	0	475 497 029
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	5 051 000	0	29 378 925	0	29 378 925
31- Etudes générales	9 449 000	0	39 569 893	0	39 569 893
32- Connaissance environnementale	12 220 100	0	67 412 884	0	67 412 884
33- Action internationale	5 012 000	0	26 627 450	0	26 627 450
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	4 571 000	0	20 510 701	0	20 510 701
41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	6 196 110	0	36 687 357	0	36 687 357
42- Immobilisations	8 306 380	0	17 239 639	0	17 239 639
43- Gestion du personnel	26 379 000	0	157 119 243	0	157 119 243
44- Charges de régularisation - Forfaitisé au montant arbitré en RIM d'août 2012	11 016 050	0	50 105 345	0	50 105 345
45- Charges financières	0	0	0	0	0
48- Dépenses courantes liées aux redevances	5 413 000	0	27 736 711	0	27 736 711
49- Dépenses courantes liées aux interventions	542 360	0	3 108 882	0	3 108 882
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	102 978 000	7 000 000	832 014 182	36 497 909	868 512 091
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées	65 049 000	0	326 990 260	21 804 797	348 795 057
HORS gestion et traitement des eaux pluviales					
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées	0	2 000 000	240 142 141	2 000 000	242 142 141
HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage					
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	3 957 000	0	19 790 348	0	19 790 348
19- Divers pollution	0	0	0	0	0
25- Eau potable	33 972 000	5 000 000	245 091 433	12 693 112	257 784 545
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	264 838 780	3 000 000	1 336 602 224	47 437 347	1 384 039 571
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées	0	0	0	0	0
UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales					
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées	72 660 000	0	242 645 866	24 150 071	266 795 937
UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage					
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	20 615 000	0	128 004 372	0	128 004 372
14- Elimination des déchets	0	0	1 790 076	0	1 790 076
18- Lutte contre la pollution agricole	38 648 000	0	170 162 680	0	170 162 680
21- Gestion quantitative de la Ressource	50 521 000	3 000 000	315 900 352	20 108 646	336 008 998
23- Protection de la ressource	10 982 000	0	67 840 488	601 692	68 442 180
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	71 412 780	0	410 258 390	2 576 938	412 835 328
Hors plafond de dépenses	192 878 609	0	1 066 044 009	0	1 066 044 009
17- Primes de performance épuratoire	79 500 000	0	588 052 227	0	588 052 227
50 - Contribution ONEMA-AFB / ONCFS	66 164 500	0	256 161 971	0	256 161 971
dont contribution ONEMA-AFB	57 440 501	0	230 298 551	0	230 298 551
dont contribution ONCFS	8 723 999	0	8 723 999	0	8 723 999
dont reversement Ecophyto	0	0	17 139 421	0	17 139 421
Prélèvement Etat	47 214 109	0	221 829 811	0	221 829 811
TOTAL	654 851 389	10 000 000	3 710 157 445	83 935 256	3 794 092 701

**Paiements de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse au 31 décembre 2017 :
Exécutions 2013-2017 et prévisions 2018**

<i>DEPENSES en droits constatés (en EUROS)</i>		<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>TOTAL programme</i>
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilés	76 452 633	61 684 146	52 367 583	64 813 728	56 186 912	51 758 000	363 263 003
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales	60 770 298	62 956 424	64 857 858	65 801 788	77 574 320	72 692 662	404 653 350
	13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	26 413 138	28 161 500	18 936 646	15 012 094	14 502 256	19 248 000	122 273 634
	14 Elimination des déchets	1 887 364	102 858	53 351	0	27 825	0	2 071 398
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	3 448 613	2 554 526	3 339 038	2 435 681	3 514 349	3 490 000	18 782 207
	17 Primes de performance épuratoire	105 488 513	93 849 419	105 499 018	102 694 140	101 021 137	79 500 000	588 052 227
	18 Lutte contre la pollution agricole	12 384 823	9 057 135	14 601 401	6 696 337	6 086 183	34 123 000	82 948 879
	19 Divers pollution	0	0	0	0	0	0	0
	Total Lutte contre la pollution	286 845 383	258 366 008	259 654 895	257 453 769	258 912 982	260 811 662	1 582 044 699
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource	18 967 842	34 219 958	38 529 869	42 519 455	47 822 436	53 545 000	235 604 560
	23 Protection de la ressource	9 089 082	9 543 534	8 824 158	10 977 048	9 220 062	9 766 000	57 419 884
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	36 896 948	43 644 689	53 228 162	53 554 923	58 515 590	70 796 000	316 636 313
	25 Eau potable	39 865 883	36 837 522	36 830 202	41 200 841	41 794 251	47 491 000	244 019 699
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	5 971 134	5 407 872	4 702 873	4 802 462	4 902 624	4 571 000	30 357 964
Total Gestion des milieux	110 790 890	129 653 575	142 115 264	153 054 729	162 254 963	186 169 000	884 038 421	
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales	8 656 431	7 587 188	4 981 304	4 840 898	4 390 537	6 710 450	37 166 807
	32 Connaissance environnementale	11 023 211	9 641 813	9 551 840	10 092 829	10 305 465	12 163 000	62 778 157
	33 Action internationale	2 399 536	2 976 473	3 615 885	2 670 309	3 146 476	4 206 000	19 014 679
	34 Information, communication, etc	4 862 506	3 292 396	2 939 314	3 181 131	2 723 910	4 174 710	21 173 966
Total Conduite et développement des politiques	26 941 683	23 497 869	21 088 342	20 785 167	20 566 388	27 254 160	140 133 610	
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	7 045 947	6 417 976	6 412 378	6 329 894	5 698 572	6 831 135	38 735 902
	42 Immobilisations	1 075 667	1 330 477	2 612 696	2 043 726	2 177 390	7 907 260	17 147 217
	43 Gestion du personnel	26 500 531	25 763 844	26 060 054	26 340 229	26 131 930	26 379 000	157 175 588
	44 Charges de régularisation	3 872 017	3 121 838	7 193 739	18 187 769	6 317 353	11 016 050	49 708 766
	45 Charges financières	0	0	0	0	0	0	0
	48 Dépenses courantes liées aux redevances	4 897 778	3 673 260	4 872 443	3 573 939	4 728 277	5 413 000	27 158 697
	49 Dépenses courantes liées aux interventions	550 214	557 060	605 855	596 255	449 297	894 202	3 652 883
Total Dépenses courantes et autres dépenses	43 942 155	40 864 455	47 757 165	57 071 812	45 502 819	58 440 647	293 579 052	
V. Contribution aux opérateurs	50 Contribution ONEMA-AFB/ONCFS	40 685 400	37 507 571	39 782 100	35 250 400	36 772 000	66 164 500	256 161 971
	dont contribution ONEMA-AFB/ONCFS	34 785 500	31 306 950	34 743 200	35 250 400	36 772 000	66 164 500	239 022 550
	dont reversement Ecophyto	5 899 900	6 200 621	5 038 900	0	0	0	17 139 421
Reversement Budget de l'Etat	0	48 830 892	42 152 777	41 296 882	42 335 151	47 214 109	221 829 811	
Total Contributions et Reversement Budget Etat	40 685 400	86 338 463	81 934 877	76 547 282	79 107 151	113 378 609	477 991 782	
TOTAL DES DEPENSES en droits constatés	509 205 511	538 720 371	552 550 544	564 912 759	566 344 303	646 054 078	3 377 787 565	

Situation annuelle des engagements et des paiements du 10^{ème} programme 2013-2018 de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse au 31 décembre 2017

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse	Total des dotations d'AP initiales du X ^{ème} programme (vote)	Autorisations de programme					Paiements				Restes à décaisser au 31/12/2017		
		Total des dotations d'AP actualisées du X ^{ème} programme (révisé)	Cumul des décisions nettes d'engagements des années antérieures au 31/12/2016	Décisions d'engagements de l'année 2017	Décisions de déengagements de l'année 2017	Cumul des décisions nettes d'engagements au 31/12/2017	Taux d'exécution en AP actualisées	Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2016	Paiements de l'année 2017	Cumul des paiements au 31/12/2017		% décaissé	
		0	1	2	3	4	5=(1+3+4)	6=5/1	7	8		9=(7+8)	10=9/5
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence													
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	60 000 000	29 384 293	19 669 123	5 120 920	462 118	24 327 925	82,79%	13 150 963	4 775 319	17 926 282	73,69%	6 401 643	
31- Etudes générales	52 200 000	39 570 484	23 980 484	6 284 833	144 424	30 120 893	76,12%	14 916 553	4 001 675	18 918 228	62,81%	11 202 665	
32- Connaissance environnementale	63 000 000	67 420 677	42 871 635	12 851 417	230 268	55 192 784	81,86%	34 357 910	10 169 352	44 527 262	80,68%	10 665 522	
33- Action internationale	25 000 000	26 627 886	16 657 886	5 083 997	126 433	21 615 450	81,18%	7 125 693	3 140 695	10 266 388	47,50%	11 349 062	
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	26 000 000	20 520 552	12 958 124	3 174 167	192 589	15 939 702	77,68%	9 671 392	2 705 910	12 377 302	77,65%	3 562 400	
Dépenses courantes et autres dépenses	41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	44 100 000	36 685 467	26 205 772	4 285 475	0	30 491 247	83,12%	26 206 195	5 698 572	31 904 767	104,64%	-1 413 521
	42- Immobilisations	12 000 000	17 239 638	7 062 568	1 870 691	0	8 933 259	51,82%	7 062 568	2 177 390	9 239 957	103,43%	-306 699
	43- Gestion du personnel	161 500 000	157 119 243	104 602 480	26 137 763	0	130 740 243	83,21%	104 602 480	26 131 930	130 734 410	100,00%	5 833
	44- Charges de régularisation - Forfaitisé au montant arbitré en RLM d'août 2012	16 600 000	50 105 345	32 771 384	6 317 911	0	39 089 295	78,01%	32 668 637	6 317 353	38 985 991	99,74%	103 304
	45- Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	48- Dépenses courantes liées aux redevances	39 600 000	27 737 140	17 102 139	5 221 572	0	22 323 711	80,48%	17 017 420	4 728 277	21 745 697	97,41%	578 015
	49- Dépenses courantes liées aux interventions	5 700 000	3 110 914	2 224 664	341 858	0	2 566 522	82,50%	2 224 664	449 297	2 673 961	104,19%	-107 439
Total Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel	505 700 000	475 521 659	306 106 258	76 990 604	1 158 832	381 541 030	80,19%	269 004 474	70 295 771	339 300 245	88,96%	42 040 786	
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau													
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées HORS gestion et traitement des eaux pluviales	528 000 000	348 796 208	223 064 467	63 575 861	2 894 271	283 746 057	81,35%	99 642 396	47 551 273	147 193 669	51,88%	136 552 388	
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	433 000 000	508 994 761	176 846 929	64 996 749	1 701 538	240 142 140	47,18%	67 484 131	34 069 662	101 553 792	42,25%	138 588 347	
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	30 000 000	19 796 567	12 580 722	3 647 746	395 119	15 833 349	79,98%	7 521 804	3 452 588	10 974 392	69,31%	4 858 986	
19- Divers pollution	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
25- Eau potable	222 000 000	287 844 939	169 930 504	51 276 400	2 394 358	218 812 546	84,86%	69 007 769	36 776 757	105 771 526	48,34%	113 041 019	
Total Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	1 219 000 000	1 195 432 475	582 482 621	189 496 756	7 985 286	758 554 091	66,81%	243 656 100	121 837 250	365 493 350	48,18%	393 040 741	
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau													
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	0	0	156 416 497	42 306 509	3 587 068	194 135 938	0	66 236 791	38 205 044	104 441 835	53,80%	89 694 103	
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	161 000 000	128 121 286	91 560 324	16 687 641	858 593	107 389 372	83,82%	50 897 226	14 007 902	64 905 127	60,44%	42 484 245	
14- Elimination des déchets	2 000 000	1 790 076	1 790 076	0	0	1 790 076	100,00%	1 790 076	0	1 790 076	100,00%	0	
18- Lutte contre la pollution agricole	195 500 000	170 163 184	88 772 687	45 662 785	2 920 792	131 514 680	77,29%	20 946 643	6 047 610	26 994 252	20,53%	104 520 427	
21- Gestion quantitative de la Ressource	265 500 000	335 769 346	229 942 863	56 627 782	3 082 647	282 487 998	84,13%	90 111 508	44 276 655	134 388 162	47,57%	148 100 835	
23- Protection de la ressource	92 000 000	68 481 283	46 142 888	12 270 850	953 558	57 460 180	83,94%	21 974 721	8 356 450	30 331 171	52,75%	27 129 009	
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	414 000 000	412 874 887	260 743 914	85 044 972	4 366 339	341 422 547	82,69%	121 727 462	85 724 445	177 451 908	51,97%	163 970 640	
Total Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	1 130 000 000	1 117 170 062	874 369 249	287 600 539	15 768 997	1 116 200 791	99,91%	373 684 426	166 617 106	540 301 532	48,41%	578 899 259	
Hors plafond de dépenses													
17- Primes de performance épuratoire	592 200 000	588 053 090	407 531 090	101 021 137	0	508 552 227	86,48%	407 531 090	101 021 137	508 552 227	100,00%	0	
50- Contributions	212 400 000	262 215 982	153 225 471	36 772 000	0	189 997 471	72,46%	153 225 471	36 772 000	189 997 471	100,00%	0	
dont contribution AFB			136 088 050	36 772 000		172 858 050		136 088 050	36 772 000	172 858 050	100,00%		
dont contribution ONCFS						0				0			
dont contribution EPMP						0				0			
dont reversement Ecophyto			17 139 421	0		17 139 421		17 139 421	0	17 139 421	100,00%		
Prélèvement au profit du budget général de l'Etat	0	221 829 811	132 280 551	42 335 151	0	174 615 702	78,72%	132 280 551	42 335 151	174 615 702	100,00%	0	
Total Hors plafond	804 600 000	1 072 098 883	693 057 112	180 128 288	0	873 165 400	81,44%	693 057 112	180 128 288	873 165 400	100,00%	0	
TOTAL	3 653 300 000	3 800 223 059	2 455 935 240	697 616 187	24 310 115	3 129 241 312	82,34%	1 579 382 111	538 878 415	2 118 260 526	67,69%	1 010 980 786	

NB « Restes à décaisser négatifs » : Jusqu'en 2016, sur les lignes 41, 42, 48 et 49, en comptes exécutés, le montant des décisions d'engagements (AP) correspondait au montant des paiements (mandats). Or, avec l'introduction des AE et de la notion des EJ, afin de prendre en compte le changement de méthode comptable lié à la notion GBCP à partir de 2016, des écarts ont été constatés en raison d'engagements qui ont pu être effectués sans tenir compte de la pluriannualité du programme. D'autre part, ces écarts peuvent également provenir des charges à payer.

État des paiements des programmes antérieurs au 10^{ème} programme de l'agence Rhône-Méditerranée Corse au 31 décembre 2017 (hors dépenses courantes)

en Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2017	Paiements				Restes à décaisser au 31/12/2017
		Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2016	Somme des paiements prévus au cours de l'année 2017	Somme des paiements réalisés au cours de l'année 2017	Total des paiements au 31/12/2017	
	1	2	3	4	5=2+4	6=1-5
6ème PROGRAMME:	-	-			-	-
7ème PROGRAMME:	-	-			-	-
8ème PROGRAMME:	-	-	-	-	-	-
9ème PROGRAMME:	2 522 885 682,75	2 448 149 523,44	27 865 000,00	27 465 886,47	2 475 615 409,91	47 270 272,84
TOTAL Programmes	2 522 885 682,75	2 448 149 523,44	27 865 000,00	27 465 886,47	2 475 615 409,91	47 270 272,84

Équilibre financier en droits constatés de l'agence Rhône-Méditerranée Corse en 2017

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2012	CF 2013	CF 2014	CF 2015	CF 2016	CF 2017 Cpta généré
Charges	1- Interventions	471 575	476 548	471 064	455 284	456 021	408 883
	dont contribution à l'ONEMA - AFB	25 910	34 786	31 307	34 743	35 250	36 772
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA - AFB	5 794	5 900	6 201	5 039	-	-
	dont provisions pour charges (68158)	20 791	-	21 572	-	-	-
	2- Personnel	26 701	26 501	25 764	26 060	24 159	23 757
	3- Fonctionnement courant	13 712	14 307	64 892	61 890	32 675	74 253
	dont amortissements et provisions (68)	1 957	3 366	6 522	6 131	5 089	6 961
TOTAL CHARGES	511 988	517 356	561 720	543 234	512 854	506 892	
Produits	1- Redevances	438 174	491 274	530 004	529 680	562 381	575 181
	Redevances pour prélèvement	88 110	97 624	116 303	119 832	122 449	121 060
	dont prélèvement collectivités – AEP	74 447	75 021	77 001	81 342	81 041	76 313
	dont prélèvement agriculture – irrigation	1 876	2 738	2 897	3 426	4 864	5 335
	dont prélèvement industries	11 787	19 790	36 405	35 064	36 544	39 413
	Industries - Alimentation d'un canal	212	318	301	375	333	392
	Industries - Refroidissement industriel	686	7 842	5 393	7 844	11 324	18 401
	Industries - Hydroélectricité	2 867	10 388	24 929	21 578	19 435	20 659
	Industries - Autres usages économiques	8 022	1 242	5 782	5 267	5 492	-
	Redevances pour autres usages	2 732	2 251	2 199	2 455	2 238	2 193
	dont obstacle sur cours d'eau	140	138	146	146	134	149
	dont protection milieu aquatique	2 092	2 091	2 023	2 081	2 091	1 988
	dont stockage en période d'étiage	500	22	30	229	13	56
	dont contributions volontaires	-	-	-	-	-	-
	Redevances pour pollution et collecte	347 332	391 399	411 501	407 392	437 689	453 030
	dont collectivités	312 224	357 151	372 234	369 527	400 521	418 204
	Collectivités - Pollution	195 492	238 003	254 255	253 595	271 790	286 272
	Collectivités - Collecte	116 341	118 814	117 852	115 906	128 731	131 932
	Collectivités - Contrevaieur	391	334	127	26	-	-
	dont agriculture – élevage + pollution diffuse	15 359	14 994	16 767	16 070	15 400	14 059
	Agriculture - Elevage	70	66	85	90	76	91
	Agriculture - Pollutions diffuses	15 289	14 928	16 682	15 981	15 324	13 968
	dont industries	19 749	19 254	22 500	21 795	21 767	20 767
	Industries - Pollution	17 802	17 510	19 229	18 302	18 178	16 907
	Industries - Collecte	1 947	1 744	3 271	3 492	3 589	3 860
	2- Gestion courante	11 857	70 152	7 900	10 520	3 436	4 711
	Autres produits	11 857	70 152	7 900	10 520	3 436	4 711
dont reprises sur provisions (78)	40	707	202	1 865	1 083	846	
dont reprises sur provisions pr charges (78158)	-	57 525	-	2 170	-	-	
TOTAL PRODUITS	450 031	561 426	537 904	540 200	565 817	579 892	
Résultat	= Produits - charges	- 61 957	44 070	- 23 816	- 3 034	52 963	73 000
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement			4 051		56 923	79 066
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement	39 258	10 722		941	-	-
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	299	3 251	8 849	17 579	14 252	25 049
	Autres dépenses d'investissement	1 161	1 076	1 330	2 613	2 102	2 177
	Remboursement Capital	-	-	-	-	-	45
TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	40 718	15 049	10 179	21 132	16 354	27 181	
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	50 345	48 081	43 247	41 237	36 730	33 184
	Cessions d'immobilisations 775	10	29	25	3	46	49
	Autres ressources en capital	92	72	60	222	27	78
TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	50 447	48 182	47 383	41 463	93 726	112 377	
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	9 729	33 133	37 204	20 330	77 372	85 196
Pour mémoire	FDR au 31/12	64 017	97 150	134 354	154 684	190 760	233 621
	Besoin en FDR au 31/12	13 645	34 928	40 477	33 033	41 606	86 987
	Trésorerie au 31/12	50 372	62 222	93 877	121 651	149 154	146 634

6. Agence de l'eau Seine-Normandie

Le bassin Seine-Normandie se compose du fleuve de la Seine, de ses affluents (l'Yonne, la Marne, l'Oise), et de petits fleuves de la côte normande (la Vire, la Sélune, l'Arques, la Bresle...). Il compte 55 000 km de rivières et s'étend sur 95 000 km², soit 18 % du territoire français.

Le bassin est en outre riche en eaux souterraines. Ces eaux souterraines permettent de satisfaire près de 60 % des besoins en eau potable et jouent un rôle déterminant dans le fonctionnement des rivières. 4 800 captages d'eau potable produisent 1 515 millions de m³ d'eau par an. 2 500 stations d'épuration du bassin traitent les eaux usées de 16 millions d'habitants. Les prélèvements d'eau annuels s'élèvent à 2 640 millions de m³.

La façade littorale du bassin Seine-Normandie s'étend de la baie du Mont Saint-Michel au Pays de Caux, couvrant environ 650 kilomètres de linéaire côtier, 154 plages et 19 ports. La fréquentation touristique en haute saison est estimée à 1 200 000 personnes pour une population de 550 000 habitants.

Il possède deux des plus importants ports fluviaux : Paris (Port de Gennevilliers) et Rouen.

Le bassin comprend près de 8 138 communes, s'étend sur 28 départements et concerne 6 nouvelles régions administratives. Sa population est de 18,3 millions d'habitants. La région d'Île-de-France compte à elle seule 11,8 millions d'habitants.

Le comité de bassin s'appuie sur une commission permanente des programmes et de la prospective (CPPP) : commission mixte du comité de bassin et du conseil d'administration et 6 commissions territoriales. Le comité de bassin a créé à ses côtés un conseil scientifique constitué de 24 chercheurs reconnus dans diverses disciplines. Le conseil d'administration qu'il s'appuie sur 2 commissions (finances et aides).

Selon l'état des lieux des masses d'eau actualisé en 2013, 55 % des masses d'eau des rivières, 31 % des eaux côtières ont été identifiées comme en risque de non atteinte du bon état, et 83 % des nappes du bassin risquent de ne pas atteindre le bon état chimique. En 2013, plus de 38% des masses d'eau de rivière étaient en bon état écologique, soit une progression de 15 points par rapport à 2009, et 92% étaient en bon état chimique (sans les HAP). 22,6 % des nappes souterraines étaient en bon état chimique (progression de 5 points), et 96,2 % en bon état quantitatif.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 a identifié 8 défis : diminuer les pollutions des milieux aquatiques (pollutions ponctuelles par les polluants classiques, pollutions diffuses, micro-polluants), protéger et restaurer la mer et le littoral, les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future, les milieux aquatiques et humides, gérer la rareté de la ressource en eau et limiter et prévenir le risque d'inondation.

L'objectif est d'atteindre, en 2021 : 61 % des cours d'eau en bon état ou potentiel écologique et 92 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), 59 % des masses d'eau côtières et de transition en bon état écologique et 96 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), et 28 % des masses d'eau souterraines en bon état chimique en 2021.

Le coût de mise en œuvre du programme de mesures (PDM, qui traduit les dispositions du SDAGE sur le plan opérationnel) est évalué à 6,47 Md€ pour 2016-2021, dont 64 % pour l'assainissement (collectif ou non, pluvial, réseaux, stations d'épurations), 8,5 % pour réduire les pollutions industrielles, 17,3 % pour prévenir les pollutions agricoles, et 7 % pour les travaux de protection et de restauration des milieux aquatiques et des zones humides.

Le 8 décembre 2016, le comité de bassin Seine-Normandie, présidé par François SAUVADET, a voté à l'unanimité la stratégie d'adaptation au changement climatique.

Chaque 8 du mois, pendant l'année 2018, l'Agence de l'eau Seine-Normandie présentera les réalisations d'un signataire de l'engagement pour l'adaptation au changement climatique sur le bassin Seine-Normandie.

Le siège de l'agence de l'eau est à Nanterre, et l'agence dispose d'implantations également à Sens, Châlons-en-Champagne, Compiègne, Rouen, Hérouville-Saint-Clair (Caen). La mission littorale auparavant située à Honfleur a été transférée depuis 2017 à Hérouville-Saint-Clair.

MISE EN ŒUVRE ET RÉVISION DU 10^{ÈME} PROGRAMME D'INTERVENTION

Exécution du programme d'intervention

Les engagements de l'année 2017 s'élèvent au total à 918,6 M€ (contre 968 M€ en 2016), soit plus précisément 859,6 M€, hors reversement au profit du budget général de l'État à hauteur de 59 M€. Elles enregistrent ainsi un repli d'environ 5 % par rapport à 2016. Toutefois, la consommation cumulée depuis 2013 atteint 81,5 % du montant total du programme couvrant la période 2013-2018.

Bien que les évolutions diffèrent suivant les lignes-programme, les dotations prévues pour 2017 ont été consommées à hauteur de 96,6 %.

Les taux d'exécution du 10^{ème} programme à fin 2017 se répartissent de la manière suivante en fonction des domaines d'intervention : 83 % en matière de « Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence », 83,4 % pour les « Mesures générales de gestion de l'eau » et 76,9 % pour les « Mesures territoriales de gestion de l'eau. Le montant global des interventions (dont les primes et la contribution à l'AFB) est passé de 842 M€ en 2016 à 792 M€ en 2017. S'agissant des interventions strictes, les aides attribuées s'élèvent à 631,5 M€ (contre 690,7 M€ en 2016), soit 502,9 M€ sous forme de subventions et 128,6 M€ sous forme d'avances.

Après un premier semestre faible en engagements, les deux dernières commissions des aides ont permis d'atteindre sur l'année un rythme d'engagement proche de celui prévu initialement. S'agissant des actions sur le petit cycle, une demande plutôt soutenue de la part des maîtres d'ouvrage se confirme en matière de stations d'épuration, réseaux d'assainissement et des travaux d'adduction d'eau potable. Ainsi, les aides allouées à l'assainissement domestique retrouvent leur niveau de 2015 avec 413 M€, contre 448,75 M€ en 2016. Les aides relatives au traitement des eaux usées domestiques sont passées de 278,74 M€ à 250,95 M€. Rappelons également que les opérations relatives au traitement des eaux pluviales ont nettement augmenté jusqu'en 2017, du fait de l'essor de la gestion du pluvial en Île-de-France. Le taux de consommation des dotations 2013-2018 atteint ainsi 85,2 % à fin 2017. Les aides aux réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques demeurent élevées avec 162 M€ (170 M€ en 2016) et un taux d'exécution du programme de 79,7% fin 2017. Concernant l'alimentation en eau potable, comme suite au bon niveau des engagements 2015, marqué par une augmentation de l'ordre de 40 %, confirmé en 2016 avec un montant d'aides attribuées de 59,7 M€, se maintient en 2017 à hauteur de 58,8 M€. A fin 2017, le taux de réalisation est de 79,2 % du total des prévisions sur 6 ans.

De même, l'accompagnement de l'agence aux opérations de reconquête des milieux demeure actif, avec des aides allouées pour la gestion et la restauration des milieux maintenues à un niveau satisfaisant, soit 50,6 M€ (contre 50,4 M€ en 2016). Ainsi, à fin 2017, les dotations prévues sur la totalité du 10^{ème} programme sont consommées à hauteur de 82,8 %, et la dynamique demeure active depuis 2011 avec des engagements supérieurs aux prévisions. De plus, les engagements en matière de gestion quantitative et de protection de la ressource progressent de 17,7 M€ en 2016 à 20,2 M€ en 2017, ceci permet d'atteindre un taux d'exécution de 75,8 % des dotations totales de la période 2013-2018.

Après une année 2016 marquée par la suppression des avances et l'évolution des taux de subvention correspondants en matière d'aides destinées à la lutte contre les pollutions industrielles, ces dernières demeurent en retrait depuis 2015 avec un montant de 25,2 M€, contre 33 M€ en 2016. Elles représentent ainsi 79,9 % des prévisions totales 2013-2018 et auraient dû progresser jusqu'à la fin du programme. Dans le domaine de la lutte contre les pollutions agricoles, après les difficultés rencontrées au cours de la phase de démarrage de la nouvelle politique agricole commune (retard de mise en place du dispositif d'instruction et de paiement des aides consécutif à la décentralisation de la gestion des fonds européens de développement rural), les aides avaient atteint 49,4 M€ en 2016. Elles sont de nouveau en baisse avec 29,3 M€ d'engagement en 2017, même si des rattrapages des années antérieures ont été réalisés en fin d'année. En effet, le retard d'instruction des aides surfaciques se traduit pour l'agence par un retard d'engagement de l'ordre de 60 M€ sur les campagnes 2016 et 2017. Seuls 12 M€ ont été engagés en 2017 sur la campagne 2016 pour les régions Île-de-France, Centre et Normandie. Le taux d'engagement, fin 2017, atteint seulement 71,1 % des prévisions sur la période 2013-2018.

Situation financière de l'agence

L'agence a adopté son budget initial 2017 à hauteur de 879 M€ en dépenses (dont 14,4 M€ de dotations aux amortissements et autres provisions). Celui-ci a fait l'objet d'un budget rectificatif en cours d'année, afin d'ajuster d'une part, les crédits d'interventions sous forme de subventions et d'avances et, d'autre part, les produits de redevances. Ce budget a été réalisé à hauteur de 858,4 M€ (dont 6,6 M€ de dotations aux amortissements et aux provisions), soit à 97,7 %.

Les dépenses relatives aux interventions (dont les primes pour la performance épuratoire) s'élèvent à 727,1 M€, contre 757,6 M€ en 2016. Notons que l'agence a pu faire face à toutes les demandes de paiement d'aides de la part des maîtres d'ouvrage, dont l'instruction était terminée, jusqu'en fin d'année. La dotation initiale 2017 allouée aux versements des subventions avait été augmentée de 20 M€ en cours d'exercice et celle relative aux avances diminuée de 40 M€. L'abondement des subventions a permis d'honorer les paiements des primes au-delà de l'enveloppe initiale, lesquels correspondent en grande partie à l'instruction soutenue des primes au titre de l'année d'origine 2016. En effet, les primes versées, d'un montant total de 106,1 M€ (contre 94,7 M€ en 2016) sont supérieures aux prévisions rectifiées de 100,5 M€, du fait du rattrapage du retard pris en 2016 dans l'instruction de l'année d'origine 2015 suite aux changements de modalités de calcul. De plus, les aides versées sous forme de subventions s'élèvent à 431,1 M€ (contre 494,31 M€ en 2016 et 477,96 M€ en 2015), celles sous forme d'avances atteignent 165,8 M€ (contre 156,5 M€ en 2016 et 114,57 M€ en 2015), soit un montant en hausse constante depuis 2015. Après une année 2016 marquée par un niveau d'activité soutenu, les paiements 2017 sont en diminution de l'ordre de 30 M€, mais conformes aux prévisions. Enfin, les dépenses de soutien aux interventions et aux redevances, liées pour l'essentiel à l'acquisition et à la valorisation de données sur le milieu et à la rémunération des distributeurs d'eau, réalisées à hauteur de 74 %, demeurent relativement stables par rapport à celles des exercices antérieurs.

Si l'évolution des aides versées de 2016 à 2017 enregistre une baisse de l'ordre de 40 M€, hors primes pour la performance épuratoire, elle se traduit notamment par une baisse de l'ordre de 15,4 M€ des paiements relatifs à la lutte contre la pollution, à hauteur de 34,6 M€ pour les installations de traitement et les réseaux d'assainissement domestique et de 7,3 M€ pour les activités industrielles, ainsi que par une diminution de 17,7 M€ des versements d'aides en matière

Agences de l'eau

de gestion des milieux, plus spécifiquement pour la restauration des milieux aquatiques. Notons cependant le bon niveau de paiement des aides en matière agricole pour lesquelles le dispositif de rattrapage mis en place a été respecté. Les paiements des annuités 2015 a pu être effectué en novembre 2017 dès réception des appels de fonds de l'ASP. Le retard de paiement correspondant aux annuités 2016 et 2017 est estimé à 35 M€.

Par ailleurs, les recettes dites « encaissables » (hors prise en compte des reprises sur amortissements et provisions), quant à elles, atteignent 907,3 M€ (954,7 M€ en 2016), contre 918,7 M€ prévus initialement, soit un taux de réalisation de 98,8 %. Les produits de redevances se sont en effet élevés à 757,1 M€ (contre 776 M€ prévus), tous usages de redevances confondus. Globalement, les émissions de redevances sont désormais relativement stables en régime normal d'instruction, et le taux de recouvrement amélioré se traduit par des encaissements conformes voire supérieurs aux prévisions. Enfin, les remboursements d'avances (143,8 M€, contre 149,2 M€ en 2016), également supérieurs aux prévisions (138,9 M€), sont en légère baisse par rapport aux années précédentes.

L'agence dégage un résultat global excédentaire de 110,5 M€ (contre 82,4 M€ en 2016). Avec une capacité de financement 103,8 M€, contre 89 M€ en 2016, l'agence peut autofinancer ses investissements propres et rembourser la cinquième échéance du capital de l'emprunt d'un montant de 12,9 M€ en 2017 (pour un total de 75 M€ prêté par la Caisse des dépôts et consignations en 2012). Compte tenu par ailleurs des avances accordées et des remboursements d'avances, l'apport au fonds de roulement s'établit alors 55,6 M€, duquel doit être déduite la contribution de l'agence au prélèvement sur ressources accumulées des agences de l'eau au profit du budget général de l'État d'un montant total de 175 M€ en 2017, à hauteur de 59 M€ pour Seine-Normandie. Le fonds de roulement atteint ainsi 175,5 M€ fin 2017 (contre 179,09 M€ fin 2016), soit environ 2,3 mois de dépenses. La trésorerie s'élève à 101,7 M€ (contre 62 M€ fin 2017) du fait d'un abondement de l'ordre de 39 M€ qui s'explique notamment par un niveau d'encaissement de redevances élevé, équivalent à celui de 2016, de l'ordre de 790 M€, alors que les crédits de paiement sont inférieurs de 50 M€ à ceux de 2016.

Pour mémoire, le montant total de la provision pour charges d'intervention sous forme de subventions, inscrite au bilan à fin 2015, s'élevait à 746,6 M€ fin 2015, après application d'un taux de chute de 8 %. Fin 2017, les restes à payer, relatifs aux engagements désormais inscrits hors bilan, s'élèvent à 958 M€ au total (encours de 838 M€ de subventions + 120,2 M€ d'avances sur l'ensemble des aides attribuées tout programme confondu), auxquels s'ajoutent les encours de primes restant à verser. On observe une diminution constante des restes à payer sur les aides attribuées depuis 2011, du fait de plusieurs facteurs : la baisse du niveau des engagements du 10^{ème} programme par rapport à celui de la fin du 9^{ème} programme pour la mise en œuvre de la Directive cadre eaux résiduaires urbaines, ainsi que des paiements et des déagements réalisés en 2017, la réduction des dotations de 2013 reportées en 2018, nécessaire au maintien de l'équilibre du programme (compte tenu du fort niveau d'engagements et des paiements correspondants à fin 2012), la modification des modalités de versement des avances mises en place fin 2016. La gestion prudente de l'agence ces dernières années lui a permis de maintenir un niveau de fonds de roulement suffisant pour faire face aux prélèvements sur ressources accumulées au profit du budget général de l'État.

RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE DANS SES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION

Connaissance, gouvernance, planification

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux révisé 2016-2021 a été adopté au comité de bassin Seine-Normandie le 5 novembre 2015 et approuvé par le Préfet coordonnateur du bassin le 1er décembre 2015. Le programme de mesure l'accompagnant a été arrêté par le Préfet à la même date.

En matière de SAGE, 23 SAGE sont finalement approuvés en 2017, résultat stable et supérieur à la cible (objectif largement atteint de 22). En 2017, le comité de bassin Seine-Normandie a rendu un avis favorable sur le SAGE de la Vire et sur la révision du périmètre du SAGE Oise-Aronde. Il existe également 32 contrats territoriaux, résultat inférieur à l'objectif de 45.

Pour la troisième année consécutive, les données du programme de surveillance produites par l'agence ont été mises en ligne sur le portail de bassin plus tard que l'objectif fixé au 30 septembre 2017, en l'occurrence le 20 janvier 2018 du fait du délai nécessaire à leur interprétation.

L'indicateur de contexte indique que 30 % des stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles sont en bon état (à l'instar de la station de Bar-sur-Seine) ou en très bon état écologique.

En matière de connaissance des prélèvements d'eau, 99 % des points de prélèvement connus sont équipés d'instruments de mesure directe ou indirecte, ce qui est conforme à la cible (99 %) et traduit une très bonne connaissance atteinte depuis 2013. Le taux d'établissements industriels mesurant leurs rejets polluants s'établit, lui, pour la deuxième année consécutive à 23 %, proche de l'objectif de 25 %.

En ce qui concerne l'action internationale, l'agence a attribué en 2017, 4,2 M€. Elle a visité des projets au Bénin et en Haïti pour leur suivi-évaluation. Ces missions ont fait l'objet d'un rapport partagé avec les autres bailleurs de fonds et les ambassades concernées.

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

S'agissant de la lutte contre les pollutions diffuses, en matière de protection des captages, 379 captages ont été retenus comme prioritaires au titre du SDAGE 2016-2021. En 2017, 246 captages prioritaires ont fait l'objet d'une aide de l'agence pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un programme d'actions (validé ou non par arrêté préfectoral) contre 353 en 2016. La cible de 280 n'a donc été atteinte qu'à 88 %.

Certains indicateurs de pilotage des politiques d'intervention ne sont plus mobilisés depuis le retard de l'instruction des aides agricoles, les données cartographiques ne permettant pas encore d'obtenir la répartition précise des aides par territoire. Les indicateurs suivants : nombre de ces captages répertoriés au SDAGE ayant bénéficié d'une aide pour une demande de MAE, les surfaces agricoles utiles, ayant fait l'objet d'une MAE ou d'un programme spécifique ayant bénéficié d'une aide de l'agence sont impossibles à renseigner pour l'année 2017.

Concernant la protection des milieux aquatiques, 544 km de cours d'eau ont été restaurés en 2017 avec une aide de l'agence (contre 651 km en 2016) pour un objectif fixé à 700 km.

En matière de restauration de la continuité écologique, 99 ouvrages ont fait l'objet d'une intervention financière en 2017 afin de devenir franchissables, pour une cible fixée à 120 ouvrages. Sur ces 99 ouvrages, 66 se trouvaient sur des cours d'eau dits de liste 2 (liste des cours d'eau soumis à obligation de restauration avant fin 2017 du transport des sédiments et circulation des poissons pour les propriétaires d'ouvrages). L'objectif 2017 de 100 ouvrages « liste 2 » aidés dans l'année n'a donc pas été atteint.

En 2017, ce sont 2 543 ha de zones humides (2 474 ha en 2016) qui ont bénéficié de l'engagement d'une aide de l'agence (pour un objectif de 2 300 ha), dont 233 ha (666 ha en 2016) pour de l'acquisition (pour un objectif de 500 ha) et 2 310 ha pour de l'entretien et restauration (pour un objectif de 1 800 ha). Ces deux objectifs ont été largement atteints.

Concernant la mise aux normes vis-à-vis de la directive ERU, plus aucune station n'est à mettre en conformité à la fin de l'année 2017. L'objectif 2017 a donc été atteint.

Au niveau des aides spécifiques à la solidarité urbain-rural, les interventions de l'agence restent à un niveau élevé, dépassant chaque année l'objectif. Elle a ainsi attribué, en 2017, 56,2 M€ d'aides en faveur des communes rurales, pour un objectif de 40 M€ (contre 64,3 M€ en 2016, 45,3 en 2015 et 42 M€ en 2014).

Les objectifs n'ont pas été atteints concernant la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif via des aides de l'agence (2 700 réhabilitations pour un objectif de 3 300).

2 498 kg de substances dangereuses prioritaires ont été éliminés via les aides de 2017, pour un objectif de 200 kg. La suppression de substances dangereuses dans les process industriels se poursuit : perchloréthylène (site Billon, 94), Nickel (site Khephren, 93) et Chrome VI (site Meljac, 93). À ce titre, 81 machines utilisant auparavant du perchloréthylène dans les pressings, ont été remplacées.

En ce qui concerne l'évolution des ventes de produits phytosanitaires (indicateur de contexte), il est rappelé que l'indicateur correspondant (indicateur de contexte) est estimé avec un an de décalage, en raison du délai de déclaration de la redevance pour pollution diffuse. 13 435 910 kg ont été vendus en 2016 contre 12 883 487 kg en 2015, contre 13 776 134 kg en 2014, 11 987 708 kg en 2013 et 11 676 110 kg en 2012.

Trois contrats littoraux visant à la limitation de l'eutrophisation des eaux littorales et la préservation de ces milieux ont été signés en 2017 alors que l'agence ne prévoyait initialement d'en signer aucun, portant à 14 le nombre de contrats signés depuis le début du programme. Le total des aides versées dans le cadre de ces contrats s'élève à 11,2 M€.

S'agissant de la gestion quantitative durable de la ressource en eau, il est rappelé que l'indicateur du volume d'eau prélevé annuellement sur le bassin (indicateur de contexte) est estimé avec un an de décalage, en raison du délai de déclaration de la redevance pour prélèvement : la donnée 2016 correspond donc à l'estimation du volume prélevé en 2015. On reste en 2017 sur un volume de prélèvement légèrement inférieur à la moyenne sur la durée du programme avec 2 640 Mm³ prélevés.

Fonctionnement de l'agence – Gestion interne

En matière de gestion des ressources humaines, l'agence a maintenu son action en faveur de la mobilité interne : sur 38 postes pourvus sur l'année, 25 l'ont été par mobilité interne. Six apprentis supplémentaires ont été recrutés pour l'année scolaire 2016-2017, portant à sept le nombre total d'apprentis à l'agence de l'eau, 50 % venant se former sur les métiers de l'eau.

Le dialogue social mené tout au long de l'année a permis en 2017 l'organisation de groupes de travail paritaires sur des thèmes comme l'évolution du règlement intérieur ou l'élaboration d'une charte de gestion. En 2017, dans le cadre de son projet d'établissement, l'agence a notamment engagé des formations pour le développement des compétences autour de l'animation de réseaux et du management de projet, afin d'accompagner l'évolution de l'expertise de l'agence pour les

Agences de l'eau

technologies liées à l'eau, vers une expertise de « facilitation de projets », en cohérence avec l'évolution des compétences des maîtres d'ouvrage suite à la loi NOTRe. Globalement, les agents de l'établissement ont bénéficié de 1007 journées stagiaires en 2017, bénéficiant à 170 agents.

Dans le cadre du développement de sa politique de communication interne, la DRH a développé plusieurs outils d'information et d'accompagnement sur les perspectives de concours de titularisation (création d'une boîte à lettres partagée, messages collectifs d'information).

L'agence a maintenu en 2017 la certification ISO 9001 sur le processus redevances et primes (instruction technique et financière) à fort enjeu et sur les processus associés (contrôles et audits externes, ressources humaines, gestion des systèmes d'information, appui juridique et gestion des achats). L'évolution des normes comptables a permis en 2017 de lever une réserve dans le cadre de la certification des comptes de l'agence portant sur la méthode de comptabilisation des redevances pour l'exercice 2016.

Le plafond d'emploi fixé à 419,3 ETPT en 2017 a été consommé quasiment intégralement, avec une moyenne annuelle effective de 418,83 ETPT. Le schéma d'emploi de -13 ETP (soit 406,6 ETP fin 2017 compte tenu de l'atterrissage à 419,6 ETP fin 2016) a, quant à lui, été respecté avec un nombre d'ETP établi à 406,2 ETP en fin d'année 2017. Les dépenses de personnel s'élèvent à 31 M€, contre 31,4 M€ en 2016, soit une diminution de l'ordre de 1,5 %. Cette réduction tient compte de la suppression sur l'exercice de 13,4 ETP (-3,2 %), ainsi que d'une baisse des dépenses d'œuvres sociales et de médecine du travail.

L'agence de l'eau a poursuivi son effort de réduction des dépenses de fonctionnement en 2017 avec un budget en baisse de 5 % en 2017 par rapport à 2016, hors dépenses exceptionnelles liées à la phase de transfert des prestations d'infogérance des Systèmes d'Information (SI). La baisse a été limitée à -3,3% en tenant compte de la réintégration des loyers perçus ainsi que des refacturations SI inter-agences. Concernant l'objectif de diminution des dépenses de fonctionnement de 15 % entre le budget initial 2014 et le budget initial 2017, l'agence est presque atteint avec une baisse de 13 %. L'établissement mobilise des leviers comme l'optimisation des achats, des dépenses logistiques, de frais de déplacement, d'informatiques et de communication pour réduire les dépenses, ainsi que l'augmentation des recettes locatives.

Enfin, il est à noter que le taux de réalisation des actions prévues dans le cadre du plan d'action de réduction des émissions de gaz à effet de serre, actualisé suite à un diagnostic réalisé en 2015, atteint 96 % fin 2017 (pour un objectif de 98 %). L'agence a poursuivi en 2017 ses efforts d'intégration de clauses environnementales et d'insertion dans les marchés. Ainsi à titre d'exemple, le titulaire du marché d'impression des supports de communication de l'Agence renouvelé en 2017 fait appel à un ESAT et dispose du label Imprim'Vert. La part des marchés comportant une clause environnementale atteint 35 % fin 2017 (pour un objectif de 28 %).

L'agence a poursuivi sa démarche globale de « Responsabilité sociétale ». Elle a notamment adhéré à la « Charte de la participation du public », qui sensibilise les maîtres d'ouvrage sur la participation du grand public dans l'élaboration des projets liés à l'environnement et au cadre de vie.

Le taux de télédéclaration a connu une forte progression en 2017, pour atteindre 42 % (pour un objectif de 25 %), en constante amélioration (taux de 22 % en 2016 réalisé pour un objectif de 18 %).

REDEVANCES

Recette globale et part des redevances perçues

Le produit des redevances 2017 perçues par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie s'élève à 757,16 M€ contre 790,98 M€ en 2016, soit une baisse de 4 %. 88 % des recettes perçues proviennent des redevances de pollution et collecte et 12 % des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau.

Recettes des redevances de pollution et de collecte

Les recettes provenant des redevances de pollution et de collecte ont légèrement diminué, passant de 697,73 M€ en 2016 à 666,16 M€ en 2017 (-5 %).

Cette baisse résulte du recul des recettes des redevances pour pollution et collecte domestiques. Ces dernières sont en repli de -6 % passant de 637,16 M€ en 2016 à 600,74 M€ en 2017. Elles représentent, par ailleurs, 79 % du produit total des redevances (respectivement 47 % du total des recettes pour la pollution et 32 % pour la collecte).

Concernant les redevances pour pollution et pour collecte industrielles, les recettes 2017 (33,1 M€) progressent de +11 % par rapport à 2016. Néanmoins, elles demeurent inférieures à celles des années 2014 (45 M€) et 2015 (37,2 M€).

Le produit de la redevance pour pollutions diffuses, assise sur les ventes de l'année précédente, est en augmentation de plus de 4 % passant de 30,36 M€ en 2016 à 31,59 M€ en 2017. L'impact de l'élargissement de l'assiette et d'une hausse des taux de redevances pour pollutions diffuses de certaines substances à compter de 2015 masque ici la baisse de l'assiette (ventes 2015) consécutive à un effet de sur-achat en 2014 à des fins de stockage du fait des hausses anticipées.

Recettes des redevances pour prélèvement

En 2017, la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (89,09 M€) est en légère baisse de 1,17 % par rapport à l'année 2016 (90,62 M€). Cette évolution s'explique principalement par des recettes moins importantes sur la redevance pour prélèvement industriel (en baisse de 13 % par rapport à l'année 2016, soit une recette finale de 9,4 M€), laquelle représente 11 % du total des recettes des redevances prélèvement au titre de 2017.

La redevance pour prélèvement à usage d'irrigation a, quant à elle diminuée, de 15 % passant de 4,05 M€ en 2016 à 3,6 M€ en 2017

Recettes des autres redevances

La recette de la redevance pour obstacle sur les cours d'eau connaît une baisse de 17 % et les recettes de la redevance pour protection du milieu aquatique diminuent légèrement de 4,1 % passant de 929 K€ en 2016 à 891 K€ en 2017.

Les tableaux ci-après présentent la synthèse des engagements et des paiements relatifs à son 10^{ème} programme, l'état des restes à payer sur le programme en cours et les programmes antérieurs et sa situation financière à fin 2017.

**Autorisations de programme de l'agence Seine-Normandie au 31 décembre 2017 :
Exécutions 2013-2017 et prévisions 2018**

en EUROS	2 013		2 014		2 015		2 016		2 017	
	Subventions et Autres (*)	Avances								
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	115 247 556	0	117 882 006	0	103 274 616	0	101 437 198	0	99 135 154	0
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	5 268 703	0	2 742 403	0	3 386 019	0	3 420 846	0	3 394 334	0
31- Etudes générales	6 539 690	0	3 507 073	0	5 843 351	0	5 678 381	0	7 593 116	0
32- Connaissance environnementale	12 229 077	0	13 284 490	0	13 205 423	0	14 180 744	0	13 015 823	0
33- Action internationale	4 286 907	0	3 415 354	0	2 671 730	0	2 687 303	0	4 111 253	0
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	3 883 446	0	4 103 183	0	4 357 481	0	3 497 158	0	3 972 062	0
41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	9 111 875	0	8 480 641	0	8 464 624	0	8 848 295	0	8 988 342	0
42- Immobilisations	2 168 168	0	3 245 116	0	2 214 438	0	3 848 248	0	4 751 638	0
43- Gestion du personnel	32 552 809	0	31 952 623	0	32 055 094	0	31 411 188	0	31 100 885	0
44- Charges de régularisation - Forfaitisé au montant arbitré en RIM d'août 2012	20 703 944	0	30 216 266	0	13 677 148	0	10 357 689	0	4 867 886	0
45- Charges financières	13 627 177	0	13 693 764	0	13 693 764	0	13 693 764	0	13 700 000	0
48- Dépenses courantes liées aux redevances	4 403 094	0	2 806 360	0	3 546 651	0	3 605 011	0	3 518 280	0
49- Dépenses courantes liées aux interventions	472 666	0	434 733	0	158 903	0	208 571	0	121 836	0
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	225 959 544	90 964 558	296 376 770	122 850 829	340 415 923	96 771 222	331 058 455	141 999 218	327 538 829	121 870 674
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées										
HORS gestion et traitement des eaux pluviales	105 669 191	39 157 934	177 740 366	76 090 422	166 420 348	32 971 557	171 249 277	69 988 663	163 688 459	62 735 180
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées										
HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	82 767 253	35 108 585	94 399 595	40 187 382	127 413 737	50 532 283	111 850 021	58 156 005	115 097 893	46 952 750
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau										
19- Divers pollution	2 226 566	0	2 511 403	0	2 163 321	0	2 104 288	0	2 130 397	0
25- Eau potable	35 296 534	16 698 039	21 725 406	6 573 025	44 418 517	13 267 382	45 854 869	13 854 550	46 622 080	12 182 744
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	150 995 623	11 138 324	118 770 492	10 711 962	123 706 125	13 135 888	176 898 254	11 328 292	142 516 736	7 513 747
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées										
UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	6 678 845	1 401 936	8 342 229	2 232 018	25 171 764	11 066 012	26 294 893	11 211 004	17 175 684	7 355 475
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées										
UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	30 086 529	6 538 580	42 156 920	8 429 157	25 316 172	662 069	33 469 284	-399 217	25 270 041	-32 048
14- Elimination des déchets	1 566 418	0	48 240	0	63 292	0	198 194	0	154 271	0
18- Lutte contre la pollution agricole	17 962 127	0	8 169 565	0	9 760 368	0	49 336 689	0	29 267 257	0
21- Gestion quantitative de la Ressource	6 033 611	1 424 900	3 389 632	669 593	5 302 560	-236 188	4 166 413	210 900	6 972 648	-2 153
23- Protection de la ressource	11 625 949	223 972	10 372 964	16 005	12 642 865	775 182	13 184 934	116 912	13 204 569	53 673
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	77 042 144	1 548 936	46 290 942	-634 811	45 449 104	868 813	50 247 847	188 693	50 472 266	138 800
Hors plafond de dépenses	211 279 576	0	250 004 251	0	210 518 499	0	205 308 613	0	220 086 674	0
17- Primes de performance épuratoire	143 121 224	0	116 826 400	0	88 015 914	0	93 835 375	0	106 371 802	0
50 - Contribution ONEMA-AFB / ONCFS	68 158 352	0	62 438 961	0	63 748 779	0	53 320 400	0	55 622 000	0
dont contribution ONEMA-AFB	57 275 000	0	51 947 500	0	52 553 200	0	53 320 400	0	55 622 000	0
dont contribution ONCFS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont reversement Ecophyto	10 883 352	0	10 891 461	0	11 195 579	0	0	0	0	0
Prélèvement Etat	0	0	70 738 890	0	58 753 806	0	58 152 838	0	59 092 872	0
TOTAL	703 482 299	102 102 882	783 033 519	133 562 791	777 915 163	109 907 110	814 702 520	153 327 510	789 277 393	129 384 421

en EUROS	2 018		Total AP du Xème programme		Total AP du Xème programme
	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	109 800 000	0	646 776 530	0	646 776 530
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	6 000 000	0	24 212 305	0	24 212 305
31- Etudes générales	4 400 000	0	33 561 611	0	33 561 611
32- Connaissance environnementale	13 900 000	0	79 815 557	0	79 815 557
33- Action internationale	5 000 000	0	22 172 547	0	22 172 547
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	3 700 000	0	23 513 330	0	23 513 330
41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	7 800 000	0	51 693 777	0	51 693 777
42- Immobilisations	5 200 000	0	21 427 608	0	21 427 608
43- Gestion du personnel	30 700 000	0	189 772 589	0	189 772 589
44- Charges de régularisation - Forfaitisé au montant arbitré en RIM d'août 2012	15 400 000	0	95 222 633	0	95 222 633
45- Charges financières	13 700 000	0	82 108 469	0	82 108 469
48- Dépenses courantes liées aux redevances	3 700 000	0	21 579 396	0	21 579 396
49- Dépenses courantes liées aux interventions	300 000	0	1 696 709	0	1 696 709
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	280 000 000	137 100 000	1 801 349 521	711 556 501	2 512 906 022
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées					
HORS gestion et traitement des eaux pluviales	109 700 000	42 700 000	894 467 641	323 643 756	1 218 111 397
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées					
HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	134 500 000	59 500 000	666 028 499	290 437 005	956 465 504
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	3 500 000	0	14 635 975	0	14 635 975
19- Divers pollution			0	0	0
25- Eau potable	32 300 000	34 900 000	226 217 406	97 475 740	323 693 146
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	212 900 000	17 500 000	925 787 230	71 328 213	997 115 443
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées					
UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	42 700 000	10 400 000	126 363 415	43 666 445	170 029 860
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées					
UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	0	0	0	0	0
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	43 000 000	0	199 298 946	15 198 541	214 497 487
14- Elimination des déchets	2 600 000	0	4 630 915	0	4 630 415
18- Lutte contre la pollution agricole	46 400 000	0	160 896 006	0	160 896 006
21- Gestion quantitative de la Ressource	9 700 000	3 100 000	35 564 864	5 167 052	40 731 916
23- Protection de la ressource	14 800 000	1 300 000	75 831 281	2 485 744	78 317 025
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	53 700 000	2 700 000	323 202 303	4 810 431	328 012 734
Hors plafond de dépenses	260 849 229	0	1 358 046 842	0	1 358 046 842
17- Primes de performance épuratoire	99 700 000	0	646 870 715	0	646 870 715
50 - Contribution ONEMA-AFB / ONCFS	94 042 062	0	397 330 554	0	397 330 554
dont contribution ONEMA-AFB	81 642 319	0	351 960 419	0	351 960 419
dont contribution ONCFS	12 399 743	0	12 399 743	0	12 399 743
dont reversement Ecophyto	0	0	32 970 392	0	32 970 392
Prélèvement Etat	67 107 167	0	313 845 573	0	313 845 573
TOTAL	863 549 229	154 600 000	4 731 960 123	782 884 714	5 514 844 837

**Paiements de l'agence de l'eau Seine Normandie au 31 décembre 2017 :
Exécutions 2013-2017 et prévisions 2018**

DEPENSES en droits constatés (en EUROS)		2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL programme
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilés	240 062 304	263 310 416	245 311 418	279 756 860	241 646 102	238 500 000	1 508 587 100
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales	149 579 197	127 378 556	150 503 769	161 704 328	165 136 292	163 000 000	917 302 142
	13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	31 682 865	33 281 048	30 255 941	35 290 395	27 938 904	35 800 000	194 249 153
	14 Elimination des déchets	3 953 384	963 017	786 995	180 057	372 760	600 000	6 856 213
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	2 979 740	2 946 200	2 284 900	2 246 792	1 987 724	2 900 000	15 345 356
	17 Primes de performance épuratoire	176 081 766	164 071 878	112 847 392	95 097 249	105 917 484	99 700 000	753 715 769
	18 Lutte contre la pollution agricole	15 185 945	10 696 963	15 036 648	7 864 897	23 692 495	37 200 000	109 676 948
	19 Divers pollution	0	0	0	0	0	0	0
	Total Lutte contre la pollution	619 525 201	602 648 078	557 027 063	582 140 578	566 691 761	577 700 000	3 505 732 681
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource	6 755 462	7 185 700	4 760 762	4 519 030	5 260 270	9 600 000	38 081 224
	23 Protection de la ressource	6 277 118	7 823 320	10 495 050	12 828 096	11 377 459	14 700 000	63 501 043
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	40 545 951	45 994 202	47 092 150	71 230 405	48 897 518	53 900 000	307 660 226
	25 Eau potable	103 245 115	86 735 646	68 894 412	60 465 495	66 196 887	62 800 000	448 337 555
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	4 928 486	4 015 386	3 930 857	3 318 594	2 966 036	4 800 000	23 959 359
Total Gestion des milieux	161 752 132	151 754 254	135 173 231	152 361 620	134 698 170	145 800 000	881 539 407	
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales	3 024 338	4 801 268	3 430 686	4 228 025	5 084 256	3 300 000	23 868 573
	32 Connaissance environnementale	9 591 934	12 530 490	11 995 788	11 590 166	13 567 546	12 800 000	72 075 924
	33 Action internationale	2 911 202	3 508 396	2 770 078	3 845 374	3 433 035	3 900 000	20 368 085
	34 Information, communication, etc	4 149 684	3 501 876	4 425 187	3 422 202	3 653 800	3 500 000	22 652 749
Total Conduite et développement des politiques	19 677 158	24 342 030	22 621 739	23 085 767	25 738 637	23 500 000	138 965 331	
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	9 111 875	8 480 641	8 464 624	8 623 187	7 923 736	8 000 000	50 604 063
	42 Immobilisations	2 168 168	3 245 116	2 214 438	2 830 193	2 856 326	5 810 382	19 124 623
	43 Gestion du personnel	32 552 809	31 952 623	32 055 084	31 440 345	30 995 157	30 693 309	189 689 327
	44 Charges de régularisation	20 703 944	30 216 266	13 677 148	10 357 689	9 717 023	9 500 000	94 172 070
	45 Charges financières	13 627 177	13 693 764	13 693 764	13 693 764	13 693 764	13 693 764	82 095 997
	48 Dépenses courantes liées aux redevances	4 403 094	2 806 360	3 546 651	3 362 429	3 470 678	3 500 000	21 089 212
	49 Dépenses courantes liées aux interventions	472 666	434 733	158 903	208 815	361 059	200 000	1 836 176
Total Dépenses courantes et autres dépenses	83 039 733	90 829 503	73 810 612	70 516 422	69 017 742	71 397 455	458 611 467	
V. Contribution aux opérateurs	50 Contribution ONEMA-AFB/ONCFS	68 158 352	62 438 961	63 748 779	53 320 400	55 622 000	94 042 062	397 330 554
	dont contribution ONEMA-AFB/ONCFS	57 275 000	51 547 500	52 553 200	53 320 400	55 622 000	94 042 062	364 360 162
	dont reversement Ecophyto	10 883 352	10 891 461	11 195 579	0	0	0	32 970 392
Reversement Budget de l'Etat	0	70 738 890	58 753 806	58 152 838	59 092 872	67 107 167	313 845 573	
Total Contributions et Reversement Budget Etat	68 158 352	133 177 851	122 502 585	111 473 238	114 714 872	161 149 229	711 176 127	
TOTAL DES DEPENSES en droits constatés	952 152 576	1 002 751 716	911 135 230	939 577 625	910 861 182	979 546 684	5 696 025 013	

Situation annuelle des engagements et des paiements du 10^{ème} programme 2013-2018 de l'agence de l'eau Seine-Normandie au 31 décembre 2017

Agence de l'eau Seine-Normandie	Total des dotations d'AP initiales du X ^{ème} programme (vote)	Autorisations de programme					Paiements				Restes à décaisser au 31/12/2017		
		Total des dotations d'AP actualisées du X ^{ème} programme (révisé)	Cumul des décisions nettes d'engagements des années antérieures au 31/12/2016	Décisions d'engagements de l'année 2017	Décisions de déengagements de l'année 2017	Cumul des décisions nettes d'engagements au 31/12/2017	Taux d'exécution en AP actualisées	Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2016	Paiements de l'année 2017	Cumul des paiements au 31/12/2017		% décaissé	
		0	1	2	3	4	5=(1+3)+4	6=51	7	8		9=(7+8)	10=9/5
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence													
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	36 000 000	31 200 000	14 617 971	3 950 535	156 201	18 212 305	58,37%	12 231 196	2 961 369	15 192 565	83,42%	3 019 740	
31- Etudes générales	19 200 000	27 700 000	21 568 495	7 668 783	75 667	29 161 611	105,28%	10 538 412	4 832 528	15 370 940	52,71%	13 790 671	
32- Connaissance environnementale	119 400 000	84 900 000	52 899 734	13 577 602	561 779	65 915 557	77,64%	43 524 882	13 038 404	56 563 286	85,81%	9 352 271	
33- Action internationale	42 000 000	27 700 000	13 061 294	4 227 441	116 188	17 172 547	61,99%	7 857 635	3 433 035	11 290 670	65,75%	5 881 877	
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	21 600 000	22 900 000	15 841 268	4 069 886	97 824	19 813 330	86,52%	14 254 080	3 670 568	17 924 648	90,47%	1 888 682	
Dépenses courantes et autres dépenses	41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	55 800 000	54 000 000	34 905 435	8 988 342	0	43 893 777	81,28%	34 680 327	8 212 033	42 892 360	97,72%	1 001 417
	42- Immobilisations	34 800 000	25 400 000	11 475 970	4 751 638	0	16 227 608	63,89%	10 457 915	2 753 257	13 211 172	81,41%	3 016 436
	43- Gestion du personnel	208 200 000	202 000 000	127 971 704	31 100 885	0	159 072 589	78,75%	128 000 861	30 995 157	158 996 018	99,95%	76 571
	44- Charges de régularisation - Forfaitisé au montant arbitré en RLM d'août 2012	12 000 000	86 300 000	74 955 047	4 867 586	0	79 822 633	92,49%	74 955 047	4 558 824	79 513 871	99,61%	308 763
	45- Charges financières	75 600 000	82 100 000	54 708 469	13 700 000	0	68 408 469		54 708 469	702 969	55 411 438		12 997 031
	48- Dépenses courantes liées aux redevances	0	24 800 000	14 361 116	3 518 280	0	17 879 396	72,09%	14 118 534	3 329 175	17 447 709	97,59%	431 688
	49- Dépenses courantes liées aux interventions	0	3 300 000	1 274 873	121 836	0	1 396 709	42,32%	1 275 117	121 592	1 396 709	100,00%	0
Total Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel	654 600 000	672 900 000	487 841 576	100 142 813	1 007 659	556 976 930	79,87%	406 602 475	78 408 909	485 211 384	90,36%	51 765 146	
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau													
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées HORS gestion et traitement des eaux pluviales	1 491 100 000	1 210 700 000	839 287 758	230 128 925	3 705 286	1 065 711 397	88,02%	596 722 642	118 062 204	714 784 846	67,07%	350 926 551	
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	876 700 000	850 000 000	600 414 861	167 410 664	5 360 021	762 465 504	89,70%	348 585 031	104 278 534	452 863 565	59,39%	309 601 939	
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	21 000 000	18 600 000	9 005 578	2 209 408	79 011	11 135 975	59,87%	7 435 130	1 987 724	9 422 854	84,62%	1 713 121	
19- Divers pollution	0	0	0	0	0	0				0		0	
25- Eau potable	365 700 000	321 700 000	197 688 322	59 545 160	740 336	256 493 146	79,73%	106 568 629	47 403 365	153 971 994	59,89%	102 881 152	
Total Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	2 754 500 000	2 401 000 000	1 646 396 519	459 294 187	9 884 654	2 095 806 022	87,29%	1 059 811 432	271 571 827	1 330 683 259	69,49%	765 122 768	
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau													
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	0	185 700 000	92 398 701	24 646 767	115 608	116 929 860	62,97%	88 446 170	25 689 858	114 136 028	97,61%	2 793 832	
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	0	0	0	0	0	0		0	0	0		0	
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	227 300 000	238 600 000	146 259 494	27 216 375	1 978 382	171 497 487	71,88%	84 531 220	26 191 362	110 722 582	64,56%	60 774 905	
14- Elimination des déchets	18 000 000	9 600 000	1 876 144	157 406	3 135	2 030 415	21,15%	1 520 924	372 760	1 893 684	93,27%	136 731	
18- Lutte contre la pollution agricole	210 300 000	187 400 000	85 228 749	30 448 240	1 180 983	114 496 006	61,10%	27 320 329	23 652 809	50 973 138	44,52%	63 522 868	
21- Gestion quantitative de la Ressource	71 300 000	58 600 000	20 961 421	7 045 507	75 012	27 931 916	47,67%	13 672 799	4 956 990	18 629 789	66,70%	9 302 127	
23- Protection de la ressource	88 800 000	83 000 000	48 958 783	14 277 967	1 019 725	62 217 025	74,96%	30 848 997	11 273 805	42 122 802	67,70%	20 094 223	
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	297 400 000	339 900 000	221 001 668	54 034 016	3 422 940	271 612 734	79,91%	144 885 413	49 387 990	194 273 403	71,53%	77 339 331	
Total Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	913 100 000	1 102 800 000	616 684 960	157 826 268	7 795 785	766 715 443	69,52%	391 225 652	141 525 574	532 751 426	69,46%	233 964 017	
Hors plafond de dépenses													
17- Primes de performance épuratoire	628 200 000	654 300 000	441 798 913	105 571 802	0	547 170 715	83,63%	398 428 787	106 037 295	504 466 082	92,20%	42 704 634	
50- Contributions	349 800 000	402 500 000	247 666 492	55 622 000	0	303 288 492	75,35%	247 666 492	55 622 000	303 288 492	100,00%	0	
dont contribution AFB	349 800 000	334 300 000	214 696 100	55 622 000	0	270 318 100	80,86%	214 696 100	55 622 000	270 318 100	100,00%	0	
dont contribution ONCFS													
dont contribution EPMP													
dont reversement Ecophyto	0	68 200 000	32 970 392	0	0	32 970 392	48,34%	32 970 392	0	32 970 392	100,00%	0	
Prélèvement au profit du budget général de l'Etat	0	247 100 000	187 648 534	59 092 872	0	246 738 406	99,85%	187 648 534	59 092 872	246 738 406	100,00%	0	
Total Hors plafond	978 000 000	1 303 900 000	877 110 939	220 086 674	0	1 097 197 613	84,15%	833 740 813	220 782 167	1 054 492 980	96,11%	42 704 634	
TOTAL	5 270 200 000	5 480 000 000	3 578 033 794	937 349 912	18 688 098	4 496 695 608	82,06%	2 690 880 572	712 258 476	3 403 139 048	75,68%	1 093 556 560	

État des paiements des programmes antérieurs au 10^{ème} programme de l'agence Seine-Normandie au 31 décembre 2017 (hors dépenses courantes)

en Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2017	Paiements				Restes à décaisser au 31/12/2017
		Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2016	Somme des paiements prévus au cours de l'année 2017	Somme des paiements réalisés au cours de l'année 2017	Total des paiements au 31/12/2017	
	1	2	3	4	5=2+4	6=1-5
6ème PROGRAMME:	-	-		-	-	-
7ème PROGRAMME:	-	-		-	-	-
8ème PROGRAMME:	3 235 572 746,00	3 235 364 805,00		95 116,00	3 235 459 921,00	112 825,00
9ème PROGRAMME:	4 539 955 789,00	4 438 191 810,00		18 575 906,00	4 456 767 716,00	83 188 073,00
TOTAL Programmes	7 775 528 535,00	7 673 556 615,00	-	18 671 022,00	7 692 227 637,00	83 300 898,00

Équilibre financier en droits constatés de l'agence Seine-Normandie en 2017

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2012	CF 2013	CF 2014	CF 2015	CF 2016	CF 2017
Charges	1- Interventions	759 326	712 273	682 580	669 073	596 019	541 658
	dont contribution à l'ONEMA - AFB	42 660	57 275	51 548	52 553	53 320	55 622
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA - AFB	18 750	10 883	10 891	11 196	-	-
	dont provisions pour charges (68158)	37 580	-	-	-	-	-
	2- Personnel	33 707	32 553	31 953	32 055	28 692	28 372
	3- Fonctionnement courant	42 787	37 691	115 441	88 882	92 742	96 278
dont amortissements et provisions (68)	11 258	7 718	6 005	7 980	11 015	6 597	
	TOTAL CHARGES	835 820	782 517	829 973	790 010	717 453	666 308
Produits	1- Redevances	876 407	744 919	822 491	805 015	790 980	757 162
	Redevances pour prélèvement	110 157	86 356	96 518	91 634	90 627	89 097
	dont prélèvement collectivités – AEP	95 643	75 011	82 761	79 593	75 791	76 225
	dont prélèvement agriculture – irrigation	3 105	1 537	2 167	1 953	4 050	3 469
	dont prélèvement industries	11 409	9 808	11 590	10 088	10 786	9 403
	Industries - Alimentation d'un canal	2 119	638	968	639	1 206	971
	Industries - Refroidissement industriel	-	-	-	-	-	-
	Industries - Hydroélectricité	5	126	51	59	45	86
	Industries - Autres usages économiques	9 285	9 044	10 571	9 390	9 534	8 346
	Redevances pour autres usages	1 046	969	937	958	966	921
	dont obstacle sur cours d'eau	89	22	50	45	37	31
	dont protection milieu aquatique	957	947	885	912	929	891
	dont stockage en période d'étiage	-	-	1	-	-	-
	dont contributions volontaires	-	-	-	-	-	-
	Redevances pour pollution et collecte	761 370	653 218	722 596	710 121	697 731	666 159
	dont collectivités	666 586	593 968	647 618	637 026	637 158	600 739
	Collectivités - Pollution	386 263	349 405	376 382	373 946	378 707	356 832
	Collectivités - Collecte	268 440	239 851	269 077	263 064	258 451	243 907
	Collectivités - Contrevaieur	11 883	4 712	2 159	16	-	-
	dont agriculture – élevage + pollution diffuse	31 036	27 880	29 972	35 894	30 827	32 263
	Agriculture - Elevage	486	396	448	456	471	664
	Agriculture - Pollutions diffuses	30 550	27 484	29 524	35 437	30 357	31 599
	dont industries	63 748	31 370	45 006	37 201	29 746	33 157
	Industries - Pollution	48 028	24 500	37 690	29 170	22 355	24 241
	Industries - Collecte	15 697	6 870	7 316	8 031	7 391	8 916
	2- Gestion courante	40 601	196 048	47 051	44 977	8 888	19 667
	Autres produits	40 601	196 048	47 051	44 977	8 888	19 667
dont reprises sur provisions (78)	2 433	1 650	2 677	3 430	3 644	13 361	
dont reprises sur provisions pr charges (78158)	33 244	178 868	38 943	37 110	-	-	
	TOTAL PRODUITS	917 008	940 967	869 542	849 992	799 868	776 829
Résultat	= Produits - charges	81 188	158 450	39 569	59 982	82 415	110 521
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement	94 321		3 921	27 367	89 084	103 756
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement		14 377				
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	248 580	163 494	163 532	114 571	156 518	176 209
	Autres dépenses d'investissement	5 455	2 168	3 248	2 216	2 780	2 858
	Remboursement Capital	-	11 691	12 003	12 324	12 653	12 991
	TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	254 035	191 730	178 784	129 111	171 951	192 058
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	145 439	142 636	141 545	136 178	149 897	143 843
	Cessions d'immobilisations 775	28	26	32	60	800	-
	Autres ressources en capital	75 410	9 082	434	448	7 815	33
	TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	315 198	151 744	145 932	164 054	247 596	247 631
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	61 163	-39 986	-32 852	34 942	75 645	55 573
Pour mémoire	FDR au 31/12	199 496	159 510	126 658	161 600	179 093	175 573
	Besoin en FDR au 31/12	151 111	102 670	105 190	110 289	116 532	73 800
	Trésorerie au 31/12	48 385	56 840	21 468	51 311	62 560	101 774